

# L'ESSENTIEL DU CE

*Le guide de référence des élus du CE*

2

0

0

8



Gestion et  
fonctionnement du CE

Rôle économique du CE

Consommation du CE

Services aux salariés

**www.mediace.fr**

Loisirs du CE

Séjours en France

Voyages du CE

**MédiaCE**



# ELUS de CE

# restez connectés

LCI INTEGRALE



Mozilla Firefox



QuickTime Player



FileZilla



Page 1 sur 1

Actions

Calendrier

Horloge

Média CE

Recherche Xbox... Titres des flux

Safari Fichier Édition Présentation Historique Signets Fenêtre Aide

Comité d'entreprise actualités – MEDIA CE MAGAZINE – Presse d'informations

Apple Yahoo! Google Maps YouTube Wikipédia Informations (818) Divers

[http://www.mediace.fr/index.php?link=pages\\_infos\\_v2/budget\\_02/moyen\\_exercice](http://www.mediace.fr/index.php?link=pages_infos_v2/budget_02/moyen_exercice)

Médiace sur votre Bureau AC JURI

Médiace

Mercredi 28 Mai 11:02

RECHERCHEZ SUR LE SITE

ACCÈS

Médiace

Le comité d'entreprise est amené à être informé et consulté régulièrement dans de nombreux domaines : marche générale de l'entreprise, égalité professionnelle entre hommes et femmes, organisation des services... Il peut également solliciter pour négocier certains accords comme, par exemple, sur la mise en place d'une mutuelle. Il peut aussi assister directement à certaines situations particulières : droit d'alerte.

Au préalable, il est nécessaire de vérifier que le comité d'entreprise fait partie d'un contrat d'assistance juridique et qu'il opte pour la bonne méthode. Question d'autant plus importante qu'il existe plusieurs méthodes différentes et que l'interprétation qu'en font les tribunaux est rarement constante. Les contrats d'assistance juridique proposent des services d'assistance et d'assistance juridique installées sur le marché des comités d'entreprise et qui ont une réputation parfaite de leur travail.

Elles emploient des juristes et ont, dans leur équipe, des personnes ayant une expérience significative sur le terrain des relations entre salariés et employeurs.

LE site de référence  
des CE

W  
W  
W  
M  
E  
D  
I  
A  
C  
E  
F  
R

134-140 rue d'Aubervilliers - 75019 Paris  
Tél. 0 811 11 20 26 (*prix d'un appel local*)  
Fax : 0 811 11 20 27  
E-mail : info@mediace.fr

**Directeur de la Publication :**  
Jacques Guez (jguez@mediace.fr)

**Rédacteur en chef :**  
Erick Inglevert (einglevert@mediace.fr)

**Assistante de rédaction :**  
Sheirlen Sebbag (sheirlen@mediace.fr)

**Rédaction :**  
(redaction@mediace.fr)  
Lauren Guerche, Sheirlen Sebbag, Jean Martinez,  
Barbara Rémy, Vincent Rande,  
Dominique Franceschi et Anna Seurin.

**Maquette :**  
Ecif - Couverture Louis Michel

**Crédits Photos :**

Fotolia, OT Sri Lanka, Moulin Rouge, Canal CE, La Mer de Sable, Le parc du Futuroscope, OT Paris, La Soredé, Camping Peyroche, Aventure Scientifique, Britain on view, Jardins D'Alsace, OT Seychelles.

**Photographe :**  
Claude Katz

**Service Lecteur :**  
Elodie Cépisul (elodie@mediace.fr)  
Tél.: 0 811 11 20 26 (*prix d'un appel local*)

**Service abonnement :**  
Nathalie Amoyal  
assistée de Tatiana Skoudy et Angélique Tanriverdi  
Tél. 08 71 22 45 82 (*prix d'un appel local*)  
abonnement@mediace.fr

**Directeurs :**  
Marc Tubiana (mtubiana@mediace.fr)  
Jean-Pierre Sarbit (jpsarbit@mediace.fr)

**Service Publicité :**  
Seimira Khalouli (sk@mediace.fr)

**Secrétariat :**  
Elodie Cépisul (info@mediace.fr)

**Régie publicitaire :** WCE Régie  
**Imprimeur :** Imp. de Champagne à Langres



**Routeur :** ARS Routage - Bar le Duc  
**ISSN** n° 1636-3191

**Commission paritaire :** 1109 T 82322  
**Abonnement :**

1 an (5 numéros + 2 HS) 120 €

Média CE est édité par  
la SARL de Presse Les Éditions du Pré BH  
134 - 140 Rue d'Aubervilliers - 75019 Paris  
Dépot légal : mai 2008 - Diffusion nationale

é d i t o



Jacques Guez,  
directeur de la publication

Vous venez de recevoir la sixième édition de notre supplément « L'Essentiel », le guide des prestataires des comités d'entreprise. Vous allez constater que votre guide s'est enrichi, cette année, de nouvelles rubriques qui répondent à vos remarques et suggestions que vous, comités

d'entreprise abonnés à Média CE, avez bien voulu nous faire. L'Essentiel reste dans la droite ligne de son objectif premier : fournir une gamme aussi complète de prestataires afin que vous puissiez faire le meilleur choix lorsque vous êtes amenés à mettre en place une activité sociale ou culturelle, faire appel à un expert ou à un conseil, acquérir du matériel, suivre une formation ou constituer une documentation. Tous les ans, nous ouvrons également « L'Essentiel » à des nouveaux prestataires, qu'ils aient une dimension nationale ou régionale, afin de toujours offrir aux comités d'entreprise le choix le plus large possible.

Ainsi, quelle que soit la prestation recherchée, vous trouverez dans « L'Essentiel » plusieurs prestataires pouvant satisfaire votre besoin. N'oubliez toutefois pas de compléter votre sélection avant d'entamer vos démarches, en faisant un tour sur le site de Média CE : [www.mediace.fr](http://www.mediace.fr). Mis à jour en permanence, le site permet de valider une coordonnée d'un prestataire, d'en trouver d'autres, ou de saisir des opportunités qu'offrent certains prestataires à des périodes données. Le site de Média CE est ainsi un prolongement naturel de l'édition papier de « L'Essentiel ».

Si dans cette sixième édition de « L'Essentiel », vous allez trouver tout cela, vous allez aussi constater de nouvelles rubriques. Tout au long de l'année, vous trouvez dans votre magazine toute l'information utile sur l'actualité sociale. La rédaction a voulu intégrer dans « L'Essentiel » des contenus rédactionnels permettant rapidement à un comité d'entreprise de faire le point ou tout simplement valider une question. Quel est le nombre d'heures délégation dont dispose un membre titulaire de comité d'entreprise ? L'employeur s'apprête à licencier un représentant du personnel, quelle procédure doit-il respecter ? Sont quelquesunes des questions que traite la rubrique « Bon à savoir ». Vous êtes amenés à rédiger un acte, vous trouverez des modèles, comme un procès-verbal de carence d'élections.

## S o m m a i r e

### GESTION ET FONCTIONNEMENT DU CE

• Documentation .....	06
• Formation, assistance, conseil aux élus .....	08
• Communication du CE .....	18
• Informatique, internet .....	22
• Expertise comptable .....	28

### RÔLE ÉCONOMIQUE

• Épargne salariale .....	40
• Mutuelle, prévoyance .....	42

### CONSOMMATION

• Distribution automatique .....	46
• Commandes groupées .....	50
• Chèques cadeaux .....	54
• Jouets .....	68
• Colis gastronomiques, foie gras, chocolats, confiseries, vins ..	70

# S o m m a i r e

## SERVICES AUX SALARIÉS

• Chèques Emplois Services .....	76
• Cinéma .....	80
• Billetterie Spectacles .....	86

## LOISIRS

• Culture .....	88
• Cabarets .....	92
• Parcs de loisirs .....	100
• Sorties sportives .....	104
• Organisation de soirées .....	106
• Arbres de Noël .....	110

## SÉJOURS EN FRANCE

• Hôtellerie de plein air .....	114
• Sports d'hiver .....	118
• Séjour nature .....	122
• CDT .....	124

## VOYAGES

• Vacances jeunes .....	126
• Séjours linguistiques .....	128
• Voyagistes .....	130



# Documentation juridique

Tout comité d'entreprise se doit de se doter d'une documentation lui permettant de trouver une réponse à une question qu'il se pose, de vérifier qu'il ne se trompe pas ou encore de compléter sa connaissance.

## Se constituer une bibliothèque



## Documentation technique

Indispensable, la documentation technique de base constitue la clé de voûte de la bibliothèque des représentants du personnel. Il s'agit d'un ouvrage juridique. Idéalement, il faudrait en posséder deux, car la loi et, surtout la jurisprudence, est souvent l'objet d'interprétation divergente.

Sur ce marché, des maisons d'édition spécialisée dont la réputation de sérieux n'est plus à faire proposent des ouvrages en droit social qui s'adressent aux praticiens du droit dans l'entreprise. Certains sont plutôt orientés vers les directions de l'entreprise (chef d'entreprise dans le cas de PME, service du personnel ou direction des ressources humaines), d'autres, en revanche, sont conçus pour les représentants du personnel.

Ces dernières années, des ouvrages sur des thèmes plus spécifiques ont vu le jour : paie, protection sociale, expatriation... Ils concernent essentiellement des fonctions bien précises au sein de l'entreprise. Si leur consultation peut ponctuellement s'avérer fort utile pour les représentants du personnel, les acquérir au détriment d'un ouvrage généraliste de droit social n'est pas à conseiller.

Comment faire un choix ? Avant de souscrire un abonnement, il convient de demander à l'éditeur la possibilité de

faire un essai de quelques mois. En effet, pour tirer profit de l'ouvrage, encore faut-il trouver l'information que l'on cherche. Aussi, il faut se familiariser avec la structure de l'ouvrage : les uns se présentent sous la forme d'un ouvrage broché avec des mises à jour périodiques faisant état des évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles, les autres en feuillets mobiles qu'il est nécessaire de remplacer au fur et à mesure des mises à jour.

Aujourd'hui, tous ces ouvrages sont également commercialisés en CD Rom et, dans la plupart des cas, consultables et mis à jour sur Internet.

## Revues et magazines

Une revue spécialisée (ou magazine) constitue l'autre élément de base d'une bibliothèque du comité d'entreprise. Elle permet de se tenir rapidement au courant de l'actualisé juridique et sociale. Par ailleurs, ces revues relatent des pratiques de comités d'entreprise et abordent, au-delà du droit social, les questions qui entrent dans les activités sociales et culturelles que gèrent le comité d'entreprise. C'est la ligne éditoriale originale de Média CE qui, en plus, des magazines, publie tous les ans des suppléments consacrés aux voyages et loisirs, et aux prestataires des comités d'entreprise. En outre, des informations concernant l'actualité sociale et les prestataires sont mises en ligne régulièrement sur du site de Média CE ([www.mediace.fr](http://www.mediace.fr))

Les organisations syndicales ont également des revues et ouvrages à destination des représentants du personnel. Outre le point de vue du syndicat sur une question particulière, ces revues délivrent une information de très bon niveau et développent une approche pédagogique de l'information.

## Sources officielles d'information et Internet

Tous les ministères possèdent de nombreuses publications. Il en est de même de la plupart des organismes officiels : ACOSS, INSEE, Journal Officiel...

A l'exception des ministères, ces organismes publient des textes « brutes », c'est-à-dire sans aucune analyse, comme des données statistiques, des circulaires ou des lois, décrets et autres textes officiels.

Toutes ces informations sont accessibles sur Internet. Tel est le cas du site de « Legifrance » qui contient une extraordinaire banque de données couvrant à la fois les lois, les différents Codes, la jurisprudence des tribunaux français et de la Cour de justice européenne. L'utilisation de ces sites s'adressent à un public expert.

**Pour se tenir au courant jour après jour de l'actualité, n'hésitez pas à consulter le site de Média CE**  
[www.mediace.fr](http://www.mediace.fr)

**Pour des informations traitées sur le terrain, ne manquez pas Média CE Magazine.**

**Pour des infos complètes sur l'ensemble des secteurs qui vous concernent inscrivez-vous à la newsletter de Média CE.**

## POINT DE VUE DU CE

### CE 3CIF, François Bouillyer

« Nous utilisons plusieurs moyens pour nous informer. Nous sommes abonnés à une publication sociale (hebdomadaire et annuelle), à une publication sur le fonctionnement du CE (annuelle), à un magazine économique (hebdomadaire) et à Média CE. Au quotidien ces différentes sources de documentation nous permettent d'obtenir une veille réglementaire. Elles nous alertent des nouveautés sociales et juridiques... Certaines nous donnent un accès à une base de données essentielles pour toutes nos recherches.

Pour nous il est important de compléter ces abonnements papier à des autres supports comme des newsletters gratuites ou des accès à des sites Internet avec abonnement. La documentation représente la moitié de notre budget de fonctionnement. Mais c'est essentiel...

Prenons votre magazine : nous y trouvons des articles clairs et synthétique, un Cahier expert avec des conseils pratiques et utiles. Nous sommes très attentifs aux articles qui sont consacrés au rôle économique et social du CE et à la gestion et au fonctionnement. »

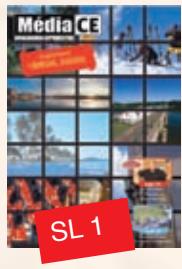
**VOUS AVEZ MANQUÉ UN NUMÉRO DE**



**ET VOUS SOUHAITEZ COMPLÉTER VOTRE COLLECTION...**



N° 16



SL 1



N° 17



Ess 4



N° 18



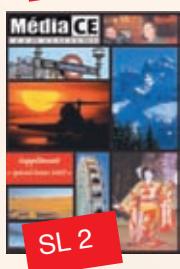
N° 19



N° 20



N° 21



SL 2



N° 22



N° 23



Ess 5



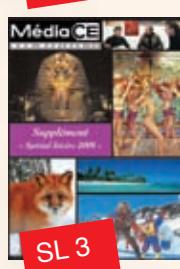
N° 24



N° 25



N° 26



SL 3



N° 27



N° 28



**Coupon à nous renvoyer par fax au 0811 11 20 27 ou par courrier :  
Media CE, 134-140 rue d'Aubervilliers - 75019 Paris**

- N°16 (8 €\*) x.....=.....€
- Ess 4 (40 €\*) x.....=.....€
- N°20 (8 €\*) x.....=.....€
- N°23 (8 €\*) x.....=.....€
- N°25 (8 €\*) x.....=.....€
- N°27 (8 €\*) x.....=.....€

- SL N°1 (40 €\*) x.....=.....€
- N°18 (8 €\*) x.....=.....€
- N°21 (8 €\*) x.....=.....€
- Ess 5 (40 €\*) x.....=.....€
- N°26 (8 €\*) x.....=.....€
- N°28 (8 €\*) x.....=.....€

- N°17 (8 €\*) x.....=.....€
- N°19 (8 €\*) x.....=.....€
- SL N°2 (40 €\*) x.....=.....€
- N°24 (8 €\*) x.....=.....€
- SL N°3 (40 €\*) x.....=.....€

CE : .....  
Nom: .....  
Adresse: .....  
Ville: .....  
Tél.: .....  
Email: .....  
Code postal: .....  
Fax : .....  
.....

Tél.: 08 11 11 20 26 - Fax 08 11 11 20 27 - E-mail : info@mediace.fr

**CONTACTEZ NOUS POUR CONNAITRE LES AUTRES NUMÉROS DISPONIBLES**

\* Plus frais d'envoi 5 €

**CHIRON EDITEUR**

10 rue Léon Foucault  
78184 ST QUENTIN EN YVELINES  
Tél. 01 30 14 19 30  
Editeur de guides pratiques, droit

**CREDES (Centre de Recherche d'Etude et de Documentation en Economie de la Santé)**

1, rue Paul Cézanne  
75008 PARIS  
Tél. 01 53 93 43 00

**CREDOC (Centre Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie)**

142, rue du Chevaleret  
75013 PARIS  
Tél. 01 40 77 85 01

**DALLOZ**

31-35 rue Froideveau  
75695 PARIS CEDEX 14  
Tél. 01 40 46 35 00

**DARES (DIRECTION DE L'ANIMATION, DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES)**

39/43 quai André Citroën  
75102 PARIS CEDEX 15  
Tél. 01 44 38 38 38

**DUBOST & COMPAGNIE**

124 avenue Gambetta  
75020 PARIS  
Tél. 01 40 30 91 88  
Auteur de l'ouvrage «Comités d'entreprise, syndicats, patrons, le grand remue-ménage».

**DUNOD EDITEUR**

5 rue Laromiguière  
75005 PARIS  
Tél. 01 40 46 49 42  
Editeur droit social.

**EDITIONS DU PRE**

134/140 rue d'Aubervilliers  
75019 Paris  
Tél. 08 11 11 20 26  
Fax 08 11 11 20 27  
[www.mediace.fr](http://www.mediace.fr)  
[info@mediace.fr](mailto:info@mediace.fr)

Editeur du bimestriel Média CE, l'Essentiel des CE et le Spécial Loisirs.

**EDITIONS DU 1ER MAI**

12, Avenue Maurice Thorez  
94200 IVRY SUR SEINE  
Tél. 01 46 70 03 84  
Editeur de Social CE

**LES EDITIONS D'ERGONOMIE**

BP 138  
13008 MARSEILLE  
Tél. 04 91 22 17 25  
Editeur d'ouvrages sur l'hygiène, l'ergonomie, la sécurité et les conditions de travail.

**EDITIONS HACHETTE**

Tél. 01 43 92 30 00  
Pour préparer votre voyage.

**EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE**

42, rue de Villiers  
92300 LEVALLOIS PERRET  
Tél. 01 41 05 22 00  
Guide juridique.

**EDITIONS LEGISLATIVES**

80, avenue de la Marne  
92546 MONTROUGE CEDEX  
Tél. 01 40 92 68 68  
Guide juridique.

**EDITIONS TISSOT**

9 rue du Pré Paillard  
Parc des Glaïeuls  
74940 ANNECY LE VIEUX  
Tél. 0825 077 111  
Guide juridique.

**L'ESSENTIEL DES CE**

134/140 rue d'Aubervilliers  
75019 Paris  
Tél. 08 11 11 20 26  
Fax 08 11 11 20 27  
[www.mediace.fr](http://www.mediace.fr)  
[info@mediace.fr](mailto:info@mediace.fr)

**FORMA CE**

50, rue Edouard Pailleron  
75927 PARIS CEDEX 19  
Tél. 01 55 56 62 10  
Fax 01 55 56 62 11  
[www.forma-ce.fr](http://www.forma-ce.fr)  
Editeur du Guide pratique de l'élu de CE, ouvrage très complet et pratique avec questions/réponses sur le fonctionnement du CE.

**GROUPE REVUE FIDUCIAIRE**

100, rue La Fayette  
75010 Paris  
Tél. 01 47 70 42 42  
Droit social, comptabilité, droits des particuliers.  
Code du travail.

**MEDIA CE**

134/140 rue d'Aubervilliers  
75019 Paris

Tél. 08 11 11 20 26

Fax 08 11 11 20 27

[www.mediace.fr](http://www.mediace.fr)

[info@mediace.fr](mailto:info@mediace.fr)

Toute l'information en phase avec l'actualité des CE

**SA NOUVELLE VIE OUVRIERE**

263 rue de Paris  
Case 600  
93516 MONTREUIL CEDEX  
Tél. 01 49 88 69 60  
L'hebdomadaire de la CGT

**SPECIAL LOISIRS**

134/140 rue d'Aubervilliers  
75019 Paris  
Tél. 08 11 11 20 26  
Fax 08 11 11 20 27  
[www.mediace.fr](http://www.mediace.fr)  
[info@mediace.fr](mailto:info@mediace.fr)

**LA VIE A DEFENDRE**

13 r Ecluses St Martin  
75010 PARIS  
Tél. 01 48 03 99 36  
Le mensuel de la CFTC

**WOLTERS KLUWER**

1 rue Eugène et Armand Peugeot  
92856 RUEIL MALMAISON CEDEX  
Tél. 01 76 73 48 09

+ d'infos  
+ d'efficacité

+ d'idées  
+ pratique

# MédiaCE.fr

Pour une information quotidienne,  
connectez vous vite sur

[www.mediace.fr](http://www.mediace.fr)





# La formation et l'assistance juridique au quotidien

La formation est l'un des outils essentiels, afin d'acquérir un minimum de connaissances économiques nécessaires à l'exercice de son mandat. À cette formation initiale, de nombreux comités d'entreprise sont amenés à effectuer des formations complémentaires tout au long du mandat et de se faire assister d'un service téléphonique juridique.

---

## Les droits des élus du CE

---



Au nombre des moyens d'action dont dispose le comité d'entreprise pour mener à bien ses missions, la formation est l'un des outils essentiels.

### Formation initiale

Tous les membres titulaires élus du comité d'entreprise ont droit à une formation économique de cinq jours ouvrables (article L.434-10 du Code du travail). Cette formation est renouvelable tous les quatre ans et est, de droit, réservée qu'aux seuls titulaires élus du comité d'entreprise, les suppléants en sont exclus.

Elle se déroule sur le temps de travail et est rémunérée comme tel : maintien intégral du salaire et de ses accessoires. En revanche, son coût financier ainsi qu'éventuellement les frais de déplacement sont à la charge du comité sur son budget de fonctionnement.

Si les suppléants ne bénéficient pas légalement de cette formation, il s'avère utile qu'ils puissent y accéder et ce, d'autant plus qu'avec une durée de mandat à quatre ans, les chances de remplacer un titulaire paraissent plus grandes. Deux possibilités peuvent ainsi être envisagées :

- réaliser cette formation dans le cadre du congé de formation économique, sociale et syndicale, tel que prévu à l'article L.451-1 du Code du travail et ouvert à tout salarié « désireux de participer à des stages ou ses-

sions de formation économique et sociale ou de formation syndicale organisés soit par des centres rattachés à des organisations syndicales de salariés représentatives reconnues sur le plan national, soit par des instituts spécialisés », - financer cette formation directement sur le budget de fonctionnement du comité ; dans un tel cas, il convient au préalable d'obtenir l'accord de l'employeur afin d'autoriser l'absence des suppléments de leur poste de travail pendant la durée de la formation et de régler la question du maintien de leur rémunération, l'entreprise n'étant pas légalement tenue de payer les salaires et de permettre à ses salariés de quitter leur poste de travail pour suivre cette formation. Dans tous les cas, il est vivement conseillé que les suppléants et les titulaires suivent la même formation dispensée par le même organisme.

## Formation complémentaire

Si la formation économique initiale est essentielle, l'expérience démontre qu'elle n'est pas suffisante et que, dans nombreux cas, des formations spécifiques deviennent nécessaires en cours de mandat en raison notamment des évolutions législatives ou d'événements propres à l'entreprise (restructuration, fusion, plan de sauvegarde de l'emploi, introduction de nouvelles technologies, droit d'alerte...).

Les organismes spécialisés dispensent de telles formations. Elles sont proposées soit en interne, soit en externe. Ces deux types de formation présentent chacun des avantages comme des inconvénients :

En interne, ces formations sont adaptées aux spécificités propres de votre entreprise et sont ajustées à vos besoins. Elles ne nécessitent pas que les participants se déplacent, sauf si certains travaillent sur d'autres sites. En revanche, il arrive – ce que de nombreux formateurs constatent – que des participants n'ailent pas jusqu'au bout de la formation, leur responsable hiérarchique leur demandant de rejoindre leur poste de travail en raison d'une « urgence ».

En externe, ces formations regroupent des participants venant de plusieurs comités d'entreprises et entraînent un déplacement dans les locaux de l'organisme de formation,

déplacement qui engendre un surcoût financier, même si, aujourd'hui, la plupart des dispensateurs de formation organisent des stages dans les grandes villes de province. L'avantage des formations externes est double : d'une part, confronter son expérience et ses besoins avec ceux d'autres comités d'entreprise et, d'autre part, faciliter plus librement la parole dans un lieu extérieur que dans les locaux de l'entreprise.

Qu'elles soient internes ou externes, ces formations sont à la charge du comité d'entreprise sur son budget de fonctionnement et leur durée s'impute sur le contingent d'heures de délégation dont disposent les membres titulaires élus.

## Assistance juridique au quotidien

Tout au long du mandat, le comité d'entreprise est amené à être informé et/ou consulté sur de nombreux domaines. Il peut, de lui-même aussi, saisir l'employeur de situations particulières comme, par exemple, s'inquiéter de l'avenir de l'entreprise et déclencher le droit d'alerte. Au préalable, il est nécessaire de vérifier que le comité d'entreprise est en droit d'agir ou de valider auprès de spécialistes qu'on ne se trompe pas.

De plus les lois changent et, tout particulièrement, dans le domaine social (droit du travail et de la sécurité sociale). Les tribunaux eux aussi interprètent les lois et leur jurisprudence n'est que rarement constante...

Pour sécuriser les actions du comité d'entreprise, des sociétés spécialisées proposent des services d'assistance juridique au quotidien. La plupart d'entre elles sont installées sur le marché des comités d'entreprise depuis des années et ont une connaissance parfaite de leurs besoins. Elles emploient des juristes et ont, dans leur équipe, des consultants ayant acquis une expérience significative sur le terrain des relations entre employeurs et représentants du personnel.

Le coût financier de ces services est à la charge du comité d'entreprise et s'impute sur le budget de fonctionnement.

## POINT DE VUE DU CE

### CE Mutuelle SMI, Djamila Bennai

« Je fais des formations depuis 4 ans. En tant que déléguée syndicale et membre du CE je trouve cela essentiel. D'année en année cela m'est bénéfique. Avant de devenir membre, il est important d'assister à des formations comme « les élections du CE » ou « comment s'exprimer en réunion ». En réalité toutes ces formations m'ont permis de me sentir plus à l'aise et de mieux connaître mon rôle au sein du CE.

Au départ, on fait toutes les formations qui se présentent à nous mais on ne retient que 15 % environ du sujet. Donc, je n'hésite pas à les refaire car avec un peu plus de vécu, il est plus simple de tout retenir et d'obtenir des réponses à des questions bien précises. Et puis il ne faut pas hésiter à renouveler les formations. Il y a un budget prévu à cet effet et tout est pris en charge : le déplacement, le repas...

Sur place on rencontre d'autres personnes qui nous expliquent comment ils ont fait pour résoudre tel ou tel problème. Ils nous donnent des idées et nous rassurent. »



## Acteur Juridique

### • Offre CE

Organisme de conseil et de formation depuis 10 ans, Acteur Juridique dispense des formations aux élus du comité d'entreprise, aux délégués du personnel et aux membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Notre équipe est également à votre écoute dans le cadre de l'assistance juridique.

Indispensable, les formations Acteur Juridique : des stages personnalisés. Ils sont adaptés aux besoins des représentants du personnel en fonction de leurs connaissances et de la taille et du secteur d'activité de l'entreprise. Nous pouvons alors vous proposer de tester vos com-

pétences afin de mieux maîtriser votre rôle et mesurer les enjeux du dialogue social dans l'entreprise.

Incontournable, l'assistance Acteur Juridique : un soutien quotidien. Nos spécialistes (juristes, avocats, experts comptables, ergonomes) répondent aux interrogations de chaque instance représentative du personnel et à l'ensemble des salariés de votre entreprise sur toutes les questions d'ordre professionnel et personnel.

### • Contact

Pour toute demande de renseignements, ayez le réflexe Acteur Juridique.

Contactez

Marie BOUSSIN  
au 01 34 28 67 85

### LA CLÉ NANTES

11 quai Henri Barbusse  
44000 NANTES  
Tél. 02 40 74 75 24  
Fax 02 40 48 79 97  
info-nantes@la-cle.fr

### RES EUROCONSEIL

33 rue Volant  
92000 NANTERRE  
Tél. 01 47 21 04 26  
Assistance CE et formations.

### SM & A

363 rue Garibaldi  
69007 LYON  
Tél. 04 78 69 17 81  
Conseil organisation, gestion management.

## ASSISTANCE JURIDIQUE

### AGIHR ASSISTANCE

37 rue Pierre Timbaud  
92230 GENNEVILLIERS  
Tél. 01 47 94 67 88

### ALENOS CONSEIL EXPERTISE

Espace Descartes  
12 rue Albert Einstein  
77420 CHAMPS SUR MARNE  
Tél. 01 70 01 71 06  
Expertise.

## CONSEILS AUX ELUS

### ACTEUR JURIDIQUE

81 rue du Général Leclerc  
95410 GROSLAY  
Tél. 01 34 28 67 85  
Formation et assistance juridique.

### ASSISTAN-CE

157 rue Albert Sarraut  
17940 RIVEDOUX-PLAGE  
Tél. 05 46 00 70 97  
Audit, assistance, conseil aux CE.

### CALLENTIS

89 rue du Faubourg Saint Martin  
75010 PARIS  
Tél. 01 40 40 24 60  
Assistance aux CE, mission de l'expert comptable du CE, Conseils au CE.

### GCL AUDIT ET CONSEIL

90-92 cours St Louis  
33300 BORDEAUX  
Tél. 05 57 19 33 10  
Expertise CE.

### GROUPE ALPHA

20-24 rue Martin Bernard  
75647 PARIS CEDEX 13  
Tél. 01 53 62 70 00  
Expertise assistance et conseil des CE.

### LA CLE

123, chemin des Bassins  
BAT E  
ZA Europarc - Le Hameau  
94035 CRÉTEIL CEDEX  
Tél. 01 56 71 22 00  
Formation et conseil

### LA CLÉ STRASBOURG

11 rue du Petit Marais  
67200 STRASBOURG  
Tél. 03 88 76 53 71  
Fax : 03 88 76 46 34  
info-strasbourg@la-cle.fr

### LA CLÉ LYON

59 bd Vivier Merle  
69003 LYON  
Tél. 04 72 53 08 87  
Fax : 04 78 47 11 41  
info-lyon@la-cle.fr

## La Clé

### • Offre CE

La Clé, qualifiée (Office professionnel de qualification des conseils en management) en relations du travail et en stratégies sociales, installée à Paris-Créteil, Lyon, Strasbourg, Nantes et Toulouse est au service exclusif des représentants du personnel.

Le service CONSEIL présent au côté des élus, trouve la solution la plus adaptée à leurs problèmes : analyser pour conseiller, participer aux réunions préparatoires.

Le service ETUDES et EXPERTISES, après étude approfondie des documents, remet aux élus un rapport pour appuyer leurs argumentations lors du processus de consultation avec la participation d'un consultant en réunions préparatoires et/ou plénières.

Le centre de FORMATION agréé CE et CHSCT, propose aux représentants du personnel plus de 30 thèmes en inter ou intra et reste à la disposition des représentants du personnel pour toutes formations spécifiques.

### • Points forts

La Clé, forte de son expérience de près de 20 ans, de la qualification de conseil garantissant un professionnalisme de haut niveau et d'une proximité établie par une présence régionale, est engagée sur le terrain aux côtés des élus. A tout moment et aussi souvent que nécessaire, les consultants vous apportent des réponses claires, précises et pratiques par téléphone, fax, mel, courrier ou rendez-vous sans aucune limitation forfaitaire.

### • Contact

PARIS-CRETEIL :  
Audrey Saccoman  
Christelle L'Haridon  
01 56 71 22 00  
LYON : Audrey Munch-Risson  
04 72 53 08 87  
STRASBOURG :  
Françoise Marbach  
03 88 76 53 71  
NANTES : Olivier Cadic  
02 40 74 75 24  
TOULOUSE :  
David Quinquandon  
05 61 23 00 14  
Service FORMATION :  
Pascal Judas - 01 56 71 22 00

Conseil

Etudes



## Solution d'élus

Expertises

Formation

### CRÉTEIL

Z.A. EUROPARC  
123, CHEMIN DES BASSINS  
94035 CRÉTEIL CEDEX  
TÉL : 01 56 71 22 00  
FAX : 01 43 39 51 73  
[info-creteil@la-cle.fr](mailto:info-creteil@la-cle.fr)

### LYON

LE GEMELLYON SUD  
59, BD VIVIER MERLE  
69003 LYON  
TÉL : 04 72 53 08 87  
FAX : 04 78 47 11 41  
[info-lyon@la-cle.fr](mailto:info-lyon@la-cle.fr)

### STRASBOURG

11, RUE DU PETIT MARAIS  
67200 STRASBOURG  
TÉL : 03 88 76 53 71  
FAX : 03 88 76 46 34  
[info-strasbourg@la-cle.fr](mailto:info-strasbourg@la-cle.fr)

### NANTES

11 QUAI HENRI BARBUSSE  
44000 NANTES  
TÉL : 02 40 74 75 24  
FAX : 02 40 48 79 97  
[info-nantes@la-cle.fr](mailto:info-nantes@la-cle.fr)

### TOULOUSE

31 RUE DU REMPART  
MATABIAU  
31000 TOULOUSE  
TÉL : 05 61 23 00 14  
FAX : 05 61 23 03 82  
[info-toulouse@la-cle.fr](mailto:info-toulouse@la-cle.fr)

# Plan de formation

**A**vant le 31 décembre de chaque année, le comité d'entreprise doit être consulté et donné un avis sur le plan de formation de l'année précédente et sur le projet pour l'année à venir, au cours de deux réunions spécifiques. L'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail précise que ces deux réunions doivent intervenir respectivement avant le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre de l'année en cours.

L'employeur est tenu de réunir deux fois le comité d'entreprise. La première réunion doit porter sur le plan de formation de l'année précédente et la seconde sur le projet pour l'année à venir.

Ces deux réunions doivent être séparées d'au moins trois semaines, afin de permettre aux représentants du personnel d'examiner les documents que légalement l'employeur doit leur transmettre.

Cette procédure de consultation doit être achevée impérativement avant le 31 décembre et aboutir à un avis du comité d'entreprise (article L.934-4 du Code du travail).

## Nature de ces réunions

Les deux réunions du comité d'entreprise doivent être, comme le précise la loi, « spécifiques ». Concrètement, cela signifie que deux réunions doivent être uniquement dédiées à cette question, même si elles peuvent se dérouler, chacune, après la réunion ordinaire qui se tient mensuellement. Ainsi, l'ordre du jour de la convocation du comité d'entreprise doit préciser :

- pour la première réunion, l'examen du plan de formation de l'année précédente (pour la consultation de cette année, le plan de formation de 2008),
- pour la seconde réunion, la présentation du projet de plan de formation établi par l'employeur pour l'année à venir (projet pour 2009, lors de la consultation de cette année).

## Première réunion

Trois semaines au moins avant la date de la première réunion, l'employeur doit transmettre aux membres du comité d'entreprise un certain nombre d'informations écrites. Ces informations sont également à adresser aux délégués syndicaux et aux membres de la commission formation (commission obligatoire dans les entreprises d'au moins 200 salariés). L'article D.932-1 du Code du travail définit les documents que l'employeur est tenu de communiquer : note sur les orientations de l'entreprise en

matière de formation professionnelle, telles qu'elles résultent après la consultation du comité d'entreprise sur cette question, l'accord de branche sur les priorités, objectifs et moyens de la formation professionnelle, la déclaration relative à la participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue (n°2483) adressée au trésor public et, éventuellement, celle concernant le crédit d'impôt formation, les informations ayant trait à la formation et qui figurent au bilan social (entreprises de plus de 300 salariés), le bilan des actions comprises dans le plan de formation pour l'année précédente et l'année en cours...

Ces documents sont destinés à nourrir le débat que le comité d'entreprise se doit d'avoir avec l'employeur. Compte tenu de ces informations et des explications fournies par l'employeur, le comité d'entreprise émet un avis sur l'exécution du plan de formation de l'année précédente.

## Seconde réunion

Avant cette seconde réunion et, comme lors de la première, l'employeur doit adresser aux membres du comité d'entreprise, aux délégués syndicaux et aux membres de la commission formation (entreprises d'au moins 200 salariés), d'autres informations ayant trait au plan de formation pour l'année à venir, objet de cette réunion. De telles informations doivent parvenir aux représentants du personnel et délégués syndicaux (et membres de la commission formation) dans un délai d'au moins trois semaines avant la date de cette seconde réunion, laquelle doit avoir lieu au plus tard le 31 décembre.

C'est lors de cette seconde réunion que le comité d'entreprise émet un avis sur le plan de formation pour l'année à venir.

## Sanctions

L'employeur qui n'applique pas ces dispositions encourt des sanctions d'une double nature.

Sur le plan pénal, il peut être condamné pour délit d'en-trave s'il ne consulte pas les représentants du personnel, ne transmet pas les documents et informations que prévoit le Code du travail, n'organise pas cette consultation selon deux réunions spécifiques et/ou ne respecte pas le délai minimum de trois semaines avant les réunions pour adresser les documents et informations.

Sur le plan administratif, la taxe de participation au développement de la formation professionnelle peut être majorée.

## Dubost & Cie

### • Offre CE

Formation des élus CE, DP, DS. Accompagnement après les formations et sur le droit du travail concernant les questions CE, DP, DS.  
Agréé pour la formation économique des élus de CE (Préfecture Ile de France N° 2004-1923).

### • Points forts

- L'expérience : Nicolas DUBOST est celui qui a animé le plus de formations auprès des élus de CE depuis 13 ans parmi tous les formateurs existant en France.
- La pédagogie : Beaucoup d'exemples pour faire comprendre. Les documents utilisés au cours de la formation servent aussi et contiennent tous les articles de lois à jour au moment de la formation. Modèles fournis pour faciliter la mise en pratique des formations.

- les petits CE sont à l'aise : former les élus d'une délégation unique ou d'un petit CE, c'est aussi leur spécialité.

- Tous les thèmes de base : Maîtriser les bases du CE, CE + DP, tenir la comptabilité d'un petit CE, rôle du secrétaire, règlement intérieur du CE, droit du travail, etc.

- Des thèmes qui font leur renommée : La formation continue (être capable d'expliquer le DIF aux salariés), les activités sociales et culturelles (que faire face à l'individualisme des salariés et quand le budget social est faible).

- Accompagnement après les formations : Le formateur reste en relation avec chaque élus après la formation, il l'accompagne.

### • Contact

Martine GIRARD - 01 40 30 91 88  
[info@dubostetcompagnie.fr](mailto:info@dubostetcompagnie.fr)  
[www.dubostetcompagnie.fr](http://www.dubostetcompagnie.fr)

### ATLANTES

166 bd du Montparnasse  
 75014 PARIS  
 Tél. 01 56 53 65 00  
 Cabinet d'avocats

### COMITE CONSEILS

90 rue Baudin  
 92300 LEVALLOIS-PERRET  
 Tél. 01 49 68 67 70  
 Formation et conseils.

### GROUPE ALPHA

20-24 rue Martin Bernard  
 75647 PARIS CEDEX 13  
 Tél. 01 53 62 70 00  
 Assistance des CE

### JURIDICA

7 ter, rue de la Porte de Buc  
 78000 VERSAILLES  
 Tél. 01 30 09 90 22  
 Filiale du groupe AXA,  
 assistance juridique.

### TRIPALIUM

48, av. de la République  
 78500 SARTROUVILLE  
 Tél. 06 09 75 47 88  
 Conseil social et juridique  
 en entreprise.

### BERNARD BRUCHE

18-20 rue Ferrus  
 75014 PARIS  
 Tél. : 01 64 22 10 86  
 Fax : 01 64 22 65 69  
[www.bruche.fr](http://www.bruche.fr)

Formations intra, inter et individualisées : conduite des hommes et des équipes, communication écrite et orale, prise de parole, réunions, conflits, entretiens annuels, dialogue social, secrétariat, gestion, finance, CE, DP, CHSCT...

## FORMATION DU CE

### ACTION RH FORMATION

13 rue Jean Jaurès  
 35760 MONTGERMONT  
 Tél. 02 99 54 52 89  
 Formation.

### ASE FORMATION

111 av. Victor Hugo  
 75016 PARIS  
 Tél. 01 40 38 68 80  
 Formation, conseil, assistance



## Formation des élus des comités d'entreprise

Spécialiste des petits CE, formateur et accompagnant de grands CE et CCE, agréé pour la formation économique des élus de CE.

## Accompagnement des comités d'entreprise

Aide les élus à exercer un mandat efficace et favorise le dialogue social, 15 ans d'expérience.

Rendez-vous sur  
[www.dubostetcompagnie.fr](http://www.dubostetcompagnie.fr)

Nicolas DUBOST  
 Directeur et Formateur



# GESTION ET FONCTIONNEMENT DU CE

## Logitis

La formation des élus est un DROIT et une nécessité.

DP – CE – CHSCT : de grandes responsabilités pour des salariés exigeants, pour un meilleur respect des personnes et de leur dignité, pour l'application des règles du droit.

LOGITIS, société conseil indépendante, propose dans ses centres de formations (Paris et Valenciennes) ou à l'occasion de ses « LOCALES » (Lyon, Lille, Dijon, Reims,...) des stages particulièrement adaptés aux besoins des élus.

Quelques thèmes : Le fonctionnement du CE ; Rôle et responsabilité du secrétaire ; Rôle et responsabilité du trésorier ; Comptabilité du CE et

contrôle URSSAF ; Le droit du travail ; Les Délégués du Personnel).

LOGITIS propose également des stages INTRA, pouvant se faire dans les locaux du CE ou à proximité, avec un programme « à la carte » afin de former « UTILE ».

Nos conseillers peuvent vous rendre visite pour bâtir avec vous la formule la mieux adaptée.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous,

### • Contact

Tél. 03 27 40 13 90  
[contact@logitis.info](mailto:contact@logitis.info)

## BERNARD BRUCHE FRANCE

18-20 rue Ferrus  
75014 PARIS  
Tél. 01 64 22 10 86  
Formations spécialisées ou générales.

## CEFORÉ

7 avenue Paul Cocat  
38036 GRENOBLE  
Tél. 04 76 14 09 09  
Formation continue, études, conseil, expertise.

## CELIDE

43 bis rue d'Hautpoul  
75019 PARIS  
Tél. 01 42 03 80 35  
Formation, conseil expertise.

## CEPPIC

7 rue du Maréchal Juin  
76130 MONT ST AIGNAN  
Tél. 02 35 59 44 00  
Organisme de formation.

## DUBOST & COMPAGNIE

124 avenue Gambetta  
75020 PARIS  
Tél. 01 40 30 91 88  
Formations, conférences et conseil.

## IREFE

78, rue de Crimée  
75019 PARIS  
Tél. 01 42 03 05 05  
Formation des élus.

## JS CONSEIL

27 avenue Gustave Dron  
59200 TOURCOING  
Tél. 03 20 27 63 93  
Formation

## KIDSEO

106 rue de Sèvres  
75015 PARIS  
Tél. 01 47 34 67 12  
Audit, assistance, formation, information et nouvelles technologies.

## LE FRENE

28, rue de Trévise  
75009 PARIS  
Tél. 01 53 24 62 80  
Formation CHSCT, assistance et conseils.

## TANDEM CONSEIL & FORMATION

7 bd Magenta  
75010 PARIS  
Tél. 01 55 42 22 32  
Fax 01 43 25 02 75  
[n.peronnet@tandemformation.com](mailto:n.peronnet@tandemformation.com)  
Formation et accompagnement des élus.

## LOGITIS

307 rue Jean Jaurès  
59410 ANZIN  
Tél. 03 27 40 13 90  
Formation des membres du CE.

## SECA CONSEIL

149 rue de la Délivrande  
14000 CAEN  
Tél. 02 31 93 08 40  
Formation, assistance juridique, expertise.

## SICOGE

15 rue Jeanne Hachette  
75015 PARIS  
Tél. 01 56 23 06 03

## Tandem Conseil & Formation

### • Offre CE

Tandem Conseil & Formation, filiale de Tandem Expertise, conçoit et anime les formations indispensables à tous les représentants des salariés : élus de CE, DP, membres du CHSCT, membres des commissions obligatoires et facultatives du CE, DS,... ; des formations sur mesure ou inter entreprises. En complément de la formation, nous vous accompagnons pour préparer vos réunions avec votre Direction, vous organiser autour d'un projet collectif, enquêter auprès des salariés sur leurs attentes et leurs besoins, ... Une offre complète et diversifiée pour tous ceux qui veulent améliorer le dialogue social dans leur entreprise et garantir aux salariés la défense véritable de leurs intérêts.

### • Points forts

- Formations adaptées, prenant en compte le contexte de votre entreprise, les particularités de votre équipe et vos contraintes de temps (nos formations peuvent être ponctuelles ou vous accompagner dans la durée)
- Formations sans cesse réactualisées parce que le monde de l'entreprise change et que la législation évolue
- Formations concrètes pour répondre à vos attentes ; des méthodes pédagogiques actives et variées, basées sur l'écoute et l'échange ; des intervenants issus du monde de l'entreprise et donc à même de partager avec vous les enjeux de vos mandats.

### • Contact

Nadine Péronnet  
01 55 42 22 32  
[www.tandemexpertise.com](http://www.tandemexpertise.com)  
[n.peronnet@tandemformation.com](mailto:n.peronnet@tandemformation.com)

# AS

eFORM@TION

Audit • Service • eFormation

# ÉLUS DE CE...

## S'INFORMER : UN DROIT

## SE FORMER : UN DEVOIR !!

FORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE SUR MESURE DES ÉLUS DE COMITÉS D'ENTREPRISE EN INTRA / EN INTER

### • POUVOIRS ET RÔLE DU CE

- Négociation avec l'employeur
- Consultation du CE
- Pouvoir économique du CE
- Rôle du secrétaire / du trésorier / des élus
- Pouvoirs en matière sociale et culturelles
- Formation du CE
- Action en justice
- PV de réunion
- Les experts du CE
- Ordre du jour
- Organisation du CE

### • DROIT DU TRAVAIL

- Licenciements et restructurations
- Plan de sauvegarde des emplois
- Mission du CHSCT
- Notion de modification du contrat de travail
- Les accords de rupture
- La retraite du salarié
- Force majeure et résiliation judiciaire

### • FORMATIONS "NOUVEAUX ÉLUS"

- Rôle du secrétaire
- Rôle du trésorier
- Rôle des membres élus
- Gestion du 0,2 %
- Gestion des ASC
- PV de réunion

### • COMPTABILITÉ ET QUITUS DES COMPTES DU CE

- Droit d'alerte
- Analyse des comptes de l'entreprise
- Organisation et fonctionnement du CE
- Audit des comptes
- Bilan
- Expertise comptable

*Vous avez des questions...  
Nous avons les réponses*



01.40.38.68.80

OUI, vos formations nous intéressent.

CE ..... Représenté par .....

Fonction au CE ..... Adresse .....

CP ..... Ville .....

Tél. ..... Fax ..... Effectif .....

Email ..... Permanence .....

A.S.eFORM@TION - 111 Avenue Victor Hugo - 75016 PARIS

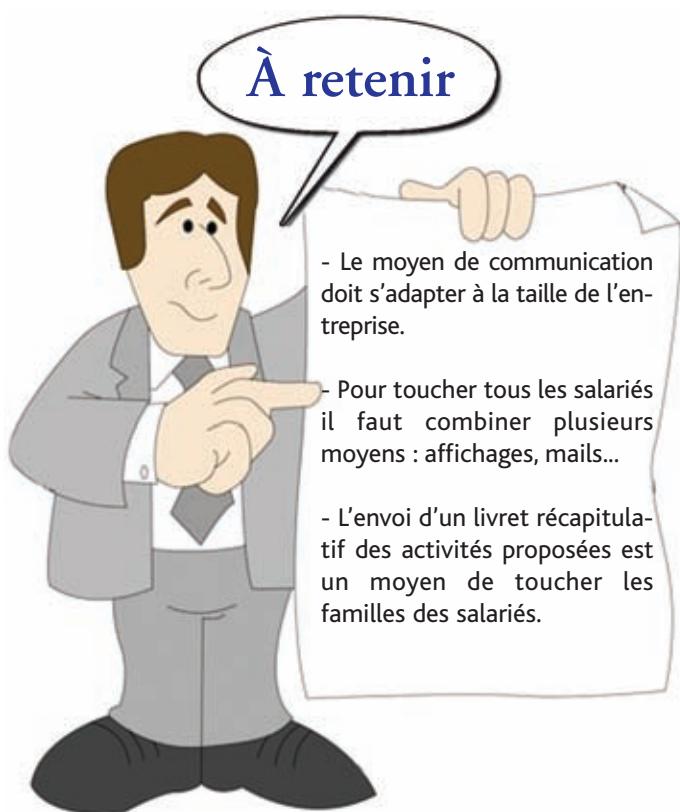
Tél.: 01 40 38 68 80 - Fax : 01 40 38 68 75 - Email : info@aseformation.fr



## La communication du CE

Pour expliquer un échec, on avance généralement un défaut de communication. C'est en grande partie vrai. Les comités d'entreprise, dans leur ensemble, n'échappent pas à ce constat.

### Les conditions d'une réussite



- Le moyen de communication doit s'adapter à la taille de l'entreprise.
- Pour toucher tous les salariés il faut combiner plusieurs moyens : affichages, mails...
- L'envoi d'un livret récapitulatif des activités proposées est un moyen de toucher les familles des salariés.

La plupart des observateurs s'accordent pour dire que les comités d'entreprise communiquent peu ou mal. Ce constat est d'autant plus sévère qu'il concerne tous les niveaux auxquels devrait s'établir une bonne communication : entre les différents membres du comité d'entreprise, entre l'ensemble des représentants du personnel (délégués du personnel, membres du CHSCT, délégués syndicaux), entre le comité d'entreprise et la direction (difficulté à faire passer le point de vue ou les revendications des salariés) ou encore entre le comité d'entreprise et les salariés.

Ainsi, selon une enquête sur le dialogue social réalisée par La Clé fin 2007 auprès des représentants du personnel, 43 % estiment qu'il y a un manque d'échange entre les quatre institutions représentatives du personnel. Ils ne sont que 34 % à juger que la communication est bonne avec les salariés, 40 % à déclarer qu'elle est difficile en raison de l'éclatement des structures de l'entreprise (dispersion entre plusieurs sites géographiques) et 26 % à dire que les salariés sont indifférents. En outre, lorsqu'il y a des négociations avec les délégués syndicaux, les informations ne sont données qu'à la fin de la négociation dans 50 % des cas. Ils sont 4 % à répondre que seuls les syndiqués sont informés.

## Une nécessité

La communication des élus du comité d'entreprise est essentielle et c'est même un devoir. Essentielle, parce qu'elle constitue un pilier fondamental du rapport de force entre l'employeur et le comité d'entreprise. Ce rapport de force sera d'autant plus efficace que l'information passera au sein du comité, entre les différentes institutions représentatives du personnel et avec le personnel. Tout le monde est gagnant : le comité renforce sa légitimité auprès de la direction et des salariés, chaque institution représentative du personnel accroît ses prérogatives spécifiques et, enfin, le personnel mesure l'efficacité et l'importance du rôle dévolu au CE au sein de l'entreprise.

Communiquer c'est aussi un devoir, parce que le CE est avant tout un organe qui représente les salariés auprès de l'employeur. Il est une corde de transmission entre la Direction et le personnel. C'est la raison qui contraint le CE à faire passer l'information à la fois aux salariés sur les décisions de l'entreprise et à cette dernière sur les revendications et points de vue du personnel.

## Un message vu, lu, compris

Comme un journaliste s'apprêtant à rédiger son « papier » après la collecte des faits, sachez que vous devrez avant tout vous poser les bonnes questions : à qui s'adresse le CE ? Il est bon de déterminer les composants de la population de l'entreprise : est-elle essentiellement féminine ? Plutôt composée de cadres, d'ouvriers ou de techniciens ? Quelle est la disponibilité de vos collègues ? Sont-ils dispersés ou regroupés sur le même site ? Prenez aussi la température de l'entreprise : on ne communique pas de la même façon dans une société qui affiche une excellente santé et dans un secteur en plein dégraissage. Soit un indispensable travail en amont avant de mettre en forme votre information, si vous voulez qu'elle atteigne sa cible, qu'elle soit vue, lue et surtout comprise.

## Au-delà des activités sociales et culturelles

La plupart des comités d'entreprise ont mis en place des outils permettant de communiquer avec le personnel sur les activités sociales et culturelles : journal interne, brochure, intranet. Sur ces supports, les différentes prestations, les participations financières du comité et les conditions d'accès sont généralement bien explicitées. Certaines sorties et voyages font souvent l'objet d'une intention particulière : reportage, photos et points de vue des participants. En revanche, la même énergie est rarement développée lorsqu'il s'agit des prérogatives économiques. L'affichage, voire la mise en ligne sur l'intranet, du procès-verbal de réunion est le seul acte de communication auprès du personnel. Or, ce document est souvent avare d'explications et lorsqu'il est suffisamment précis, il est diffusé après que l'information a été véhiculée par « radio moquette ». Une information rapide au plus près possible de l'événement devient primordiale lorsque l'actualité est brûlante (fusion, absorption, licenciement, déménagement...). A défaut de quoi, c'est laisser place à toutes sortes de rumeurs et fausses vérités qu'il est très difficile de contrecarrer.

## Chaudes, mes infos, chaudes !

Quand faut-il transmettre l'information que vous détenez ? Au CE donc de jouer son rôle d'interface. Certes, après une réunion de CE où élus et employeur ont débattu, on ne peut pas dire que les salariés palpent toujours d'impatience d'en connaître le contenu. Si, au pire, ils sont indifférents, habituez-les à recevoir des informations sur ces réunions ; si, au mieux, ils sont inquiets, parce que leur sort d'employés est peut-être en jeu, tenez-les rapidement au courant de ce qui s'y est dit. Comme il existe des supports de communication optionnels, séduisants (et coûteux !), on oublie souvent que le CE dispose aussi d'outils obligatoires qu'il ne tient qu'à lui d'utiliser à bon escient. Par exemple, le procès-verbal de réunion. Epingle sur les panneaux d'affichage, le PV est à la vue de tous.

## POINT DE VUE DU CE

### **CE Cap Gemini (1 300 salariés), Anaïs Barre**

« Dans notre entreprise, nous avons mis en place un bureau pour le CE. J'y travaille comme permanente. Notre rôle est d'accueillir les salariés toute la journée. On peut dire que c'est un bureau d'information ou la vitrine du CE. Nous ne sommes pas contraint à des horaires de permanence bien précis, notre bureau toute la journée et tous les jours. Nous sommes à la disposition des salariés afin de les informer, les renseigner et les diriger.

Les points forts de cette méthode de communication sont : le côté humain et relationnel. Les salariés sont satisfaits de pouvoir trouver quelqu'un avec qui ils peuvent discuter. Ils font une pause quand ils viennent nous voir. Nous avons un rôle d'information certes, mais c'est aussi un rôle social car nous écoutons les salariés qui ont un problème ou tout simplement lorsqu'ils ont besoin de faire le vide. Malheureusement dans d'autres entreprises, les horaires d'ouverture d'un bureau comme le nôtre sont souvent très limités. Je pense que cela freine les salariés à s'y rendre. Tandis que chez nous ils passent quand ils veulent : une fois, deux fois, trois fois dans la journée. C'est aussi ça notre rôle. »



# GESTION ET FONCTIONNEMENT DU CE

## COMMUNICATION

### AGENCE DCE

30 rue Edith Cavell  
92411 COURBEVOIE CEDEX  
Tél. 08 25 800 248  
Création de documents d'information et de communication. Retranscription de réunion.

### ATOUCOM

66-70 allée de l'Artois  
59130 LAMBERSART  
Tél. 03 20 08 28 12  
Prestataire communication écrite et site web.

### LEGISSIMO

53 rue du Berry  
59700 MARCQ EN BAROEUL  
Journaux de CE : informer de l'actualité sociale et ou conventionnelle, expliquer leur rôle, annoncer leurs actions sociales.

### PROWEB CE

64 rue Danton  
92300 LEVALLOIS PERRET  
Tél. 01 41 49 95 95  
Communication et gestion du CE.

## PV DE REUNION

### AB REPORT SARL

88 boulevard de la Villette  
75019 PARIS  
Tél. 01 42 45 02 07  
Rédaction des projets de PV, compte rendu ou synthèse.

### MOT-TECH

16 boulevard Saint Germain  
75005 PARIS  
Tél. 01 45 74 45 85  
Compte rendus de réunions CE et CHSCT.

### TELESCRIBE GROUPE TELERGOS

6 rue Laferriere  
75009 PARIS  
Tél. 01 44 53 53 44  
Rédaction de procès verbaux et de compte rendus de CE.

### UBIQUUS

Immeuble Scor  
1 avenue du Général de Gaulle  
92074 Paris La Défense Cedex  
Tél. : 01 44 14 15 16  
Fax : 01 44 14 15 35  
**85 rédacteurs salariés temps plein. Déplacement sur site en IDF et province.**

## SALONS

### ALLIANCE CONCEPT

17 route de Conchy  
60490 BOULOGNE LA GRASSE  
Tél. 03 44 40 68 73  
Salon des comités d'entreprise de Compiègne.

### LOSIROSCOPE

1 Impasse des Acacias  
21850 SAINT APOLLINAIRE  
Tél. 03 80 72 10 00  
Salon du tourisme et des loisirs de Dijon

### EXPOSITION - SALONS CE

70 av. du Général de Gaulle  
92058 PARIS LA DEFENSE  
Tél. 04 42 18 01 70  
32 salons dédiés aux besoins des élus de comités d'entreprise et collectivités.

### FRANCE CE

2793 chemin de St Claude Galaxie B  
06600 ANTIBES  
Tél. 04 93 74 09 19  
Organisateur de salons.

### PARIS LOISIRS CE

COMITE ENTREPRISE Sarl Zone Industrielle, secteur B Allée des Arts Graphiques 06700 ST LAURENT DU VAR  
Tél. 04 93 20 06 54  
info@loisirs-ce.com

### VENDING PARIS

Reed Expositions  
52-54 quai de Dion-Bouton  
CS 80001  
92806 PUTEAUX CEDEX  
Le salon de la distribution automatique.

## SYNDICATS

### CFDT

4 bd de la Villette  
75955 PARIS CEDEX 19  
Tél. 01 42 03 82 00

### CFE-CGC

59 rue du Rocher  
75008 PARIS  
Tél. 01 55 30 12 89

### CFTC

13 rue des Ecluses St Martin  
75010 PARIS  
Tél. 01 44 52 49 00

### CGT ALSACE

16 bd de la Victoire  
BP 40290  
67000 STRASBOURG  
Tél. 03 88 25 39 53

### CGT AQUITAIN

30 av. Charles de Gaulle  
33200 BORDEAUX CAUDERAN  
Tél. 05 57 22 74 80

## Exposium

Organisateur de salons professionnels, SalonsCE est depuis plus de 25 ans, un espace unique de rencontres et d'échange dédiés aux comités d'entreprise.

### • Une offre complète et diversifiée

SalonsCE, Le rendez-vous des Comités d'Entreprise, vous apporte conseil et expertise dans l'exercice de vos missions économiques, sociales et culturelles.

Du chèque cadeau aux outils de gestion du CE, en passant par les loisirs, les cadeaux de fin d'année... plus de 100 secteurs d'activités sont représentés sur nos salons avec l'engagement de vous faire découvrir les meilleures offres et services auprès de fournisseurs essentiellement régionaux ou départementaux.

Avec ses cycles complets de conférences et débats animés par les meilleurs experts, SalonsCE c'est aussi la garantie de vous informer, de suivre l'actualité et de trouver toutes les réponses aux questions posées par les salariés.

### CGT CONFEDERATION

263 rue de Paris  
93516 MONTREUIL CEDEX  
Tél. 01 48 18 80 00

### CGT PARIS

263 rue de Paris  
93516 MONTREUIL CEDEX  
Tél. 01 48 18 81 24

### CGT REGION NORD PAS DE CALAIS

Rue Geoffroy Saint Hilaire  
59044 LILLE CEDEX  
Tél. 03 20 62 21 12

### CGT REGION PICARDIE

39 rue Chabannes  
80000 AMIENS  
Tél. 03 22 33 35 00

### FORCE OUVRIERE PARIS

131 rue Danremont  
75018 PARIS  
Tél. 01 53 01 61 41

### • Points forts

SalonsCE vous facilite la vie au quotidien :

- SalonsCE c'est 32 salons dans 21 villes ; plus de 5000 exposants pour plus de 65 000 visiteurs, mais aussi des offres CE variées avec Socialog, le Congrès des représentants du personnel et Loisirexpo, le salon du Tourisme et des loisirs de groupe.  
- Découvrez [www.salonsCE.com](http://www.salonsCE.com), le site référence sur le marché des CE et collectivités.

Nouveau ! Ma BoutiqueCE vous propose toute l'année un annuaire complet de fournisseurs en ligne, des offres exceptionnelles sur les produits et services réservés aux CE.

- A lire ! La 5<sup>ème</sup> édition du Mémento CE, le manuel de référence des élus de CE...32 dossiers pratiques pour y voir plus clair dans vos missions.

### • Contact

Exposium SalonsCE  
5, Avenue du Millet – BP 1436  
13785 Aubagne Cedex  
Tel : 04 42 18 01 70  
[www.salonsCE.com](http://www.salonsCE.com)  
[aubagne@exposium.fr](mailto:aubagne@exposium.fr)

31 SALONS DANS 21 VILLES

# SalonsCE

LE RENDEZ-VOUS DES COMITÉS D'ENTREPRISE

Patrice



Activités  
Sociales et  
Culturelles

Didier



TOUS LES ÉLUS...

Missions  
économiques

Laurent



Tourisme  
et loisirs

TOUT POUR LES ÉLUS

Fabienne



Gestion  
du CE

Evelyne



LES MEILLEURS EXPERTS DES COMITÉS D'ENTREPRISE  
RÉPONDENT À TOUS VOS BESOINS SUR LES SALONSCE :  
AMIENS - BORDEAUX - CAEN - CLERMONT-FERRAND - DIJON -  
GRENOBLE - LILLE - LYON - MARSEILLE - METZ - MONTPELLIER -  
NANCY - NANTES - ORLÉANS - REIMS - RENNES - ROUEN -  
STRASBOURG - TOULOUSE - TOURS - PARIS 16 - 17 - 18 SEPTEMBRE 2008

PLUS D'INFOS SUR [www.salonsce.com](http://www.salonsce.com)

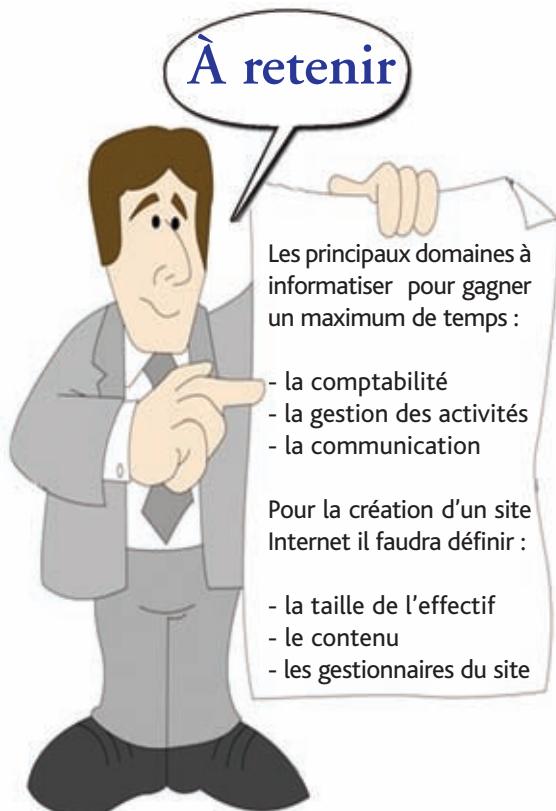




## Informatique - Internet

Nous rencontrons souvent, trop souvent, des comités d'entreprises qui ont investi lourdement dans un système informatique qui ne leur donne pas entière satisfaction. Les responsabilités sont souvent difficiles à identifier, voici quelques pistes de réflexion qui pourront vous aider afin de mettre le maximum de chances de votre côté.

### Les conditions d'une réussite



Les principaux domaines à informatiser pour gagner un maximum de temps :

- la comptabilité
- la gestion des activités
- la communication

Pour la création d'un site Internet il faudra définir :

- la taille de l'effectif
- le contenu
- les gestionnaires du site

Pour que l'informatique soit utilisé efficacement il est nécessaire d'évaluer vos besoins et les logiciels qui correspondent. La prise en compte de votre organisation actuelle et des moyens dont le CE dispose est un élément important. La diversité de vos fonctionnements (le nombre des bénéficiaires, le montant des subventions allouées...) implique une approche propre à chaque comité. Il est conseillé, avant de se lancer dans l'acquisition d'un logiciel et quelle que soit votre taille, de présenter votre projet et d'établir une liste des besoins du CE. Ce document permettra de solliciter les différents éditeurs de logiciels.

### L'installation et le paramétrage

Après avoir choisi le prestataire qui convient à ses besoins le CE passe à la phase de l'installation. Normalement, les installations en monoposte s'effectuent automatiquement et ne présentent pas de grande difficulté. La configuration matérielle requise doit être spécifiée par l'éditeur. Ces informations devraient être indiquées sur le bon de commande signé par le comité d'entreprise. De plus en plus souvent l'ouverture du CD d'installation contenant le logiciel signifie que vous avez accepter les conditions de vente, et, c'est dans ces conditions, que la configuration requise se trouve. Il est préférable d'obtenir ces informations au préalable à la commande et par écrit car il est possible que le CE achète un logiciel qui ne fonctionne pas sur ses ordinateurs. Pour les versions réseaux, le descriptif de la configuration minimum

est indispensable avant tout projet d'installation. Il est conseillé de faire intervenir l'éditeur lui même.

Les logiciels proposés par les éditeurs spécialisés ne s'accompagnent pas tout le temps d'une simplicité de paramétrage. Les documentations que proposent les éditeurs sont, la plupart du temps, insuffisantes pour paramétriser les logiciels. Il faut préférer l'intervention de l'éditeur lui même pour la phase de paramétrage. Les évolutions des différentes règles de gestion, la mise en place des nouvelles activités, la période de changement d'exercice budgétaire sont autant d'éléments que le comité d'entreprise doit prendre en compte. Au minimum, le comité doit pouvoir modifier les paramétrages définis initialement par l'éditeur.

Après avoir installé puis paramétré tous les logiciels informatiques, le comité d'entreprise doit penser à former les élus.

## La Formation

Elle est essentielle pour utiliser les logiciels au quotidien. Il ne faut en aucun cas négliger cette phase ni sous-estimer les heures de formation.

La plupart du temps les éditeurs de logiciels interviennent directement sur le site même du CE et forme les élus groupe par groupe. Les groupes doivent être homogènes pour ne pas qu'une personne qui découvre l'outil (utilisation de la souris, navigation sur un PC) se retrouve avec un groupe qui a déjà des connaissances en la matière.

La recette d'une bonne formation tient, entre autre, dans les conditions matérielles qu'il ne faut pas négliger. Il est plus facile que chaque stagiaire manipule le logiciel au fur et à mesure que le formateur donne ses explications. Un formateur qui explique le fonctionnement de son logiciel à quatre personnes devant un seul écran correspond plutôt à une séance de démonstration plutôt qu'à une formation.

La formation doit être mise en application très rapidement car plus les jours passent plus son efficacité réduit. L'idéal est de prévoir une formation qui s'étale

sur plusieurs jours.

Etape 1 : formation de deux jours.

Etape 2 : utilisation du logiciel pendant plusieurs semaines par les stagiaires, mise en pratique des apprentissages ...

Etape 3 : formation complémentaire qui permet d'obtenir des réponses à des questions plus précises et plus proches des réels besoins du CE.

En principe, les prestations de formation sont souvent sous-estimées et il n'est pas rare que les coûts soient supérieurs au coût du logiciel. Il faut donc penser à inclure dans l'enveloppe budgétaire initiale les frais de formation. Renouveler les connaissances chaque année c'est aussi progresser quant à l'utilisation de l'outil.

## L'assistance

La qualité de l'assistance est un élément qui se doit d'être déterminant dans le choix du prestataire aussi important que le choix du logiciel en lui même. En pratique, le contrat de maintenance garantit le bon fonctionnement de l'application déployée. Il est parfois obligatoire la première année chez certains éditeurs et renouvelable suivant un préavis d'au moins deux mois. Son coût représente entre 15 et 20 % du prix d'achat net des licences, encore faut-il vérifier la qualité des prestations d'un éditeur à l'autre.

Le comité d'entreprise devra poser les questions suivantes aux éditeurs qu'il sollicite :

- Quel est le champs d'intervention de l'assistance ?
- Est-il défini par contrat ?
- Quels sont les horaires d'ouverture du service ?
- Combien de personnes sont-elles dédiés à l'assistance téléphonique ?

Du côté des CE la multiplication des interlocuteurs est souvent mal perçu.

## POINT DE VUE DU CE

### **CE UES MMA (3800 salariés), Inès Bienvenu**

« Le site Internet du CE a été mis en place sous l'ancien mandat en 2005. À notre arrivée, nous avons organisé un sondage dans lequel les salariés nous ont affirmé qu'ils avaient de moins en moins de temps pour prendre connaissance des activités du CE. Nous avons pu remarquer également qu'environ un quart d'entre eux se déplaçait au bureau du comité pour s'informer. Nous avons donc compris qu'il fallait améliorer notre vitrine à savoir notre site Internet. Il s'agit d'un site sans code d'accès, il est ouvert à tous pour une plus grande liberté aussi bien du côté des familles que du côté des salariés. Nous voulions un site plus clair et plus simple d'utilisation. Nous en avons profité pour changer la charte graphique et notre logo. Notre prestataire nous a proposé un package avec la mise en place d'un logiciel de gestion et le relooking du site. On n'a pas hésité.

Notre objectif est de faire de ce site un véritable outil pour les salariés avec une newsletter, la possibilité de s'inscrire en ligne, de payer en ligne et même de s'informer sur son dossier personnel avec un accès réservé à chaque salarié. »



# Élections professionnelles : vote électronique

La loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique a autorisé le vote par voie électronique sur place ou à distance lors des élections des représentants du personnel. Un décret et un arrêté du 25 avril 2007 (J.O. du 27 avril 2007) ont précisé les modalités de mise en œuvre de cette forme de vote.

## Accord d'entreprise

Pour utiliser le vote par voie électronique sur les lieux de travail ou à distance, il est nécessaire que soit conclu un accord d'entreprise (ou de groupe) à cet effet. Cet accord doit comporter un cahier des charges respectant les prescriptions minimales énoncées au nouvel article R.423-1-2 du Code du travail :

- confidentialité des données transmises, notamment de celles des fichiers constitués pour établir les listes électorales des collèges ainsi que la sécurité de l'adressage des moyens d'authentification, de l'émargement, de l'enregistrement et du dépouillement des votes,
- les fichiers comportant les éléments d'authentification des électeurs, les clés de chiffrement et de déchiffrement et le contenu de l'urne ne doivent être accessibles qu'aux personnes chargées de la gestion et de la maintenance du système,
- le système de vote électronique doit pouvoir être scellé à l'ouverture et à la clôture du scrutin,
- les données relatives aux électeurs inscrits sur les listes électorales ainsi que celles relatives à leur vote sont traitées par des systèmes informatiques distincts, dédiés et isolés, respectivement dénommés « fichier des électeurs » et « contenu de l'urne électronique ».

Avant sa mise en place (ou avant toute modification substantielle de sa conception), le système de vote électronique doit être soumis à une expertise indépendante, destinée à vérifier le respect de ces prescriptions. Le rapport de l'expert est tenu à la disposition de la CNIL.

Le protocole d'accord préelectoral doit mentionner l'accord instituant le vote électronique.

## Listes électorales

Les listes électorales sont établies par l'employeur. C'est sous sa responsabilité que le contrôle de la conformité des listes importées sur le système de vote électronique aux listes électorales transmises, le cas échéant, au prestataire est effectué. Il en est de même de l'intégration et du contrôle des candidatures.

## Déroulement du vote

Une notice détaillée sur le déroulement des opérations électorales doit être remise à chaque salarié. Pour chaque tour de scrutin, le vote électronique doit se dérouler pendant une période délimitée.

Les heures d'ouverture et de fermeture du scrutin électronique doivent pouvoir être contrôlées par les membres du

bureau de vote et les personnes désignées ou habilitées pour assurer le contrôle des opérations électorales.

Pour se connecter sur place ou à distance au système de vote, l'électeur doit se faire connaître par le moyen d'authentification qui lui a été transmis, selon des modalités garantissant sa confidentialité.

L'électeur accède aux listes de candidats et exprime son vote. Son choix doit apparaître clairement à l'écran et peut être modifié avant validation. La transmission du vote et l'émargement font l'objet d'un accusé de réception que l'électeur peut conserver.

Tout électeur atteint d'une infirmité le mettant dans l'impossibilité de voter peut se faire assister par un électeur de son choix.

## Dépouillement

Dès la clôture du scrutin, le contenu de l'urne, les listes d'émargement et les états courants gérés par les serveurs sont figés, horodatés et scellés automatiquement sur l'ensemble des serveurs.

Le dépouillement n'est possible que par l'activation conjointe d'au moins deux clés de chiffrement différentes sur les trois qui doivent être éditées.

La génération des clés destinées à permettre le dépouillement des votes à l'issue du scrutin est publique de manière à prouver de façon irréfutable que seuls le président du bureau de vote et deux de ses assesseurs ont connaissance de ces clés, à l'exclusion de toute autre personne, y compris du personnel technique chargé du déploiement du système de vote.

Le décompte des voix apparaît lisiblement à l'écran et fait l'objet d'une édition sécurisée afin d'être porté au procès-verbal.

Le système de vote électronique est scellé après le dépouillement afin de garantir l'impossibilité de reprendre ou de modifier les résultats après la décision de clôture du dépouillement. La procédure de décompte des votes enregistrés doit pouvoir être déroulée de nouveau.

**MédiaCE**

Rendez-vous sur le site  
[www.mediace.fr](http://www.mediace.fr) pour tout savoir sur le règlement intérieur du comité d'entreprise.

**www.mediace.fr**

**Le site 100 % CE**

## ACL Informatique

### • Offre CE

Logiciels de gestion et site Internet des Comités d'Entreprise et Comités d'œuvres Sociales entièrement paramétrables en fonction des activités du Comité et de ses règles de gestion ou d'attribution. Sept solutions logicielles, en deux gammes distinctes, couvrant la totalité des besoins des Comités quelle que soit leur taille et quelle que soit leur organisation administrative.

Les professionnels ne s'y sont pas trompé : les logiciels ACL sont les plus utilisés dans les CE d'informatiens ... y compris les dévelopeurs de logiciels !

### • Points forts

- 22 ans d'expérience de l'équipe ACL dans l'infor-

matisation des CE,  

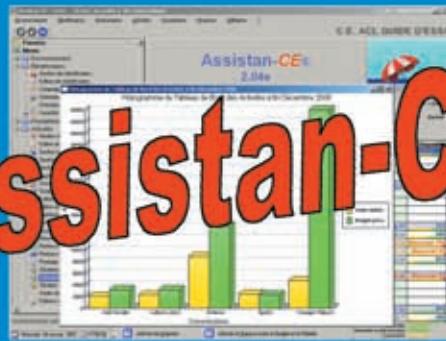
- écoute et disponibilité de l'assistance téléphonique,
- simplicité d'utilisation,
- CE «exemple» inclus dans le CD-Rom logiciel en plus de la documentation utilisateur
- mises à jour logicielles incluses dans l'abonnement d'assistance,
- équipement des salles de cours (Paris et Villeneuve-Loubet),
- communicabilité des logiciels : e-mails automatiques, échanges avec un site Web incluant le traitement des pré-inscriptions.

### • Contact

Paul GOMERCIC  
 Tél. 01 40 01 93 26  
 ou 04 93 73 64 84  
 Fax 04 93 73 89 98  
[aclce@aclinformatique.fr](mailto:aclce@aclinformatique.fr)  
[www.aclinformatique.fr](http://www.aclinformatique.fr)

## ACL Informatique

présente



# Assistant-CE®

22 ans  
 d'expérience  
 en logiciels  
 de gestion du CE

Pour recevoir une documentation,  
 retournez le coupon ci-dessous à :

**ACL Informatique**

1752 R.N. 7

06270 VILLENEUVE-LOUBET

Tél. : 04 93 73 64 84

Fax 04 93 73 89 98

Tél. ACL Paris : 01 40 01 93 26

**[www.aclinformatique.fr](http://www.aclinformatique.fr)**

**[info@aclinformatique.fr](mailto:info@aclinformatique.fr)**

CE : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal + Ville \_\_\_\_\_

Responsable \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Effectif : \_\_\_\_\_

## LOGICIELS DU CE

### 123 CE

12 grande Rue  
 55190 PAGNY SUR MEUSE  
 Tél. 0820 301 314  
 Logiciel de gestion et intranet.

### ACL INFORMATIQUE

1752 RN 7  
 Le "Marina Buro"  
 06270 VILLENEUVE LOUBET  
 Tél. 04 93 73 64 84  
 Logiciels pour CE.

### ADMIN

183 avenue Georges  
 Clémenceau  
 92024 NANTERRE CEDEX  
 Tél. (08) 20 30 01 51  
 Logiciel.

### AGIR CE

13 rue Soubiras  
 33200 BORDEAUX  
 Tél. 05 56 08 03 81  
 Informatique : logiciels, progiciels.

### AID'INFO

5 rue du Marché  
 95400 ARNOUVILLE LES  
 GONESSES  
 Tél. 01 39 87 60 20  
 Logiciels de gestion de CE, vente de matériel.

### ARETE

3-5 rue de Metz  
 75010 PARIS  
 Tél. 01 40 22 12 12  
 Logiciels gestion CE, formation, création de sites internet, expertise CE et CHSCT.

### DECALOG

1244 rue Henri Dunant  
 07500 GUILHERAND GRANGES  
 Tél. 04 75 81 50 50  
 Conception logiciel bibliothèque et médiathèque.

### ETABLISSEMENTS BODET

Bd Cormier - BP 211  
 49300 CHOLET  
 Tél. 02 41 71 44 00  
 Matériel et fournitures, logiciel gestion du temps et des ressources humaines.



# ELUS de CE restez connectés

LCI INTEGRALE



Mozilla Firefox



QuickTime Player



FileZilla



Page 1 sur 1



Actions



Horloge

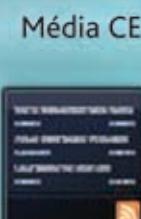


Recherche Xbox...



Calendrier

**MédiaCE**



Média CE

Safari Fichier Édition Présentation Historique Signets Fenêtre Aide  
Comité d'entreprise actualités – MEDIA CE MAGAZINE – Presse d'informations

Apple Yahoo! Google Maps YouTube Wikipédia Informations (818) Divers

http://www.mediace.fr/index.php?link=pages\_infos\_v2/budget\_02/moyen\_exercice

**MédiaCE**

Mercredi 28 Mai 11:02

RECHERCHEZ SUR LE SITE

ACCÉDER



sur votre Bureau

AC  
JURI

Conseils a

Le comité d'entreprise est amené à être informé et consulté régulièrement dans de nombreux domaines : marche générale de l'entreprise, égalité professionnelle entre hommes et femmes, organisation des services... Il peut également solliciter pour négocier certains accords comme, par exemple, sur la mise en place d'une mutuelle. Il peut aussi assister directement à certaines situations particulières : droit d'alerte.

Au préalable, il est nécessaire de vérifier que le comité d'entreprise fait effectivement partie du comité d'entreprise et qu'il opte pour la bonne méthode. Question d'autant plus importante qu'il existe plusieurs méthodes : la méthode conventionnelle et celle qui consiste à faire voter les salariés et que l'interprétation qu'en font les tribunaux est relativement constante. Les deux méthodes sont réglementées et proposent des services d'assistance juridique et fiscale aux entreprises installées sur le marché des entreprises.

Elles emploient des juristes et ont, dans leur équipe, des personnes ayant une expérience significative sur le terrain des relations entre salariés et employeurs.

**LE site de référence  
des CE**

Les contrats d'assistance juridique sont, en général, d'un coût forfaitaire et annuel. Certains contrats peuvent aussi inclure des questions concernant les individuelles de travail. Questions qui sont souvent posées dans cette rubrique.

W  
W  
W  
  
E  
D  
I  
A  
C  
E  
  
F  
R

# GESTION ET FONCTIONNEMENT DU CE

## 123 CE

123CE est une suite logicielle de gestion et de communication spécialement conçue pour les CE. Il vous permet de gérer vos activités (billetterie, ANCV, locations, sorties / voyages, médiathèque, participations, ...) et d'en donner l'accès aux salariés via votre propre site Web.

### Pour le CE : un outil simple et adapté !

123CE Gestion est un logiciel de gestion administratif et comptable totalement intégré, pour la gestion de vos activités et vos budgets. Pour vous dégager des aspects techniques 123CE héberge vos applications et données sur un Data Center 100 % sécurisé.

### Pour les salariés : un outil pratique !

123WebCE vous permet de

créer votre propre site avec, pour ceux qui le souhaitent, la mise en place de services en ligne !

Chaque salarié peut, par exemple, depuis le site du CE, commander ses billets de cinéma ou de concert. Chacun profite ainsi des services du CE, sans contrainte de lieu ou des heures de permanence.

La solution 123CE est à la fois complète et modulaire, vous permettant de construire votre projet sur mesure en fonction de vos besoins.

#### • Contact

<http://www.123CE.net>  
ASP Technologies  
Tél : 0820301314 (tarif local)  
Directeur Commercial :  
Thierry COLIN  
tcolin@123CE.fr

## SWIN NOVATION INFORMATIQUE

46 rue de Solay  
44700 ORVAULT  
Tél. 02 40 63 99 85  
Edition, formation, et logiciels de gestion.

## FRANCE CE - ANNUAIRE CE

2000 Route des Lucioles  
06560 VALBONNE  
Tél. 04 97 21 34 21

## LE GUIDE DES CE

46 place Jules Ferry  
92120 MONTROUGE  
Tél. 01 46 12 91 60  
Site internet d'informations de prestataires CE.

## MISTER CE

64, rue Anatole France  
92300 Levallois-Perret  
Tél. 01 47 59 03 46  
Site internet d'interviews de prestataires CE.

## SITE INTERNET DU CE

### AUTOUR DES CE

97 rue Saint Denis  
77400 Lagny Sur Marne  
Tél. 08 70 44 55 31  
Les fournisseurs de CE testés pour vous.

### AVANGOO

28 rue Champroux  
30900 NIMES  
Tél. 04 67 30 05 43  
Création de site internet.

### BLEUROY.COM

14 quai de Rive Neuve  
13007 MARSEILLE  
Tél. 04 91 54 18 43  
Création sites internet, hébergement, affiliation.

## WWW.MEDIACE.FR

134 rue d'Aubervilliers  
75019 PARIS  
Tél. 08 11 11 20 26  
Fax 08 11 11 20 27  
[info@mediace.fr](mailto:info@mediace.fr)

Site d'actualités concernant directement les différents domaines d'activité des CE

## OFFICIELCE

164 avenue de Romans  
26000 VALENCE  
Tél. 0874 521 520  
Fournisseurs de CE.

## SERVICE CE

53 rue Pierre Corneille  
BP 6124  
69466 LYON CEDEX 06  
Tél. 04 37 24 25 41  
Site de fournisseurs avec réductions CE sur Lyon et sa région.

## GROUPE OBJECTIF CE

1 passage Panier Fleuri  
BP 50016  
84004 AVIGNON CEDEX 1  
Tél. 0826 026 026  
Logiciels dédiés CE.

## LOGITIS

307 rue Jean Jaurès  
59410 ANZIN  
Tél. 03 27 40 13 90  
Logiciel de gestion du CE.

## MONCE - LOGICIELS HDI

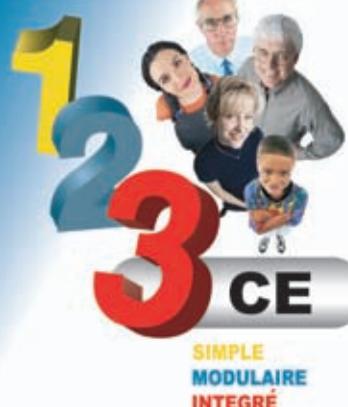
22, rue Léo Lagrange  
62410 WINGLES  
Tél. 03 21 40 40 40  
Logiciels spécialisés pour comités d'entreprise et associations.

## COMITE D'ENTREPRISE.COM

14 rue de Soutine  
Les Amarandes  
06800 CAGNES SUR MER  
Tél. 04 93 20 06 54  
Site internet.

## DEDISHOP

70 av. du Général de Gaulle  
92058 PARIS LA DEFENSE  
Tél. 04 42 18 01 70  
Site internet affilié au site salonscce.



## Votre CE mérite le meilleur de l'Informatique

Simplifiez-vous la vie avec le mode hébergé

 SITE WEB CE à votre image

 COMMANDES et SERVICES EN LIGNE

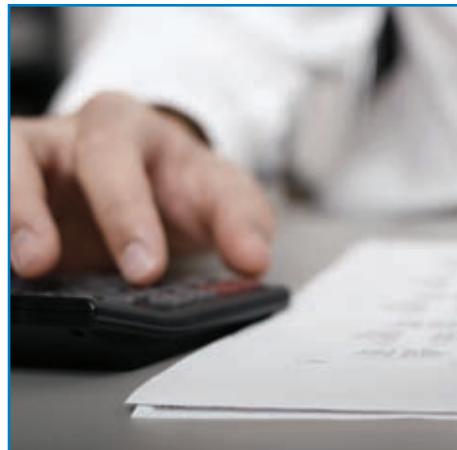
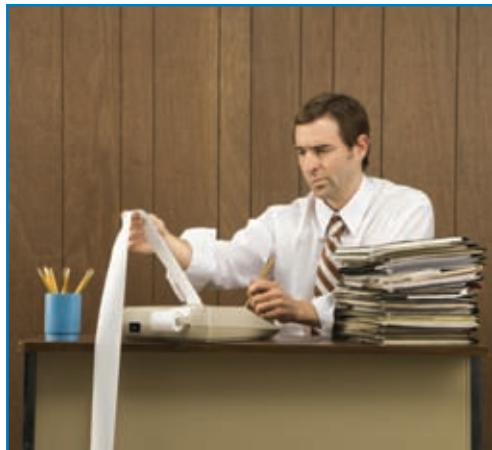
 Logiciel de GESTION et COMPTABILITE intégrée

**Télé Démo gratuite**  
et sans engagement

1 séance de télé-formation supplémentaire gratuite avec le code promo suivant : MC1201

<http://www.123ce.net>

N° Indigo 0 820 301 314  
Crédit d'un appel fiscal



## Les experts

Les possibilités de recourir à un expert sont nombreuses. Dans certaines situations, la loi permet au comité d'entreprise de se faire assister d'un expert, lequel est rémunéré par l'employeur. Dans les autres cas, l'intervention de l'expert est à la charge du comité d'entreprise.

### Un allié pour le CE



Seul le recours à un expert comptable est rémunéré par l'employeur, mais le CE peut faire appel, à ses frais et à son budget de fonctionnement pour obtenir des conseils auprès d'autres professionnels.

Cet investissement peut s'avérer productif lorsque le CE se trouve face à une opération économique et/ou sociale qui peut déstabiliser complètement l'entreprise dans l'avenir.

Dans le cadre des missions confiées au comité d'entreprise, les représentants du personnel ont la possibilité de faire appel à un expert pour les assister. Les champs d'intervention de l'expert sont aussi vastes que ceux de l'action du comité d'entreprise.

La loi prévoit cependant que l'intervention de l'expert est à la charge de l'employeur dans des situations limitativement définies. Il s'agit de la mission de l'expert-comptable et de celle de l'expert en technologies.

### Expert-comptable et expert en technologies

Si le comité d'entreprise fait appel à l'expert-comptable, l'employeur est tenu de payer les honoraires, dès lors que la mission porte sur :

- l'examen annuel des comptes (articles L.434-6 et L.432-4 du Code du travail),
- les opérations de concentration (article L.432-1 du Code du travail),
- l'examen deux fois par exercice des comptes prévisionnels (article L.434-6 du Code du travail),
- l'examen du rapport sur la participation (article R.442-19 du Code du travail),

- la procédure d'alerte (articles L.432-5 et L.434-6 du Code du travail),
- le projet de licenciement collectif pour motif économique (article L.434-6 du Code du travail).

Dans les entreprises d'au moins trois cents salariés, la rémunération de l'expert en technologies ou de l'expert-comptable qui intervient en tant qu'expert en technologies est également à supporter par l'employeur, à condition que la mission de l'expert ait été décidée en raison d'un projet important d'introduction de nouvelles technologies susceptibles d'avoir des conséquences sur l'emploi, la qualification, la rémunération, la formation ou les conditions de travail (article L.434-6 du Code du travail).

La question de l'éventuelle intervention de l'expert-comptable ou de l'expert en technologies doit être inscrite à l'ordre du jour de la réunion du comité d'entreprise. Elle peut aussi faire l'objet d'une réunion extraordinaire. Seuls les membres titulaires du comité d'entreprise votent sur l'intervention de l'expert, le président en est exclu (**voir Média CE n°19, page 24.**) Mais rien n'interdit au comité d'entreprise de faire appel à un expert-comptable sur tout autre sujet. Le coût financier de son intervention est alors à la charge du comité d'entreprise sur son budget de fonctionnement.

## Expert libre

L'article L.434-6 du Code du travail offre la possibilité au comité d'entreprise de se faire assister d'un expert pour la préparation de ses travaux. L'expert est rémunéré par le comité d'entreprise.

Ainsi, à la différence des autres experts dont le recours est limité à des situations expressément prévues par la loi, les domaines pour lesquels il est possible de faire appel à l'expert « libre » sont multiples, à la seule condition que son intervention soit liée « à la préparation des travaux du comité d'entreprise ». Sans en dresser une liste exhaustive des domaines d'intervention de l'expert, son intervention

peut porter sur : l'assistance juridique ponctuelle ou à plus long terme, la communication, la gestion des budgets, l'informatisation, la mise en place d'un régime de prévoyance et/ou d'une mutuelle, les classifications et la structure des emplois, les rémunérations et leur évolution...

Sa désignation doit être inscrite à l'ordre du jour d'une réunion ordinaire ou extraordinaire du comité d'entreprise. L'accord de la majorité des membres titulaires présents est requis. La mission confiée à l'expert doit être définie lors de sa désignation. Selon la nature de sa mission, sa rémunération est imputée soit sur le budget des activités sociales et culturelles, soit sur le budget de fonctionnement.

Comme l'expert-comptable et l'expert en technologies, il est soumis aux mêmes obligations de secret et de discrétion. En revanche, il n'a pas accès aux documents détenus par l'employeur ni aux locaux de l'entreprise. Il travaille sur les informations et documents fournis par le comité d'entreprise.

**Retrouvez notre dossier spécial  
sur les experts dans Média CE n°26 et  
sur le [www.mediace.fr](http://www.mediace.fr)**

**Vous cherchez un expert n'hésitez pas à  
nous demander conseils à travers le  
Service Lecteur.**

**Média CE vous conseille et vous oriente vers  
les meilleurs prestataires en fonction de votre  
taille et de votre situation géographique.**

+ d'infos  
+ d'efficacité

+ d'idées  
+ pratique

# MédiaCE.fr

**Pour une information quotidienne  
connectez vous vite sur**

**[www.mediace.fr](http://www.mediace.fr)**



**ÉLUS DE CE, RESTEZ CONNECTÉS  
SUR LE SITE 100 % CE**

# Catherine Ferrière, Tandem Expertise



*Pouvez-vous nous présenter votre société et les principales prestations que vous proposez aux comités d'entreprise ?*

Tandem Expertise est un cabinet d'expertise comptable au service exclusif des représentants des salariés. Créé en 2001, ce sont aujourd'hui 12 consultants multidisciplinaires qui interviennent auprès de CE de toute taille dans des secteurs d'activités très variés.

Au-delà des missions « légales » (examen des comptes annuels et prévisionnels de l'entreprise, diagnostic de groupe, assistance lors d'un plan de licenciement économique collectif, droit d'alerte, vérification du calcul de la participation), Tandem Expertise intervient auprès des élus dans des situations aussi différentes et diverses que sont les domaines d'interventions des représentants des salariés (rapprochement d'entreprises, négociation d'un accord d'intéressement, de GPEC, analyse du plan de formation...). En 2006, Tandem Expertise s'est diversifié en créant sa filiale Tandem Conseil & Formation. Cette structure conçoit et anime des formations, indispensables pour les élus CE, DP, membres du CHSCT ... Elle propose aussi un accompagnement des représentants du personnel au travers de missions d'assistance.

La complémentarité de ces deux structures permet d'entreprendre avec les représentants des salariés un travail de fond. Ces derniers ont une très bonne connaissance de leur entreprise, et l'expertise et la formation complètent leur information et les aident à prendre le recul suffisant pour comprendre et ainsi agir.

*Les domaines pour lesquels il est possible de recourir à une expertise sont nombreux. Ne pensez-vous pas que les élus du comité d'entreprise devraient, avant de faire appel à un expert, se poser certaines questions ? Et si oui, lesquelles et pourquoi ?*

Les élus reçoivent un grand nombre d'informations, quand la direction respecte ses obligations légales. Ils bénéficient aussi, grâce à leur action sur le terrain, de nombreux éléments qui remontent des salariés. Un travail d'analyse de ces données leur permettra d'identifier les sujets sur lesquels ils auront à travailler, de définir les priorités en fonction des échéances et bien sûr de l'urgence de la situation. Cela leur permettra de déterminer ce qu'ils recherchent à travers la nomination d'un expert et par là même, le champ de l'expertise.

Faire appel à un expert, c'est utiliser une ressource pour se donner les moyens de faire un diagnostic précis et objectif de la situation pour agir ensuite en conséquence. Au-delà

du rapport qu'il écrira, l'expert apportera un éclairage sur la situation, travaillera avec les représentants du personnel sur les questions qu'ils peuvent poser à la direction et les assistera lors de leurs échanges avec la direction.

Il convient donc que les élus du CE réfléchissent à la manière dont ils s'approprieront le travail de l'expert et exploiteront ses analyses. Par ailleurs, ils doivent également, avant de choisir leur expert, se poser la question de ce qu'ils en attendent : proximité, pédagogie, écoute, disponibilité, compétence technique sur un point particulier, capacité à formuler des préconisations, accompagnement dans l'action ... Un nombre croissant de CE recourt d'ailleurs à un appel d'offres pour choisir leur expert : ils présélectionnent quelques cabinets et leur demandent ensuite de venir se présenter.

*L'actualité sociale est souvent abondante. Comment pouvez-vous aider les élus du comité d'entreprise à y voir plus clair, afin de renforcer leur action sur le terrain ?*

Il est vrai que la législation évolue beaucoup, le code du travail change, et les IRP sont souvent surchargées par les occupations liées à leurs responsabilités. L'analyse des enjeux, pour les salariés et leurs représentants, qui peuvent découler des évolutions législatives est en conséquence un point essentiel.

Dans ce contexte, le recours à l'expertise et à la formation peut constituer une aide précieuse et aujourd'hui des droits existent pour aider les représentants des salariés à remplir leurs missions, qu'il s'agisse du droit à l'expertise ou des possibilités de congés et de financement permettant aux représentants des salariés de partir en formation. Certes, ces dispositions prévues par le législateur peuvent être considérées comme insuffisantes, mais nous constatons aussi qu'elles sont sous utilisées.

La formation c'est l'acquisition des connaissances nécessaires pour négocier, l'apprentissage de la transposition dans la pratique des connaissances acquises. Un exemple concret, la négociation d'un accord d'intéressement. On n'imagine pas des représentants des salariés négocier un accord d'intéressement sans savoir de quoi il s'agit. Qu'est ce que l'épargne salariale ? Que mettre dans un accord d'intéressement ? Quels sont les critères les plus pertinents à retenir pour que l'ensemble des salariés de l'entreprise bénéficie de l'intéressement ? C'est le rôle de la formation. L'expert, quant à lui, apportera, à l'occasion de l'examen annuel des comptes de l'entreprise, les éléments économiques et sociaux indispensables dans le cadre d'une telle négociation. Il pourra également, lors d'une mission d'assistance, effectuer des simulations chiffrées des différentes propositions faites par les partenaires sociaux au cours de la négociation.

On voit bien ici l'intérêt d'utiliser l'ensemble des ressources au service des élus pour les intégrer dans une démarche dynamique, au service des salariés, sans oublier l'intérêt de l'entreprise. La motivation des salariés est en effet fortement dépendante de la qualité du dialogue social.

## Tandem Expertise

### • Offre CE

Au service exclusif des comités d'entreprise et autres instances représentatives du personnel, nous vous proposons des expertises indépendantes, des conseils et une aide à la négociation, des formations à la carte.

Au-delà des missions dites « légales » (examen annuel des comptes, droit d'alerte, licenciements économiques), Tandem Expertise est également présent auprès des élus de CE lors d'évolutions d'organisation, d'introduction de nouvelles technologies, de négociations en matière d'intéressement ou de consultations sur les plans de formation, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et pour tout conseil et accompagnement de projet.

### • Points forts

Des consultants dotés d'une longue expérience du métier, dans tous les secteurs d'activité, et qui privilégient :  
Une approche ciblée et sur mesure, adaptée à la situation et aux préoccupations des élus  
Une écoute attentive et une réelle présence sur le terrain  
Une logique de conseil et d'assistance permanente et le moment venu la formulation de préconisations et de conseils tactiques  
Une méthodologie basée sur l'échange et la pédagogie

### • Contact

Nathalie Leplat  
01 55 42 22 22  
[www.tandemexpertise.com](http://www.tandemexpertise.com)  
[n.leplat@tandemexpertise.com](mailto:n.leplat@tandemexpertise.com)

### ADEXI ETOILE

Tour Onyx  
10 rue Vandrezanne  
75013 PARIS  
Tél. 05 34 41 53 70  
Expertise comptable.

### ALÉNOS CONSEIL EXPERTISE

Espace Descartes  
12 Rue Albert Einstein  
77420 CHAMPS SUR MARNE  
Tél. 01 70 01 71 06  
Fax 01 70 01 71 18  
[www.alenos.fr](http://www.alenos.fr)  
Une équipe d'experts et de consultants confirmés dans le conseil aux élus.

### AUDI-CE CONSULTANTS

12 place des Victoires  
75002 PARIS  
Tél. 01 30 72 48 48  
Fax 01 30 72 04 71  
[contact@audiceconsultant.fr](mailto:contact@audiceconsultant.fr)  
Expertise comptable.

### AUDI-CE CONSULTANTS

44 rue du Maréchal Foch  
95120 ERMONT  
Tél. 01 30 72 48 48  
Fax 01 30 72 04 71  
[contact@audiceconsultant.fr](mailto:contact@audiceconsultant.fr)  
Expertise comptable.

### AUDIT COMMUNICATION

118 av. Jean Jaurès  
75019 PARIS  
Tél. 01 42 45 07 07  
Expertise comptable.

### AUDIT ET ASSISTANCE EXPERTISE

26 bd Voltaire  
75011 PARIS  
Tél. 01 47 00 38 52  
Expertise comptable.

### AXIA CONSULTANTS

1 rue du Petit Robinson  
Centre d'Affaire des Metz  
78350 JOUY EN JOSAS  
Tél. 01 34 58 26 60  
Expertise comptable, analyse financière et sociale au service exclusif des CE.



*Tandem Expertise :  
bien orienter vos décisions  
économiques et sociales*

*Tandem Conseil & Formation :  
comprendre pour anticiper*

Des experts comptables et des consultants

au service des comités d'entreprise et  
de toutes les instances représentatives du personnel.

Nous privilégions une approche ciblée et sur mesure,  
adaptée à votre situation et à vos préoccupations.

### **Nous vous proposons :**

#### • Des expertises indépendantes

Examen des comptes annuels  
Droit d'alerte, licenciements économiques  
Participation des salariés  
Comptabilité des C.E., ...

#### • Des conseils et une aide à la négociation

Accords d'intéressement, de méthode, d'entreprise...

#### • Des formations à la carte

### Contactez-nous

C'est avec plaisir que nous vous rencontrerons et ferons ensemble un état des lieux de vos besoins

**7 bd de Magenta – 75010 Paris**

**01 55 42 22 22**

**[contact@tandemexpertise.com](mailto:contact@tandemexpertise.com)**

**[www.tandemexpertise.com](http://www.tandemexpertise.com)**



## Interview de

### Tony Fernandes,

### Directeur du Groupe Objectif CE

*Vous êtes expert en relations sociales, pouvez-vous nous aider à y voir plus clair sur cette appellation ?*

Si l'on regarde l'Histoire, les relations sociales existent depuis 2 siècles. Elles se sont bâties sur la quête de l'honneur de l'individu et le respect des classes.

Aujourd'hui, le comité a compris son importance au sein de l'entreprise, la notion de son pouvoir consultatif et le poids qu'il a, dans ses propositions.

**L'expert en relations sociales va l'accompagner en lui apportant la connaissance de l'environnement économique de l'entreprise, la maîtrise du droit, la vision à 360 degrés des stratégies sociales de l'entreprise.**

Grâce à cet expert, les propositions du CE seront constructives, elles dynamiseront la relation sociale entre les parties et le respect du droit de chacun.

*Pour favoriser l'expression collective des salariés, quelle est la priorité quotidienne du CE ?*

S'armer de connaissances, s'entourer de spécialistes. Les élus des comités d'entreprise ne sont pas des experts ou bien des juristes. La complexité du droit du travail leur demande de s'impliquer comme s'ils avaient cette formation. C'est très difficile pour eux.

*Pensez vous donc que les audits, les expertises sont un atout primordial pour les CE ?*

Oui, avec certitude ! Ces outils que vous citez sont indispensables pour construire un dialogue équitable et lucide sur la problématique posée, que ce soit l'audit social, l'audit d'acquisition et fusion, l'audit sur la santé mentale, l'examen annuel des comptes, la vérification de la participation etc... Comment rédiger des observations si le CE n'a pas la vision réelle et objective de son entreprise.

*Pouvez-vous me parler de vous, votre parcours, vos ambitions aujourd'hui, votre position face au marché des CE ?*

Mon parcours est atypique, je me suis destiné initialement à une carrière d'expert comptable avec l'obtention de mon DPECF (Diplôme préparatoire aux études Comptables et financières). J'ai rencontré en 1993 Eric BURNACCI, qui commercialisait un logiciel de gestion pour les comités d'entreprise. Grâce à lui, j'ai rencontré en 1994, Monsieur Maurice COHEN, qui m'a transmis la passion du droit du travail. Ces deux rencontres ont été fondatrice de mon implication et mon dévouement auprès des comités d'entreprise.

En 1997, avec Eric BURNACCI nous avons décidé de nous associer et de créer le groupe Objectif-CE. Dès 2000, il était essentiel pour moi d'apporter aux comités d'entreprise une vision juridique, j'ai ainsi fait ma licence à la SORBONNE via le CNED. Compte tenu de la complexité du droit, il est important pour moi d'aller plus loin et aujourd'hui je prépare un doctorat en droit.

Mon ambition pour les CE aujourd'hui ?

**Je souhaite qu'ils deviennent « force de propositions constructives ».**

Cela leur permettra d'amener l'employeur à analyser avec attention leurs observations et d'instaurer de véritables échanges entre les deux parties. D'ailleurs dans un dossier récent, un comité d'entreprise, avec mon soutien, a pu éviter la délocalisation d'une usine, fait pourtant inévitable au départ.



# Donnons du sens aux relations sociales

[www.symposium-ce.com](http://www.symposium-ce.com)

**3 rendez-vous dans l'année !**



Renseignements et inscriptions  
au 0826.026.026

**Symposium**  
CE  
dédier au dialogue social

9-10-11 juin 2009  
Cannes

**- 10 %**  
sur présentation  
du coupon

**Symposium**  
CE  
dédier à la communication  
et à la négociation

30 octobre 2008  
Lyon

**- 10 %**  
sur présentation  
du coupon

**Symposium**  
CE  
dédier à la santé mentale  
au travail

10 mars 2009  
Paris

**- 10 %**  
sur présentation  
du coupon

## Legrand Fiduciaire

### • Offre CE

Pour gagner en efficacité, pour anticiper ou gérer des situations difficiles, les élus de comité d'entreprise ont le besoin et le droit de se faire assister dans l'exercice de leurs attributions économiques.

Partenaire exclusif des comités d'entreprise depuis 20 ans, LEGRAND FIDUCIAIRE propose ses prestations d'expertise, de conseil et de formation. Fort de son implantation nationale avec des bureaux à Paris, Lyon, Marseille, Lille et Rennes, il s'appuie sur un réseau de partenaires spécialisés dans l'assistance aux comités : conseil, assistance juridique, expertise CHSCT...

### • Points forts

C'est sur l'expérience du terrain et une connaissance approfondie de tous les secteurs d'activité économique et sociale que s'appuient les équipes de LEGRAND FIDUCIAIRE pour émettre des avis et donner les conseils les plus avisés et utiles possibles. L'habitude des conditions très inégales du dialogue social dans les entreprises de toute taille comme dans les grands groupes, la présence auprès des élus et la pédagogie dans l'exercice de toute mission sont aussi les points forts de LEGRAND FIDUCIAIRE.

### • Contact

Tél. : 01 40 70 95 62  
[info@groupe-legrand.com](mailto:info@groupe-legrand.com)  
[www.groupe-legrand.com](http://www.groupe-legrand.com)

### BEC

59 rue d'Amsterdam  
75008 PARIS  
Tél. 01 56 02 65 80  
Expertise comptable

### CABINET BOISSEAU

149 avenue du Maine  
75014 PARIS  
Tél. 01 45 41 71 14  
Cabinet d'audit et d'expertise comptable spécialisé dans le conseil aux comités d'entreprise.

### CABINET MARCIANO

57 avenue Montaigne  
75008 PARIS  
Tél. 01 56 64 18 18  
Avocats

### CE CONSULTANT

Espace Descartes  
12 rue Albert Einstein  
77420 CHAMPS-SUR-MARNE  
Tél. 01 70 01 71 01  
Expert-comptable

### COEXCO

11 rue des Immeubles Industriels  
75011 PARIS  
Tél. 01 43 73 90 79  
Expertise comptable.  
Formations.

### CVL

24 rue Domer  
69007 LYON  
Tél. 04 72 73 02 03  
Expertise comptable.

### CONSEIL RP-IDF ORDRE EXPERTS COMPTABLES

45, rue des Petits Champs  
75035 PARIS CEDEX 01  
Tél. 01 55 04 31 27  
Experts comptables.

### ECCEC

4 boulevard Malesherbes  
75008 PARIS  
Tél. 01 58 18 63 43  
Expertise comptable.



*ALÉNOS*  
*Conseil*  
*Expertise*

*Plus clair, plus loin*

Comptes annuels et prévisionnels, Plans sociaux, Alerte, Intéressement, Participation, Temps de travail, GPEC

ALÉNOS CE : des experts qui s'engagent auprès des élus :

- ✓ Des informations claires, une analyse objective
- ✓ Des avis argumentés
- ✓ Une expertise de la négociation

### Contact

Tél. 01 70 01 71 06

Email : [contact@alenos.fr](mailto:contact@alenos.fr)

[www.alenos.fr](http://www.alenos.fr)

Société d'expertise Comptable spécialisée CE - 13, Quai de la Garonne 75019 Paris

# Objectif CE

## • Offre CE

Le groupe Objectif-CE, expert en relations sociales, accompagne au quotidien les instances représentatives du personnel dans leur stratégie sociale. Notre engagement est d'apporter aux CE : la connaissance de l'environnement économique de l'entreprise, la maîtrise du droit et la vision à 360 degrés des stratégies mises en place dans leur organisation. Nous aménons les élus à être « force de propositions constructives ». Cela leur permet d'amener l'employeur à analyser avec attention leurs observations et d'instaurer de véritables échanges entre les deux parties.

## • Points forts

- Expertise en relations sociales,
- 10 ans de collaboration avec les CE,
- 5 départements pour une solution globale : formations, expertises CE et CHSCT, événements, informations et communications,
- 3 congrès annuels (relations sociales, santé mentale, communication et négociations).

## • Contact

Fabien Martinez  
Tél. : 0826.026.026  
[info@objectif-ce.com](mailto:info@objectif-ce.com)  
[www.groupe-objectif-ce.com](http://www.groupe-objectif-ce.com)  
[www.formations-ipr.com](http://www.formations-ipr.com)  
[www.symposium-ce.com](http://www.symposium-ce.com)  
[www.prerogatives-ce.com](http://www.prerogatives-ce.com)  
[www.instant-ce.com](http://www.instant-ce.com)

## ECODIA

162 rue de Paris  
92190 MEUDON  
Tél. 01 46 47 48 13  
Expertise comptable.

## EXPERT CONSULTING

115 rue des Alliés  
38100 GRENOBLE  
Tél. 04 76 23 01 51  
Expertise.

## FRANCE DEFI

19-21 rue de L'Armorique  
75015 PARIS  
Tél. 01 53 91 20 20  
Groupement français d'experts-comptables et de commissaires aux comptes indépendants.

## GROUPE LECLAIR

4 bis rue d'ULM  
75005 PARIS  
Tél. 01 56 54 56 54  
Expert comptable.

## GROUPE LEGRAND

153 bd Haussmann  
75008 PARIS  
Tél. 01 56 62 77 77  
Expertise comptable

## IN VIVO

55 rue des Closiaux  
92140 CLAMART  
Tél. 0811 95 17 19  
Expertise.

## SOXIA

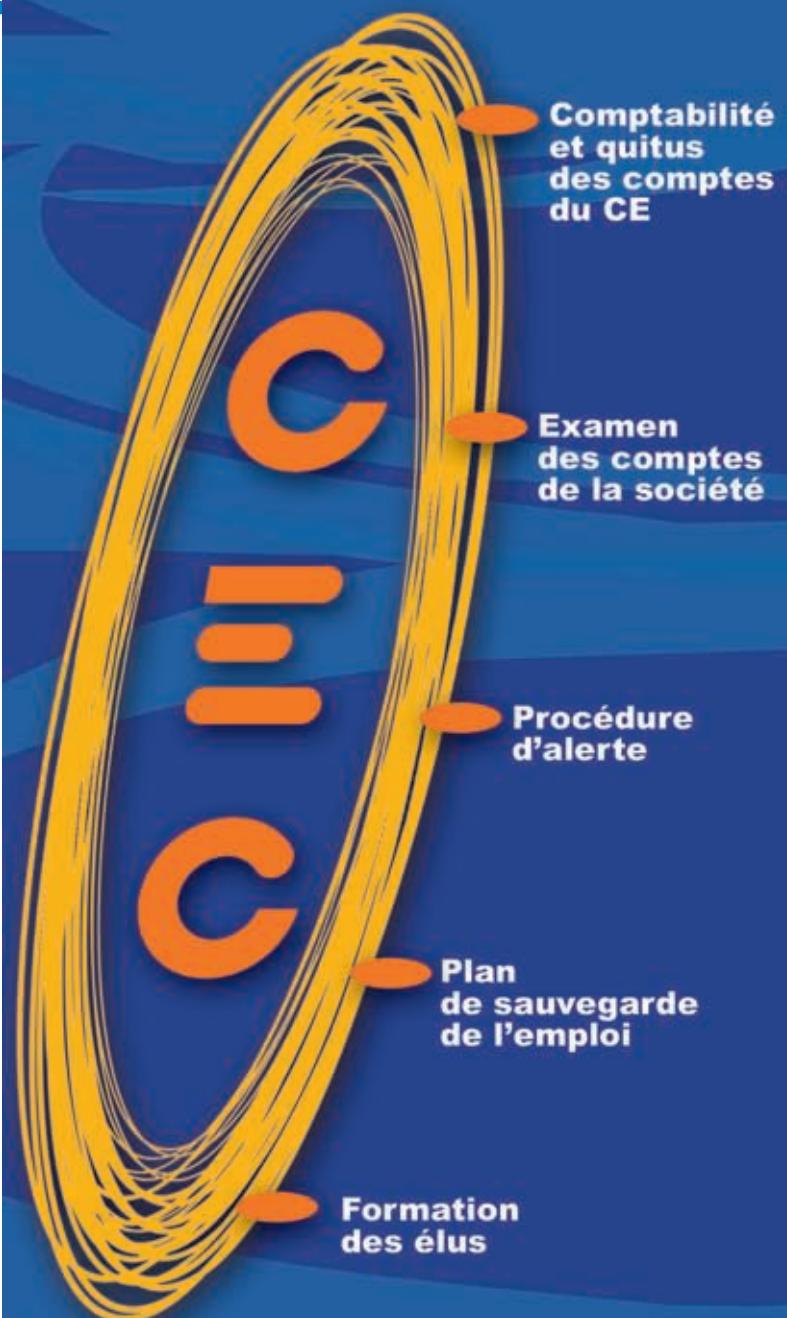
11 avenue d'Epremesnil  
78400 CHATOU  
Tél. 01 30 09 89 09  
Cabinet d'expertise comptable spécialisé dans l'assistance aux CE.

## SYNDEX

27 rue des Petites Ecuries  
75010 PARIS  
Tél. 01 44 79 13 00  
Expertise comptable, diagnostics-études pour CE et CHSCT.

## TANDEM EXPERTISE

7 bd Magenta  
75010 PARIS  
Tél. 01 55 42 22 22  
Fax 01 43 25 02 75  
[www.tandemexpertise.com](http://www.tandemexpertise.com)  
Assistance, conseil et expert-comptable au service des CE.



## CE-Consultant

Cabinet d'expertise comptable spécialisé dans les comités d'entreprise

12, rue Albert Einstein - 77420 CHAMPS SUR MARNE  
Tél : 01 70 01 71 01 - Fax : 01 70 01 71 18  
[www.ce-consultant.com](http://www.ce-consultant.com)

Egalement dans le Sud de la France :

150 rue Christian Martinez - 30900 NIMES  
Tél. 04 66 29 63 85 - Tél. portable 06 11 45 56 62

# Le règlement intérieur du comité d'entreprise

**L**e comité d'entreprise peut se doter d'un règlement intérieur. Ce document n'est nullement obligatoire et n'est pas soumis à une forme particulière. Il n'existe pas de modèle « officiel ». En revanche, si le comité d'entreprise décide d'élaborer un règlement intérieur, il doit respecter certaines règles.

## Que contient le règlement intérieur ?

Aux termes de l'article L.431-6 du Code du travail, le comité détermine dans le règlement intérieur « les modalités de son fonctionnement et ses rapports avec les salariés de l'entreprise, pour l'exercice des missions qui lui sont confiées. » Il s'agit donc d'un document qui définit, d'une part, les modalités de fonctionnement et, d'autre part, les rapports qu'entretient le comité avec les salariés. La loi laisse ainsi une grande latitude aux membres du comité dans l'élaboration de ce document. Toutefois, aucune disposition du règlement intérieur ne peut :

- être contraire à l'ordre public,
- contrevenir aux textes légaux relatifs aux attributions et au fonctionnement du comité d'entreprise.

Concrètement, le règlement intérieur prévoit, par exemple, des réunions du comité tous les deux mois, la participation systématique de tous les suppléants au vote, de charges supplémentaires tant matérielles que financières pour l'entreprise (sauf si l'employeur a donné son accord lors de l'adoption du règlement, accord qui doit apparaître clairement dans le procès-verbal d'adoption) ou encore la participation d'une personne non membre du comité à toutes les réunions.

D'une façon générale, le règlement intérieur détermine :

- la composition et les attributions du bureau et, en particulier, les règles de partage des voix lors de l'élection du secrétaire ainsi que les attributions de ce dernier,
- les commissions obligatoires et facultatives avec le nombre de membres et les modalités de désignation,
- l'organisation et le déroulement des réunions ordinaires et extraordinaires du comité (préparation des réunions et modalités du vote, par exemple),
- les modalités de versement de contribution patronale aux activités sociales et culturelles (annuelle, trimestrielle...), ainsi que de la subvention de fonctionnement,
- les modalités permettant aux membres du comité de circuler librement dans l'entreprise et ainsi de prendre tout contact nécessaire à l'exercice de leurs missions,
- les règles d'organisation de réunions d'information avec le personnel dans les locaux de l'entreprise.

Enfin, il est souhaitable également de prévoir une clause fixant une durée de validité au règlement intérieur, calquée sur celle des membres nouvellement élus. Les nouveaux élus pourront ainsi adapter certaines des clauses du règlement intérieur, compte tenu des évolutions de l'entreprise.

## Comment adopter le règlement intérieur ?

L'usage le plus répandu consiste à inscrire à l'ordre du jour de la première réunion du nouveau comité d'entreprise la question de l'adoption du règlement intérieur. Rien n'empêche, les membres nouvellement élus de continuer à fonctionner avec le règlement intérieur existant, dès lors que ce document ne contient aucune clause limitant sa validité dans le temps.

Que ce soit lors de la première réunion ou ultérieurement, le règlement intérieur (ou ses modifications éventuelles) est adopté à la majorité des membres présents, le président pouvant prendre part au vote.

Une fois adopté, le règlement intérieur s'impose à tous les membres du comité d'entreprise y compris à l'employeur.

Dans les entreprises possédant plusieurs établissements dotés d'un comité d'établissement, chaque instance a la faculté de doter ou non d'un règlement intérieur. Chaque comité d'établissement peut élaborer son propre règlement intérieur.

**MédiaCE**

**Rendez-vous sur le site  
[www.mediace.fr](http://www.mediace.fr) pour tout  
savoir sur le règlement  
intérieur du comité d'entreprise.**

**[www.mediace.fr](http://www.mediace.fr)**

**Le site 100 % CE**



Claudine Vergnolle Consultants

## Vous assiste dans la réussite de votre mandat

Vision  
partagée

Disponibilité

**AUDI-CE  
s'engage  
à vos côtés**

Proximité

Indépendance

Réactivité

AUDI-CE Consultants - 44 rue du Maréchal Foch - 95120 Ermont  
Tél. : 01 30 72 48 48 - Fax : 01 30 72 04 71  
[contact@audiceconsultant.fr](mailto:contact@audiceconsultant.fr)

Expertise comptable - Audit social - Conseil & Expertise économiques et financiers

# PV de carence : modèles types

## 1. Modèle de PV à établir si le quorum n'est pas atteint au premier tour

Identification de la société comme sur la première feuille A4.

Nature de l'élection (DP, CE, DU) et collège concerné en précisant si le vote concerne les titulaires ou les suppléants.

Nous soussignés,..... , membres du bureau de vote pour les élections .....certifions ce qui suit :  
Le dépouillement du scrutin, ouvert ce jour...conformément aux indications données par voie d'affichage en date du ... a donné les résultats suivants :

- nombre des électeurs inscrits :
- nombre de votants :
- bulletins blancs, nuls :
- nombre de suffrages valablement exprimés :

Ont obtenu :

Liste 1  
A (nombre de voix obtenues)  
B (idem)  
C (idem)  
Etc

Liste 2  
A (nombre de voix obtenues)  
B (idem)  
C (idem)  
Etc

Le nombre de suffrages valablement exprimés (indiquer ce nombre) ayant été inférieur à la moitié des électeurs inscrits (indiquer ce nombre), le quorum légal (article L 423 – 14 du code du travail pour les délégués du personnel et la DU, L 433-10 pour les membres du comité) n'a pas été atteint. En conséquence, aucun candidat n'a pu être élu .

Il devra donc être procédé à un second tour de scrutin dans un délai de 15 jours conformément aux dispositions précitées.

Fait à , le .....

Signatures des membres du bureau de vote

## 2. Modèle de PV de carence à l'issue du second tour

L'obligation de rédiger un tel document est limitée au cas où la carence a été constatée à la fois au premier et au second tour et où aucun siège n'a pu être attribué.

Identification de la société comme sur la première feuille A4.

Nature de l'élection (DP, CE, DU) et collège concerné en précisant si le vote concerne les titulaires ou les suppléants.

Les salariés ont été avisés le....., par voie d'affichage, que les élections seraient organisées le ..... Le même jour, les organisations syndicales représentatives ont été invitées à négocier le protocole d'accord préélectoral et à établir les listes de leurs candidats.

Aucune liste de candidats n'a été présentée au premier tour qui s'est déroulé le..... et il a été procédé à l'organisation du second tour le .....

Il est constaté qu'au jour du second tour, aucune candidature n'a été présentée.

En conséquence, est dressé le présent procès verbal de carence, conformément à l'article L 423-18 du code du travail (pour les DP ou la DU) et à l'article L 433-13 (pour les membres du CE).

A....., le .....

Signature du chef d'établissement

**MédiaCE**

**www.mediace.fr**

**Le site 100 % CE**

AU CÔTÉ DES  
COMITÉS D'ENTREPRISE  
DEPUIS 20 ANS



## COMPRENDRE LES ENJEUX ECONOMIQUES

- Comptes annuels
- Comptes prévisionnels
- Opérations de concentration
- Procédure d'alerte
- Licenciements économiques
- Gestion de la participation

## UNE EXPÉRIENCE AU CÔTÉ DES ÉLUS



## GERER VOS BUDGETS

- Comptes du CE
- Organisation comptable

## UNE COMPÉTENCE DANS TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉS



## ANALYSER POUR AGIR

- Transformer les chiffres en informations utiles
- Analyser les choix de l'entreprise
- Renforcer votre crédibilité auprès de la direction et des salariés

## UNE PROXIMITÉ DANS TOUTE LA FRANCE ■ Paris, Lyon, Lille, Marseille

Etudes

Tél. 01 40 70 95 62

Formation

E-mail : [info@groupe-legrand.com](mailto:info@groupe-legrand.com)  
[www.groupe-legrand.com](http://www.groupe-legrand.com)





# ELUS de CE restez connectés

LCI INTEGRALE



Mozilla Firefox



QuickTime Player



FileZilla



Page 1 sur 1



Actions



Horloge



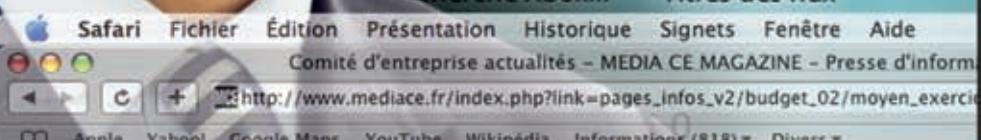
Recherche Xbox...

**MédiaCE**

Média CE



Titres des flux



**MédiaCE**

Mercredi 28 Mai 11:02

RECHERCHEZ SUR LE SITE

sur votre Bureau  
AC  
JURI

MédiaCE



Conseils a

Le comité d'entreprise est amené à être informé et consulté régulièrement dans de nombreux domaines : marche générale de l'entreprise, égalité professionnelle entre hommes et femmes, organisation des services... Il peut également solliciter pour négocier certains accords comme, par exemple, sur la mise en place d'une mutuelle. Il peut aussi assister directement à certaines situations particulières : droit d'alerte.

Au préalable, il est nécessaire de vérifier que le contrat d'assistance juridique est bien adapté à la situation et que l'opte pour la bonne méthode. Question d'autant plus importante qu'il s'agit d'un sujet qui peut être très complexe et que l'interprétation qu'en font les tribunaux est rarement constante. Les contrats d'assistance juridique proposent des services d'assistance et d'assistance juridique installées sur le marché des entreprises et qui sont parfaitement adaptées à leur secteur d'activité.

Elles emploient des juristes et ont, dans leur équipe, des personnes ayant une expérience significative sur le terrain des relations entre salariés et employeurs.

**LE site de référence  
des CE**

WWW  
MEDIACE.FR

<b>AGF</b> 87 rue de Richelieu 75113 PARIS CEDEX 02 Tél. 01 44 86 38 55 Retraite collective, épargne salariale, prévoyance collective et complémentaire santé.	<b>CIC EPARGNE SALARIALE</b> 4 rue Gaillon 75002 PARIS Tél. 01 42 66 70 00 Epargne salariale.	<b>GROUPE CREDIT COOPERATIF</b> Parc de la Défense 33 rue des Trois-Fontanot BP 211 92002 NANTERRE CEDEX Tél. 01 47 24 85 00 Multi-prêts aux salariés.	<b>MACIF</b> 22/28 rue Joubert 75009 PARIS Tél. 01 55 31 62 81 Assurances salaries et CE . Epargne salariale, Prévoyance collective, Complémentaire Santé
<b>BNP PARIBAS EPARGNE ENTREPRISE</b> 16 boulevard des Italiens 75450 PARIS CEDEX 9 Tél. 01 42 98 17 21 Epargne salariale.	<b>CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT</b> 90 boulevard Pasteur 75015 PARIS Tél. 01 43 23 30 30 Epargne salariale.	<b>GROUPE PRADO</b> 485, avenue de Prado 13008 MARSEILLE Tél. 04 91 16 13 65 Prévoyance, épargne salariale et retraite complémentaire.	<b>NATIXIS BANQUE POPULAIRE</b> 45 rue Saint-Dominique 75007 PARIS Tél. 01 58 32 30 00 Assistance et conseils, multi-prêts aux salariés, épargne salariale banque du CE.
<b>BONASSE LYONNAISE DE BANQUE</b> 448 av. du Prado 13269 MARSEILLE CEDEX 08 Tél. 04 91 23 67 22 Epargne salariale.	<b>CREDIT MUTUEL ILE DE FRANCE</b> 1 rue de la Tour des Dames 75009 PARIS Tél. 01 55 31 70 70 Banque, épargne salariale.	<b>HSBC</b> 109 av. des Champs Elysées 75008 PARIS Tél. 01 40 70 70 40 Banque à distance, assistance et conseil aux salariés.	<b>NOVACY</b> 25, rue de Greffuelhe 92300 LEVALLOIS PERRET Tél. 08 20 01 60 00 Epargne salariale.
<b>BRED BP</b> 18 quai de la Rapée 75604 PARIS CEDEX 12 Tél. 01 40 04 72 19 Epargne.	<b>CREDIT MUTUEL PARTICIPATION</b> 34 rue du Wacken 67913 STRASBOURG CEDEX 9 Tél. 03 88 14 73 62 Banque, épargne salariale, complémentaire santé.	<b>LE CREDIT LYONNAIS</b> 18 rue de la République 69002 LYON Tél. 04 78 92 20 26 Banques.	<b>NSM VIE</b> 3 Avenue Hoche 75008 PARIS Tél. 01 56 21 70 00 Epargne salariale, retraite

**MédiaCE.fr**

+ d'infos  
+ d'efficacité

+ d'idées  
+ pratique

**Pour une information quotidienne  
connectez vous vite sur**

**[www.mediace.fr](http://www.mediace.fr)**



**ÉLUS DE CE RESTEZ CONNECTÉS  
SUR LE SITE 100 % CE**



# Mutuelles et Prévoyance

Indispensable pour un meilleur confort de vie, le régime complémentaire de prévoyance d'entreprise se compose d'une mutuelle, d'une couverture de prévoyance et, plus rarement, d'un dispositif de retraite.

### Le fonctionnement



Le coût très élevé des examens médicaux et/ou des soins engendrés par certaines maladies pèse de plus en plus lourdement sur le budget des ménages. Avec une hausse des actes médicaux et une diminution continue des remboursements du régime général, la nécessité d'avoir une mutuelle ou, comme on la désigne aujourd'hui plus couramment, une complémentaire santé devient primordiale. Être couvert par une mutuelle permet certes de faire baisser le poste santé de son budget, mais surtout d'avoir une meilleure surveillance médicale en recourant à certains soins qui, faute de complémentaire santé, ne seraient pas réalisés (dentaires, par exemple.) Depuis l'intervention de la loi du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie, les contrats instituant une complémentaire santé au sein de l'entreprise doivent respecter certaines règles et, en particulier, en matière de remboursement (**voir Media CE n°21, page 12.**) En ce qui concerne les régimes d'entreprise de prévoyance et de retraite, ils doivent, depuis le 30 juin 2008, respecter de nouvelles règles (**voir Média CE n°28, page 26.**)

# RÔLE ÉCONOMIQUE

## Ces régimes sont-ils obligatoires au sein de l'entreprise ?

Non, aucune loi ne contraint l'employeur à mettre en place ces régimes, qu'il s'agisse de la mutuelle, de la prévoyance ou de la retraite. Seules certaines conventions collectives prévoient une telle obligation. Dans la majorité des cas, leur création est facultative. Elle peut résulter d'une décision unilatérale de l'employeur, d'un référendum ratifiés par la majorité du personnel. Elle peut également être instituée par accord conclu avec les représentants du personnel (comité d'entreprise ou délégués du personnel) ou les délégués syndicaux.

## Le comité d'entreprise a-t-il le monopole de la gestion de ces régimes ?

Non. Ces régimes peuvent être gérés directement par l'employeur, par le seul comité d'entreprise ou conjointement par les deux. Tant que le comité d'entreprise n'en revendique pas leur gestion, ils continuent à être gérés par l'employeur. Le comité d'entreprise garde toutefois un droit de regard : information et consultation lors de la mise en place ou de la modification du régime (article L .432-3 du Code du travail), présentation du rapport du rapport de l'organisme sur les comptes du contrat (article L.432-3-2 du Code du travail). Par ailleurs, dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire avec les délégués syndicaux, la question de la complémentaire santé doit être abordée, dès lors que les salariés n'en bénéficient pas.

Dans le cadre des activités sociales et culturelles, le comité d'entreprise peut décider d'instaurer ces régimes ou seulement l'un des trois. Dans un tel cas, le financement du régime est à sa charge – quitte, au préalable, à négocier une augmentation du budget des activités sociales et culturelles.

Il en assume également la gestion avec l'organisme choisi. Avant de se lancer dans une telle opération, il est vivement conseillé au comité d'entreprise de faire une étude sur les besoins des salariés et de réaliser une évaluation sur le type de régime. Pour cela, le recours à un expert peut s'avérer très utile. De même, il est nécessaire de contacter plusieurs organismes pouvant réaliser les couvertures souhaitées.

## Qui paie ces régimes ?

La loi ne fixe aucune règle en cette matière. La cotisation peut être prise en charge totalement par l'employeur, le comité d'entreprise ou, pour partie, par l'un et l'autre. De même, la répartition du taux de la cotisation entre le salarié et l'employeur (ou le comité d'entreprise lorsqu'il la gère directement) relève de la négociation.

En règle générale, la répartition que l'on observe le plus souvent pour la mutuelle est de 40% à la charge du salarié et de 60% à celle de l'employeur.

## Qui sont les prestataires ?

Trois types de prestataires sont présents sur le « marché de la mutuelle.» Historiquement, les premiers ont été les mutuelles, organismes créés au sein d'un métier ou d'une région d'emploi. Ces organismes sont régis par le Code de la mutualité. Le deuxième est constitué par les sociétés d'assurance et le troisième par les banques et les organismes financiers. Aujourd'hui, les frontières entre ces trois groupes sont de plus en plus ténues. A titre d'exemple, de nombreuses banques proposent des produits d'assurance et, en particulier, de complémentaire santé. Elles ont d'ailleurs procédé à des rachats de sociétés spécialisées dans ce créneau.

**MédiaCE .fr**

## La solution à tous vos besoins

Abonnez-vous dès maintenant à la newsletter mediace.fr afin d'être informés en temps réel de l'actualité du CE et des nouveautés à ne pas manquer.

[www.mediace.fr](http://www.mediace.fr)



# RÔLE ÉCONOMIQUE

## Contrats collectifs, pensez Macif !

Mettre en place une couverture collective de prévoyance ou de santé, constituer un dispositif d'épargne retraite ou d'épargne salariale... Avec Macif-Mutualité, entité spécialisée du groupe Macif sur les activités santé et prévoyance, les partenaires sociaux peuvent compter sur l'expertise d'hommes et de femmes proches des réalités du terrain, pour les accompagner dans la réalisation d'un projet collectif : prise en compte de vos enjeux, conseils, accompagnement juridique et technique, mise en place rapide des contrats,...

Pour votre protection sociale, faites appel à la Macif !

**Les domaines d'activité complémentaire santé collective**  
prévoyance collective  
épargne retraite collective  
épargne salariale

**Les assurances de personnes\* à la Macif**  
santé et prévoyance collective :  
112 M de CA  
prévoyance individuelle :  
245 M de CA  
santé individuelle :  
232 M de CA

**Comment nous contacter ?**  
Par courriel :  
[collective@macif.fr](mailto:collective@macif.fr)

### GROUPE MEDERIC

21, rue Lafitte  
75317 PARIS CEDEX 9  
Tél. 01 56 03 34 56  
Toutes protections sociales complémentaires : retraites, prévoyance...

### HARMONIE MUTUELLES

28, rue de Rennes - BP 21  
49010 ANGERS CEDEX 01  
Tél. 02 41 96 81 67  
Santé, prévoyance, retraite.

### ISICA

26 Rue Montholon  
75305 PARIS CEDEX 09  
Tél. 01 53 25 25 25  
Mutuelle santé, complémentaire santé, épargne, assurance, retraite...

### LA FRANCAISE D'ASSURANCES

6, rue Lallier  
75009 PARIS  
Tél. 01 42 80 13 13  
Assurances.

### MACIF MUTUALITE

11-15 rue Saint Georges  
75435 PARIS CEDEX 09  
Prévoyance et santé.

### MGET

76-78 avenue Fontainebleau  
94274 LE KREMLIN BICETRE  
Tél. 01 58 46 88 00  
Union de mutuelles.

### MIEL MUTUELLE

24 rue de la Montat  
BP 119  
42008 ST ETIENNE CEDEX 02  
Mutuelle

### MOCEN

15 rue du Louvre  
BP 2111  
75021 PARIS CEDEX 01  
Tél. 01 42 36 94 43  
Mutuelle complémentaire santé.

### MUTUALIA

1 rue André Gatoux  
62024 ARRAS CEDEX  
Tél. 03 21 24 60 89  
Mutuelle complémentaire  
Santé - Prévoyance - Retraite.

### MUTUALITE FRANCAISE

TE 59003  
255 rue de Vaugirard  
75719 PARIS CEDEX 15  
Tél. 01 40 43 34 48  
Mutuelle

### MUTUELLE APREVA

97 rue Villebois Mareuil  
02324 ST QUENTIN CEDEX  
Tél. 03 23 62 94 71  
Mutuelle

### MUTUELLE BLEUE

14, rue René Cassin  
77014 MELUN CEDEX  
Tél. 01 64 71 39 58  
Prévoyance, santé et retraite.

### MUTUELLE DE FRANCE

115, boulevard Richard Lenoir  
75011 PARIS  
Tél. 01 43 14 32 00  
Mutuelle

### MUTUELLE FAMILIALE

52, rue d'Hauteville  
75487 PARIS CEDEX 10  
Tél. 01 55 33 40 00  
Complémentaire santé pour tous types d'entreprise et associations.

### MUTUELLE MCD

44, rue Copernic  
BP 7716  
75762 PARIS CEDEX 16  
Tél. 01 44 17 35 35  
Santé, épargne, retraite, prévoyance.

### NOVALIS

6 rue Bouchardon  
75010 PARIS  
Tél. 0820 820 178  
Prévoyance, santé, retraite, complémentaire obligatoire.

### PREMALLIANCE

485, avenue de Prado  
13008 MARSEILLE  
Tél. 04 91 16 14 14  
Prévoyance, épargne salariale et retraite complémentaire.

### REUNICA PREVOYANCE

25 rue de Paradis  
75010 PARIS  
Tél. 01 40 22 33 33  
Prévoyance, santé, épargne, retraite, action sociale

### GRAS SAVOYE

Immeuble Le Vendôme  
12-14 rue du Centre  
93197 NOisy-le GRAND  
Tél. 01 45 92 72 17  
Assurance de particulier automobile et habitation.

### GROUPAMA

TOUR EURO COURTAGE  
4/6 avenue d'alsace  
92033 PARIS LA DEFENSE  
Tél. 01 44 56 56 82  
Epargne salariale.

### GROUPE APICIL

38, rue François Peissel  
69300 CALUIRE  
Tél. 04 72 27 71 71  
Groupe de Mutuelles, retraite, santé, épargne et prévoyance.

### GROUPE IONIS

51, rue de Paris - BP 85  
92105 BOULOGNE BILLANCOURT  
Tél. 01 46 84 36 36  
Retraite, prévoyance, épargne salariale.

### GROUPE MALAKOFF

15, av. du Centre Guyancourt  
78281 ST QUENTIN EN YVELINES  
Tél. 01 30 44 45 00  
Prévoyance collective et individuelle, frais de santé et Epargne.

# Voir la prévoyance et l'épargne collectives autrement avec la Macif

## La Prévoyance collective, comment ça marche ?

Complémentaire santé (mutuelle), prévoyance : tous ensemble c'est mieux !

**Mutualiser** votre protection sociale complémentaire avec un régime obligatoire, c'est choisir de répartir le risque sur un plus grand nombre d'adhérents, c'est assurer la solidarité entre générations et globalement réduire les cotisations. C'est aussi bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux pour vous et votre employeur.

**Un régime gagnant pour votre pouvoir d'achat !**

**Qui doit choisir l'organisme assureur ?**

**La loi est muette** en ce domaine.

Pour ne pas se voir imposer le choix d'un organisme assureur par l'employeur seul, **militer**, chaque fois que possible, pour créer une commission

mixte paritaire réunissant l'employeur, les organisations syndicales et les représentants du Comité d'entreprise.

**Une commission pour garder le contrôle !**

**Quels sont les droits du comité d'entreprise ?**

Quand le régime est obligatoire en complémentaire santé, prévoyance et retraite, le comité d'entreprise dispose d'un **droit d'information/consultation** lors de la mise en place ou de la modification de ce régime.

Il dispose aussi du droit de recevoir le rapport annuel de l'organisme assureur sur les comptes du régime.

**Pour en savoir plus, demandez-nous le guide que la Macif a réalisé à l'attention des représentants du personnel !**



## La Macif répond à tous vos besoins

Faites bénéficier les salariés de la force et de l'expérience d'un groupe qui protège 4,6 millions de personnes.

### Des valeurs mutualistes

Avant d'être l'un des principaux assureurs de France, la Macif reste d'abord une mutuelle qui défend les valeurs humaines et solidaires. Pour elle, la finalité de l'activité économique, c'est d'être au service de ses sociétaires.

### Une transparence totale

En allant bien au-delà des obligations légales, vous bénéficiez de données claires et fiables pour un pilotage de vos contrats en toute transparence.

### Naturellement partenaire

Parce que les cinq confédérations syndicales déterminent les choix et orientations de la Macif, elle est le partenaire privilégié pour répondre à l'ensemble de vos besoins. Mêlant le geste à la parole, le 14 septembre 2004 a été l'occasion de célébrer 20 ans d'une collaboration étroite et fructueuse concrétisée par la signature de la Déclaration commune.

### Votre conseil pour toutes les questions de protection sociale complémentaires et d'épargne dans l'entreprise

Un interlocuteur commercial unique, expert de la protection sociale complémentaire, pour vous conseiller :

- analyser vos besoins en profondeur, pour concevoir avec vous des solutions durables,
- vous accompagner tout au long de la vie de vos contrats.



Pour toute information, vous pouvez nous contacter au 05 49 77 76 75 ou par messagerie électronique : [collective@macif.fr](mailto:collective@macif.fr)



# Distribution automatique

Les distributeurs automatiques sont devenus incontournables dans les entreprises parce qu'ils sont souvent le point de rendez-vous privilégié des salariés pour cette pause café est un instant de détente. Le CE, lorsqu'il gère cette activité sociale, a pour mission de choisir le prestataire qui saura favoriser le bien-être des salariés dans l'entreprise.

## Quel contrat souscrire ?



On connaît déjà l'impact des distributeurs automatiques dans notre environnement professionnel. Devenu une star grâce à une série comme Caméra Café, avec en vedette Bruno Solo qui est, dans la série, secrétaire du CE et délégué syndical, les distributeurs automatiques font désormais partie du paysage des entreprises.

## Choisir sa machine

Le choix devient très compliqué étant donné que le marché propose toutes sortes de machines : boissons fraîches, confiseries, café...

Prenons l'exemple du café, il regroupe plus de 75 % des ventes sans compter toutes les spécialités. En incluant le thé, les chocolats chauds et les capuccinos on compte près de 90 % des ventes. C'est par conséquent la machine la plus importante qu'il faut avoir en interne. Face à ça deux autres tendances apparaissent de plus en plus dans les habitudes des consommateurs : les produits de restauration (sandwich, confiseries, petits gâteaux...) et les boissons fraîches.

Toutefois, la gestion de machines de produits de restauration restent compliqués du fait des dates de péremption des salades ou sandwichs qui peuplent les distributeurs. Le mieux est de sonder les salariés sur leurs attentes, ce sont eux les principaux concernés, tout de même.

## Choisir son prestataire

Certains points sont essentiels lorsque le CE choisit son prestataire. Tout d'abord, il faut s'assurer que l'entreprise est un maximum de techniciens pour approvisionner les machines régulièrement. La pérennité de la société peut vous rassurer quant à leur expérience. Vous pouvez également demander une liste des principaux clients et vérifier si l'entreprise est adhérente à la NAVSA, syndicat professionnel. Cette adhésion est importante car elle implique une certaine déontologie et un engagement à une charte d'hygiène des produits frais... de la part de l'entreprise. La certification ISO 9 000 ou Qualicert peut être un autre moyen de garantie du prestataire. Si le contrat que vous avez l'intention de souscrire porte sur plusieurs sites, il faudra s'interroger sur la localité de l'entreprise et s'il s'agit d'une société locale, régionale ou nationale. Si le prestataire choisi ne peut assurer l'approvisionnement de tous les sites, le CE devra se renseigner sur l'entreprise de sous traitance et vérifier ses garanties. Enfin, et c'est le dernier point sur lequel votre choix se fera : le prix des produits qui vous intéressent.

## Le prix et les produits

Comme au bistrot d'en face, un distributeur automatique devrait afficher des prix différents selon qu'il s'agit d'un café, d'un thé, d'un chocolat, ou d'une spécialité comme un cappuccino, un macchiato, produit d'entrée de gamme ou de haut de gamme... Techniquement, c'est parfaitement réalisable, alors que pratiquement, c'est rarement le cas. Ce n'est pas logique car des produits achetés à des prix différents doivent être vendus à des prix différents !

Les produits devront correspondre aux attentes des salariés comme on l'a vu un peu plus tôt. Mais, le CE a tout intérêt à privilégier les produits de marque car le salarié aura tendance à s'orienter vers un produit qu'il connaît et qu'il a peut-être l'habitude de consommer. Pour le café, mieux vaut en choisir deux : le premier qui correspondra aux petits budgets et le second un peu plus cher pour les consommateurs plus exigeants. Faites de même pour les distributeurs de boissons fraîches qui peuvent

proposer différent dosage (33cl ou 50cl). Pour le prix il n'y a pas de recette magique : chaque produit à son tarif. Par conséquent, il n'est pas choquant de proposer un café moins cher qu'un capuccino ou un soda plus cher qu'une eau minérale...

## La redevance

Pour de nombreux CE, la distribution automatique est une source de revenus destinée à alimenter les caisses pour d'autres activités. On observe sur le marché une tendance double qui consiste d'une part à faire baisser les prix de vente des consommations et d'autre part à demander de forts pourcentages de redevance, donnant ainsi une priorité aux moins-disants en matière de prix affichés et aux mieux-disants en termes de pourcentage, ce qui ne peut conduire qu'à des prestations très moyennes.

L'objectif sous-jacent du CE étant de maximiser ses recettes issues de la DA et la redevance versée par le prestataire au CE étant l'application d'un pourcentage à un chiffre d'affaires en euros, il est pour certains beaucoup plus pertinent d'augmenter l'assiette de calcul, et donc de favoriser les gestionnaires qui mettront en œuvre les moyens nécessaires au développement des ventes plutôt que de privilégier celui qui versera un taux élevé sur un petit chiffre d'affaires !

**Pour tout savoir sur la distribution automatique n'hésitez pas à consulter notre site internet [www.mediace.fr](http://www.mediace.fr)**

**Retrouvez toutes les nouveautés de la distribution automatique dans Média CE n°27.**

**Pour tout conseil en matière de distribution automatique n'hésitez pas à faire appel à Média CE à travers le Service Lecteur.**

## POINT DE VUE DU CE

### CE des Papeteries Pichon, Nathalie Pichon

« Nous sommes à l'origine de la mise en place des distributeurs de boissons dans notre entreprise. En fait il s'agissait d'une demande des salariés que nous avons réalisés. Nous avons souscrit un contrat de dépôt avec notre prestataire. Il lui donne le droit d'installer, de gérer et d'exploiter des automates permettant la vente de produits alimentaires. Le choix de notre prestataire s'est fait par rapport aux services proposés et à sa toute proximité, ce qui, en cas de panne ou besoin de réapprovisionnement urgent, est très intéressant.

Bien entendu nous avons dû négocier avec la direction et établir quelques règles de discipline. Les salariés ne discutent pas et ne prennent pas de pauses devant la machine. Ils vont chercher leur boisson ou leur confiserie et retournent à leur poste.

À ce jour nous constatons que les salariés sont satisfaits au point que nous avons dû changer notre machine de boissons chaudes pour une autre de plus grande capacité, ajouter une autre machine de boissons froides et innover en proposant une gamme plus étendue de confiseries et de sandwichs. De l'autre côté, les profits réalisés par ces machines ont permis d'augmenter le budget annuel du CE. »

# CONSOMMATION

## DA Vending

Le Salon de la Distribution Automatique se tient du 29/10 au 1<sup>er</sup>/11/08 à Paris expo - Porte de Versailles.

Il offre aux CE la possibilité de découvrir en direct les dernières nouveautés en DA: distributeurs automatiques, produits alimentaires et boissons, fontaines à eau, OCS...

### Les 3 bonnes raisons de visiter

- Vous y trouverez une offre complète et innovante, regroupant tous les secteurs de la DA.
- Vous pourrez assister à un programme de conférences gratuites animées par des experts sur les grands thèmes du marché et les enjeux de demain.
- Vous découvrirez des animations dynamiques, futuristes, interactives pour tester, appréhender, découvrir la DA d'aujourd'hui et de demain !

## Distribution Automatique et Innovations

Un accent particulier sera mis sur la sélection et la mise en avant des innovations : nouvelles formes de paiement universelles, DA aux performances inégalées sur les produits surgelés et le respect de la chaîne du froid, OCS modulables sur des boissons chaudes ou froides, aux arômes de plus en plus variés... et sans en dévoiler le détail, le développement durable sera le fil conducteur de cette 10<sup>e</sup> édition.

Plus d'informations :  
[www.vendingparis.com](http://www.vendingparis.com)

Contact :  
[info@vendingparis.com](mailto:info@vendingparis.com)  
01 47 56 52 22

## MEND'S DISTRIBUTION

Rue Michel de Gaillard  
ZI Ouest  
91160 LONGJUMEAU  
Tél. 01 69 34 64 53  
DA boissons chaudes, froides, et denrées, location gratuite.

## MOPEDIS

80 rue Henri Farman  
93297 TREMBLAY EN  
FRANCE CEDEX  
Tél. 01 49 63 43 43  
DA : vente, location et gestion.

## NESPRESSO FRANCE

7 rue de la Paix  
75106 PARIS CEDEX 2  
Tél. 0821 23 6000  
Vente, location et gestion DA.

## NESTLE WATERS FRANCE

4 avenue Maréchal Juin  
92374 MEUDON LA FORÊT  
Tél. 01 41 23 38 26  
DA vente, location, gestion eau minérale et de source.

## SAECO VENDING

ZAC des Petits Ruisseaux  
15 rue des Petits Ruisseaux  
91370 VERRIERES-LE-BUISSON  
Tél. 01 69 93 59 70  
DA

## SELECTA

200 avenue de Paris  
92320 CHATILLON  
Tél. 01 44 84 59 59  
DA

## SOVEDIS SARL

21 avenue Galliéni  
93130 NOISY LE SEC  
Tél. 01 48 02 99 00  
Vente, location, gestion de DA.

## VENDING PARIS REED EXPOSITIONS

52-54 quai de Dion-Bouton  
CS 80001  
92806 PUTEAUX CEDEX  
Tél. 01 47 56 52 22  
Salon International de la DA.

## Autobar

### • Présentation

Présent en France depuis 2000, Autobar Group France est devenu, en moins de 7 ans, l'un des acteurs majeurs de la distribution automatique française. De par son organisation et sa couverture du territoire national, Autobar vous assure l'excellence d'un leader de la DA et le service dédié d'une structure locale. Notre ambition : vous offrir le meilleur de la distribution automatique, quelles que soient votre organisation, votre structure et la taille de votre entreprise, de la PME à la multinationale implantée en plusieurs endroits de France en passant par les sites publics et les administrations.

### • Offre spéciale C E

Comités d'entreprise, vous êtes nos contacts privilégiés. A ce titre, vous méritez un prestataire à la mesure de vos exigences. Service irréprochable, produits de qualité, équipements fiables, offres promotionnelles, animations, dégustations, nos offres sont conçues avec et pour vous, afin que tous vos collaborateurs soient satisfaits de notre partenariat.

### • Contact

Si cette offre vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter au 0800 00 45 45. Le conseiller commercial de notre agence la plus proche se mettra en relation avec vous afin que vous puissiez étudier ensemble votre projet.  
[www.autobar.fr](http://www.autobar.fr)

## AUTOBAR GROUP FRANCE

c/o Calberson Maine Entrepôt  
ZI Nord - Rue des Pierres  
53960 BONCHAMP LES  
LAVAL  
Tél. 01 40 89 21 10  
Distribution automatique.

## CAFES HENRI SAS

Parc du Ried  
3 rue Lavoisier  
67722 HOERDT  
Tél. 03 88 56 27 30  
Torréfaction de café, distribution automatique.

## COFRADIS

9 bd Martyrs de Chateaubriand  
95100 ARGENTEUIL  
Tél. 01 34 11 80 80  
Vente, location, gestion DA.

## D8 SA

7-9 rue Léon Geoffroy  
94408 VITRY SUR SEINE  
Tél. 01 47 18 38 38  
DA de boissons chaudes et alimentaires.

## DOLPHY DISTRIBUTION

618 route de Grignon  
78450 CHAVENAY  
Tél. 01 30 54 58 13  
Distributeur automatique.

## FD CONSEIL

480, avenue André Ampère  
34170 CASTELNAU-LE-NEZ  
Tél. 04 99 58 37 32  
Conseil en organisation, gestion management. Magazine DA.

## GROUPE PRODIA PLUS

6 rue de Bretagne  
38070 ST QUENTIN FALLAVIER  
Tél. 04 74 94 54 65  
Distribution automatique, fontaine d'eau, boissons chaudes, fraîches, confiserie...

## LYOVEL

Immeuble Guillomet  
92046 LA DEFENSE CEDEX  
Tél. 01 49 38 18 00  
DA de boissons chaudes, froides et d'alimentation.

DISTRIBUTION AUTOMATIQUE



A large, warm-toned photograph occupies the upper half of the advertisement. It shows three people: a man on the left, a woman in the middle, and a woman on the right who is laughing heartily. She is holding a tan-colored paper cup with both hands. The man and woman in the background are also smiling. The overall mood is joyful and welcoming.

# Faire plaisir

**Offrez-leur**

les saveurs qu'ils aiment

**Offrez-vous**

le service qui vous sourit

Retrouvez  
nos agences  
dans votre région  
sur  
[www.autobar.fr](http://www.autobar.fr)



LE GOÛT DE L'INNOVATION

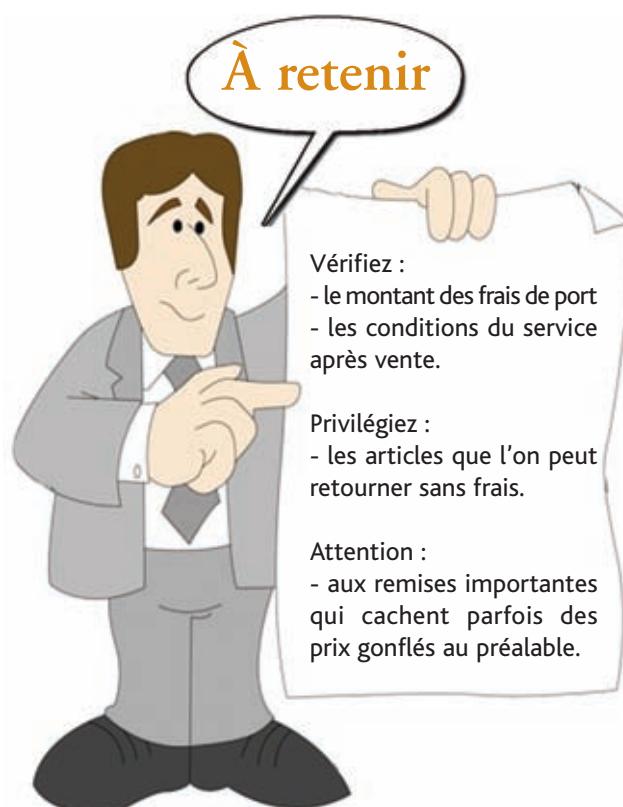
Autobar Group France - 97, rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret - Tél. 01 40 89 21 10 - Fax 01 40 89 21 11



## Commandes groupées

Certains fournisseurs, grossistes ou distributeurs consentent aux CE des réductions sur leurs produits pour en faire bénéficier les salariés. Il ne reste plus au CE qu'à regrouper les commandes de ses collègues. Particulièrement intéressant pour qui veut éviter le stress des achats de Noël.

### Quelles précautions prendre ?



La réduction concédée par les prestataires est bien sûr un critère déterminant dans le choix des commandes groupées. Mais c'est aussi l'occasion pour les CE de faire découvrir aux salariés de petits artisans, des articles inédits, des produits naturels : chocolats sans graisse, vins de qualité constante, produits de terroir aussi savoureux qu'originaux, artisanat ethnique... Les prestataires ont l'habitude de se rendre dans les entreprises pour présenter leurs produits ou, plus fréquemment, d'envoyer des catalogues de vente à distance que les comités d'entreprise font circuler parmi les salariés, avec des bons de commande et une date limite pour les leur retourner. Bien sûr, c'est moins risqué quand on peut toucher la matière, essayer les vêtements ou goûter les produits gastronomiques. Il est toutefois possible de demander aux prestataires que vous avez choisis de se déplacer avec la marchandise pour que les salariés puissent choisir en toute tranquillité. Dans ce cas là, vous pourrez également passer la commande en direct avec le prestataire. Les CE redoutent le travail qu'occasionnent les achats groupés : récupérer les commandes, réceptionner les colis, les distribuer, rappeler le fournisseur s'il y a des problèmes, renvoyer les paquets... Car il arrive que l'on reçoive des articles non conformes à la commande, ou qu'un produit épuisé ait été remplacé par un autre sans que le CE ne soit averti.. Avec les vêtements, les problèmes de taille sont fréquents. Mais les CE redoutent surtout d'avoir des difficultés à se faire payer par les salariés. La plupart récupère les chèques après distribution des paquets, mais les plus inquiets le réclament avec le bon de commande.

## MODE ET ACCESSOIRES

**STARSHOP**  
29 rue des Panoyaux  
75020 PARIS  
Tél. 01 44 62 71 60  
[www.parishopping.net](http://www.parishopping.net)  
Site internet de lingerie féminine et maillots de bains.

**LA VALLÉE® OUTLET  
SHOPPING VILLAGE**  
3, cours de la Garonne  
77700 SERRIS - MARNE LA  
VALLÉE  
Tél. 01 60 42 35 00  
Village de boutiques haut de gammes.

## BIJOUX

**CARAL PARIS**  
24 rue Beaubourg  
75003 PARIS  
Tél. 01 42 77 33 33  
Bijoutier et fabricant, horlogerie grandes marques.

**DIAMOOS BY PARIS**  
93 av. de Niel  
75017 PARIS  
Tél. 01 46 24 41 02  
Bijoutier à tarifs étudiés.

**MATY SA**  
Bd Kennedy  
25040 BESANÇON CDX 09  
Tél. 03 81 50 81 41  
Bijoux sur mesure, montres, remises aux CE.

**OR ET DIAMANT**  
19 rue Portefoin  
75003 PARIS  
Tél. 01 48 87 31 88  
Fabricant grossiste, bijoutier et joaillier.

**ORWAY**  
29 rue de Bapaume  
59800 LILLE  
Tél. 03 20 54 51 11  
Bijoux or, plaqué or et argent.

**PRECILOR**  
Rue de l'Heute  
39300 MONTROND  
Tél. 03 84 51 79 07  
Vente de bijoux par correspondance aux CE.

## PARFUMS PRODUITS DE BEAUTÉ

**A VOUS DE PLAIRE**  
121 avenue Pasteur  
93260 LES LILAS  
Tél. 01 49 72 98 00  
Cours de maquillage, soins du corps, cure d'amincissement personnalisée.

**ALOES VERA MUIMPE**  
54 rue Prince d'Orange  
52100 SAINT-DIZIER  
Tél. 06 71 20 95 09  
Produits à l'aloès, maquillage, soins de la peau, complément alimentaire...

## MEUBLES

**CONFORT PLUS**  
65 rue Arnaud Lépine  
92270 BOIS COLOMBES  
Tél. 01 56 83 14 54  
Mobilier.

**IKEA FRANCE**  
425 Henri Barbusse - BP 129  
78375 PLAISIR CEDEX  
Tél. 01 30 81 12 12  
Mobilier et fourniture bureau.

**REGIMEUBLES**  
129 boulevard Ney  
75018 PARIS  
Tél. 01 42 28 35 14  
Centrale d'achat de meubles, ameublement, décoration, cuisine, salle de bains.

## TV, HIFI, ELECTROMENAGER

**DARTY PRO**  
42 rue Armand Carrel  
93100 MONTREUIL  
Tél. 01 48 02 32 32  
TV, téléphonie, son, informatique et électroménager.

## ART DE LA TABLE

**DIN-A**  
21 rue Archereau  
75019 PARIS  
Tél. 06 24 79 10 78  
Art de la table.

## OPTIQUE

**GENERALE D'OPTIQUE**  
2, avenue Le Verrier  
ZI Les Bruyères  
78190 LES TRAPPES  
Tél. 01 30 13 81 81  
Optique.

**GRAND OPTICAL**  
5 rue Alfred Kastler  
78280 GUYANCOURT  
Tél. 01 39 30 81 00  
Optique.

**LEPIC OPTIQUE**  
38 rue Lepic  
75018 PARIS  
Tél. 01 46 06 90 31  
Optique.

**OPTIC DUROC**  
1 bd Ménilmontant  
75011 PARIS  
Tél. 01 44 93 26 26  
Optique (monture et verres plastique).

**OPTICIENS CONSEILS**  
12 ter rue Louise Michel  
92300 LEVALLOIS-PERRET  
Tél. 01 41 05 62 62  
Opticien.

## POINT DE VUE DU CE

### **CE GTIE (56 salariés), Yves Masson**

« Nous faisons régulièrement appel aux commandes groupées. La dernière en date fut pour des produits en rapport avec l'art de la table. Nous avions reçu une brochure au CE et nous avons, comme d'habitude, proposé aux salariés ce prestataire et c'est comme cela que les commandes groupées sont devenues une demande. Nous avons mis à disposition le catalogue et donné aux salariés un formulaire. Puis le CE a passé commande pour tous les salariés. Nous n'avons pas eu de souci ni pour les délais de livraison, ni pour la qualité des produits.

Pour le comité d'entreprise c'est une bonne démarche puisqu'il fait profiter aux salariés de prix moins importants qu'en magasins et le CE, quant à lui, ne participe pas aux frais. »

## Butterfly

### • Offre CE

Butterfly propose aux élus des CE des services imputables sur le budget de fonctionnement et en cadeau des réductions les plus fortes du marché pour les salariés. Billetteries (groupe et individuels) : voyages, spectacles, sport, bons d'achat, chèques cadeaux, centrale d'achat, conseils juridiques & experts, fêtes, événements, colis, catalogues & lettres mensuelles, 2 sites Internet, emailings, cartes de réductions...

L'adhésion annuelle est totalement imputable sur le budget de fonctionnement.

Chaque salarié reçoit en cadeau 3 cartes familiales et 3 mini-guides (Carte de réductions vacances, carte de réductions loisirs, carte de réductions achats) lui permettant de bénéficier de réductions NATIONALES, en DIRECT et sans INTERMEDIAIRES.

### • Points forts

- 21<sup>ème</sup> année au service des CE et salariés.
- Réductions FORTES & NATIONALES
- Voyages : les meilleures réductions du marché (accès direct TO)
- Spectacles : plus de 48 000 offres et tarifs CE
- Nouveau : Thala-FLY (thalassothérapie), Ski-FLY (week-end ski), Week-end-FLY (coffrets cadeaux)
- Gain de temps, économies importantes
- 2 sites Internet (CE : [www.butterfly-ce.com](http://www.butterfly-ce.com) – Salariés : [www.butterfly.fr](http://www.butterfly.fr)) ; Inter-CE (Ouest, Centre, Sud-Est et Est Nord).

### • Contact

Hubert ZERBIB  
Tél. : 01 48 74 10 50  
E-mail : [infos@butterfly.fr](mailto:infos@butterfly.fr)  
[www.butterfly-ce.com](http://www.butterfly-ce.com)  
[www.butterfly.fr](http://www.butterfly.fr)

## OPTIQUE D'ALLERAY

305 rue de Vaugirard  
75015 PARIS  
Tél. 01 45 32 36 40  
Opticien lunetier.

## AUTOMOBILE

**AUTOESCAPE**  
137, rue Jacquard  
84120 PERTUIS  
Tél. 0800 920 940  
Courtier français en location de véhicules loisirs.

## MIDAS FRANCE S.A.S

108, avenue Jean Moulin  
78170 LA CELLE SAINT CLOUD  
Tél. 01 30 82 56 56  
Entretien et service automobile.

## LIVRES, CD ET DVD

### DE AUDITU SA

1 rue du Knapp  
L-7462 MOESDORF  
Tél. 03 82 50 30 09  
Produit multimédia, jeux éducatifs et divertissants.

### PDM EVENTS

"La Fonderie"  
104-106 rue Edouard Vaillant  
93100 MONTREUIL-SOUS-BOIS  
Tél. 01 43 60 48 04  
Evenements, son éclairage et vidéo.

### ZOOM EDITIONS

13 A rue de Colmar-Berg  
L9169 MERTZIG  
LUXEMBOURG  
Tél. 00 3522 68 80 780  
Littérature jeunesse

## VIDEOCLUB DU CE

### COLDIS FRANCE VIDEO

9 rue des Hauts Chupins  
91310 LINAS  
Tél. 01 64 49 53 67  
Location de cassettes vidéos et DVD.

### INFORMATIK

40, rue de Pontoise  
95870 BEZONS  
Tél. 01 34 34 66 61  
Logiciel de gestion de vidéothèque.

### MJS VIDEO

36 route de la Reine  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
Tél. 01 46 04 41 11  
Développement et création de vidéothèques.

### RDM VIDEO

123, boulevard Charles de Gaulle  
95110 SANNOIS  
Tél. 01 39 82 68 92  
Location dvd, vidéos, cd audio.

### MJS VIDEO

36 Route de la Reine  
92100 Boulogne Billancourt  
Tél. : 01 46 04 41 11  
Fax : 01 46 04 39 57  
[mjs-video@wanadoo.fr](mailto:mjs-video@wanadoo.fr)  
[www.mjs-video.com](http://www.mjs-video.com)  
Un site gratuit spécialement dédié aux CE avec un catalogue de 13 000 titres.  
Prêt gratuit – Prêt payant – Dvd musicaux  
Annonce des baisses de tarifs 2 mois à l'avance – Promotions et déstockages permanents.

## SASKIA MANAGEMENT

18, quai Jacques Papin  
77440 MARY SUR MARNE  
Tél. 01 60 61 10 89  
Installation vidéothèque interne pour CE.

### WIN&SOFT

7 chemin des Eglantiers  
28230 DROUE SUR DROUETTE  
Tél. 01 78 58 11 42  
Logiciel de gestion de médiathèque, vidéothèque, bibliothèque.

## Coldis

### • Offre CE

La société COLDIS France VIDEO est au service des Comités d'Entreprise et des collectivités sur toute la France depuis 1986. Spécialisée dans la LOCATION de DVD, elle offre plusieurs formules à partir de 5 euros TTC par DVD et par mois.

#### PROMOS 20<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE

- FORMULE LIBERTE : jusqu'à 100% de nouveautés.
- FORMULE CONFIANCE : COLDIS s'occupe pour vous du choix des titres et de la mise à jour de votre stock.

Tous nos vidéogrammes comprennent les droits locatifs de telle sorte que l'utilisateur ne peut être inquiété d'aucune manière (conformément aux recommandations de l'A.L.P.A.).

### • Points forts

- Livraisons gratuites sur Paris et région parisienne
- Expéditions gratuites sur la province
- Fourniture gratuite à chaque échange d'affiches, du CDROM avec l'intégralité du catalogue mis à jour du mensuel ACTUA VIDEO, du hit-parade des meilleures sorties mensuelles etc.
- Consultations et commandes en ligne sur notre site [www.coldis-france.com](http://www.coldis-france.com)

### • Contact

Tél. 01 64 49 53 67  
Fax : 01 64 49 06 43  
[coldis.video@wanadoo.fr](mailto:coldis.video@wanadoo.fr)  
Hervé Poirot : 06 07 65 44 39  
Olivier Giacomin : 06 21 61 71 99

# BUTTERFLY

Bienvenue dans un monde de réductions

## Toujours imité, jamais égalé



### BUTTERFLY®

Carte France Privilège LOISIRS & SORTIES



Carte expire fin :

**LOISIRS** jusqu'à - 50 %

SORTIES - RESTAURANTS  
PARCS - MUSÉES - CINÉMAS  
CIRQUES - SPECTACLES - SPORTS  
THALASSO - SKI - RESTAURANTS...

### BUTTERFLY®

Carte Club Privilège Internationale

Bienvenue  
dans un  
monde  
réductions

[www.butterfly.fr](http://www.butterfly.fr)

**ACHATS** jusqu'à - 50 %

AUTO - MOTO - BEAUTÉ - SANTÉ  
SPORT - MODE - DÉCORATION  
SHOPPING - AMEUBLEMENT  
BRICOLAGE - SOUTIEN SCOLAIRE

**VACANCES** jusqu'à - 50 %

VOYAGES - HÔTELS - RÉSIDENCES  
LOCATIONS AUTO - THALASSO - SKI  
RÉSIDENCE CAMPING - CHÂLETS  
MOBILHOME - CHÂTEAUX - DEMEURES...

### BUTTERFLY®

Carte France Privilège ACHATS & SERVICES



Carte expire fin :

## Offrez à vos salariés UN VRAI CADEAU

Les 3 cartes utilisables à souhait par  
toute la famille pendant 3 ans !

Au prix de 12 € les 3 cartes  
au lieu de 36 €.

## Le Club Butterfly n'attend plus que vous...



Infos & Commandes : 01 48 74 10 50  
ou [www.butterfly.fr](http://www.butterfly.fr) ou [infos@butterfly.fr](mailto:infos@butterfly.fr)





## Chèques cadeaux

Utilisés à l'origine par le comité d'entreprise pour fêter un événement particulier (anniversaire de l'entreprise, fête des mères, fêtes de fin d'année...), les chèques cadeaux et bons d'achat sont en progression constante depuis ces quelques dernières années. Conséquences, la gamme des prestataires s'est nettement enrichie et élargie. Certains comités ne disposant que d'un budget limité ne font plus qu'attribuer des chèques cadeaux ou bons d'achat.

### Mode d'emploi



### Des émetteurs plus nombreux

Tout aussi logiquement, le nombre d'émetteurs de chèques cadeaux et de bons d'achat s'accroît régulièrement. Outre ceux dont le cœur de métier est le chèque cadeau pour les comités d'entreprise et qui sont eux-mêmes intermédiaires avec les distributeurs et commerçants les acceptant, d'autres arrivent sur ce marché de façon régulière : grands magasins, entreprises du secteur de la grande distribution, organismes financiers et banquaires, association de producteurs agricoles....

### La Cour de cassation et la loi

Le législateur n'ayant pas défini les modalités d'exonération des cotisations de sécurité sociale des bons d'achat, les juges de la Cour de cassation ont estimé que ceux-ci devaient être pris en compte dans l'assiette des cotisations.

Pour eux, il convient d'appliquer strictement l'article L.242-1 du Code de la sécurité sociale, selon lequel : « pour le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, sont considérées comme rémunérations toutes les sommes versées aux travailleurs en contrepartie ou à l'occasion du travail, notamment les salaires ou gains,

les indemnités de congés payés, le montant des retenues pour cotisations ouvrières, les indemnités, primes, gratifications ou tous autres avantages en argent, les avantages en nature, ainsi que les sommes perçues directement ou par l'entremise d'un tiers à titre de pourboire ». En conséquence, la Cour de cassation en a conclu que, sauf exonération expressément prévue par la loi, toute somme ou avantage en nature versé à un salarié est soumis à cotisations. Elle a élaboré une jurisprudence constante qui intègre dans l'assiette des cotisations de sécurité sociale les bons d'achat (voir notamment Cassation sociale, n°94-11102, 1<sup>er</sup> février 1996, 31 mai 2006, n° 04-30762).

## L'administration, l'ACOSS et les URSSAF

Les conséquences de cette jurisprudence n'ont pas échappé à l'administration de tutelle de la sécurité sociale qui, dès 1987, admet certaines tolérances en fixant des conditions à respecter afin d'exclure les bons d'achat de l'assiette des cotisations.

Cette instruction ministérielle (17 avril 1985) est reprise et complétée par l'ACOSS dans une lettre circulaire du 3 décembre 1996 (n° 96-94) adressée aux URSSAF.

Outre une liste longue de prestations servies par le comité d'entreprise avec pour chacune l'indication de leur assujettissement ou non aux cotisations, cette lettre-circulaire précise que les bons d'achat ne donnent pas lieu à cotisations dès lors qu'ils sont attribués en relation avec un événement, que leur utilisation est déterminée et que leur montant est conforme aux usages.

Ces trois conditions doivent être remplies simultanément pour pouvoir ouvrir droit à l'exonération des cotisations de sécurité sociale.

En 1988, une nouvelle lettre ministérielle en date du 12 décembre vient compléter cette position en posant une présomption de non-assujettissement de l'ensemble des bons d'achat ou cadeaux attribués à un salarié, par

année civile, lorsque leur montant n'excède pas le seuil de 5 % du plafond mensuel de la sécurité sociale. Si ce seuil n'est pas dépassé, les bons d'achat et/ou les cadeaux attribués à chaque salarié, par année civile, sont présumés être utilisés conformément à leur objet et donc exonérés de cotisations et contributions sociales.

Ces règles sont reprises régulièrement par l'ACOSS. Elle a, par ailleurs, posé le principe de l'exonération des cotisations, sans condition, des chèques disque et culture dans une lettre-circulaire du 27 octobre 2004.

## L'ordonnance du 6 juin 2005

Cette sécurité juridique a été récemment renforcée par l'ordonnance du 6 juin 2005 relative à la garantie des droits des cotisants dans leurs relations avec les organismes de recouvrement des cotisations et contributions sociales (Journal Officiel n° 131 du 7 juin 2005, page 10027).

En effet, cette ordonnance introduit dans le Code de la sécurité sociale un nouvel article L.243-6-2 qui précise que « lorsqu'un cotisant a appliqué la législation relative aux cotisations et contributions sociales selon l'interprétation admise par une circulaire ou une instruction du ministre chargé de la sécurité sociale, publiées..., les organismes mentionnés aux articles L.213-1, L.225-1 et L.752-4 ne peuvent procéder à aucun redressement de cotisations et contributions sociales, pour la période pendant laquelle le cotisant a appliqué l'interprétation alors en vigueur, en soutenant une interprétation différente de celle admise par l'administration ».

Concrètement, les URSSAF ne peuvent plus adopter une position différente de celle prise par le ministère chargé de la sécurité sociale : les instructions ministrielles (et en particulier celles du 17 avril 1985 et du 12 décembre 1988) s'imposent de plein droit aux URSSAF.

En revanche, les tribunaux demeurent libres de continuer d'appliquer l'article L.242-1 du Code de la sécurité sociale, sans que l'on puisse leur opposer les tolérances ministrielles.

## POINT DE VUE DU CE

### CE Sécurité et signalisation, M. Peletton

« Cela fait près de 7 ans que nous offrons des chèques-cadeaux à tous nos salariés pour Noël, pour un départ à la retraite, pour une naissance ou pour un mariage. Il s'agit pour nous d'une véritable demande des salariés. Nous pensons que c'est un bon moyen de les satisfaire. Un colis gourmand peut parfois plaire à certains et pas à d'autres. Avec un chèque-cadeaux, tout le monde est content. Il représente un autre type d'expression que les salariés apprécient. C'est une solution pour eux de s'acheter quelque chose qu'il n'aurait peut-être pas pu s'offrir sans ça. C'est aussi à cela qu'on pense lorsque l'on décide d'en offrir : le confort du salarié. Et puis, de nos jours, les gens font de plus en plus attention à leur budget alors le chèque-cadeaux c'est un petit plus. La plupart de nos salariés vivent en milieu rural, il est donc important que notre prestataire propose le maximum d'enseignes pour que le salarié qui reçoit son chèque-cadeaux n'est pas besoin de faire des kilomètres pour l'utiliser. Pour nous c'est un incontournable qui permet aux salariés d'avoir accès à un autre porte feuille qui n'est pas le sien. Et ça fait plaisir, c'est ça le principal. »





## Aidez les enfants gravement malades à réaliser leurs rêves...

**Bon de soutien à détacher et à retourner sous enveloppe affranchie à :**

Association Petits Princes :  
15, rue Sarrette 75014 Paris  
01 43 35 49 00  
Œuvre de Bienfaisance -  
Membre du Comité de la Charte  
[www.petitsprinces.com](http://www.petitsprinces.com)

**Oui, je soutiens l'association Petits Princes par un don de :**

20 €    50 €    80 €

Autre : ..... €

Par chèque    Mandat cash  
(à l'ordre de Petits Princes)  
ou don en ligne sur  
[www.petitsprinces.com](http://www.petitsprinces.com)

**66% de votre don est déductible de votre impôt.**  
**Après déduction fiscale, un don de 50 € ne vous coûte que 17 €.**

Votre don est déductible fiscalement selon les dispositions des articles 200-I et 238 bis alinéa 2 du Code Général des Impôts.

J'indique ici mes coordonnées :  
 M.    Mme    Mlle

Nom .....

.....

Prénom .....

.....

Adresse .....

.....

.....

Date de naissance \* .....

Tél \* .....

Profession \* .....

Email \* .....

.....

(Vous serez ainsi informé de notre actualité)

\* Facultatif

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification aux données personnelles vous concernant en vous adressant au siège de notre organisation. Seule notre organisation est destinataire des informations que vous lui communiquerez.

## Ticket Kadéos

### • Offre CE :

Ticket Kadéos® propose une nouvelle gamme de produits et services dédiés aux CE :

#### - Le Chèque Cadeau Ticket

Infini®, idéal pour fêter tous les événements de la vie des salariés et de leur famille : fête des mères, fête des pères, rentrée scolaire, noël, naissance, départ à la retraite. Avec Ticket Infini®, vous avez la certitude de satisfaire toutes les envies en offrant : l'accès à des millions de marques, des enseignes de renom en exclusivité totale, un réseau de proximité avec de nombreuses enseignes locales.

- Les Chèques Cadeaux Culture, exonérés de charges sociales, permettent aux bénéficiaires d'acheter des livres, CD, DVD...

- Les coffrets Delicard®, sans valeur faciale affichée, sont

une alternative entre le cadeau et le chèque cadeau et offrent aux bénéficiaires le choix entre 6 cadeaux sélectionnés sur un thème choisi.

- La Carte Cadeau Kadéos, support innovant et 100 % flexible, est valable dans plus de 1 000 magasins en France.

### • Points forts :

Les services associés : chèques cadeaux nominatifs, impression du message de votre CE, mise sous carnet, fourniture de pochettes pour les commandes en vrac...

### • Contact :

Ticket Kadéos

Tél. : 0820 90 36 26

(0.118 € TTC/min)

Mail : [infosce@accorservices.fr](mailto:infosce@accorservices.fr)

[www.ticketkadeos.fr](http://www.ticketkadeos.fr)

## ACCENTIV'HOUSE

### LE BONKADO

3 Villa Thoreton

75737 PARIS CEDEX 15

Tél. 0 820 90 36 26

Chèques cadeaux.

## ACCENTIV' KADEOS

3 Villa Thoreton

75737 PARIS CEDEX 15

Tél. 0 820 90 36 26

Chèques cadeaux.

## ACCOR SERVICE FRANCE

72, rue Gabriel Péri

92120 MONTROUGE

Tél. 01 57 63 63 00

Mode de paiement simple et pratique pour les repas des salariés exonérés de charges sociales et fiscales.

## AUBERT

4 rue de la Ferme

BP 30

68705 CERNAY CEDEX

Tél. 03 89 38 32 00

Chèques cadeaux naissances.

## AUCHAN SA

200 rue de la Recherche

Centrale d'achat AUCHAN

59656 VILLENEUVE D'ASCQ

CEDEX

Tél. 03 20 67 57 88

Bons d'achat, carte cadeau Auchan.

## BANQUE EDEL - CHEQUES-CADEAUX E. LECLERC

Service collectivités

5 av. M.Dassault - BP 5806

31505 TOULOUSE CEDEX 5

Tél. 05 61 17 35 32

Chèques cadeaux.



# Ticket Infini®, le Chèque Cadeau qui déchaîne les passions !



Ticket Infini®, le meilleur des Chèques Cadeaux !

On adore ses avantages uniques ...

- l'accès à des millions de marques pour une multitude de plaisirs,
- des enseignes de renom en exclusivité totale,
- des enseignes concurrentes sur le même chèque pour ne plus avoir à choisir,
- un réseau de proximité pour satisfaire tous vos bénéficiaires.

Appelez vite au 0820 90 36 26 (0,118 € TTC/min)

**ACCOR**  
Services

## Cadhoc

### Le Chèque Cadeau qui emballe tout le monde

Filiale du Groupe Chèque Déjeuner, spécialiste européen de l'émission de chèques à caractère social et culturel, Cadhoc est initiateur et leader du chèque-cadeau multienseigne. Avec un réseau de 450 enseignes nationales, 35 000 magasins, dont 5 000 commerçants indépendants, le Chèque CADHOC offre l'accès à tous les univers cadeaux et illumine tous les rendez-vous festifs & familiaux : Naissance, Mariage, Fête des mères, Fête des pères, Rentrée scolaire, Noël... Offrir le Chèque CADHOC c'est offrir de la joie, de l'émotion et du plaisir tout au long de l'année !

#### • Points forts :

**Equité** : Parce que votre mission est de faire plaisir à tous en faisant plaisir à chacun pour toutes les grandes occasions, le Chèque CADHOC est simple et consensuel. Il rassemble tous les goûts, toutes les envies, tous les budgets et donne à chacun le plaisir de s'offrir l'utile, l'agréable et le superflu.

**Conseil** : Experts de la législation sociale (Conditions d'exonération,

plafond mensuel, tolérances URSSAF...), les conseillers Cadhoc connaissent vos impératifs et vous conseillent sur des services sur mesure.

**Services** : Choisir Cadhoc, c'est choisir les meilleurs services, pour donner à votre prestation cadeau une dimension humaine et affective : personnalisation des chèques, mise en chéquiers, pochettes cadeaux, outils de gestion simplifiée, livraison multi-site...

**Garanties** : Cadhoc est l'unique acteur du marché des chèques-cadeaux dont 100 % de l'activité est consacrée à l'émission de chèques. C'est grâce à cette volonté que Cadhoc est le seul émetteur de chèques cadeaux certifié Iso 9001/version 2000. C'est pour vous la garantie de la qualité et de la fiabilité de ses prestations.

#### • Contact :

Composez le **0825 800 185** (0,15 € TTC / min) et laissez-vous guider.

Vous pouvez également télécharger votre bon de commande sur [www.cadhoc.com](http://www.cadhoc.com)

## Carrefour



#### • Offres CE :

Depuis 11 ans, le service Collectivités propose des offres adaptées aux besoins des Comités d'entreprise. Pour tous les événements à fêter (Noël, Mariage, Naissance, Rentrée des Classes,...) offrir des Bons d'achat Carrefour c'est la garantie de faire plaisir à ses collaborateurs en toute simplicité. Ils pourront les utiliser au gré de leurs envies dans des univers très variés : Textile, Parfumerie, Jouets, Multimédia, Bricolage... Il existe également le Bon d'achat Culture, valable sur tous les rayons Culture du magasin (livres, DVD, CD, jeux vidéo, ...) et chez Spectacles Carrefour. Il est exonéré de charges sociales URSSAF, sans contrainte d'évènement, ni plafond maximum.

Le CE bénéficie de la personnalisation gratuite des bons d'achat au nom de la société ou du CE, choix du montant (*minimum 8 €*), choix du domaine d'utilisation en magasin et choix de la date de validité (de *1 mois à 1 an*).

#### • Points forts :

- Pour toute commande supérieure à 750 €, attribution d'une remise sous forme d'une réduction sur facture, ou de Bons d'achat supplémentaires. La remise est conservée pour les commandes futures.

- Réseau de 232 magasins avec tout le choix et la qualité des produits Carrefour aux meilleurs prix.

- Moyen de paiement sécurisé (carte plastifiée, format carte bancaire), identifiable par un numéro, d'où une meilleure traçabilité en cas de perte ou de vol.

- Aucun coût de fabrication des bons, ni de frais de dossier.

- Simplification de la gestion des cadeaux pour le Comité d'Entreprise.

#### • Contact :

Corinne Cavallero  
01 60 91 25 33  
[www.carrefour.fr](http://www.carrefour.fr)  
[corinne\\_cavallero@carrefour.fr](mailto:corinne_cavallero@carrefour.fr)

pour toute demande d'information

+ d'infos  
+ d'efficacité

+ d'idées  
+ pratique

# MédiaCE.fr

Pour une information quotidienne  
connectez vous vite sur

[www.mediace.fr](http://www.mediace.fr)



**ÉLUS DE CE, RESTEZ CONNECTÉS  
SUR LE SITE 100 % CE**

Le chèque-cadeau qui emballé tout le monde



## Vous avez l'assurance de faire plaisir à tous les salariés



[www.cadhoc.com](http://www.cadhoc.com)

Avec le chèque Cadhoc, vous accédez à 420 enseignes nationales, 35 000 magasins partout en France. Tous les univers cadeaux sont représentés, de la mode aux voyages en passant par les jouets. Vous offrez ainsi le plus beau des cadeaux, celui dont on rêve, celui que l'on espère, celui que l'on n'attendait plus. Avec un chèque Cadhoc, vous offrez le choix et la liberté de se faire plaisir. Votre geste prend une toute autre dimension. Quand vous offrez un Cadhoc, vous faites plus qu'un cadeau. Pour plus de renseignements, composez le 0825 800 185.

## Tir Groupé

### Offrez des Chèques Cadeaux

• Offre CE :

Offrez des Chèques Cadeaux à tous vos bénéficiaires, ils auront ainsi l'assurance de trouver leur bonheur à proximité de chez eux grâce à un réseau de 30 000 points de vente en France dont 5 000 commerces de proximité ! Un réseau partenaire composé de 325 grandes enseignes nationales parmi lesquelles : Sephora, But, Virgin, Camaïeu, Leroy Merlin, Celio, Darty, Go Sport, La Halle, La Halle aux Chaussures, Nocibé, Castorama, Intersport, Marionnaud, Yves Rocher, Casa, Habitat, Cultura, Partir pas cher, Defimode... Tir Groupé c'est toujours plus de choix avec toujours plus d'enseignes partenaires !

• Points forts :

**Le seul chèque cadeau aussi simple d'utilisation !**

Toutes les enseignes partenaires figurent sur le chèque, plus

besoin de guide pour les reconnaître !

**Les Bons Cadeaux Direct®**

- L'assurance de faire plaisir aux salariés, grâce aux nombreuses enseignes référencées et à la multitude des univers proposés, dont 30 clubs de foot et 180 sites e-commerce.
- En stricte conformité avec l'URSSAF
- Valables pour toutes les occasions : Noël, Fête des Mères, Fête des Pères, mariage, rentrée scolaire, retraite, fête du personnel....
- Des chèques personnalisables (choix des coupures, validité et message)

• Contact :

Tir Groupé  
344 avenue Georges Clemenceau  
92024 Nanterre Cedex  
ce@tigruppe.fr  
Tél. : 0825 049 049  
(0,15 € TTC/min)  
Fax : 01 41 97 05 21

## Service Collectivités Géant Casino

*Pour vous seconder, il est n°1*

*Un conseiller exclusif au service de votre CE*

*Réceptions, pots de départ, kermesses, sorties, arbres de Noël... Pour toutes vos animations, il centralisera vos demandes et vous orientera soit vers des solutions clés en main optimales, soit vers des solutions sur mesure qu'il élaborera en tenant compte de toutes vos problématiques.*

**NOUVEAU** : découvrez nos colis festifs « Commerce équitable » et « Hallal » ! (Catalogue disponible auprès de votre conseiller Collectivités de votre Hypermarché Géant Casino)

**IMPORTANT** : pour bénéficier d'offres personnalisées toute l'année, demandez la Carte de fidélité Géant Casino Collectivités à votre conseiller !

*Cadeaux et prestations clés en main : suivez le conseiller Collectivités !*

*Des Chèques Cadeaux utilisables dans nos 500 Hypermarchés Géant Casino et Supermarchés Casino, une riche sélection de Coffrets - Beauté, Gourmet, Zen... -, des Colis Festifs en abondance, des Paniers Traiteur pour toutes les occasions et même des plateaux repas pour le quotidien, plus des centaines d'objets et d'accessoires personnalisables... Un choix incomparable !*

*...Et pour encore élargir votre champ d'action*

**Géant Vacances** : des destinations dans le monde entier, un Service Groupe exclusif !

**Billetterie Géant Casino** : des entrées pour les parcs d'attraction, des places pour tous les événements sportifs et culturels !

Nº Indigo 0 820 808 829  
[www.geant-collectivites.fr](http://www.geant-collectivites.fr)

### BONUS EURO SYSTEM

#### GROUPE EVEREST

126 av. Georges Clemenceau  
BP 805  
92022 NANTERRE CEDEX  
Tél. 01 46 69 64 64  
Bons d'achats multi-enseignes LIBERTE,cadeaux des marques

#### BUTTERFLY

74 rue Blanche  
75009 PARIS  
Tél. 01 48 74 10 50  
Une carte unique en France qui donne accès à plus de 10 000 boutiques, restaurants, loisirs...

### C-EUX

29 rue de la Grosse Pierre  
78540 VERNOUILLET  
Tél. 01 39 28 17 96  
Billetterie, bons d'achats...

### CADEAU-LIRE

73 rue Vergniaud  
75013 PARIS  
Tél. 01 45 65 05 00  
Offre à chaque salarié la possibilité de s'abonner aux magazines de son choix.

### CADHOC

1 allée des Pierres Mayettes  
Parc des Barbanniers BP 32  
92230 GENNEVILLIERS  
Tél. 01 41 85 40 05  
Chèques cadeaux

### CANAL CE

1 bis rue Bartholdi  
92660 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX  
Tél. 01 41 31 63 05  
Site internet de services aux salariés.

### CARREFOUR HYPER FRANCE SAS

1 rue Jean Mermoz - BP 179  
91002 EVRY CEDEX  
Tél. 01 60 91 37 37  
Bons d'achats : culture, Carrefour, carburant...

### CASTORAMA FRANCE

BP 101 - Parc d'activités  
59175 TEMPLEMARS  
Tél. 03 20 16 75 75

### CHEQUES CADEAUX

#### YVES ROCHER

6, place des Colombes  
35000 RENNES  
Tél. 02 99 29 70 36  
Chèques cadeaux, production et distribution de produits cosmétiques.

### GEANT COLLECTIVITES

49 rue de la Montat  
BP 306  
42008 SAINT ETIENNE CEDEX 2  
Tél. 04 77 45 31 31  
Chèques cadeaux.

# Chez Tir Groupe ... C'est la Rentrée !

Offrez des chèques cadeaux !



**TIR GROUPE**  
CHÈQUES CADEAUX

# L'année prochaine, Marion soufflera-t-elle encore ses bougies ?



Isabelle Corné,  
François Cluzet,  
parrains de  
l'association Vaincre  
la Mucoviscidose.



## Marion souffre de mucoviscidose,

une maladie génétique mortelle qui détruit progressivement ses poumons. Grâce à la recherche, grâce à vos dons, nous pouvons aider Marion à gagner des années de vie.

**"Vous aussi, soutenez l'association  
Vaincre la Mucoviscidose."**

**01 40 78 91 91 ou [www.vaincrelamuco.org](http://www.vaincrelamuco.org)**  
**CCP 4321C Paris**

Vaincre la Mucoviscidose • BP 20390 • 75626 Paris cedex 13  
Vaincre la Mucoviscidose est une association reconnue d'utilité publique.  
A ce titre, vos dons peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66% des sommes versées dans la limite de 20% de votre revenu imposable.



## Canalce

### • Offres CE et salariés :

Canalce propose plus de 52 000 offres de culture et loisirs, une offre illimitée de voyages sur 350 destinations, au niveau national et local pour les salariés, et des services spécifiques destinés aux CE. Canalce sélectionne et négocie avec plus de 500 partenaires reconnus.

Les salariés bénéficient d'offres individuelles, partout en France, grâce à des prix réduits permanents ou de supers promos :

- billetterie : 48 000 spectacles, concerts, théâtres, événements sportifs ...

- 100 % des salles de cinéma avec des réductions jusqu'à -42 % dès le 1<sup>er</sup> billet acheté ou dès le 1<sup>er</sup> DVD loué !

- plus de 75 parcs de loisirs, jusqu'à 83 % de réduction !

- plus de 50 activités de sports et loisirs

- remises permanentes sur 350 enseignes nationales pour les achats quotidiens, bons d'achats et chèques cadeaux...

- des remises auprès de 30 tour-opérateurs pour les week-ends et vacances : jusqu'à - 50 % sur les séjours vacances...

Pour les CE, Canalce propose des sorties, des arbres de Noël et voyages de groupe, packagés ou sur mesure, des chèques cadeaux, de l'information en droit social, des solutions de gestion (logiciel ou service clé en main pour la gestion

de subvention individuelle), des sites internet personnalisés.

Pour s'informer et commander :

- [www.canalce.com](http://www.canalce.com)
- le catalogue Canalce pour les salariés,
- le Guide des Services pour les membres du CE
- une centrale de réservation téléphonique spécifique pour les salariés et une autre pour les CE.
- 3 Agences : Boulogne Billancourt (92100), Lyon (69007), Bordeaux (33000) et prochainement de nouvelles ouvertures au niveau régional.

### • Points forts

- Une force d'achat à travers 2 500 CE abonnés et 800 000 salariés, des tarifs réduits partout en France, pas de minimum de commande, la commande en ligne avec possibilité d'intégrer immédiatement la subvention de chaque salarié.
- Choix dans la commande par internet, téléphone, et courrier
- Des solutions de communication pour les CE répartis sur plusieurs sites en France (agences, magasins...)
- Un accompagnement dédié et régulier grâce à une équipe de 90 professionnels.

### • Contact :

Service commercial Canalce  
Tél. 01 41 31 63 05  
[contact@canalce.com](mailto:contact@canalce.com)  
[www.canalce.com](http://www.canalce.com)  
code Essentiel MédiaCE

**CANALCE,  
déjà choisi par 2 500 CE  
et 800 000 salariés  
en France. Et vous ?**



**Canalce, une double compétence  
pour vous accompagner chaque jour  
dans votre mission CE !**

### > Pour vous, MEMBRES du CE

- > **Offres de groupes originales :** organisation d'événements et de voyages, arbres de Noël...
- > **Gestion des subventions individuelles,** logiciel de gestion...
- > **Site Internet personnalisé**
- > **Animation et communication :** catalogues, newsletters...
- > **Service en droit social**



### > Pour vos SALARIES, des offres partout en France

- > **52 000 spectacles**
- > **100% des salles à prix réduit** sans minimum de commande
- > **350 enseignes pour sortir et acheter moins cher partout en France**
- > **Jusqu'à 88 % de réduction** sur les parcs et les loisirs
- > **Nouveauté Voyages : réservez et achetez en ligne** tous vos billets de trains, vols, hôtels et locations de voiture



**Pour plus d'informations ou  
pour souscrire un abonnement,  
contactez notre Service Commercial  
au 01 41 31 63 05  
ou par mail : [contact@canalce.com](mailto:contact@canalce.com)  
en précisant le code " Mediace ".**

Pour vous et vos salariés, retrouvez-nous :

- > sur [www.canalce.com](http://www.canalce.com) 24h/24, 7j/7
- > ou par téléphone
- > ou dans nos agences de Boulogne-Billancourt, Bordeaux et Lyon

**canalce.com**

Le partenaire du CE au quotidien

## HELFREICH FARRJOP

3 rue des Prés  
67330 KIRRWILLER  
Tél. 03 88 70 70 70  
Chèques cadeaux multi enseignes

## ILLICADO

40 Avenue de Flandre  
BP139  
59964 CROIX CEDEX  
Tél. 03 20 20 63 21  
0 825 86 85 84  
Carte multienseignes.

## KADEOS

47 bis rue des Vinaigriers  
75010 PARIS  
Tél. 01 44 89 24 84  
Chèques cadeaux.

## KYRIELLES - GALERIES LAFAYETTE

14 rue du temple  
75189 PARIS CDX 04  
Tél. 01 53 01 40 30  
Cartes cadeaux multi-enseignes, coffrets, développement de services dédiés aux CE.

## LE BON MARCHE

24 rue de Sèvres  
75007 PARIS  
Tél. 01 44 39 80 00  
Chèques cadeaux (mode, arts de la maison, beauté)

## LE CHEQUE LIRE

1 allée des Pierres Mayettes  
Parc des Barbanniers BP 33  
92234 GENNEVILLIERS  
Tél. 01 41 85 09 85  
Seul spécialiste des bons d'achats culturels et de loisirs.

# Budget des activités sociales et culturelles

Le budget des activités sociales et culturelles obéit à des règles bien précises qui en définissent son montant et les modalités de sa gestion.

## Montant

A la différence du budget de fonctionnement pour lequel le Code du travail impose à tout employeur de le financer à hauteur de 0,2 % de la masse salariale, ce même Code stipule que « la contribution versée chaque année par l'employeur pour financer les institutions sociales du comité d'entreprise ne peut, en aucun cas, être inférieure au total le plus élevé des sommes affectées aux dépenses sociales de l'entreprise atteint au cours des trois dernières années précédant la prise en charge des activités sociales et culturelles par le comité d'entreprise, à l'exclusion des dépenses temporaires lorsque les besoins correspondants ont disparu. » Ce texte précise toutefois que « le rapport de cette contribution au montant global des salaires payés ne peut non plus être inférieur au même rapport existant pour l'année de référence » (articles L.432-9 et R.432-11.)

Pour bien comprendre ces dispositions, prenons un exemple. Le comité d'entreprise a été créé en 2007. Il décide de reprendre la gestion des activités sociales et culturelles qui existaient avant sa création. La date de prise en charge des activités sociales et culturelles par le comité d'entreprise étant 2007, il convient de rechercher l'année de référence parmi les trois années précédentes, soit 2004, 2005 et 2006. Les dépenses sociales consacrées par l'entreprise ont été de :

- 20 000 euros en 2004,
- 21 000 euros en 2005,
- 19 000 euros en 2006.

Au cours de cette période, la masse salariale a été de :

- 1,5 million d'euros en 2004,
- 1,8 million d'euros en 2005,
- 2 millions d'euros en 2006.

L'année de référence est donc 2005, année au cours de laquelle l'employeur a consacré le montant le plus élevé pour financer des activités sociales : 21000 euros, ce qui constitue le minimum en valeur que l'employeur doit verser au comité d'entreprise.

Une fois connu, ce minimum en valeur, il faut calculer le minimum en pourcentage, c'est-à-dire le rapport entre les dépenses sociales de l'année de référence et les salaires payés cette même année.

L'année de référence étant 2005, ce rapport est de : 21 000 euros : 1 800 000 euros = 0,0116, soit 1,16 %

Pour déterminer le montant du budget des activités sociales et culturelles, on retient le minimum le plus élevé des deux. Ainsi, avec une masse salariale de 2,1 millions d'euros en 2007, en appliquant le minimum en pourcentage, la

contribution patronale doit s'élever à :

- 2 100 000 euros x 1,16 % = 24 360 euros, montant plus élevé que le minimum en valeur qui est de 21 000 euros. La convention collective, un accord d'entreprise ou un usage peut fixer un montant plus élevé au budget des activités sociales et culturelles.

## Assiette

Aux termes de l'article L.432-9 du Code du travail, le minimum en pourcentage est déterminé par rapport aux « salaires payés » au cours de l'année de référence. Il s'agit de la masse salariale brute qui doit tenir compte des rémunérations versées aux salariés en CDI, CDD, en contrat d'apprentissage ou tout autre type de contrat dès lors qu'est versé un salaire ainsi que tous les éléments ayant un caractère de salaire au sens de la législation de la sécurité sociale : primes, gratifications, avantages.... La déclaration annuelle des données sociales contient tous ces éléments.

La Cour de cassation a même précisé que devaient être inclus les salaires des agents contractuels mis par l'Etat à la disposition des établissements privés d'enseignement (Cassation, chambre sociale, n°97-20095, 2 mars 1999.) C'est la masse salariale brute de l'entreprise et non de l'établissement qui sert de base pour calculer ce minimum en pourcentage (Cassation, chambre sociale, n°01-11532, 17 septembre 2003.)

## Dépenses déductibles

Du montant de la subvention aux activités sociales et culturelles, certains employeurs sont tentés de déduire des dépenses qu'ils engagent directement. Plusieurs règles doivent être rappelées.

Tant que l'employeur finance directement une activité sociale et que le comité d'entreprise n'en revendique pas sa gestion, le coût de cette activité ne peut pas être imputé sur la subvention des activités sociales et culturelles (Cassation, chambre sociale, n° 87-16587, 17 octobre 1990.) Les coûts financiers découlant de toute activité sociale mise à la charge de l'employeur par la loi ne peuvent, aucun cas, être déduits de la dotation aux activités sociales et culturelles (article R.432-11 du Code du travail.)

Les sommes doivent être déduites du bon budget, la tendance étant d'imputer certaines dépenses sur le budget de fonctionnement, alors qu'elles devraient l'être de la subvention aux activités sociales et culturelles (Cassation, chambre sociale, n° 88-13219, 4 avril 1990.)

L'accord passé entre l'employeur et le comité d'entreprise qui prévoit une telle pratique est illicite (Cassation, chambre sociale, n° 87-20096, 26 septembre 1989.)

## Stokomani

• Offre CE :

STOKOMANI est une enseigne de distribution créée il y a plus de 50 ans, dont l'activité principale est le déstockage de produits de grandes marques. Nos magasins proposent de nombreux univers : vêtements homme, femme et enfant ; hygiène beauté ; jouets ; un rayon événementiel (rentrée scolaire, été, Noël), et un rayon dédié aux gourmands. Tous nos magasins sont clairement organisés et banalisés pour le confort des clients. STOKOMANI propose également des chèques cadeaux réservés aux Comités d'Entreprises. Ces chèques cadeaux sont valables dans tous

les magasins STOKOMANI, pour une période de 18 mois. Vous pouvez bénéficier de réductions avantageuses de 5 à 7 % en fonction du montant de votre commande et de nombreux autres avantages.

• Points forts :

- De très nombreuses grandes marques dans 6 univers.
- Des produits de 30 à 70 % moins chers qu'en boutique
- Des arrivages hebdomadaires
- 18 000 références par an

• Contact :

Site internet :  
[www.stokomani.com](http://www.stokomani.com)

## LE CHEQUE CADEAU



**Un concentré de GRANDES MARQUES  
à PETITS PRIX  
dans un seul chèque !**



\* exemple de marques disponibles selon arrivages

## LOISICHEQUES FRANCE SAS

4 avenue Robert Schuman  
 77184 EMERAINVILLE  
 Tél. 0 800 21 01 10  
 Chèque cinéma

## STOKOMANI

Le parc Technologique Alata  
 60100 CREIL  
 Tél. 03 44 27 19 33  
 Chèques cadeaux.

## MC ARTHUR GLEN EUROPE

Voie du Bois  
 Zone de Magasin d'Usine  
 Nord  
 10150 PONT SAINTE MARIE  
 Tél. 03 25 70 47 10

## TIR GROUPE

344, av. Georges Clémenceau  
 92024 NANTERRE CEDEX  
 Tél. 01 41 97 07 07  
 Chèques cadeaux multi-enseignes.

## NOCIBE FRANCE

2 rue Ticleni  
 59493 VILLENEUVE D'ASCQ  
 Tél. 03 20 71 49 49  
 Parfums et beauté

## WEEKENDSK

21 rue du Fg Saint-Antoine  
 75011 PARIS  
 Tél. 01 48 78 77 87  
 Coffret cadeau : chèques thématiques et chèques cadeaux.

## SPORT 2000 FRANCE

Route d'Ollainville  
 91520 EGLY  
 Tél. 01 69 26 20 00  
 Bons d'achat sport 2000  
 valables dans 369 magasins.

## URSSAF (ACOSS)

65 bd Richard Lenoir  
 75536 PARIS CEDEX 11  
 Tél. 01 49 23 30 00  
 Urssaf et Caisse Nationale



[www.stokomani.com](http://www.stokomani.com)

STOKOMANI - Service Chèque Cadeau  
 Parc Technologique Alata - 3, avenue des Charmes 60100 CREIL  
 Tél. 03 44 27 19 00 - Email : [chequecadeau@stokomani.fr](mailto:chequecadeau@stokomani.fr)



C'est bien  
parce que  
c'est vous.

# LE SERVICE AUX ENTREPRISES AVEC GÉANT CASINO

UN CONSEILLER UNIQUE,  
UN SERVICE SUR MESURE

**Avec un seul interlocuteur :** toujours à votre écoute, toujours prêt à vous rencontrer, votre conseiller Collectivités met tout en œuvre pour vous proposer un accompagnement personnalisé du service jusqu'à la livraison.

**Avec 114 hypermarchés :** répartis dans tout l'hexagone, vous trouverez sûrement un magasin près de chez vous, prêt à vous apporter tout le savoir-faire d'une enseigne comme Géant Casino.

## LES AVANTAGES DE LA CARTE DE FIDÉLITÉ

Adaptée à vos attentes, la Carte Géant Casino Collectivités vous permet de bénéficier de priviléges exclusifs : remises, paiement différé, accès sécurisé...

Si vous souhaitez vous aussi profiter de tous ses avantages, demandez-la directement à votre conseiller Collectivités !



**En tant que CE, vous êtes toujours à la recherche de cadeaux ou d'idées originales pour vos clients ou vos collaborateurs.**

Pour organiser un arbre de Noël, une fête de fin d'année, un pot de départ, une kermesse, ou profiter de tarifs avantageux sur des places de concert, **faites appel au service Collectivités de Géant Casino !**

## Collectivités

Des milliers d'idées  
**un seul conseiller**  
à votre écoute



Pensez à demander votre catalogue auprès du responsable Collectivités de votre Hypermarché Géant Casino.

## DES PRESTATIONS POUR TOUTES LES OCCASIONS



### Services et plaisirs

Chèques-cadeaux, places de concert, sorties cinéma, idées de vacances, prix préférentiels pour les parcs d'attractions... prendre en compte les attentes et les besoins "de loisirs et de détente" de vos collaborateurs ou de vos clients reste primordial. Envie de proposer un week-end au ski ? De bénéficier de tarifs réduits sur la location d'appartements ? D'aller voir votre artiste préféré en concert ? Profitez des meilleures places au meilleur prix ! Votre conseiller Collectivités a toujours la solution !



### Fêtes et réceptions

Pour les pots de départ, la préparation de l'arbre de Noël, les apéritifs ou les plateaux-repas nécessaires à vos réunions, tout est pensé, réuni et réalisé pour faire de votre événement une réception réussie.



### Coffrets et colis festifs

Pour toutes les occasions, une offre complète est à votre disposition pour tout simplement faire plaisir ou pour récompenser vos collaborateurs : coffrets beauté zen, chic, malle à vins ou encore coffrets gourmands pour clients gourmets... Découvrez également en nouveautés 2008, les produits halal et commerce équitable.



### Cadeaux et surprises

Gadgets, idées vraiment originales ou objets plus classiques pour le bureau ou la maison... beaucoup de ces cadeaux sont personnalisables aux couleurs de votre entreprise.



Une question à poser, un conseil à demander, une solution à trouver... Contactez votre Conseiller Collectivités !

► N° Indigo 0 820 808 829

0,15€ TTC/MN

[www.geant-collectivites.fr](http://www.geant-collectivites.fr)



## Jouets

Offrir des jouets aux enfants lors d'un arbre de Noël, est un point majeur pour beaucoup de CE. Cependant certains choisissent de faire uniquement l'intermédiaire entre les parents et le fournisseur. Dans les deux cas, il faut se faire à l'idée que préparer ses cadeaux dès le mois de mars (pour des cadeaux offerts en décembre) est l'assurance d'avoir ce qu'on veut ou plutôt ce que les enfants ont commandé.

### Les précautions à prendre



#### À retenir

Pour bien choisir son fournisseur il faut vérifier :

- la diversité des jouets,
- les délais et frais de livraison,
- les prix et remises accordées, l'expérience du prestataire en matière des CE,
- les services et notamment le service après vente et ces conditions...

Bon nombre de CE joue les intermédiaires entre les parents et les prestataires en jouets. Le CE détermine au préalable le fournisseur et soumet ensuite le catalogue aux salariés. À partir de là les parents font leur choix et passent commande auprès du CE. Plusieurs options sont désormais accessibles. Les parents peuvent choisir de faire empaqueter leur jouet (papiers cadeaux) et le CE, par souci de temps et de rangement facilité, de faire étiqueter au nom de l'enfant les jouets ou de les faire emballer par famille ou tranche d'âge.

Autre possibilité : offrir des cadeaux aux enfants lors d'un Arbre de Noël. C'est toujours un petit plus, surtout s'ils sont distribués par le Père Noël lui-même. Pour être sûr de recevoir les cadeaux à temps pour l'événement, mieux vaut s'y prendre à l'avance. Commencez d'abord par vous rendre sur les salons spécialisés, si c'est possible. Cela permet de repérer les éventuels prestataires, leur offre et collecter les catalogues qui vous seront utiles pour faire votre 1<sup>ère</sup> sélection. L'idéal est de visiter leur salle d'exposition. Vous pourrez ainsi vous rendre compte de la qualité des produits, de leur taille (important pour la livraison). Certains CE font un assortiment de jouets et les proposent aux parents ensuite. Pour plus de sécurité prévoyez votre commande vers le mois de mars.

# CONSOMMATION

**BARBACADO**

84 rue de Normandie  
94700 MAISONS-ALFORT  
Tél. 08 73 69 04 69  
Vente par correspondance  
de cadeaux promotionnels,  
et catalogue d'articles  
cadeaux sur internet.

**DE NEUTER**

CD2  
59380 COUDEKERQUE VILLE  
LAGE  
Tél. 03 28 64 33 00  
Grossiste en jeux et  
cadeaux.

**HELFRICH-FARRJOP**

3 rue des Prés  
67330 KIRRWILLER  
Tél. 03 88 70 70 70  
Grossiste jeux et jouets.  
Chèques cadeaux

**JOUECLUB**

26 rue Roger Touton  
33300 BORDEAUX-NORD  
Tél. 05 56 69 26 26  
Spécialiste du jouet depuis  
1950, offre un choix de  
jouets de qualité à des prix  
très compétitifs.

**KING JOUETS  
COLLECTIVITES**

32 rue Delizy - Bât.3  
93694 PANTIN  
Vente de jouets en gros.

**LA GRANDE RECRE**

LUDENDO  
16, rue Vladimir  
Jankelevitch-POLYPARC  
EMERAINVILLE  
77436 MARNE LA VALLEE  
CEDEX 2  
Tél. 01 64 73 33 47  
Jouets

**MDF**

125 bd Diderot  
75012 PARIS  
Tél. 01 43 53 55 90  
Grossiste en jouets et pelu-  
ches.

**PARTNER JOUET  
& CADEAU**

Node Park Touraine  
Rue du Bois Joly 37310  
TAUXIGNY

Tél. 02 47 43 80 80  
Fournisseur collectivités,  
administration, jouets,  
cadeaux, confiserie, colis  
gourmet.

**RUBIE'S FRANCE**

Les Grandes Varennes  
BP 4  
71340 IGUERANDE  
Tél. 03 85 84 18 18  
Déguisement et articles de  
fête.

**TEAM TOY FERRY SA**

ZI de la Plaine du Caire  
13800 ROQUEFORT LA  
BEDOULE  
Tél. 04 42 73 16 16  
Jouets, jeux et cadeaux

**PINTEL JOUETS**

10 rue de Paradis  
75010 PARIS  
Tél. 01 44 83 84 50  
Grossiste distributeur en  
jouets.

**WAGNON JEAN PIERRE**

203 rue de l'Alma  
59100 ROUBAIX  
Tél. 03 20 70 74 75  
Grossiste en jouets, feux  
d'artifices..



## POINT DE VUE DU CE

### **CE Cegelec (60 salariés), Nathalie Dulac et M. Diligent**

« Pour Noël le CE offre des jouets aux enfants jusqu'à 14 ans. Avant on organisait un spectacle pour tous les enfants, mais ils ont grandi et cela ne leur correspondait plus. Alors nous avons décidé de donner aux parents des jouets pour qu'ils puissent les offrir à leurs enfants. Nous adaptons les jouets à l'âge des enfants.

Pour pouvoir avoir plus de possibilité nous nous sommes associés à un autre CE. Les tarifs sont plus intéressants et l'organisation est divisée en deux.

Les salariés choisissent sur catalogue le jouet qui plaira à leur enfant.

La qualité de service est très importante dans le choix du prestataire. Chaque année les enfants reçoivent donc le jouet commandé plus un petit cadeau : un livre, un magazine, un cd...

Une fois que l'on réceptionne tous les cadeaux, les salariés nous aident à les emballer. Ce moment que l'on partage est très agréable pour tous. Tous les salariés ont un sentiment de fête. Ça marque le début des fêtes de fin d'année. »





## Les colis gastronomiques

Fréquemment distribués par le comité d'entreprise aux salariés au moment de Noël il y a quelques années, les colis gastronomiques semblent laisser la place aujourd'hui aux chèques cadeaux. Si cette tendance est incontestable, elle n'a pas encore fait disparaître les colis gastronomiques de fin d'année.

### Découvertes gourmandes



Nombreux sont les comités d'entreprise qui, il y encore peu de temps, offraient, à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel an, un colis renfermant des produits gastronomiques de nos régions. Traditionnellement, le panier contenait du foie gras, une ou deux bonnes bouteilles de vin et quelques friandises. Aujourd'hui, les choses ont changé. Certains comités d'entreprise ont abandonné le colis au profit des chèques cadeaux, d'autres ne les réservent plus qu'aux anciens et une quantité non négligeable d'entre eux demeure très attachée à la distribution des colis gastronomiques.

Pour ces comités d'entreprise, les chèques-cadeaux ne peuvent remplacer le colis qui permet s'inscrit parfaitement dans la tradition de Noël et du Nouvel an : déguster des produits que l'on ne consomme pas habituellement au cours de l'année.

### La qualité, maître mot

Offrir un colis, cela peut a priori faire plaisir, à condition que la qualité des produits soit au rendez-vous. A défaut, le salarié ne manquera pas de faire la remarque au comité d'entreprise et rejoindra rapidement le rang de ceux qui militeront pour l'abandon des colis. Les produits autrefois considérés comme exceptionnels et que ne consommaient que lors des fêtes de fin d'année sont devenus plus courants. De plus, la plupart de ces pro-

duits se trouvent dans les rayons des magasins de janvier à décembre. On peut ainsi manger du foie gras à Pâques, comme au 15 août et même à n'importe quelle occasion. D'ailleurs, les chambres syndicales des producteurs ont engagé des campagnes publicitaires à la télévision sur ce thème, incitant les consommateurs à acheter ces produits tout au long de l'année.

Pour séduire, il convient que les produits contenus dans le colis soient de qualité et qu'ils présentent une touche d'originalité. En un mot, il faut étonner afin de maintenir l'intérêt des salariés pour les colis.

## Une offre variée et innovante

Les sociétés qui commercialisent ces colis l'ont bien compris. A l'exception de quelques-unes, elles ont particulièrement porté leurs efforts sur la qualité des produits proposés. Ils ont également diversifié leur offre : aux produits traditionnels, ils ont ajouté d'autres moins connus. Les comités d'entreprise peuvent même parfois demander que les colis contiennent certains produits et pas d'autres et qu'ils soient présentés d'une façon particulière (panier, boîte, coffret...)

L'innovation culinaire est aussi de plus en plus présente. Dans le courant de l'art culinaire qui s'adapte à l'évolution du goût, les fournisseurs de colis ont innové. Il y a de nombreuses réussites mais aussi quelques ratés. Alors, il ne faut pas hésiter à demander à votre fournisseur de pouvoir tester ces produits avant de passer une commande ferme...

## Quand faut-il passer commande ?

Certains CE bien organisés commencent leur prospection dès le début de l'année, entre février et mars. C'est généralement à la rentrée que la majorité d'entre vous se presse pour passer commande. En ce qui concerne le packaging, il n'y a pas de règle bien précise. Certains CE exigent un joli coffret en osier et réduisent le contenu, d'autres privilégient le contenant et optent pour un accessoire que les salariés conserveront après dégustation, comme un tire-bouchon, un couteau Laguiole, un service à foie gras... Le prix moyen du colis CE se situe à 30 E environ. En-dessous de ce budget, vous ne pourrez pas avoir des produits de qualité (entrée + plat + dessert + vin) ». Méfiez-vous des prix anormalement bas. Ils peuvent cacher une qualité médiocre ou une provenance douteuse. Qualité/prix. Traditionnellement au mois de mai, nous invitons plusieurs prestataires pour une dégustation et nous passons commande dès le mois de juin. Parfois, nous faisons appel à différents prestataires pour un même colis. Il nous faut alors le composer nous-mêmes».

**Pour tout savoir sur les colis gourmands retrouvez notre test spécial Foie Gras dans Média CE n°24. Notre jury a testé pour vous 20 foies gras et a décerné les lauriers d'or, d'argent et de bronze.**

## POINT DE VUE DU CE

### Mme Diaz du CE Fondasol à Montfavet.

« Chaque Noël, nous offrons à nos salariés des chèques-cadeaux et des colis gastronomiques. Pour choisir notre prestataire nous profitons des salons pour se tenir au courant des offres. Nous avons deux impératifs :

- le premier : notre colis gourmand doit contenir du foie gras,
- le second : nous devons être livré avant le 15 décembre.

Les dégustations peuvent se faire sur les salons, mais certains prestataires viennent sur notre site pour nous faire découvrir leurs produits.

Pour que les salariés se sentent concernés, on organise un sondage à travers notre site Internet. On sélectionne quatre colis et les salariés choisissent leur préféré. Chez nous le colis gourmand est un incontournable de Noël, c'est presque historique dans notre société. On mise sur la qualité des produits et sur leur originalité. C'est pour ça qu'après tant d'années, les salariés sont toujours satisfaits. Il faut dire aussi qu'on sait s'adapter. Par exemple on essaie de trouver un prestataire qui propose des produits Hallal pour les salariés musulmans. Si ce n'est pas le cas, on modifie la composition des colis, l'alcool est remplacé par une bouteille de jus de fruit, par exemple.

Il est important de questionner les salariés pour qu'ils se sentent concernés et pour ne pas se tromper. »



# CONSOMMATION

## Cellier du Périgord

### • Offre CE

Au service des CE depuis 3 générations, Le **CELLIER DU PERIGORD**, entreprise familiale installée en plein cœur de la Cité Médiévale de SARLAT, vous propose une large gamme de **COLIS GASTRONOMIQUES**. Compositions originales et soignées, ces **COLIS-CADEAUX** sauront séduire l'ensemble de vos collègues, même les plus difficiles..

### • Points forts

Expérience et savoir faire. Plus de trente ans de

présence auprès des CE.  
**LE COLIS A LA CARTE** : Sur simple demande une offre personnalisée, adaptée à vos goûts et à votre budget, vous sera retournée sous 48 heures, gratuitement et sans engagement de votre part.

### • Contact

François SECONDAT  
Tel. 05 53 59 17 94 ou  
05 53 59 46 18  
Fax 05 53 28 56 33  
cellierduperigord@wanadoo.fr

## CHAUDRON DU PERIGORD

13 chemin Gabarriers  
24150 LALINDE  
Tél. 05 53 61 03 96  
Colis gastronomiques.

## CLEMENT DES LANDES

Route de Caoubet  
40250 MAYLIS  
Tél. 05 58 97 99 96  
Cuisine du canard gras élevé dans les Landes, colis gastronomiques.

## COMPTOIR DES DELICES

47 rue des Fontenelles  
85310 NESMY  
Tél. 02 51 07 20 63  
Colis gastronomiques.

## COMTESSE DU BARRY

317 rue de Vaugirard  
75015 PARIS  
Tél. 01 56 08 35 90  
Gastronomie et spécialités régionales. pas de politique de presse CE

## EST CADEAUX

49 route de Brumath  
67670 MOMMENHEIM  
Tél. 03 88 51 55 11  
Colis gastronomiques alsaciens.

## FERME DE LA BASTIDE

32500 CERAN  
Tél. 05 62 06 15 05  
Foie gras et conserves fermières.

## FOIE GRAS P. L. LARRIEU

Ferme de Caillaou  
32190 DEMU  
Tél. 05 62 08 51 01  
Colis gourmands, produits du Gers.

## FOIES GRAS ROGER JUNCA

BP 64  
40102 DAX CEDEX  
Tél. 05 58 58 70 00

## FOIES GRAS VALETTE

Avenue Georges Pompidou  
BP 15  
46300 GOURDON EN QUERCY  
Tél. 05 65 41 06 02  
Foies gras et spécialités gastronomiques du Sud-Ouest, achats groupés.

## GENEVE DISTRIBUTION

10 rue Jules Verne  
69800 ST PRIEST  
Tél. 04 72 79 55 56  
Colis gourmands, cadeaux d'affaires et goûters de Noël pour enfants.

## JARDINS D'ALSACE

9, route de Vogelsheim  
68600 ALGOSHEIM  
Tél. 03 89 72 95 92  
Colis gastronomiques avec spécialités alsaciennes.

## LA VICANTE

196 avenue Mireille Lauze  
13010 MARSEILLE  
Tél. 04 96 20 27 05  
Spécialiste des colis et goûters de Noël auprès des CE.

## LE CHAI DES GOULIPIATS

3 avenue de l'Europe  
86170 NEUVILLE DE POITOU  
Tél. 05 49 51 55 42  
Colis gastronomiques.

## LES CAFES CHAPUIS

5 rue de la Logistique  
Le Technopole  
42000 SAINT-ETIENNE  
Tél. 04 77 74 14 11  
Confection de colis de Noël, ventes de confiseries, chocolats, produits gastronomiques, torréfacteur.

## LES DELICES DE LAFITTE

La Grange  
47230 MONTGAILLARD  
Tél. 05 53 65 95 58  
Foies gras, conserves artisanales, coffrets cadeaux.

## LES MILLES ET UNE FINESSES

20 rue Principale  
67330 KIRRWILLER BOSSELSHAUSEN  
Tél. 03 88 71 31 31  
Confection de cadeaux et colis gastronomiques.

## MGC2 TRAITEUR ET CONSEIL

7, avenue du Petit Parc  
94300 VINCENNES  
Tél. 01 48 08 13 01  
Vente à emporter de produits traditionnels

## ACCOCEBERRY

64250 ESPELETTE  
Tél. 05 59 93 86 49  
Spécialités artisanales.

## AEF

Centre d'Affaires le Cicéa  
5 rue Courtil -  
35170 BRUZ  
Tél. 02 99 71 85 19  
Colis gourmands, cadeaux bretons.

## AFFAIRE DE GOÛTS

31 rue Saint Vinocq  
62120 REBECQUES  
Tél. 06 61 74 00 50  
Coffret cadeaux ou dégustation (rillettes, confit de melon...).

## AOSTE FOOD SERVICE SA

4 rue Edison  
69673 BRON CEDEX  
Tél. 04 72 14 49 50  
Sélection de jambons.

## ASSOCIATION FOIE GRAS DU PERIGORD

4-6 place Francheville  
24016 PERIGUEUX CDX  
Tél. 05 53 45 47 61  
Foie gras, colis gastronomiques.

## CAMPOFRIO MONTAGNE NOIRE

BP 3 - Le Bourg  
81540 DURFORT  
Tél. 05 63 73 31 31  
Charcuteries, salaisons régionales, colis régionaux.

## CAP VERT

Les Délices de Bourgogne  
1 rue du Cap Vert  
21800 QUETIGNY  
Tél. 03 80 48 55 00  
Colis gastronomiques.

## CELLIER DU PERIGORD

Place de la Liberté - BP 39  
24201 SARLAT CEDEX  
Tél. 05 53 59 17 94  
Colis gastronomiques en direct du Périgord.

# Jardins d'Alsace

## Noël en Alsace®

**Plus de 20 ans d'expérience  
dans la confection de coffrets  
gourmands personnalisés  
à partir de 12 € de budget**

### Jardins D'Alsace

#### • Offre :

Association de producteurs spécialisée dans la confection de coffrets gourmands depuis plus de 25 ans.

Dans cette foule d'offres, nous restons sur notre démarche première :

- Des spécialités de notre terroir alsacien : foie gras, gewurztraminer, terrines, confiture d'églantines, kougelhopf...

- Des produits Alsaciens originaux : crus de coing (nectar à consommer avec le foie gras), lamelles de potiron confites à l'aigre douces, gelée de foin pour accompagner le fromage...

- Des présentations pratiques et/ou jolie : vanneries, trolley, vanity, plateau... ou bien tout simplement carton.

- Des produits hors alsace viennent compléter notre

gamme : Vins de bourgogne, Bordeaux, Beaujolais... (de grandes caves côtoient de petits domaines), des produits de salaison (maison Teyssier en Ardèche)...

- Colis personnalisé à partir de 12 €.

#### • Points forts :

- Une qualité de service qui fidélise les clients : respect des délais, conformité des commandes et un seul interlocuteur.

- Nous proposons depuis toujours des colis gourmands qui sortent des sentiers battus, équilibrés et à prix raisonnables.

#### • Contact :

Tél. : 03 89 72 95 92

Fax : 03 89 72 95 96

mail : ja.lina@wanadoo.fr



- L'incontournable du colis alsacien
- Association de producteurs
- Colis sur mesure
- Produits authentiques
- Respect des délais
- Conformité des livraisons

**Des colis gourmands  
qui sortent des sentiers battus !**

### OLSEN BORNHOLM CIE

7 rue des Communes  
78260 ACHERES  
Tél. 01 30 06 71 71  
Colis gastronomique : buffet danois de harengs, saumon Baltique, anguille, truite...

### P.A.P SARL

1 rue de la Liberté  
24200 SARLAT  
Tél. 05 53 59 14 27  
Vente de foie gras

### PIERRE CHAMPION

Grand Font  
24330 SAINT LAURENT SUR MANOIRE  
Tél. 05 53 02 49 49  
Vente de coffrets gastronomiques, vins, foie gras...

### SAUMON FUMÉ LE BORVO

Route de Beaumont  
89250 CHEMILLY SUR YONNE  
Tél. 03 86 47 32 53  
Saumon norvégiens et écossais.

### SAVEURS DE CAMPAGNE

36 rue Jean Jaurès  
45400 FLEURY LES AUBRAIS  
Tél. 06 75 62 13 64  
Produits de terroirs.

### SUDREAU FOIE GRAS

91 bd Gambetta  
46000 CAHORS  
Tél. 05 65 36 84 38  
Cadeaux gastronomiques, foies gras, chocolats et vins.

### TEYSSIER SALAISONS

Clavière  
BP 1  
07320 SAINT AGRÈVE  
Tél. 04 75 30 10 33  
Produits du terroir de l'Ardèche.

### TRADITIONS DU PERIGORD

Moulin de Moreau  
BP 94  
24212 SARLAT  
Tél. 05 53 31 33 66  
Achats groupés, cadeaux d'affaires, colis gastronomiques.

# Jardins de France

Des producteurs de différentes régions de France rejoignent Jardins d'Alsace avec la même éthique pour plus de possibilités d'innovation et pour mieux satisfaire vos collègues.



### Jardins d'Alsace

9 route de Vogelsheim - 68600 Algoisheim

Tél. 03-89-72-95-92 - Fax 03-89-72-95-96

ja.lina@wanadoo.fr

Pour obtenir un complément d'informations sur les produits Jardin d'Alsace,

remplissez le coupon ci-dessous et retournez-le à Jardins d'Alsace

9 route de Vogelsheim, 68600 Algoisheim - Tél. 03-89-72-95-92

ou par fax au 03-89-72-95-96 - ja.lina@wanadoo.fr

Comité \_\_\_\_\_

Représenté par \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_ Effectif \_\_\_\_\_

# CONSOMMATION

## VINCI CAVES

1 bis Quai des Violettes  
37400 AMBOISE  
Tél. 02 47 23 41 52  
Vente de produits régionaux du Val de Loire.

## BISCUITERIE CHOCOLAT

### BAHLSSEN ST MICHEL

8 rue Chevecier  
BP 5  
44730 ST MICHEL-CHEF-CHEF  
Tél. 02 51 74 75 76  
Biscuiteries & biscotteries.

### BISCUITERIE DU MISTRAL

Route de Dijon  
BP 88  
21140 SEMUR EN AUXOIS  
Tél. 03 80 89 66 66  
Fabricant de biscuits.

### BISCUITERIE ERTÉ SA

ZI du Chemin Vert  
78610 LE PERRAY EN YVELINES  
Tél. 01 34 57 80 80  
Biscuiterie, grossiste en produits pour DA.

### BRETAGNE TERROIR

Locmaria  
29000 QUIMPER  
Tél. 02 98 53 10 13  
Biscuiterie de Pont-Aven, galettes, palets, madeleines...

## CHOCOLATERIE DE LACHELLE

41 rue de Monelieu  
60190 LACHELLE  
Tél. 03 44 42 31 38  
Fabrication et vente de chocolats pur beurre de cacao.

## CHOCOLATS COBISCOL

73 avenue des Bruyères  
69150 DECINES  
Tél. 04 78 49 73 78  
Vépéciste en chocolats.

## CHOCOLATS HAUTOT

851 route de Valmont  
BP13  
76400 FECAMP  
Tél. 02 35 27 62 02  
Fabrication et ventes de chocolat, Musée du chocolat.

## DAVICO

26 rue du Colonel Moll  
93350 LE BOURGET  
Tél. 01 48 36 87 50  
Le spécialiste du chocolat Leonidas.

## DE MARLIEU CHOCOLATIER

BP 46  
Route de Virieu  
38352 LA TOUR DU PIN  
CEDEX  
Tél. 04 74 97 00 66  
Spécialiste en chocolaterie.

## DELICASSE

2 avenue du Vallon  
78450 CHAVENAY  
Tél. 01 30 54 33 77  
Friandises Noël enfants, chocolats, chocolats personnalisés et colis gourmands.

## ETS GERARD LAUBARIE

25 rue Charles le Chauve  
77680 ROISSY EN BRIE  
Tél. 01 60 28 10 28  
Chocolatier.

## JEFF DE BRUGES - MARTIAL

Parc Gustave Eiffel  
28 avenue de l'Europe  
77600 BUSSY SAINT GEORGES  
Tél. 01 64 66 63 00  
Ventes de chocolats, confiseries.....

## MADELEINES BIJOU

Les Lacs  
87500 ST YRIEIX LA PERCHE  
Tél. 05 55 08 30 03  
Gamme de biscuiterie (madeleines chocolat, cigarettes fourrées, pâtisseries...).

## MAISON GIRARD SA

4, rue des Archives  
75004 PARIS  
Tél. 01 42 72 39 62  
Fabrication de confiseries et de chocolats.

## VIN, CHAMPAGNE

### ALAIN FAURE VIGNOBLE

Château Belair Loubet  
33710 ST CIERS DE CANESSE  
Tél. 05 57 42 68 80  
Un Château spécialisé dans le Côte de Bourg, médaille d'Or du Challenge International du Vin 2006.

### AU LION D'ARGENT

36 Grande Rue  
60810 RULLY  
Tél. 03 44 54 74 57  
Un excellent choix et des conditions spéciales CE.

### INTERCAVES

2 place Alain Kartouzou  
95370 MONTIGNY LES CORMEILLES  
Vins et spiritueux, vente au détail.

### LES VIGNERONS DES CÔTES D'AGLY

Avenue de la Coopérative  
66310 ESTAGEL  
Tél. 04 68 29 00 45  
Vins des côtes Catalanes, terroir de schistes : Château Montner.

### NICOLAS

2, rue du Courson  
94517 THIAIS CEDEX  
Tél. 01 41 73 55 52  
Vente de vins, champagnes et alcools, coffrets cadeaux d'affaires et chèques cadeaux.

## POINT DE VUE DU CE

### CE SAS Active RL (62 salariés), Yvon Wattellier

« Nous avons l'habitude d'offrir pour Pâques du chocolat aux salariés de l'entreprise. Ces derniers bénéficient également d'une carte de réductions dans des enseignes de chocolat. Nous avons opté pour cette formule car elle plaît à tout le monde. Aucun salarié n'est lésé, l'ancienneté n'est pas prise en compte. Tout le monde y a le droit et tout le monde est content. Nous faisons notre choix par rapport à la proximité et aux services annexes proposés. Ils nous arrivent d'organiser une dégustation pour se rendre compte de la qualité des produits que l'on nous propose. Nous favorisons les produits régionaux et sommes très strictes sur la livraison et la qualité des produits. Une fois les chocolats livrés nous les stockons puis les redistribuons aux salariés. »



## Davico

- Offre CE

Remerciez, fidélisez, offrez...

Léonidas a le plaisir de vous proposer une sélection de ballotins riche et variée ainsi qu'une gamme de boites cadeaux à offrir et s'offrir à toute occasion.

- Points forts

Davico vous propose un service logistique sur mesure : insertion de votre carte de vœux, expéditions

multiples, préparations spécifiques (sans alcool, cacher...).

- Contact

Groupe Davico – Mme Lisbeth Lassen – 26 rue Colonel Moll 93350 Le Bourget  
Tél. : 01 48 36 87 50  
Fax : 01 48 38 18 58  
[l.lassen@davico.fr](mailto:l.lassen@davico.fr)

### RIOUBLANC

Château RIOUBLANC  
33910 ST CIERS D'ABZAC  
Tél. 05 57 56 11 42  
Producteur de vins

### SOMMELLERIE DE FRANCE

108 route de Thionville  
57970 KOENIGSMACKER  
Tél. 03 82 88 00 31  
Cadeaux d'affaires, ventes vins et spiritueux.

### VIGNERONS

#### ET TRADITIONS

48 rue des Frères Bureau  
BP 60118  
33350 CASTILLON LA BATAILLE  
Tél. 05 57 56 04 95  
Vente de vins, accessoires...

### VIGNERONS & PASSIONS

BP 1  
34725 ST FELIX DE LODEZ  
Tél. 04 67 88 45 75  
Journée de travail ou porte ouvertes, évènement entreprises, coffrets cadeaux

### ALCOOLS

#### LIXIR

44, avenue du Capitaine Glarner

93585 SAINT-OUEN CEDEX  
Tél. 01 49 45 49 20  
Alcools : whiskies, champagnes, liqueurs modernes et traditionnelles, vodkas, rhums, téquilas, apéritifs, cognacs et vins.

#### SOCIETE RICARD

4 et 6 rue Berthelot  
Département cadeaux d'affaires  
13014 MARSEILLE  
Tél. 04 91 11 11 11  
Cadeaux d'affaires



## Remerciez, Fidélisez, Offrez...

*Leonidas a le plaisir de vous proposer sa sélection de ballotins et boîtes cadeaux remplis de douceurs pour les fêtes de fin d'années*

*Un grand choix de gourmandises*

*Pour recevoir un catalogue, contactez le spécialiste des Comités d'Entreprises :*

### GROUPE DAVICO

26 - 28, rue Colonel Moll - 93350 Le Bourget -

Tél. 01 48 36 87 50 - Télécopie 01 48 38 18 58 - [l.lassen@davico.fr](mailto:l.lassen@davico.fr)



# Chèques Emplois Services

Dans les activités sociales et culturelles gérées par les comités d'entreprise, les prestations en faveur des familles sont toujours présentes. Elles peuvent être modestes, comme la simple organisation d'un arbre de Noël. Elles peuvent aussi – dès lors que le budget le permet – être plus variées.

## En faveur des familles



Les chèques emploi service universel, dont l'une des finalités est d'améliorer le confort de vie des salariés, ils jouissent d'une garantie juridique. Dans un tel cas, la participation financière du comité d'entreprise est, de par la loi, exonérée du paiement des cotisations, dès lors que certaines conditions d'utilisation sont respectées.

## Forme et prestations

Il s'agit d'un chèque sur lequel figure un montant et comportant le nom du bénéficiaire. Il existe deux types de chèque emploi service universel : le chèque emploi service universel bancaire et le chèque emploi service universel « préfinancé ». Le premier est émis par les établissements bancaires. Quant au second, il est vendu comme pour les titres-restaurant, par certains organismes qui ont fait l'objet d'une habilitation à cet effet de l'Agence nationale des services à la personne.

Le chèque emploi service universel bancaire permet uniquement de payer, en totalité ou en partie, un salarié employé au domicile du bénéficiaire, alors que le chèque « préfinancé » autorise aussi d'honorer les prestations fournies par une entreprise de services à la personne.

En règle générale, la prestation de service ou l'emploi doit s'effectuer au domicile de l'utilisateur, sauf dans certains

cas : garde d'enfants, par exemple.

Lorsque les activités exercées sont exclusivement effectuées au domicile du bénéficiaire, le chèque emploi service universel (bancaire ou « préfinancé ») est destiné à rémunérer un salarié ayant, par exemple, pour tâche :

- l'entretien de la maison et la réalisation de travaux ménagers,

- la garde d'enfant à domicile,

- le soutien scolaire ou cours à domicile.

Le chèque emploi service universel peut être également utilisés pour rémunérer des activités réalisées partiellement en dehors du domicile. Si c'est le cas, la prestation doit toutefois faire partie d'une offre de service incluant un ensemble de tâches effectuées au domicile, à savoir par exemple :

- la préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions,

- la livraison de repas à domicile,

- la collecte et la livraison à domicile de linge repassé.

Si les prestations pouvant être payées avec le chèque emploi service universel sont très étendue et, parfois même certaines peuvent dépasser le cadre de celles que l'on s'attend de la part du comité d'entreprise (promenades d'animaux domestiques, jardinage, par exemple), il est possible de limiter son usage à des prestations bien définies. Tout comme le montant de la participation financière, le comité d'entreprise peut restreindre l'utilisation des chèques service emploi universel à certaines prestations : garde d'enfant, assistance à des personnes âgées ou handicapées, soutien scolaire...

L'organisme émetteur peut, à la demande du comité, fournir des chèques emploi service universel dont l'utilisation est limitée à des catégories définies de services.

## Avantages sociaux et fiscaux

L'attribution par le comité d'entreprise de chèques emploi service universel ouvre droit au bénéfice de certains avantages d'ordre fiscal et social. Pour le comité d'entreprise, sa participation financière n'est pas sou-

mise aux cotisations et prélèvements sociaux (cotisations de sécurité sociale, CSG et CRDS), dès que son montant n'excède pas 1830 euros par bénéficiaire et par an. Dans aucun cas, le montant de la participation financière du comité d'entreprise ne peut dépasser le coût des services auxquels fait appel le bénéficiaire du chèque emploi service universel.

De son côté, le salarié n'acquitte aucune cotisation ou prélèvement social sur la participation financière du comité d'entreprise. Cette somme n'a pas à être incluse dans la base d'imposition servant au calcul de l'impôt sur le revenu. Toutefois, comme l'a précisé l'administration fiscale, le salarié « à qui le comité d'entreprise octroie cette aide ne peut pas prétendre à la réduction d'impôt au titre des emplois à domicile » (instruction fiscale n°5F-18-06 du 13 novembre 2006).

## Bénéficiaires et formalités

Tous les salariés de l'entreprise peuvent bénéficier des chèques emploi service universel. L'article D.129-30 du Code du travail inclut également le directeur général, le directeur général délégué, le gérant et les membres du directoire. Il est vrai que la loi incite les entreprises à recourir au dispositif, en leur octroyant un crédit d'impôt égal à 25% du montant des sommes ainsi engagées, dans la limite annuelle de 500 000 euros.

Si le comité d'entreprise opte pour les chèques emploi service universel, il doit établir, chaque année civile, un état récapitulatif individuel des sommes versées. Il doit, en outre, communiquer à l'employeur, dans les dix premiers jours du mois de janvier de l'année qui suit celle de l'attribution de l'aide, l'identité des bénéficiaires et le montant de l'aide qui leur a été octroyée.

L'employeur, quant à lui, adresse à chaque salarié bénéficiaire, avant le 1<sup>er</sup> février, une attestation mentionnant le total de l'aide qu'il a perçue et précisant son caractère non-imposable (articles D.129-32 et D.129-33 du Code du travail).

## POINT DE VUE DU CE

### **CE Lucien Barrière La Baule (de 600 à 1 000 salariés), Valérie Guého**

« Nous étudions en ce moment un projet qui serait d'attribuer aux salariés des chèques emplois services universels. Ce projet est né d'une demande de quelques salariés. À la suite de cela nous avons rencontré notre prestataire de chèques-cadeaux qui proposent également des chèques emplois services. À ce stade, nous en sommes uniquement à la recherche des prestataires qui se trouvent dans notre région. Nous nous sommes également informés sur les réductions d'impôts. Le mode d'attribution n'a pas encore été choisi, mais nous pensons que cela se fera comme le reste c'est-à-dire en fonction du salaire de base des salariés. Nous sommes en train de renégocier nos subventions alors on verra une fois le montant fixé. Pour ce qui est des domaines d'utilisation nous allons nous orienter vers du jardinage, de la garde d'enfants et des aides ménagères (repassage). Pour nous il est évident que la réussite de ce projet réside dans le choix du prestataire. »



## Le Chèque Domicile CESU

### • Offre CE

Premier à proposer en 1996 une solution simple pour accéder au services à la personne, CHEQUE DOMICILE est le numéro 1 sur le marché de l'émission des CESU (Chèque Emploi-Service Universel) avec 69 % de part de marché\*.

Filiale du Groupe Chèque Déjeuner, spécialiste européen du chèque social depuis 40 ans, le CHEQUE DOMICILE vous accompagne dans l'étude et la mise en place du Chèque Domicile CESU dans votre entreprise.

Outre les avantages économiques du CESU, en mettant en place le Chèque Domicile CESU, vous permettez aux salariés l'accès aux services à la personne afin qu'ils concilient mieux vie professionnelle et vie personnelle.

### • Points forts

Des avantages économiques pour le salarié et pour le CE  
Une équipe commerciale experte en CESU qui vous accompagne à chaque étape de la mise en place  
Une palette d'outils de communication  
Un vaste réseau de prestataires de services à domicile (informations accessibles par téléphone ou par internet)

Choisir CHEQUE DOMICILE, c'est choisir le spécialiste du CESU.

Contactez dès maintenant notre service commercial !

### • Contact

Service commercial  
Tél. : 01 41 47 24 05  
info@chequedomicile.fr  
Site : chequedomicile.fr  
\* Source : CRCESU – chiffres 2007

### CHEQUE DEJEUNER

1, allée Pierres Mayettes  
BP 33  
92234 GENNEVILLIERS  
CEDEX  
Tél. 01 41 85 05 05  
Chèque déjeûner.

### CHEQUE DOMICILE

1 allée des Pierres Mayettes  
BP44  
92234 GENNEVILLIERS  
CEDEX  
Tél. 01 41 47 24 00  
Chèque domicile.



+ d'infos  
+ d'efficacité

+ d'idées  
+ pratique

# MédiaCE.fr

Pour une information quotidienne  
connectez vous vite sur

[www.mediace.fr](http://www.mediace.fr)



**ÉLUS DE CE, RESTEZ CONNECTÉS  
SUR LE SITE 100 % CE**

# VALÉRIE, TECHNICIENNE DE PAYE EN SEMAINE, TECHNICIENNE DE PLIS LE WEEK-END...



Dans votre entreprise, Valérie et les autres vivent ça tous les jours. Ils aimeraient bien s'offrir le temps de souffler.

En tant que CE, vous avez les moyens d'agir pour que cela change. Avec Chèque Domicile CESU, réussissez votre mission sociale, donnez aux salariés les moyens de s'offrir des heures de service à domicile pour leur permettre de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle (services d'aide à la maison, d'aide aux enfants, d'aide spécifique aux personnes).



## CHÈQUE DOMICILE, 1<sup>er</sup> émetteur CESU.

- 100 % d'exonération fiscale\* pour le CE.  
\*dans la limite de 1830 € de participation annuelle du CE par salariés.
- 50 % de crédit d'impôt pour les salariés.

Pour le mettre en place,  
c'est facile, c'est un coup de fil!

**01 41 47 24 05**

[www.chequedomicile.fr](http://www.chequedomicile.fr)

Avec illustrations : Christelle Meurillon



Et la vie est plus facile!



ECONOMIQUE  SOCIAL



# La billetterie cinéma

La fréquentation des salles de cinéma augmente d'année en année et ce phénomène se ressent également auprès des CE. De plus en plus de salariés réclament la possibilité de bénéficier d'une billetterie cinéma à tarif réduit.

---

## Des tarifs réduits

---



La billetterie cinéma à prix réduit intéresse de plus en plus de salariés. Il faut avouer que la remise est de taille : environ 40 % par rapport aux prix publics ! Quand on sait que le CE subventionne généralement cette activité à hauteur de 20 %, l'on comprend aisément que ce service receuille de plus en plus de suffrages.

Si vous aussi vous souhaitez proposer de la billetterie cinéma à tarif réduit, renseignez-vous d'abord sur les habitudes des salariés en matière de fréquentation de salles. Consultez les sites internet des différents prestataires afin de vous assurer qu'il existe bien un cinéma près de chez vous avant d'acheter des billets. S'il semble que les spectateurs de la région parisienne se rendent volontiers dans la capitale pour aller au cinéma, en province, les habitudes sont différentes.

N'hésitez pas à réaliser un sondage au sein de l'entreprise, ceci afin de mieux cerner les besoins et les habitudes des salariés. Le résultat de cette enquête vous facilitera la tâche pour choisir le ou les prestataires.

# SERVICES AUX SALARIÉS

## Une gestion simple pour le CE

La gestion de la billetterie cinéma est simple pour le comité d'entreprise.

Pour commander des billets de cinéma, il suffit d'adresser un bon de commande sur papier à en-tête du CE, accompagné du règlement correspondant. Attention, aucune commande ne sera pas traitée si elle n'est pas accompagnée du règlement. Il faut compter environ 48 h dès réception de votre commande pour recevoir les billets.

Les prestataires exigent généralement une commande minimum de 50 tickets pour vous accorder la remise CE. Sur ce tarif préférentiel, vous pouvez encore espérer une remise quantitative plus ou moins importante selon la commande passée. La place de cinéma devient véritablement accessible au salarié d'autant que le CE subventionne généralement cette activité.

## Attention à la validité des billets !

La validité des tickets cinéma varie de 6 à 12 mois selon les prestataires. Surveillez vos stocks de près car si vous dépassiez la date de validité, vos billets seront perdus et aucun prestataire n'acceptera de proroger leur validité. Au-delà de leur date de validité, les billets ne sont plus acceptés et ne pourront être ni remboursés, ni repris, ni échangés.

La durée de validité est assez confortable puisqu'elle permet une grande souplesse d'utilisation par les bénéficiaires. Le CE doit cependant rester vigilant.

Chez certains prestataires, vous aurez la possibilité de personnaliser vos tickets cinéma au nom du CE. Dans ce cas, il faut prévoir un délai supplémentaire lié à ce type de fabrication.

## Le prix du ticket varie selon les départements

En France, les départements présentent de larges disparités de prix. C'est à Paris, dans les Alpes Maritimes et dans la Marne que le cinéma est, en moyenne, le plus cher. A l'autre extrême, certains départements à faible indice de fréquentation se trouvent notamment parmi ceux qui offrent les tarifs moyens les plus bas : la Haute Saône (70), le Gers (32), la Creuse (23), l'Ariège (09) ou encore le Lot (46).

## Les chiffres

En 2006, on estime que la fréquentation des cinémas parisiens tournait aux alentours des 28,08 millions d'entrées. En régions parisiennes (93, 92, 77, 78...), le chiffre est proche de celui de Paris, puisque on estime le nombre d'entrées à 27,6 millions environ. Cette année les cinémas de France ont ressenti un total de 188,67 millions d'entrées. Ce chiffre estimé serait en nette progression par rapport à l'année 2005 qui comptait 175,39 millions d'entrées au total.

Plus étonnant encore, le nombre moyen d'entrées le plus fort en détenu par les femmes (5,6 contre 5,2 pour les hommes). Ce qui signifie clairement que les femmes sont plus nombreuses à fréquenter les salles de cinéma et ce depuis 2005 (en 2004, les hommes étaient les plus forts). Les chiffres montrent également qu'en 2006, le nombre moyen d'entrées des cadres atteint 8,4 contre 3,8 pour les ouvriers.

Enfin, en 2006, cinq films français ont réalisé plus de

3 millions d'entrées contre 11 films américains.

## POINT DE VUE DU CE

### CE Armatis Nord (1 000 salariés)

« Nous proposons beaucoup de billetterie : patinoire, bowling, piscine, loisirs enfants, cinéma... Cela fait 3 ans que nous sommes au CE et nous avons essayé de répondre au maximum à la demande des salariés. C'est pour cela que nous améliorons toujours la partie billetterie. La partie cinéma existait déjà, cela n'empêche pas les salariés d'en réclamer toujours davantage. Nous choisissons le cinéma par rapport à sa situation géographique. Les billets que nous achetons sont valables 6 mois mais nous pouvons nous arranger avec notre prestataire pour décaler la date d'expiration. C'est aussi un des critères de sélection. Bien entendre avec la personne avec qui l'on traite c'est très important. Les salariés sont satisfaits, ils économisent jusqu'à 2,30 €. On le ressent très bien puisqu'ils nous arrivent de vendre 200 billets par semaine.

Si nous devions donner un conseil aux autres CE : choisir des cinémas proches et favoriser les cinémas de région. »



## Nouvelle lune

### • Offre CE

Nouvelle Lune réunit sur 1 seul bon de commande 100 % des cinémas de France, y compris tous les indépendants. Aucun abonnement, aucun contrat : vous demandez votre bon de commande à Nouvelle Lune, vous le retournez complété accompagné du règlement. Dès réception, votre commande est traitée et expédiée le jour même !

### • Points forts

- Jusqu'à **46 % d'économie** pour vos salariés !
- Tous les cinémas de France, toutes les enseignes et tous les cinémas indépendants sur **1 seul bon de commande !**
- Vous ne stockez pas. Nous le faisons pour vous ! Nous disposons d'un **stock permanent** de dizaines de milliers de chèques cinéma.
- Votre commande est traitée et **expédiée le jour même !**

- Les chèques cinéma sont **vendus à l'unité**. Il n'y a **aucune obligation** de prendre des «carnets» complets.
- Il n'y a **aucun minimum** de commande. Vous pouvez même commander **1 seul** chèque cinéma...
- C'est **sans aucun engagement** de votre part. Vous passez vos commandes librement, sans adhésion, ni abonnement.
- Vous bénéficiez d'un **accueil permanent** du lundi au vendredi **sans interruption** à l'heure du déjeuner.

### • Contact

Tél. : 0 810 899 800  
(prix appel local)  
[contact@nouvellemune.fr](mailto:contact@nouvellemune.fr)  
Fax : 01 64 16 06 09  
[www.nouvellemune.fr](http://www.nouvellemune.fr)  
ZA Lavoisier – 3 rue Lebon –  
77220 Presles en Brie

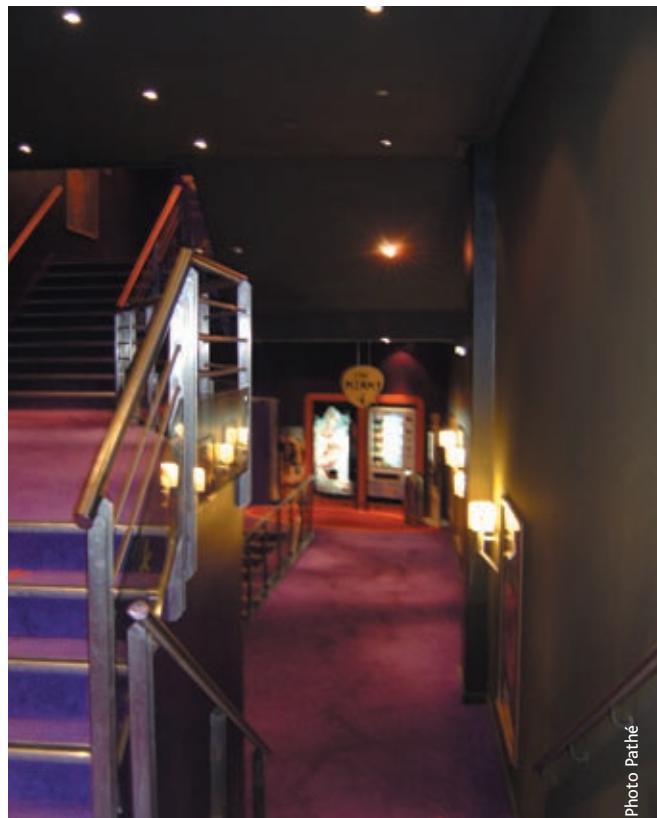


Photo Pathé

## MédiaCE

### La référence !

- ✓ L'actualité au quotidien, l'analyse des meilleurs experts
- ✓ L'annuaire « en ligne » de tous les professionnels et prestataires de CE
- ✓ Une rubrique « service lecteurs »

Abonnez-vous dès maintenant à la newsletter



[www.mediace.fr](http://www.mediace.fr)

**AVANTAGES MULTIPLES**  
7 chemin de Hanicorne  
51310 VILLENEUVE LA  
LIONNE  
Tél. 0826 620 342  
Spécialiste de la billetterie  
Cinéma en France.

**NOUVELLE LUNE**  
Zone d'activité Lavoisier  
3 rue Lebon  
77220 PRESLES EN BRIE  
Tél. 0 810 899 800  
Centrale d'achat chèques  
cinéma.

**LES CINEMAS GAUMONT ET  
PATHE**  
21 rue françois 1er  
75008 PARIS  
Tél. 0 892 696 696  
Les cinémas Gaumont et  
Pathé. Plus de 150 écrans en  
IDF. Films à l'affiche - Jeux

**PATHE WEPLER**  
140, boulevard de Clichy  
75018 PARIS  
Tél. 01 44 90 81 82  
Cinémas.

**MK2 VISION**  
55, rue Traversière  
75012 PARIS  
Tél. 01 44 67 30 13  
Cinéma : production, distribu-  
tion, exploitation de salles,  
édition de DVD.

**UGC ENTREPRISES  
& COLLECTIVITES**  
24, avenue Charles de Gaulle  
92522 NEUILLY SUR SEINE  
CEDEX  
Tél. 0825 12 12 02  
Billetterie et cadeaux, exploita-  
tion de salle de cinéma.

**nouvelle lune**

Basée en Région Parisienne depuis sa création en 1999, Nouvelle lune s'est spécialisée depuis 2005 dans la distribution de Chèques Cinéma à tarifs préférentiels pour le CE.

Avec plus d'1 million de billets livrés en 2007 et 1 500 clients : entreprises, CE, associations et collectivités, Nouvelle Lune est incontestablement la Billetterie Spécialisée Cinéma N°1 en France.

Même si vous n'avez pas de temps à y consacrer, notre concept original et inédit vous apporte tout le confort et les garanties nécessaires à la mise en place d'une billetterie cinéma complète et efficace au sein de votre Comité d'Entreprise.

Même sans aucun budget et sans aucune subvention, grâce à Nouvelle Lune, vous pouvez faire profiter les salariés de votre entreprise de remises substantielles pouvant aller jusqu'à 46 % !

Vous vous appuyez sur nos stocks et notre logistique. Pas d'engagement, pas d'abonnement, pas de quantités minimums (les billets sont vendus à l'unité).

Vous retrouvez sur un seul bon de commande un ensemble de chèques cinéma vous permettant d'accéder directement à 100 % des cinémas de France, y compris tous les cinémas indépendants.

Sans aucune contrainte et sans exception, tous nos billets sont utilisables **7 jours sur 7**, à toutes les séances et pour tous les films.

Grâce à un stock permanent de dizaines de milliers de places de cinéma, vos commandes sont traitées dès réception et expédiées le jour même !

N'hésitez pas à prendre contact avec nous par tout moyen à votre convenance.

Nous mettrons tout en oeuvre pour répondre à vos attentes, vous conseiller et vous accompagner dans la mise en place et dans la gestion de votre billetterie cinéma.

**1 UNIQUE  
BON DE COMMANDE  
pour accéder  
directement  
à 100% des cinémas**

**Y COMPRIS TOUS LES  
INDÉPENDANTS !**

**nouvelle lune**

**La billetterie  
spécialisée cinéma  
N°1**  
en France

[www.nouvellelune.fr](http://www.nouvellelune.fr)



**1 million  
de billets livrés en 2007 !**

**0 810 899 800**

PRIX D'UN APPEL LOCAL

SERVICES AUX SALARIÉS

**vous conseille sur le choix de vos fournisseurs :**

**rappor t qualité-prix, expérience, choix et sensibilité à la clientèle CE  
dans les domaines suivants**

## Rôle économique et social

- 01 Conseils aux élus, assistance
- 02 Assistance juridique
- 03 Formation des membres du CE
- 04 Expertise comptable
- 05 Epargne salariale
- 06 Mutuelle
- 07 Prévoyance, retraite

## Fonctionnement du CE

- 08 Informatique
- 09 Site internet du CE
- 10 Communication
- 11 Compte-rendu du CE
- 12 Mobilier de bureau

## Consommation

- 13 Distribution automatique
- 14 Chèques cadeaux
- 15 Colis gourmands

- 16 Chocolats, confiserie, biscuiterie
- 17 Dragées pour cérémonies
- 18 Vins, champagnes
- 19 Alcools, spiritueux
- 20 Chèques services
- 21 Grossistes en jouets
- 22 Mode et accessoires
- 23 Bijoux or et fantaisie
- 24 Parfums et produits de beauté
- 25 Diététique et produits bio
- 26 Meubles
- 27 Electroménager, TV, HiFi
- 28 Arts de la table
- 29 Blanc, linge de maison
- 30 Optique
- 31 Automobile
- 32 Livres et CD culturels
- 33 Cadeaux, services aux salariés
- 34 Parcs d'attractions
- 35 Cabarets et musées

## Loisirs

- 36 Cinémas
- 37 Billetterie spectacles
- 38 Sorties sportives
- 39 Vidéothèque
- 40 Labos-photos
- 41 Arbre de Noël
- 42 Organisation de soirées
- 43 Sorties parisiennes
- 44 Salles de réception
- 45 Thalassothérapie, soins du corps

## Voyages

- 46 Hôtellerie de plein air
- 47 Immobilier de loisirs
- 48 Tourisme fluvial
- 49 Sports d'hiver
- 50 Moyens courriers
- 51 Longs courriers
- 52 Croisières
- 53 Séjours linguistiques
- 54 Vacances jeunes

**A faxer au 0811 11 20 27**



**OUI,** nous désirons une information sur :

Domaine(s) choisi(s) (indiquez le code)

CE \_\_\_\_\_ Représenté par \_\_\_\_\_  
Fonction au CE \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_ Effectif \_\_\_\_\_

Offre réservée  
aux comités  
d'entreprise

Avec

Les cinémas  
**Gaumont & PATHÉ!**

et le **Ciné Accès**

**Le meilleur du cinéma  
sur plus de 600 écrans !**

**Une offre nationale accessible  
à vos salariés partout en France  
à prix préférentiel !**

Vivez votre cinéma en grand ! Le Ciné Accès national est une contremarque échangeable aux caisses, contre une place, dans tous les cinémas Gaumont & Pathé de France, soit 65 cinémas. En plus, la durée de validité de votre contremarque est allongée de 3 mois ; vous avez maintenant entre 9 et 12 mois pour en profiter !

**Renseignements sur [www.cinemasgaumontpathe.com](http://www.cinemasgaumontpathe.com)**

Rubrique "Offres Entreprises et CE"

et avec le **Ciné Accès**, réservez vos places de cinéma avant tout le monde.\*

\* Pour les cinémas Gaumont & Pathé offrant ce service.



# Billetterie spectacles

Les comités d'entreprise favorisent de plus en plus l'accès à la culture. Il est vrai que c'est là l'une de leur mission principale. Cet accès à la culture signifie entre autre donner la possibilité aux salariés de voir une pièce de théâtre ou un concert. Il est donc plus pratique de proposer aux salariés de la billetterie.

---

## Pour que la fête soit réussie !

---



Certains spectacles sont parfois assez chers et les salariés ne sont pas contre une petite remise. Le CE peut ainsi diversifier l'offre en billetterie en proposant des tarifs attractifs pour des pièces de théâtres, des concerts, des comédies musicales (très en vogue depuis quelques années) ou même pour des cabarets comme le Lido, le Moulin Rouge... C'est un service qui permet de satisfaire tout le monde et qui est à la portée de n'importe quel comité d'entreprise à gros ou petit budget. Il est assez simple, en effet, de bénéficier de tarifs groupe à l'achat des billets. Le CE a le choix entre contacter les organisateurs de spectacles ou faire appel à un intermédiaire. Le premier choix permet au CE de diversifier son offre. Une grande salle parisienne par exemple peut avoir dans sa programmation une comédie musicale, un concert et un spectacle humoristique. Un cabaret peut proposer une offre spectacle uniquement ou des forfaits avec dîner ou cocktail. L'autre choix consiste à faire appel à un intermédiaire qui va regrouper plusieurs demandes pour négocier les tarifs auprès des salles de spectacles. L'avantage est que le CE n'a qu'un seul interlocuteur. Quoiqu'il en soit le CE se doit de se tenir au courant des programmes culturels des salles de spectacles de sa ville ou de sa région et de vérifier la qualité des spectacles avant de les proposer aux salariés. Pour les comités d'entreprise qui tenteraient pour la première fois la billetterie spectacle il est important de ne pas commander trop de billets car ils sont, la plupart du temps, ni repris ni échangés et ni remboursés. Il faut prendre en compte les programmes des salles choisies. Même si les tarifs sont intéressants les spectacles proposés ne peuvent pas obligatoirement plaire à tous.

**SERVICES AUX SALARIÉS****ASSOCIATION AUTOUR DE LEONARDO**

75 rue de la Barre  
95170 DEUIL-LA-BARRE  
Tél. 01 39 84 14 38  
Spectacle de nuit, projection d'images sur façade du Château d' Ecouen, danseurs, acrobates, jongleurs..

**BOBIN'O**

20 rue de la Gaité  
75014 PARIS  
Tél. 01 43 27 24 39  
Cabaret, lounge, club.

**PLD PRODUCTIONS**  
11 avenue de Verdun  
92120 MONTROUGE  
Tél. 01 49 65 43 64  
Production spectacles.

**SIPAS PRODUCTION**  
384 rue Vaugirard  
75015 PARIS  
Tél. 01 55 76 55 22  
Producteur de spectacles.

**THEÂTRE DE LA VILLE**  
2 place du Châtelet  
75004 PARIS  
Tél. 01 48 87 54 42  
Théâtre, danse et musiques du monde.

**THEÂTRE DES VARIETES**  
7 boulevard Montmartre  
75002 PARIS  
Tél. 01 42 33 11 41  
Théâtre.

**THEATRE DU GYMNASIE**  
38 bd Bonne Nouvelle  
75010 PARIS  
Tél. 01 42 47 03 43  
Théâtre.

**THEÂTRE MF BRACHET**  
1 rue Pierre Leroux  
75007 PARIS  
Tél. 01 42 73 22 69  
Billetterie théâtre.

**THEÂTRE MOGADOR**  
25 rue Mogador  
75009 PARIS  
Tél. 01 53 32 32 01  
Théâtre

**TICKETNET**  
101 avenue François Arago  
Challenge 92  
92017 NANTERRE CEDEX  
Tél. 01 49 97 52 00  
Billetterie.

**VISIOSCENE**  
5 rue Taylor  
75010 PARIS  
Tél. 01 42 02 27 60  
Carte pré-payé théâtre.

# MédiaCE .fr

## La solution à tous vos besoins

- ✓ L'actualité au quotidien, l'analyse des meilleurs experts
- ✓ L'annuaire « en ligne » de tous les professionnels et prestataires de CE
- ✓ Une rubrique « service lecteurs »

**Abonnez-vous dès maintenant à la newsletter**

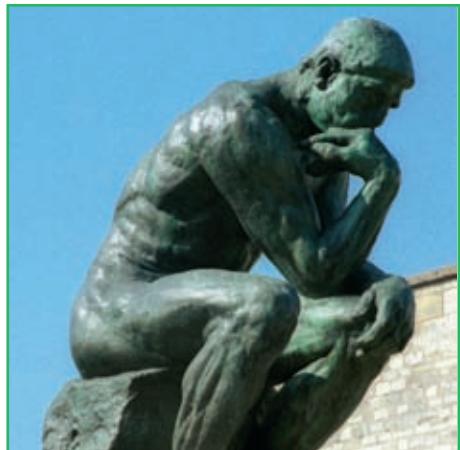


[www.mediace.fr](http://www.mediace.fr)

## POINT DE VUE DU CE

### **CE Michelin (1 500 salariés), Patrick Duvert**

« Nous proposons de la billetterie spectacle aux salariés. Nous travaillons avec plusieurs prestataires qui se situent tous dans notre région ou à proximité. Ils nous tiennent au courant des spectacles et concerts qui vont se produire pas loin de chez nous et nous effectuons une sélection. Notre choix se fait en fonction de l'âge de nos salariés et de leur situation familiale. On préférera donc des spectacles pour les jeunes et les moins jeunes et des spectacles pour enfant. Il arrive également qu'un salarié vienne nous voir en nous demandant si on ne propose pas tel spectacle et si tel n'est pas le cas nous essayons de lui trouver ce qu'il nous demande. La participation du CE se fait par rapport au prix du spectacle et varie donc en fonction de celui-là. Enfin, pour une plus grande liberté nous essayons d'obtenir plusieurs dates de spectacles mais aussi plusieurs régions qui restent proches du lieu où l'on travaille. Nous essayons de faciliter au maximum le transport des salariés. »



# Culture

Permettre l'accès à la culture d'un plus grand nombre est l'une des vocations du comité d'entreprise. Ne gère-t-il pas les activités sociales mais aussi les activités culturelles au profit des salariés, de leur famille et des anciens salariés ?

## Tout savoir



Pour certains d'entre nous, consommer des produits culturels ne posent guère de problème. Nous habitons des endroits riches en évènements culturels, nous possédons le pouvoir d'achat nécessaire pour y accéder et nous avons appris en famille ou à l'école à apprécier le culturel. Pour d'autres, les choses sont moins évidentes.

C'est pourquoi, le comité d'entreprise se doit de créer les conditions nécessaires pour favoriser l'accès des produits culturels à tous.

## Un large choix de moyens

Il existe une vaste gamme de prestations dans ce domaine adaptées à la fois aux goûts des salariés et aux modes de consommation.

Le premier est sans doute les chèques culture qui permettent à chaque salarié d'acquérir le bien culturel qu'il désire. Exonéré de toute cotisation sociale et ce, quel que soit son montant, ce chèque décharge le comité de toute responsabilité dans le choix de la prestation. Il s'inscrit dans une démarche individuelle, fort sollicitée aujourd'hui par de nombreux salariés. Son inconvénient est de ne constituer que rarement une incitation à consommer des produits culturels pour ceux qui n'en consomment pas. Ils les utilisent fréquemment pour acheter un livre, un CD ou un autre pro-

duit culturel qu'ils offrent à un tiers.

Dans ce même courant individualiste, les diverses prestations de billetterie mises en place par le comité d'entreprise qui donnent accès aussi bien au cinéma, au théâtre, opéra et spectacles.

La logique est identique à celle qui prévaut pour les chèques culture : abaisser le prix d'un spectacle, une partie étant prise en charge par le comité d'entreprise.

Ces prestations peuvent être achetées auprès de sociétés spécialisées ou directement à l'organisateur du spectacle ou de l'événement culturel. C'est le cas des grands musées, des réseaux de salles de cinéma ou encore de certains théâtres.

## Une démarche volontaire

Afin d'inciter les salariés à consommer des produits culturels, des comités d'entreprise organisent des sorties collectives dont l'objectif est d'assister à un spectacle, de visiter une exposition ou encore de découvrir les richesses culturelles d'une ville ou d'une région. Il n'est pas rare de voir des comités d'entreprise proposer aux salariés une sortie à paris afin de se rendre à une exposition temporaire dans l'un des grands musées de la capitale. Même si c'est un peu moins fréquent, des week-ends dans une ville européenne sont organisés pour assister un événement culturel exceptionnel...

Pour attirer le plus de salariés possible et, tout particulièrement les plus récalcitrants, ces sorties sont parfois agrémentées de moments plus festifs, comme dîner et/ou déjeuner dans un cadre agréable, voire une soirée de divertissement dans un cabaret...

## Les chèques culture

Les chèques à vocation culturelle sont de plus en plus demandés par les salariés. La raison réside dans le fait qu'il s'agit d'une réelle participation financière à une activité culturelle. Rappelons que le rôle du CE est, entre autre, de faciliter l'accès des salariés à la culture à travers notamment l'attribution de chèque culture.

Le principe est simple : il s'agit d'un chèque au montant pré défini que le salarié peut échanger contre des biens culturels comme des livres, des CD, des DVD, ou contre des prestations culturelles (cinéma, théâtres, concert, expositions...).

Le CE peut choisir l'événement pendant lequel il offrira ces chèques culture. Et c'est pas l'occasion qui manque : rentrée littéraire, fête de la musique, Journées du patrimoine, fête du cinéma, rentrée scolaire, anniversaire de l'entreprise...

Attention le chèque culture ne peut servir pour l'achat d'équipements permettant la lecture des supports musicaux ou audiovisuels ou pour l'acquisition de places pour des manifestations sportives ou pour toute autre compétitions.

En 2004, face à l'engouement des CE pour les chèques à vocation culturelle, l'ACOSS édite une lettre - circulaire indiquant que les chèques culture sont exonérés des cotisations et contributions de sécurité sociale, dès lors qu'ils ont pour but de faciliter l'accès des salariés à des activités ou prestations culturelles. En décembre 2006, elle édite une autre lettre-circulaire précisant ainsi que les chèques culture ne sont exonérés des cotisations et contributions de sécurité sociale si et seulement si le chèque culture finance « des biens ou prestations de nature culturelle ».

## POINT DE VUE DU CE

### **CE Alcan Packaging (150 salariés), Stéphane Cattiaux**

« Cette année ce fut la première fois que nous avons organisé une sortie. Nous avons choisi d'assister à un spectacle. Le forfait que nous avons pris comportait une sortie en bateau mouche et un dîner dans un restaurant de la capitale. Nous avons fait confiance à un nouveau prestataire et il faut dire que nous n'avons pas été déçu. La qualité des services est, pour nous, très importante dans le choix de notre partenaire. La pièce a remporté un franc succès auprès de nos salariés. Si bien que nous avons décidé de renouveler l'opération mais cette fois-ci nous pensons plutôt à une comédie musicale. Cela nous permettra également de toucher le plus de salariés possible.



Lors de ces sorties culturelles, les conjoints sont conviés pour que les salariés soient plus détendus et puissent partager ce moment avec leur partenaire. Pour bien préparer cet événement nous prenons de l'avance. En général il y a deux sorties d'organiser et les salariés font leur choix entre l'une et l'autre. Cela nous permet de connaître un peu mieux leurs goûts. Pour bien réussir une sortie il faut diversifier les offres pour que tous les salariés soient satisfaits aussi bien les cadres que les ouvriers. »

## Le Chèque Lire, Chèque Disque et Chèque Culture

**Le Chèque Lire®, Chèque Disque® et Chèque Culture®** sont les seuls produits entièrement dédiés aux divertissements et partenaires des Comités d'entreprise depuis plus de 20 ans.

**3 chèques dédiés, spécifiques et complémentaires, donnant accès à tous les loisirs culturels**

Tous les livres et les abonnements presse avec le Chèque lire®.

Tout le multimédia avec le Chèque Disque® (CD, DVD, CD-ROM, jeux vidéo...)

Toutes les sorties avec le Chèque Culture® : spectacles, musées, cinémas, théâtres, cirques, zoos...

**Des animations et des événements sans limite :** Sans

aucune contrainte URSSAF, le Chèque Lire®, le Chèque Disque® et le Chèque Culture® s'offrent à tous les salariés sans distinction et à toutes les occasions. C'est pour votre CE la liberté de créer de nouvelles animations toute l'année. (lettre circulaire ACOSS N° 2004-144).

**Le seul réseau culturel national spécialisé :** librairies et disquaires de proximité, enseignes nationales et régionales (Fnac, Virgin, Cultura, Furet du Nord, Décitre, Gibert Jeune, Privat, Vidéo Futur...), plus de 2 500 partenaires culturels en direct, des partenaires espaces billetterie et sur Internet.

### • Contact

Tél. : 03 26 58 50 30  
[www.chequesculturels.com](http://www.chequesculturels.com)

### ABEILLES EDITIONS

111 chemin de Pechbusque  
 31400 TOULOUSE  
 Tél. 01 48 76 03 28  
 Jeu éducatif "secouris".

### CIRCLE

BP40  
 78362 MONTESSEN CEDEX  
 Tél. 01 30 53 01 45  
 Vente de logiciels, DVD vidéo, CD audio, livres, opération cadeaux Noël.

### CULTURA

Héliopolis - B2  
 Avenue de Magudas  
 33691 MÉRIGNAC CEDEX  
 Tél. 05 57 29 07 07  
 Loisirs et culture pour tous.

### DE AUDITU SA

1 rue du Knapp  
 L-7462 MOESDORF  
 Tél. 03 82 50 30 09  
 Produit multimédia, jeux éducatifs et divertissants.

### EDITION LITO

41 rue de Verdun BP 363  
 94503 CHAMPIGNY/MARNE  
 Tél. 01 45 16 17 00  
 Editions culturelles

### EDITIONS COPRUR

34 Rue de Wacken  
 67000 STRASBOURG  
 Tél. 03 88 14 72 41  
 Editions culturelles

### EDITIONS DU ROUERGUE

5 Rue Cusset  
 12000 RODEZ  
 Tél. 05 65 73 36 07  
 Editions culturelles

### EDITIONS PICCOLIA

ZAE de la Noue Rousseau  
 5 rue d'Alembert  
 91240 ST MICHEL SUR ORGE  
 Tél. 01 69 02 60 30  
 Editeur spécialisé dans les livres "Jeunesse" de 0 à 12 ans. Livres en tissu, carton, bois, lumineux et sonores.

### EDITIONS SYROS

9 Bis Abel Hovelacque  
 75013 PARIS  
 Tél. 01 44 08 84 00  
 Editions culturelles

### ELECTRE

35 Rue Grégoire de Tours  
 75279 PARIS CEDEX 06  
 Tél. 01 44 41 28 00  
 Information professionnelle sur les livres pour librairies, éditeurs, bibliothécaires et grand public : bibliographie, édition, revues

### FNAC ENTREPRISES

CCR Les Arcades  
 270 Clos du Mont d'Est  
 93193 NOISY LE GRAND  
 CEDEX  
 Tél. 01 48 15 68 30  
 Services FNAC dédiés CE.

### FOLIES D'ENCRE

9 avenue de la Résistance  
 93100 MONTREUIL SOUS BOIS  
 Tél. 01 49 20 80 00  
 Librairie

### HACHETTE COLLECTIONS

43 quai de Grenelle  
 75905 PARIS CDX 15  
 Vente par correspondance et à distance.

### JOKER ART DIFFUSION

5, rue Demarquay  
 75010 PARIS  
 Tél. 01 40 05 03 45  
 Diffusion de livres d'art, jeunesse.

### LES PLAISIRS LITTERAIRES

Les Marches de l'Oise  
 100 rue Louis Blanc  
 60765 MONTATAIRE CEDEX  
 Tél. 03 44 64 71 94  
 Edition de livres pour les collectivités.

### MICHELIN

23 place des Carmes Déchaux  
 63040 CLERMONT FERRAND  
 CEDEX 09  
 Tél. 04 73 32 20 00  
 Guides touristiques pour construire votre voyage sur mesure.

### MILAN PRESSE

119 rue de la Grosse Roche  
 69700 MONTAGNY  
 Tél. 04 72 91 22 40  
 Abonnement magazine pour enfants.

### PIF GADGET

13 allée des 6 chapelles  
 93528 SAINT DENIS CEDEX  
 Tél. 01 49 22 73 95  
 Magazine mensuel.

### REVUE DU VIN DE FRANCE

43-47 rue du Gouverneur  
 Général Félix Boué  
 92137 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX  
 Les vins de France.

### TANA EDITIONS

16-24 rue Cabanis  
 12 villa Lourcine  
 75014 PARIS  
 Tél. 01 44 16 92 03  
 Editeur de livres illustrés adultes et jeunesse : coffrets livres, boîtes-livres et livres-jouets.

### VIRGIN MEGASTORE

52-60 avenue des Champs  
 Elysées  
 75008 PARIS  
 Tél. 01 49 53 50 22  
 Musique, librairie, vidéo, vidéo, multimédia, chèques cadeaux.

### VUE DU COEUR ASSOCIATION

78 allées Jean Jaurès -  
 Buroclub  
 Bat F - Le Pré Catelan  
 31000 TOULOUSE  
 Le livre "Paris vue d'en haut"  
 112 pages de photos aériennes inédites. Excellent cadeau au bénéfice de l'opération pièces jaunes.

### ZOOM EDITIONS

13 A rue de Colmar-Berg  
 L9169 MERTZIG  
 LUXEMBOURG  
 Tél. 00 3522 68 80 780  
 Littérature jeunesse

# CHÈQUE LIRE®, CHÈQUE DISQUE®, 100% EXONÉRÉS POUR 100% DE PLAISIR !



- 2 chèques-cadeaux pour offrir tous les biens de divertissement, livres, abonnements presse, CD, DVD, CD-ROM, jeux vidéo...
- Des animations en toute liberté sans contrainte URSSAF.

Pour une information immédiate :

03 26 58 50 30  
[www.chequesculturels.com](http://www.chequesculturels.com)

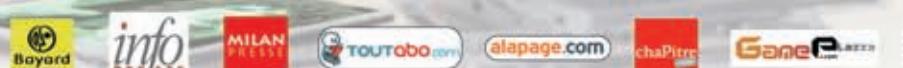


Objets de plaisir illimité

Le Chèque Lire® et le Chèque Disque® s'échangent partout en France auprès de 3500 libraires et 1000 disquaires indépendants, enseignes spécialisées régionales et nationales :



et sur Internet avec nos partenaires :



locafilm



ECONOMIQUE ET SOCIAL



# Cabarets

Une grande revue, avec strass et paillettes ? Ou un spectacle très parisien, mêlant humour, chansons et numéros visuel ? Quel que soit votre choix, une chose est certaine : votre sortie cabaret sera l'un des temps forts des sorties organisées par le CE.

## Les différentes possibilités



Si l'on fait un petit tour Internet du côté des Pages jaunes de l'annuaire, on apprend que Paris compte plus de quatre-vingts cabarets ou établissements répertoriés comme tels ! Appellation qui recouvre en fait des réalités extrêmement diverses, puisque cela va du Moulin Rouge, cabaret de 850 places considéré dans le monde entier comme un lieu mythique, au modeste restaurant programmant une vague chanteuse dans l'attente d'hypothétiques touristes. Et même si on se limite aux cabarets dignes de ce nom, on constate bien vite que tous ne sont pas susceptibles d'intéresser les CE : trop petits ou trop chers, parfois les deux !

## Les catégories

Cela étant, le choix reste très large. Pour simplifier, on peut grossièrement classer les établissements en trois catégories. Il y a tout d'abord ceux qui proposent une revue à grand spectacle, comme l'incontournable Moulin Rouge, la Nouvelle Eve, les Folies Bergère ou encore le Lido. Au programme : spectacle de qualité, filles superbes et mise en scène éblouissante. Dans un genre plus intimiste (et carrément plus déshabillé...), il y a aussi le Crazy Horse Paris, très prisé outre-Atlantique. Le célèbre cabaret de l'avenue George-V vient d'être racheté par des investisseurs belges qui, avons-nous appris, ont l'intention d'apporter quelques changements au spectacle et aux conditions de commercialisation. Affaire à suivre.

Autre catégorie de cabarets : ceux qui, comme le Don Camilo ou le César Palace, proposent un programme diversifié, où alternent chansons très « parisiennes », humour, numéro de magie, etc.

La troisième catégorie regroupe les cabarets que l'on pourrait qualifier de « différents » - quelle que soit leur différence : cabarets transformistes (Michou, l'Artishow) aux numéros désopilants, cabaret ethnique (Brasil Tropical) aux rythmes irrésistibles, restaurant-cabaret russe (le Nikital), etc.

Au total, une offre intéressante (il y en a vraiment pour tous les goûts), mais aussi un véritable casse-tête pour le malheureux responsable de CE obligé de faire un choix tout en sachant que ce choix ne plaira statistiquement pas à tout le monde.

Dans les petites structures, le choix se fera très simplement et de façon informelle.

Dans les plus grandes, le CE peut procéder à un sondage, voire à une sorte de référendum, ce qui implique de faire une pré-sélection et de ne proposer que deux ou trois choix possibles (de préférence dans des genres différents).

La chose est d'autant plus importante que la sortie en cabaret coûte cher (souvent plus de 100 euros par personne).

## Qui met la main à la poche ?

Souvent le CE, dans son immense bonté. Mais, budget oblige, il arrive aussi que le CE ne prenne à sa charge qu'une part – plus ou moins importante – du coût de la soirée. En réservant en semaine plutôt qu'en week-end, on obtiendra très logiquement des prix plus intéressants. Reste, bien sûr, à savoir si les salariés sauront se lever le lendemain matin ! Dans leur chasse aux tarifs préférentiels, les CE optent parfois pour un déjeuner-spectacle au lieu d'un dîner-spectacle. Moins cher, certes, mais aussi moins fes-

tif ! Il n'est pas nécessaire d'être un clubber acharné pour penser que la magie de la fête, c'est une fois la nuit tombée, pas entre 13 h et 16 h 30...

## Communiquer largement, avant et après

Ça y est ? Vous avez choisi votre cabaret ? Il vous reste à négocier - ou essayer de négocier - le prix avec le service commercial de l'établissement et à arrêter une date. Pour cela, il vous faut effectuer une réservation de principe, en donnant un nombre prévisionnel de participants. Il s'agit à la fois de viser juste et de viser large (en vous donnant la possibilité de réviser ce premier chiffre à la baisse, si possible sans frais). Sachez que vous avez tout intérêt à vous y prendre longtemps à l'avance, ne serait-ce que pour être sûr de pouvoir retenir les places à la date qui vous convient (les mois de décembre et de janvier sont extrêmement chargés).

Aussitôt la date arrêtée, communiquez le plus largement possible sur l'événement - sur ce qui doit devenir un événement : affichettes (utiliser, pour les illustrer, la documentation fournie par le cabaret), journal interne, prise de parole au restaurant d'entreprise, etc. L'objectif est bien évidemment de faire le plein par rapport au nombre annoncé. Certains responsables de CE demandent une petite participation symbolique aux salariés pour éviter les désistements de dernière minute – qui coûtent cher au CE.

Et la soirée une fois passée (et réussie, bien sûr, c'est tout le mal que vous souhaitez Média CE...), pensez à communiquer encore, avec de très belles photos prises sur place. Histoire de donner des regrets à ceux qui ne sont pas venus. Et qui, soyez-en certains, seront de la fête l'an prochain.

## POINT DE VUE DU CE

### CE Valve Précision France (140 salariés)

« Afin de célébrer les fêtes de fin d'années, nous organisons une soirée. Nous changeons chaque année de thème : cabarets, magiciens, soirée dansante, spectacle de magie... Les enfants ne sont pas invités car nous voulions que les salariés passent une soirée "tranquille". Les conjoints sont, par contre, conviés. Leurs participations est de 50 %.

Pour nous qui sommes situé dans l'Essonne, se déplacer sur Paris c'est assez compliqué. C'est pour cela que nous prévoyons le transport c'est plus facile pour tout le monde.

L'organisation de cette soirée commence six mois avant la date. Ce temps est nécessaire pour tout prévoir et pour que tout se déroule bien.

Les salariés sont satisfaits et cette soirée est devenue un incontournable du Noël des adultes. Tout s'amuse et déstresse grâce à l'entreprise et au CE, avec les collègues mais en dehors du travail. »



## Ça C'est Paris !

**« Nous vivons notre métier passionnément et c'est un véritable épanouissement ! »**

### • L'offre

Ça C'est Paris propose aux CE une gamme de sorties parisiennes pour les groupes, sous la forme d'un forfait mariant plusieurs activités.

Vous aurez ainsi la possibilité d'assister dans les meilleures conditions, au spectacle parisien de votre choix, de dîner dans un restaurant Tables de France et de prolonger votre soirée par une activité comme par exemple une croisière by night sur la Seine.

Spécialiste de Paris depuis 20 ans, Ca C'est Paris vous fera bénéficier de prix attractifs sans avoir à payer une quelconque cotisation et

ce même pour les sorties des vendredis, samedis et dimanches.

### • Points forts

Spécialiste et non généraliste, 20 années d'expérience, très bonne organisation, accueil chaleureux, convivialité, tarifs attractifs, visite sur le terrain quand les CE sortent, moment privilégié avec les artistes, bref crédibilité et sérieux. (Licence 075950020. APS.RCP Mutuelles du Mans.)

### • Contacts

Anna, Odile et Mar au 01 42 93 55 55 ou par mail à [info@tdf-paris.com](mailto:info@tdf-paris.com)

## LA RUCHE GOURMANDE

"Les Delomas"  
89120 PERREUX  
Tél. 03 86 91 63 41  
Cabaret transformiste déjeuner et dîner spectacle.

## SEGSMHI LE LIDO

116 bis av. des Champs  
Elysées  
75008 PARIS  
Tél. 01 40 76 56 00  
Cabaret

## MUSEES

### CHATEAU - MUSEE

Ville de Saumur  
BP 300  
49408 SAUMUR CEDEX  
Tél. 02 41 40 24 40  
Collection d'art décoratif et un musée de cheval.

### CHATEAU CHALABRE

Association des Chevaliers du Kerkorb  
11230 CHALABRE  
Tél. 04 68 69 37 85  
Visite du Château avec restaurants, salon de thé...

### CHATEAU DE CHENONCEAU

37150 CHENONCEAU  
Tél. 02 47 23 90 07  
Visite château (restaurant, jardins, musée de cire, vins du domaine).

## CABARETS

### ACTIONS LOISIRS

21 rue Dugommier  
75012 PARIS  
Tél. 01 53 02 02 90  
Déjeuner & dîner spectacle, cabaret transformiste, soirée 100 places.

**BAL DU MOULIN ROUGE**  
82 bd de Clichy  
75018 PARIS  
Tél. 01 53 09 82 82  
Cabaret.

**CABARET A L'ABBE CONSTANTIN**  
6 rue Fontaine  
75009 PARIS  
Tél. 01 40 16 13 07  
Cabaret.

**CABARET DON CAMILO**  
10 rue des Saints Pères  
75007 PARIS  
Tél. 01 42 60 82 84  
Cabaret dîners spectacles.

### CAVEAU DE LA REPUBLIQUE

23 place de la République  
75003 PARIS  
Tél. 01 42 78 94 95

### CHEZ MA COUSINE

12 rue Norvins  
75018 PARIS  
Tél. 01 46 06 49 35  
Cabaret, restaurant.

### COFRASE

59-61 rue de la Santé  
75013 PARIS  
Tél. 01 55 26 10 10  
Réserver votre sortie à Paris dans les cabarets de votre choix..

### FOLIES BERGERE

32 rue Richer  
75009 PARIS  
Tél. 01 44 79 98 60  
Music-hall.

## Bal du Moulin Rouge

### • L'offre

Venez découvrir Féerie, la revue du plus célèbre cabaret du monde. Tous les soirs, 60 artistes sur scène, 1 000 costumes de plumes, de strass et de paillettes, des décors somptueux, une musique originale enregistrée par 80 musiciens et 60 choristes et bien sûr l'inoubliable French Cancan... Tarifs préférentiels CE du dimanche au jeudi soir inclus à partir de 130 € TTC par personne pour le dîner et la revue.

10 matinées exceptionnelles, déjeuner &

revue au tarif préférentiel CE de 110 € TTC par personne.

### • Points forts

- 850 places assises disposées en hémicycle pour une visibilité optimale de la scène
- Menus élaborés par notre Chef, Laurent Tarridec
- Tarifs CE valables en individuel et en groupe
- Ouvert 365 jours/an.

### • Contact

Fabian Decaux  
01 53 09 82 82  
[www.moulin-rouge.com](http://www.moulin-rouge.com)

## CHATEAU DE MARSANNAY

BP 78  
21160 MARSANNAY-LA-CÔTE  
Tél. 03 80 51 71 11  
Visite du château.

## CHÂTEAU DE MENETOU-SALON

2 rue du Château  
18510 MENETOU-SALON  
Tél. 02 48 64 80 54  
Château et musée

## CHATEAU DU CLOS LUCE

Parc Leonardo Da Vinci  
2 Rue du Clos Lucé  
37400 AMBOISE  
Tél. 02 47 57 55 78  
Château où vécu Léonard de Vinci, visite de sa demeure et du Parc Leonardo Da Vinci qui retrace toutes les découvertes du maître, spectacles vidéo, points sonores, sortie à la journée, soirées d'événements, privatisation du site...

## DOMAINE DE CHEVERNY

41700 CHEVERNY  
Tél. 02 54 79 96 29  
Visite château et expos Tintin.

## DOMAINE NATIONAL DE CHAMBORD

Maison des Réfractaires  
41250 CHAMBORD

## CORDERIE ROYALE

Centre International de la Mer - BP50 108  
17303 ROCHEFORT  
Tél. 05 46 87 01 90  
Visite de la corderie, pour découvrir la fabrication des cordages et l'histoire du site, exposition temporaire au parfum d'aventure maritime.

## ECOMUSEE DE LA GRANDE LANDE

40630 SABRES  
Tél. 05 58 08 31 31  
Musée restauré et reconstitué avec les maisons et leurs dépendances avec des restaurants.

## INSTITUT

DU MONDE ARABE  
1, rue des Fossés St Bernard  
75236 PARIS CEDEX 05  
Tél. 01 40 51 38 38  
Musée, cinéma, spectacles, animation jeunes...

## MAISON DU TOURISME

DE FECAMP  
113 rue Alexandre Le Grand  
BP 112  
76403 FECAMP CEDEX  
Tél. 02 35 28 51 01  
Musée de la liqueur.

## MONUM CTRE MONUMENTS NATIONAUX

Hôtel de Sully  
62, rue Saint Antoine  
75186 PARIS CEDEX 4  
Tél. 01 44 61 20 00  
Monuments nationaux et billetterie.

## MUSEE D'ART AMERICAIN

99 rue Claude Monet  
27620 GIVERNY  
Tél. 02 32 51 94 65  
Musée.

## MUSEE DE L'AIR & DE L'ESPACE

Aéroport de Paris Le Bourget  
BP 173  
93352 LE BOURGET CEDEX  
Tél. 01 49 92 70 31  
Lieu culturel et touristiques, collection de 150 avions originaux, objets spatiaux et des maquettes...

## MUSEE DE L'ARMEE

Hôtel National des Invalides  
75007 PARIS  
Tél. 01 44 42 40 69  
Musée.

## MUSEE DE L'AVENTURE PEUGEOT

Carrefour de l'Europe  
25600 SOCHAUX  
Tél. 03 81 99 41 90  
2 siècles d'aventure industrielle de façon ludique sur 6000 m<sup>2</sup>.



*En soirée ou en matinée,  
bénéficiez de notre offre  
Comités d'Entreprise !*



DÉJEUNER & REVUE À 13 HEURES À 110 €  
DÎNER & REVUE À 19 HEURES À PARTIR DE 130 €  
AVEC 1/2 BOUTEILLE DE CHAMPAGNE

TARIFS PRÉFÉRENTIELS DU DIMANCHE AU JEUDI INCLUS À L'EXCEPTION DES VEILLÉES ET JOURS DE FÊTES

Montmartre - 82, boulevard de Clichy - 75018 Paris  
Contact : Fabian Decaux au 01 53 09 82 39  
[www.moulin-rouge.com](http://www.moulin-rouge.com)



## « Looking for Joséphine » de Jérôme Savary, au Casino de Paris

Propos recueillis par Anna Seurin. Photo : Claude Katz

Hier à Hambourg, demain à Hong Kong, Jérôme Savary fait un passage éclair à Paris. On le saisit au vol, cigare au bec, foulard rouge sur costume paille. Sa nonchalance de faux retraité trahit l'homme engagé qui revendique le divertissement comme politique et la fantaisie comme politesse. Avec la complicité de Marc Delomez, créateur de « Ca, c'est Paris » et organisateur de soirées parisiennes clé en main pour les collectivités, Média CE a rencontré le metteur en scène alors qu'il supervisait la dernière répétition de « Looking for Joséphine ». Retour, sur les planches du Casino de Paris, d'un spectacle de théâtre musical qui embarque sur un même rafiot Joséphine Baker, les musiciens de la Revue nègre et toute la troupe de Jérôme S.

*Vous dites que « Looking for Joséphine » est le spectacle qui vous tient le plus à cœur...*

J'ai décidé de l'écrire le jour où j'ai réalisé que je devais quitter le théâtre public, parce qu'atteint par la limite d'âge. J'avais rempli l'Opéra Comique pendant sept ans, et là je n'avais plus de théâtre à moi, avec tout le confort que suppose un théâtre subventionné, même s'il est très mal subventionné. J'ai voulu m'appliquer dans l'écriture de ce spectacle, y mettre beaucoup de passion et repartir sur les routes. J'ai tout fait : écrire le scénario, choisir les musiques, faire les arrangements avec un musicien américain, et même les chorégraphies. Je ne suis pas danseur, pas avec mon poids !, mais je les ai dessinées. C'est plutôt réussi puisque « Looking for Joséphine » en est à sa 250<sup>e</sup> représentation. Après Paris, nous repartirons en tournée à Moscou, à Lyon, à Vienne, au Danemark puis en Espagne.

*C'est l'histoire d'un producteur de revues qui recherche une Joséphine Baker dans les décombres de la Nouvelle-Orléans. Qu'est-ce qui a pré-existé dans votre projet ? Votre intérêt pour le jazz ou le drame de l'ouragan Katrina ?*

Je ne voulais pas forcément raconter l'histoire de Joséphine Baker mais celle de la Revue nègre. C'était quelque chose d'hallucinant, cette troupe arrivée en France en 1923 ; Sydney Bechet, qui était dans l'orchestre, envoyait des cartes postales à ses copains noirs de New York : « Courrez à Paris, le paradis des jazzmen noirs, on peut se taper des blanches ! ». Et à travers la Revue nègre raconter l'histoire du jazz et le voyage des esclaves entre l'Afrique, Haïti, Cuba et la Nouvelle-Orléans. Vous savez que le jazz est né de l'interdiction des tambours, instruments du diable et des religions africaines, ce qui a obligé les musiciens noirs à se rabattre sur la batterie militaire. En pérégrinant aux Etats-Unis, moi-même à la recherche



de ma Joséphine Baker, je suis arrivé à la Nouvelle-Orléans deux mois après le passage de l'ouragan Katrina. Le choc ! J'ai décidé d'en faire le décor de cette comédie musicale. J'ai pris une caméra, loué une voiture avec un copain et filmé les dégâts pendant des heures. Les images sont projetées au début du spectacle. C'était interdit, bien sûr, et les flics nous courraient après, mais comme ils sont tous obèses là-bas, ce n'était pas grave. Le plus frappant, c'est qu'il n'y avait pas un être vivant, pas même un animal, tout était dévasté. Apocalyptique, comme Hiroshima après la bombe atomique !

### *Vous racontez l'histoire du jazz de façon presque pédagogique...*

Oui, j'ai voulu en faire quelque chose de didactique, d'éducatif même. Et que cela swingue en même temps, avec un côté « revue ». C'est un spectacle assez risqué parce que le public s'attend à voir de la plume dès le début, alors que la revue n'arrive que dans la dernière demi-heure. Ça commence en noir et blanc et ça se termine en technicolor. En fait, j'aime bien raconter des histoires, avec un fil conducteur, alors que la revue, telle que certains établissements parisiens peuvent la montrer, n'a pas toujours une trame profonde : c'est l'enchaînement d'un tableau de cow-boy, d'un tableau « Las Vegas », d'un tableau « French Cancan »... Je respecte la revue, on m'a souvent proposé d'en assurer la mise en scène, mais j'ai toujours refusé. « Joséphine », c'est du théâtre musical avec des éléments de revue.

### *D'où vient votre passion du jazz ?*

Ma mère, qui était américaine, adorait le jazz et m'en a fait écouter dès le berceau. Je suis né en Argentine, j'ai passé sept ans dans la pampa. Je n'allais pas à l'école, j'écoutais Duke Ellington, King Oliver et Bessie Smith. Pour moi, le jazz, cette musique qui est très structurée et qui permet en même temps aux musiciens de s'exprimer librement, c'est, avec le surréalisme, la révolution culturelle du siècle. C'est aussi ce qui a produit tout ce que l'on écoute actuellement : Armstrong chantait déjà le rapp et le rock n'est jamais que du blues électrifié. A l'âge de 18 ans, je suis parti aux Etats-Unis, pour échapper au service militaire en France ; comme j'étais franco-argentin, j'ai choisi la nationalité argentine. Je suis devenu batteur de jazz. Très mauvais d'ailleurs, je suis passé à la trompette ; moins lourd à porter, plus facile pour draguer ! Comme j'étais le petit ami et l'assistant d'une photographe de jazz qui faisait toutes les couvertures des vinyles (Riverside, Blue Note et autre), j'ai connu dans l'intimité Duke Ellington, Count Basie, Miles Davis, Thelonious Monk. Le jazz, c'est ma vie, ma passion. Ce qui ne m'empêche pas de monter des opéras.

### *Vous n'avez donc pas du tout une formation théâtrale ?*

Non, mais ma formation est double : la musique et les arts déco. J'étais le plus jeune étudiant admis aux Arts Déco, à 17 ans, avec Jean-Paul Goude. J'ai même fait de la caricature et de la bande dessinée. Mais j'ai découvert le théâtre grâce à un homme qui s'appelait Jean Dasté, fondateur du Centre dramatique de Saint-Etienne. Il avait

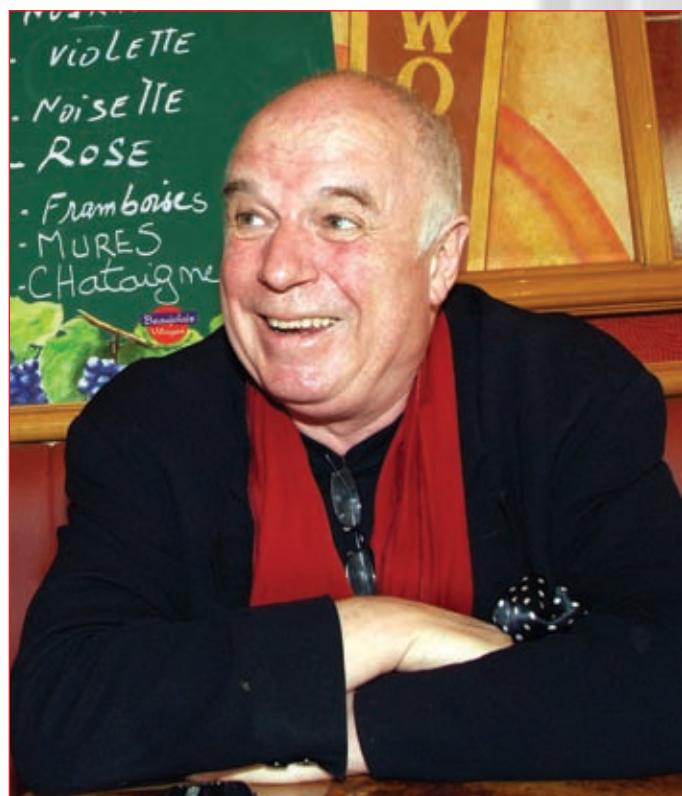
une troupe qui sillonnait les routes de campagne pour faire découvrir Shakespeare, Molière, Brecht. Il y avait dans sa troupe une comédienne de 18 ans dont moi, jeune collégien, je suis tombé amoureux. Elle s'appelait Delphine Seyrig... C'est pour séduire les filles que j'ai choisi de faire du théâtre.

### *You avez beaucoup rempli les salles de théâtre dont vous aviez la charge. Quel est le secret de votre réussite ?*

J'ai l'esprit de troupe. Je ne constitue pas un spectacle avec des éléments disparates et quelques stars. J'ai bien engagé Arielle Dombasle pour « Don quichotte contre l'Ange Bleu », mais même avec elle il y avait un esprit de troupe. Cela fait deux ans que je tourne « Joséphine » avec la même distribution et Nicole Rochelle, qui joue Joséphine depuis le début, ne nous quitte pas, parce qu'elle sait bien qu'elle ne trouvera pas un rôle aussi complet. Aujourd'hui, gagner sa vie en faisant ce métier est une chance extraordinaire : un jour ou l'autre, le système des intermittents va forcément disparaître. Or, vous savez quelle est, en France, la durée moyenne d'existence d'un spectacle ? Six représentations ! Six mois de travail pour jouer six fois et s'inscrire ensuite au chômage. Moi, j'essaie de privilégier l'emploi (voilà que je parle comme un syndicaliste...) : j'offre de la durée à mes artistes, mais en contrepartie je leur demande une grande loyauté et une grande disponibilité.

### *Depuis que vous avez quitté l'Opéra Comique, avez-vous un port d'attache ?*

A Béziers, j'ai installé dans un couvent une Villa Médicis du Théâtre, qui est à la fois un lieu de répétition et un dépôt pour les décors et costumes de ma troupe. C'est



une académie, un « workshop », une base... Mais ce n'est pas un lieu de programmation ; je n'ai pas envie de recommencer le vin blanc/cacahuètes à chaque fois qu'on accueille une troupe.

## *On vous sent déçu de la façon dont vous avez quitté l'Opéra Comique...*

Je ne suis pas déçu, je suis fâché que la prétendue rupture et les réformes promises par Sarkozy ne s'appliquent absolument pas en matière culturelle, et qu'il continue à y avoir des disparités énormes de distribution de subventions entre ceux qui plaisent et ceux qui ne plaisent pas. On est encore à l'époque de Louis XIV ! J'en ai certes bénéficié moi-même, puisque j'ai dirigé pendant douze ans le Théâtre national de Chaillot ; mais avec très peu d'argent. Quand un spectateur s'assoit dans un théâtre national à Paris, ça coûte 100 euros au contribuable, en plus du prix de la place ; quand un spectateur vient voir l'un de mes spectacles, l'Etat paye trois euros ! Je suis pour le système des subventions mais je suis contre les critères d'attribution que je trouve très mystérieux. Il faudrait tenir compte, d'une part, de la fréquentation, d'autre part de la popularité de la troupe, mais aussi des emplois induits par l'activité de la troupe. Il y a de gens à qui l'on donne des subventions énormes et qui créent très peu, donnent très peu de représentations et accordent très peu de cachets aux comédiens. Moi, j'ai toujours pris soin, au cas où je serais viré ou exilé, d'avoir des carrières parallèles à l'étranger. Ca me permet de continuer à nourrir mes enfants. Quand mes spectacles sont repris, c'est une assistante qui les reproduit ; je viens juste pour faire les adaptations, resserrer les boulons, mais ça reste toujours 100 % Savary. Là, j'ai un retour de flamme en Allemagne ; je suis en train de monter à Hambourg un Bertold Brecht/Kurt Weil très peu connu : « Happy End ».

## *Estimez-vous que vous faites un « théâtre populaire » ?*

Il y a beaucoup de monde qui s'attribue le terme de « populaire » mais qui fait du théâtre dans des salles vides. Godard disait très justement qu'il ne faut pas faire du cinéma politique mais faire politiquement du cinéma. Je ne m'adresse pas à une chapelle particulière ou à une certaine tranche d'âge, mais je fais *politiquement* du théâtre ; ça veut dire que j'essaie d'employer le plus monde

possible sur scène et de payer l'urssaf pour que mes comédiens aient leur retraite.

## *Vos spectacles, « Don Quichotte » notamment, semblent aussi ravir le jeune public...*

C'est une lapalissade de dire que l'enfant est le spectateur de demain. Le Ministère de la Culture devrait subventionner des places pour les jeunes et pas seulement dans le théâtre public. Si l'on embête l'enfant avec des spectacles intellos, il n'ira plus jamais au théâtre. Au Théâtre de Chaillot, je faisais des billets à trois euros pour les écoles : il y avait au moins 50 enfants à chaque représentation. C'est fou le nombre de personnes que je croise et qui me disent qu'elles ont vu mes spectacles quand elles étaient enfants.

## *Avez-vous déjà monté un spectacle sans musique ?*

Jamais. Il m'est arrivé d'utiliser des moments de playback ; bien que chanter en play-back ce soit comme faire l'amour avec une poupée gonflable, mais il y a eu des musiciens live dans tous mes spectacles. Rien que pour ça je devrais avoir la médaille du travail : je suis l'un des plus gros employeurs de musiciens dits de « variétés ». Aujourd'hui, avec la concurrence de la télévision, du numérique, du câble, pour sortir de chez soi, il faut vraiment en avoir envie. Pour préserver le spectacle vivant, il faut de la musique et des comédiens sensibles à la présence du public. Moi, j'ai toujours des parties d'improvisations très contrôlées qui donnent l'impression au public qu'on joue spécialement pour lui. Le spectacle vivant, c'est un échange, comme une messe ou le bistrot.

## *Les comités d'entreprises : qu'est-ce que ça vous évoque ?*

Ah, pour moi, l'âge d'or des comités d'entreprises, c'est l'époque où le parti communiste était le plus fort du monde et où il existait d'énormes comités d'entreprises. Quand Renault décidait de soutenir un artiste, celui-ci devenait une star du jour au lendemain. Même si aujourd'hui, les CE sont moins gros et moins puissants, notre rapport avec eux est capital. Il y a dans mon équipe une personne qui ne s'occupe que de ça ; elle les connaît tous et certains d'entre eux viennent me voir depuis 30 ans. Les comités d'entreprises font ce que l'Etat devrait faire, c'est-à-dire prendre en charge une partie du prix du billet pour ceux qui veulent voir du spectacle vivant.



**MUSÉE DE LA MARINE**  
Palais de Chaillot  
17 place du Trocadéro  
75116 PARIS  
Tél. 01 53 65 69 69  
Musée marin, sculpture navale...

**MUSÉE DE LA MER**  
Face au Rocher de la Vierge  
BP 89  
64200 BIARRITZ  
Tél. 05 59 22 33 34  
Aquarium, expositions.

**MUSÉE DE LA MINE NORD PAS DE CALAIS**  
Ctre de culture scientifique de l'énergie  
Fosse Delloye - BP 39  
59287 LEWARDE  
Tél. 03 27 95 82 82  
Musée de la mine Nord et Forum des sciences.

**MUSÉE DE LA POSTE**  
34, bd Vaugirard  
75015 PARIS  
Tél. 01 42 79 24 24

**MUSÉE DES ARTS & MÉTIERS**  
60, rue Réaumur  
75003 PARIS  
Tél. 01 53 01 82 79  
Etablissement supérieur de recherche, formation, culture scientifique et technique.

**MUSÉE DU LOUVRE**  
34 quai du Louvre  
75001 PARIS  
Tél. 01 40 20 50 50  
Agence conseils en Publicité

**MUSÉE DU VÉLO**  
"La Belle Echappée"  
8 rue de la Forêt de Perseigne  
72600 LA FRESNAYE SUR CHEDOUET  
Tél. 02 43 34 39 11  
Musée du vélo.

**MUSÉE UTRILLO-VALADON**  
Place du Général Leclerc  
95110 SANNOIS  
Tél. 01 39 98 21 16  
Musée consacré au peintre Maurice Utrillo.

**MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE**  
57, rue Cuvier  
75005 PARIS  
Tél. 01 40 79 30 00  
Musée.

**RÉUNION DES MUSÉES NATIONAUX**  
10 rue de l'Abbaye  
75006 PARIS  
Tél. 01 40 13 48 00  
Musée et expositions.



## Le spécialiste des sorties parisiennes

Cabarets

**Chaque sortie**  
=  
**1 spectacle**  
+  
**1 dîner tout compris**  
+  
**une activité parisienne**

Croisière sur la Seine,  
Les étoiles du Rex,  
ou autres activités...



# MédiaCE

[www.mediace.fr](http://www.mediace.fr)

Le site 100 % CE

**RENSEIGNEZ-VOUS**  
**01 42 93 55 55**

[www.tdf-paris.com](http://www.tdf-paris.com)  
[info@tdf-paris.com](mailto:info@tdf-paris.com)

LE SPÉCIALISTE DES SORTIES PARISIENNES



# Les parcs de loisirs

L'engouement des Français pour les sorties dans les parcs d'attractions ne cesse de grandir. Au fil des années, les structures de loisirs enregistrent des progressions impressionnantes dues aux moyens qu'elles se donnent pour tenter de lancer une nouveauté chaque année. On se rend compte très facilement que la tendance est aux visites d'une journée. Les courts séjours ne s'organisent que rarement. La raison principale : le budget !

## Bien préparer sa sortie



Près d'un Français sur deux se rend en moyenne trois fois par an dans un parc d'attractions. Les loisirs en famille font d'une année sur l'autre de nombreux passionnés, décidés à savourer tous les plaisirs d'un divertissement de qualité. Il existe plus de 300 parcs de loisirs en France, parcs à thème, aquariums, parcs animaliers, parcs aquatiques ou autres, des parcs très connus et d'autres moins, chacun avec ses spécificités. Autrefois, c'est-à-dire il y encore peu de temps, le salarié grimpait, gai et content, dans le car affrété par son CE pour se rendre dans le parc de loisirs de ses rêves. Soit une journée de détente dans l'un des 300 sites que la France compte actuellement. Avec pour destination au choix, un parc animalier ou botanique, un espace de jeux aquatiques, un centre à thématique culturel et outils technologiques, ou, le fin du fin, un parc d'attractions avec loopings, bobsleighs et trains fantômes. S'il y a encore une quinzaine d'années, la sortie dans un parc de loisirs restait timide, elle s'est carrément institutionnalisée depuis et, de pratique dominicale occasionnelle, s'est transformée en véritable phénomène de société. En dix ans, la fréquentation est passée, en France, de 3 à 30 millions de visiteurs. On estime qu'en 2005, un Français sur deux a franchi l'enceinte d'un parc. Bref, un succès sans appel. Du point de vue des CE, très sollicités sur le sujet par les salariés, la balade au parc évolue actuellement dans trois directions : la simple journée se transforme en court séjour d'un week-end, le parc de loisirs devient prétexte à une découverte régionale plus vaste, et la visite de groupe, quoi qu'en dise, est désormais supplante par la billetterie individuelle.

## Une journée ou un week-end ?

Pour beaucoup de comités d'entreprise une journée suffit largement pour la visite d'un parc d'attractions. Lassés de se retrouver entre collègues pour un week-end complet ou faute de budget, ils sont nombreux à préférer les sorties d'une journée. Pour cela ils font appel à un autocariste qui les conduira jusqu'aux portes du parc. Sur place le repas peut se faire de multiples façons. Certains CE comptent dans le budget de la journée un déjeuner d'une somme prédéfinie. D'autres, préfèrent laisser le choix aux salariés une fois sur place. Dans tous les cas la journée doit être complète et donc il vaut mieux éviter la pleine saison pour visiter un parc car le temps manque souvent pour effectuer toutes les attractions. Pour les comités d'entreprise qui préfèrent prendre leur temps et apprécier pleinement les joies des grands huit, le week-end est une solution parfaite. La plupart du temps, les hôtels présents dans les parcs d'attractions comptent 3 ou 4 étoiles. Ce sont des hôtels tout confort qui nous font plonger dans l'univers du parc où l'on se trouve : les contes de fées chez Disney, les temples romains au Puy-du-Fou... En optant pour cette formule, vous aurez tout le temps de découvrir le parc et même de revenir sur les attractions qui vous ont plu. Nombreux sont les parcs qui proposent des offres spéciales pour les courts séjours avec pour certains une gratuité pour les enfants, ce qui n'est pas négligeable.

Enfin, une majorité des comités d'entreprise proposent de la billetterie parcs à leur salarié. La raison principale réside dans le fait que les salariés sont de plus en plus nombreux à préférer les sorties en famille au détriment des sorties entre collègues.

## L'individuel reprend le dessus

Constat général : le séjour collectif organisé par le CE est en chute constante, alors que la billetterie individuelle fait de plus en plus d'adeptes. Même sur les parcs régionaux, qui reçoivent 300 000 à 400 000 visiteurs par an, 20 à 30 % de la clientèle ont acheté leur billet d'entrée auprès de leur CE. Un système qui n'occasionne pour les élus qu'une charge de travail limitée. Il suffit de commander un stock de billets auprès des parcs choisis (un volant de parcs de proximité pour satisfaire tous les goûts dans l'entreprise) ; afin de bénéficier d'un tarif d'entrée préférentiel (qui se situe entre le tarif groupe et le prix public, et auquel le CE peut apporter là aussi sa participation financière), un minimum d'achat est parfois demandé. Ce qui chiffonne les CE, inquiets de ne pas réussir à écouler des billets qui ne seront en général ni repris ni échangés.

La difficulté à réunir tous les salariés devenant trop pesante beaucoup de comités d'entreprise se sont résignés à ne faire que de la billetterie. Le problème demeure là : le but du CE est de réunir les salariés et d'animer la vie professionnelle de chacun. Avec cette tendance qui ne cesse d'augmenter, le CE devient un intermédiaire idéal pour bénéficier de tarifs réduits. Certains comités campent sur leur opinion première, et organisent des journées en groupe, les salariés n'étant pas obligé sur place de rester avec leurs collègues.

**Pour tout savoir sur les parcs de loisirs retrouvez notre tableau détaillé dans Média CE n°28.**

## POINT DE VUE DU CE

### Ce des Rillettes Bahier (400 salariés), Nicole Peltier

« Nous organisons chaque année une sortie dans un parc de loisirs. Cette journée s'adresse à tous nos salariés et leurs familles (conjoint et enfants). Nous essayons d'alterner entre les parcs les plus reconnus. Nous avons choisi cette formule car nous estimons que c'est la plus intéressante. Un week-end serait trop long et trop cher pour nos salariés. Pour cette journée, nous participons entre 20 et 40 % pour les adultes et 60 % pour les enfants. Généralement les repas ne sont pas compris, cela laisse plus de liberté aux salariés pour aller manger là où ils le souhaitent. Par contre, nous prévoyons le transport en autocar.

Certains comités d'entreprise voient une montée de l'individualisme chez les salariés. Cet état d'esprit est également présent chez nous, mais une fois arrivés au parc, les salariés sont libres de rester entre collègues ou en famille. Si bien que personne n'a la sensation de faire une sortie de groupe.

Les salariés sont satisfaits de cette journée et cela se ressent puisqu'ils nous arrivent même de prévoir une seconde sortie pour les salariés qui se seraient inscrits trop tard, le nombre de places étant limité. »



## AQUARIUM DU GRAND LYON

7 rue de Stéphane Déchant  
69350 LA MULATIÈRE  
Tél. 04 72 66 65 66  
Aquarium.

## AQUARIUM TROPICAL DU VAL DE DRÔME

Quartier de la Butte  
26400 ALLEX  
Tél. 04 75 62 62 11  
Aquarium.

## ARMORIPARK

Parc de Loisirs de Gwenezhan  
22140 BEGARD  
Tél. 02 96 45 36 36  
Parc d'attractions, piscine ludique couverte et extérieur, jeux , activités plein air (trompoling , pédalos et luges d'été).

## AVVENTURE PARC

BP 26  
05240 LA SALLE LES ALPES  
Tél. 04 92 24 90 57  
Parc d'attraction :14 parcs dans l'hexagone.

## CITE DE L'ESPACE

Avenue Jean Gonord  
BP 25855  
31506 TOULOUSE CEDEX 5  
Tél. 05 62 71 64 80  
0820377223  
Parc européen de l'espace.

## CRT PARIS IDF

11 rue du Faubourg Poissonnière  
75009 PARIS  
Tél. 01 73 00 77 00  
Propose 9 itinéraires insolites et 3 parcours thématiques pour découvrir la variété des domaines préservés d'un patrimoine d'une très grande richesse.

## DISNEYLAND PARIS

BP 132  
77777 MARNE LA VALLEE  
Tél. 01 64 74 40 00  
Parc d'attractions.

## FAMI PARC

6, rue Grande  
77140 NONVILLE  
Tél. 01 64 29 02 02  
Parc familial d'attraction, de détente et de loisirs.

## FRANCE MINIATURE

25, route de Mesnil  
78990 ELANCOURT  
Tél. 01 30 16 16 30  
Parc d'animations.

## GIE PUY DU FOU

30, rue Clémenceau  
85590 LES EPESSES  
Tél. 02 51 64 11 11  
Spectacle et animation historique, à thème.

## LE FUTUROSCOPE

BP 2000 - RN 10  
86130 JAUNAY CLAN  
Tél. 05 49 49 20 10  
Parc d'attractions scientifiques.

## MARINELAND

306, avenue Mozart  
06600 ANTIBES  
Tél. 04 93 33 55 77  
Spectacle de la mer

## MICROPOLIS

Le Bourg  
12780 SAINT LÉONS  
Tél. 05 65 58 50 50  
Parc à thème dédié aux insectes vivants dans leur milieu naturel.

## NIGOLAND

RN 19  
10200 DOLANCOURT  
Tél. 03 25 27 95 58  
Parc d'attractions.

## BON À SAVOIR

# Gestion des activités sociales et culturelles : dispense de déclaration à la CNIL

Les traitements effectués afin de gérer les activités sociales et culturelles sont dispensés de toute déclaration préalable à la CNIL, comme le précise une délibération de cette commission en date du 17 octobre 2006.

Dans une délibération du 17 octobre 2006 (n° 2006-230), la Commission nationale informatique et liberté (CNIL) estime que les traitements nécessaires à la gestion des activités sociales et culturelles sont dispensés de toute formalité déclarative préalable dès lors qu'ils remplissent certaines conditions. Sont concernées les activités sociales et culturelles gérées aussi bien par le comité d'entreprise, le comité d'établissement, le comité de groupe, les comités interentreprises que les délégués du personnel. Au nombre des conditions fixées pour bénéficier de la dispense de déclaration préalable, il est à signaler celles relatives à la finalité du traitement, à savoir :

- gestion administrative (création et gestion de la base de données, réalisation d'état statistique ou de listes d'ouvrants - droit ou d'ayants droit, envoi de courrier),
- historique de l'utilisation des subventions,
- gestion des chèques emploi et chèques cadeaux,
- distribution de cadeaux, billetterie, spectacles et loisirs,

- voyages et séjours,

- activités sportives,
- prêts d'ouvrages,
- primes de crèches, garderie, nourrice,
- bourses,
- adhésions à des clubs de consommateurs adressées directement par le responsable du traitement.

Par ailleurs, le service de gestion des ressources humaines est autorisé à communiquer au comité d'entreprise des données relatives à l'identification des salariés (nom, prénom, coordonnées professionnelles). Toutefois, le salarié doit être dûment informé de cette information et de la nature des informations le concernant ainsi que des modalités prévues pour s'opposer, le cas échéant, à cette transmission.

La délibération détermine, en outre, les conditions tenant aux destinataires des données (membres du comité, expert-comptable, commissaire aux comptes, fournisseurs de services et de chèques cadeaux...), à la durée de conservation (deux ans au minimum à compter de la réalisation de la prestation), à l'information des personnes concernées et à la sécurité des données recueillies.

## Parc du Futuroscope

### • L'offre

Depuis son ouverture en 1987, le Parc du Futuroscope a accueilli plus de 30 millions de visiteurs, ce qui en fait le deuxième parc de loisirs français. Il propose plus de 20 pavillons à thème répartis sur 60 hectares ainsi qu'un parc hôtelier de 1 500 chambres sur site. En 2 ans, le Parc a renouvelé plus de 50% de ses attractions. En 2006, les Robots font leur show ! Découvrez le nouveau Spectacle Nocturne, programmé tous les soirs, le Zoo des Robots un safari d'un autre genre, et Danse avec les Robots dix robots géants mis en scène dans

une chorégraphie originale signée et interprétée par Kamel Ouali et ses danseurs.

### • Points forts

Tarif groupe d'adultes en baisse de 1 €.

Tarif enfants de 5 à 16 ans inclus.

Parc ouvert du 4 février au 31 décembre inclus.

-10% sur les billets Visa sans minimum de commande.

### • Contact

05 49 49 30 10

## Aquarium du Grand Lyon

Berceau de nos origines, l'eau abrite un monde à peine connu, troubant de beauté et d'étrangeté.

L'Aquarium du Grand Lyon vous invite à faire un fabuleux voyage à travers les eaux du monde.

Du Rhône à l'Amazone, de la mer Méditerranée à l'Océan Indien, des centaines de poissons et d'animaux vous émerveilleront dans un cadre inédit en Rhône-Alpes.

Pendant votre visite, prenez le temps d'observer et de découvrir les différents aspects du monde aquatique grâce à plus de 40 aquariums contenant plus de 4000 poissons pour 273 espèces différentes : silure géant, poissons-crocodiles,

piranhas, requins, raies, pieuvres, murènes, hippocampes, poissons clowns, récifs coralliens...

Des animations pour tous ! Présentation de l'épave des requins, nourrissage des requins, nourrissage commenté, plongée commentée, visite guidée gratuite, bassin tactile, grande salle de cinéma, boutique, espace de restauration...

Le tarif préférentiel C.E. est basé sur une économie de plus de 20 % sur les places adultes et de 35 % sur les places enfants, par rapport au tarif grand public. Loin du stress de la ville et du travail, appréciez le ballet silencieux et gracieux de nos pensionnaires...

Contact : 04 72 66 65 66

### NOUVELLES DESTINATIONS

3, rue Beau Séjour  
34000 MONTPELLIER  
Tél. 04 67 02 24 20  
Spécialiste des parcs et des loisirs.

### PARC ANIMALIER LA BALADE

1998 route d'Annecy  
74210 FAVERGES  
Tél. 04 50 44 55 43

### PARC ASTERIX

BP 8 - 60128 PLAilly  
Tél. 0826 30 10 40  
Parc d'attraction.

### PORT AVENTURA, S.A.

Avda. Alcalde Pere Molas, km 2  
43480 VILLA-SECA (TARRAGONA) ESPAGNE  
Tél. 00349 7777 9000  
Parc d'attractions.

### VULCANIA

Route de Mazayes  
63230 ST OURS LES ROCHES  
Tél. 04 73 19 70 00  
Parc naturel des volcans d'Auvergne.

### WALIBI AQUITAINE

Château-de-Caudoin  
47310 ROQUEFORT  
Tél. 05 53 96 58 32  
Parc de 16 attractions dont 9 + 2 spectacles accessible aux personnes à mobilité réduite.

### WALIBI PARC

497, route de Menin  
B 890 YPRES  
BELGIQUE  
Tél. 057 46 86 86  
Parc d'attraction.

### WALIBI RHONE-ALPES

Le Grand Marais  
38630 LES AVENIERES  
Tél. 04 74 33 71 80  
Parc familial de 30 attractions

### WALIBI SCHTROUMPF

Voie Romaine  
57280 MAZIÈRES-LES-METZ  
Tél. 03 87 30 70 07  
Parc d'attractions célèbre pour ses personnages Peyo.

### ZOO DE LA PALMYRE

6 avenue de Royan  
BP 8  
17570 LES MATHES  
Tél. 05 46 22 46 06  
Parc zoologique de 1600 animaux, 14 hectares, spectacle d'otaries et de perroquets de Pâques à la Toussaint.

### ZOO DU BOIS DE VINCENNES

53, avenue St-Maurice  
75012 PARIS  
Tél. 01 44 75 20 00  
Parc zoologique de Paris de 15 hectares et 1200 pensionnaires.

**MédiaCE**

**www.mediace.fr**

**Le site 100 % CE**



# Les sorties sportives

C'est indéniable, le sport c'est bon pour le moral et la santé. Au sein de l'entreprise, cela se traduit sous différentes formes : création d'association sportive, pour les plus « costauds », remboursements d'abonnements sportifs, attribution de coupons sports ou distribution de chèques cadeaux sportifs.

## Quelle formule choisir ?



Il existe bien des façons de promouvoir le sport en entreprise et les pratiques ne cessent d'évoluer. Fini le temps des sportifs qui rêvent d'accéder à la plus haute marche du podium après avoir vaincu tous ses adversaires. L'heure est aux loisirs et surtout au plaisir. Seulement voilà, on n'est pas sans savoir que notre société évolue de plus en plus vers l'individualisme et le sport reste le moyen le plus efficace pour rassembler les salariés. Le sport collectif permet, certes, de décompresser, mais aussi de nouer et de développer des échanges entre salariés, qui n'auraient peut-être pas eu lieu dans l'entreprise à cause du système hiérarchique.

## Les formules

Le comité d'entreprise peut créer une association sportive ce qui lui permettra de faire appel à des professionnels pour les activités sportives. L'avantage est que cette association n'aura aucun lien avec les élections du CE et pourra donc perdurer après la venue de nouveaux élus. Pour les comités d'entreprise qui n'ont pas de gros moyens ou qui ont peine à rassembler les salariés il existe une solution : la participation financière aux abonnements des clubs de gym ou au sport pratiqué par le salarié. Il est également possible de se procurer des coupons sports auprès de l'ANCV et de les redistribuer à l'ensemble des salariés ou selon des critères bien définis. Enfin, autre alternative : offrir des chèques cadeaux utilisable dans des enseignes spécialisées dans le sport.

## 2 ALPES MOTONEIGE

LE VILLAGE  
38860 LES DEUX ALPES  
Tél. 06 08 63 07 40  
Randonnées en motoneige.

## ACV

Port du Kernevel - BP 60  
56260 LARMOR PLAGE  
Tél. 02 97 84 61 61  
Locations voiliers.

## ALD RALLYES

Centre des Brûlins  
78610 AUFGARGIS  
Tél. 01 30 46 35 00  
Organisation, conception et  
création de rallyes touristiques  
tous styles, activités multiples  
de fédération d'équipes pour CE.

## AMF BOWLING DE MONTPARNASSE

25 rue du Cdt Mouchotte  
75014 PARIS  
Tél. 01 43 21 61 32  
Bowling de 16 pistes.

## AMF BOWLING

LYON PART-DIEU  
30 bd Deruelle  
69431 LYON CEDEX 03  
Tél. 04 78 62 64 32  
Bowling

## BLUE GREEN

40 bd Henri Sellier  
92156 SURESNES CEDEX  
Tél. 01 41 18 65 50 / 52  
Initiation à la pratique du  
golf en France et en  
Belgique.

## BOWLING

**DE CERGY PONTOISE**  
Ctre Cial des 3 Fontaines  
95000 CERGY  
Tél. 01 30 30 50 30  
Bowling 12 pistes.

## BOWLING LE ROCAEL CLUB

74 rue Auguste Meunier  
77500 CHELLES  
Tél. 01 64 72 97 16  
Bowling 12 pistes.

## BOWLING MOUFFETARD

73 rue Mouffetard  
75005 PARIS  
Tél. 01 43 31 09 35  
Bowling 8 pistes.

## FEDERATION SPORTIVE DES ASPTT

5, rue Maurice Grandcoing  
94200 IVRY SUR SEINE  
Tél. 01 43 90 64 90  
Vacances, séminaires, chalets  
en montagne, centres nature,  
bateaux de croisière.

## GOLFY CLUB

Domaine de Massane  
34670 BAILLARGUES  
Tél. 04 67 91 25 35  
Loisirs

## GRAND AQUARIUM SAINT-MALO

Av. du Gal Patton - BP 27  
35402 SAINT-MALO CEDEX  
Tél. 02 99 21 19 00  
Aquarium.

## LOISIRS ET TOURISME PARIS

163 boulevard de l'Hôpital  
75013 PARIS  
Tél. 01 42 16 84 00  
Escapade, weekend France et  
étranger, tourisme : Laponie,  
Islande, Costa Rica et tourisme  
solidaire : Sénégal.

## MONTAGNE CORSE LOISIRS

9 bd Maglioli  
20000 AJACCIO  
Tél. 04 95 24 29 07  
Organisation de randonnée.

## PASSION VOYAGES

Parc des Compétences  
Rue du Bois Rond  
76410 CLEON  
Tél. 0892 707 180  
Voyages, sorties, événements  
sportifs.

## PLONGESPACE

180 avenue Jean Jaurès  
75019 PARIS  
Tél. 01 42 01 66 66  
Plongée.

## POLYGONE LOISIRS

106/108 bd des Dames  
13002 MARSEILLE  
Tél. 04 91 99 20 60  
Loisirs, voyages, sports.

## PRO'PULSION

BP 152  
28103 DREUX CEDEX  
Tél. 02 37 62 50 00  
Organisation et animation  
axée sur la pratique des  
sports mécaniques.

## SUNSAIL

Le Grand Bassin - BP 1201  
11492 CASTELNAUDARY  
Tél. 0800 33 15 15  
Location de voiliers mono-  
coques et catamarans  
Caraïbes, Méditerranée, Asie,  
Etats Unis...

## XTREM AVENTURES

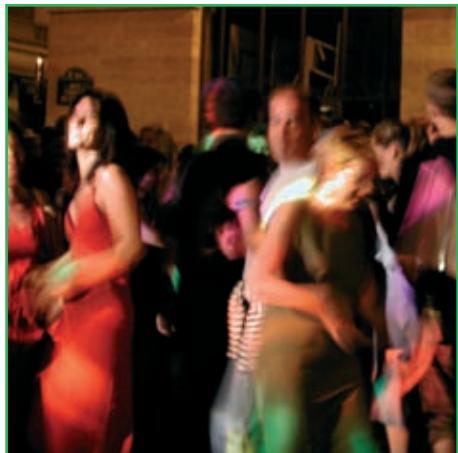
20 rue Alexandre MERELLE  
60110 LORMAISON  
Tél. 08 75 64 97 35  
Parcours aventure, quas,  
buggy, rafting...

## POINT DE VUE DU CE

### CCE Transports Breger (250 salariés), Samuel Lucas

« Nous organisons des sorties sportives une fois par an. En principe on opte pour le karting qui allie convivialité et activité physique. Notre entreprise compte beaucoup de chauffeurs routiers, qui sont souvent sur la route. C'est un moyen agréable de les faire se rencontrer. Il faut dire aussi que cet événement permet aux salariés des différents sites de se retrouver. On organise des challenges par équipe. Les salariés sont satisfaits et voient cette soirée comme une excellente façon de déstresser. Nous avons beaucoup de demandes alors c'est à celui qui s'inscrit le plus vite car le nombre de places est limité pour ce genre de sorties. Le petit plus qu'on a ajouté c'est qu'un repas est organisé après la séance de karting. Les familles ne peuvent malheureusement pas participer au challenge, mais assistent et supportent leur conjoint. Tout se déroule dans la bonne humeur et la convivialité. Le but étant celui-ci. Je pense que pour réussir une sortie comme celle-là il faut bien connaître les goûts des salariés et pour cela le sondage est le meilleur moyen. On aimerait organiser une sortie sportive pendant laquelle les salariés pourraient faire du Quad, mais pour l'instant c'est un peu cher. »





# Organisation de soirées

Comment faire pour que les salariés nouent enfin des liens d'amitié, en dehors du cadre professionnel ? En organisant pour eux une vraie soirée de fête : une sortie au cabaret ou au spectacle, un dîner au restaurant... C'est certes plus compliqué que de mettre en place une simple billetterie qui proposerait des tarifs réduits, mais socialement plus intéressant. Pour rendre l'organisation plus aisée, le CE peut s'adresser à un prestataire.

## Les différentes options



En dehors du cadre professionnel, les salariés n'ont pas toujours le temps de nouer des liens d'amitié. La solution ? Organiser un événement festif pour eux et leurs familles. S'offre alors un large choix allant de la sortie au cabaret au dîner spectacle en passant par l'arbre de Noël ou les soirées à thèmes. Dans tous les cas, et ce quel que soit la soirée choisie par le CE, le but reste le même : connaître ses collègues dans une ambiance où la fête sera à l'honneur. Les idées ne manquent pas pour satisfaire les adultes mais aussi, et ce de plus en plus, les enfants qui sont parfois oubliés.

En effet, la meilleure façon de se connaître est encore de se rencontrer en dehors de l'environnement professionnel. Plus de temps pour discuter et moins de stress tout ça dans une ambiance propice à la sympathie et à la bonne humeur. Tous les moyens sont bons et le CE est très friand de ce genre de soirée. En famille ou entre collègues, l'organisation d'événement demande beaucoup de temps pour un résultat qui, très souvent, frise la perfection. Les salariés conquis attendent la prochaine sortie ou la prochaine soirée organisée.

## Les sorties cabarets

L'organisation d'un événement peut être l'occasion de faire découvrir ou redécouvrir un spectacle hors du commun aux salariés. Souvent très connus au niveau international, les revues des cabarets parisiens sont, en moyenne, très peu fréquentées par le public de l'hexagone. Pourtant

les sorties cabaret est la sortie la plus appréciée par le CE. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'elles mêlent à merveille strass, paillettes et rêve. Les femmes n'étant pas les seules à rêver devant ces spectacles ! Ces spectacles émerveillent depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle hommes et femmes qui oublient pendant une heure ou deux leurs soucis quotidiens et surtout le stress du travail.

Sur la capitale, on trouve de tout : cabaret mythique (Le Moulin Rouge, Le Lidol), cabaret intimiste (Le Crazy Horse), cabaret humoristique (Don Camilo) et enfin cabaret transformiste (Chez Michou). Il y en a pour tous les goûts. Et c'est bien là le problème. Comment faire plaisir à tout le monde ? Certains CE optent pour le sondage en proposant une liste de cabarets. À partir de cette liste, les salariés « votent » pour le spectacle qu'il désire et le choix se fait par rapport à leurs votes. Le mieux est encore de proposer une liste courte avec trois ou quatre cabarets différents dont les styles changent. Autre raison de ne pas se tromper : le budget alloué pour ces sorties. Il est très important sachant qu'en moyenne une place dans un cabaret parisien avec le dîner et le spectacle compris ne coûte pas loin de 120 €. Mais le prix en vaut la chandelle, un dîner parfois copieux et un spectacle haut en couleurs.

Pour la réservation pas de panique il faut en général prévoir quinze jours à l'avance pour une réservation en semaine. Si l'envie de faire la fête le week-end prédomine dans le CE il faudra réserver au moins trois semaines avant la date prévue. Pareil pour les jours fériés ou pour une privatisation du cabaret.

Les sorties cabarets ne sont pas réservées uniquement aux salariés parisiens. Les CE de toute la France peuvent envisager une sortie dans la capitale sous forme de court séjour avec une visite de Paris dans l'après-midi et un spectacle le soir.

## Les autres soirées

Autre façon de s'amuser entre collègues : les soirées à thème. Très peu de comités d'entreprise connaissent ce genre de soirée. La plupart du temps ils pensent que ces soirées ne plairont pas. Et pourtant... Quoi qu'il en soit et quelles que soient vos inquiétudes, le meilleur moyen de savoir si les salariés sont emballés c'est encore de les sonder. Profitez - en pour leur soumettre quelques idées de thème : casino, années 60, Moyen-âge...

Les thèmes ne manquent pas, il faut juste avoir beaucoup d'imagination pour recréer l'ambiance en harmonie avec la soirée. Pour cela des sociétés apparaissent de plus en plus et proposent de prendre tout en charge : le décor, le traiteur et même l'animation. Quoi de mieux que de nouer des liens amicaux sur un air yéyé ou autour d'une table de pocker.

Enfin, de plus en plus de comités d'entreprise organisent des soirées dans un restaurant pour célébrer la fête du personnel, par exemple. Simplicité et convivialité sont les maîtres mots de ce genre de soirée. Pas de chichi ni de paillettes juste une bonne table et un bon repas pour célébrer un départ à la retraite, la fête du personnel ou même pour le Noël des adultes. Si le comité d'entreprise décide de renouveler l'opération, il faudra innover. Pourquoi ne pas proposer un restaurant italien une année puis l'année suivant un restaurant libanais, par exemple.

Quel que soit le genre de soirées que vous choisissez, pensez toujours à demander l'avis de vos salariés avant et après. Il est important de les faire participer dans votre choix. Enfin, pensez également à renouveler l'événement chaque année, cela contribue fortement à améliorer les conditions de travail tout au long de l'année.

## POINT DE VUE DU CE

### **CE DHL Global Mail (60 salariés), Mme Dubois**

« Notre CE organise beaucoup de soirée et de journée pour les salariés. Par exemple, on organise chaque année une journée dans un parc de loisirs pour toute la famille. Mais ce qu'on fait régulièrement c'est une journée à Paris. On loue les services d'un autocariste ou bien on prend le train qui nous emmène jusqu'à la capitale soit pour visiter un musée, soit pour assister à une pièce de théâtre ou bien pour faire un tour en bateau-mouche.

On essaie de varier à chaque sortie pour que les salariés ne se lassent pas. Pour cerner au maximum leurs goûts et leurs désirs on organise des sondages et l'on discute entre collègues. Le tout est de satisfaire pleinement les salariés sans léser personne. C'est pour cela que l'on organise une fête de Noël pour les enfants mais aussi pour les adultes, par exemple. C'est important que tout le monde y trouve son compte. Notre politique est de jouer la carte de la proximité pour que les salariés soient impliqués dans le travail du CE. Autre point important le budget et la participation du CE. Normal, quand on sait que les salariés font de plus en plus attention à leur budget. »



## Le Mans par une Nuit des Chimères

### • Offre CE

Cet été encore, l'une des plus belles villes médiévales de France, la Cité Plantagenêt, au Mans, se met en scène. L'enceinte romaine, construite vers l'an 280, se transforme en écran géant aux mille décors imaginaires : bestiaire fantastique, danse antique et théâtre romain. Le porche de la cathédrale Saint-Julien accueille des anges musiciens, échappés d'une fresque du XIV<sup>e</sup> siècle, pour un concert céleste. Dans la plus médiévale des rues mancelles, la reine Bérengère, épouse délaissée de Richard Cœur-de-Lion, apparaît comme un mirage, telle la dame blanche. La cour du Conservatoire devient le théâtre d'un banquet avec, autour de la table, une pléiade d'invités sortis de la légende des siècles : reines, rois, chevaliers, fées, troubadours et trouvères... Et aux détours de chaque ruelle, chimères et autres grylles

envahissent la cité, jadis terre des Plantagenêt.

En prélude : possibilité d'une visite guidée, suivie d'une dégustation de produits du terroir et d'un spectacle théâtral vivant : 26,50 euros par personne, la formule soirée complète. Tarifs préférentiels pour les moins de 12 ans, gratuit pour les moins de 6 ans.

### • Points forts

Un parcours nocturne gratuit et libre de 2 heures, du mardi au samedi, du 1<sup>er</sup> juillet au 30 août. Une création originale de Skertzó pour la Ville du Mans, unique en Europe. Nombre de visiteurs en 2007 : 200 000.

### • Contact

Office de tourisme, rue de l'Étoile, 72000 Le Mans  
Tél. 02 43 28 17 22  
tourisme@ville-lemans.fr

### ALTERNATIVE SERVICES

BP 9  
60660 CRAMOISY  
Tél. 03 44 27 76 46  
Organisateur et producteur de spectacles.

### CHRISTINE PRODUCTION

6 sentier du Gibet  
77174 VILLENEUVE SAINT DENIS  
Tél. 01 60 43 27 95  
Organisation de spectacle.

### ÇA C'EST PARIS !

#### TABLES DE FRANCE

17-21 rue Francoeur  
75018 PARIS  
Tél. 01 42 93 55 55  
Le spécialiste des sorties parisiennes.

### EVENT PRESTIGE

15 rue Casteres - 92110 CLICHY  
Tél. 01 47 56 00 51  
Organisateur de soirées.

### FESTIVAL INTERCELTIQUE DE LORIENT

8 rue Nayel  
56100 LORIENT  
Tél. 02 97 21 24 29  
Festival 10 jours et 10 nuits de fête et de culture du 03 au 12 août 2007.

### GARP - CNCS GUSO

27 route de la Foire  
74650 CHAVANOD  
Tél. 0 810 863 342

### LA COMEDIA

8 rue Mont Louis - 75011 PARIS  
Tél. 01 43 67 20 47  
3 espaces pour célébrer votre événement.

### MAGIC MARKO'S

148 rue du Docteur Vaillant  
78210 SAINT CYR L'ECOLE  
Tél. 01 30 58 32 59  
Organisation de soirées

### MAISON DU SPORT ET DE LA CULTURE

Château des Cèdres  
4 rue de l'Eglise  
93370 MONTFERMEIL  
Tél. 01 41 70 70 48  
Spectacle son & lumière : jeux d'eau, feux d'artifice, tableaux équestres, danses, repas champêtre...

### MEYCLUB

SPECTACLES ET LOISIRS  
174 rue Victor Hugo  
93300 LEVALLOIS-PERRET  
Tél. 01 53 93 57 10  
Spectacles, concerts, théâtres, dîner spectacle, cinéma, musée expo, parc de loisirs.

+ d'infos  
+ d'efficacité

+ d'idées  
+ pratique

# MédiaCE.fr

Pour une information quotidienne  
connectez vous vite sur

[www.mediace.fr](http://www.mediace.fr)



ÉLUS DE CE, RESTEZ CONNECTÉS  
SUR LE SITE 100 % CE

## Ça C'est Paris !

« Nous vivons notre métier passionnément et c'est un véritable épanouissement ! »

### • L'offre

Ça C'est Paris propose aux CE une gamme de sorties parisien-nnes pour les groupes, sous la forme d'un forfait mariant plusieurs activités.

Vous aurez ainsi la possibilité d'assister dans les meilleures conditions, au spectacle parisien de votre choix, de dîner dans un restaurant Tables de France et de prolonger votre soirée par une activité comme par exemple une croisière by night sur la Seine.

Spécialiste de Paris depuis 20 ans, Ça C'est Paris vous fera bénéficier de prix attractifs sans avoir à payer une quelconque cotisation et ce même pour les sorties des vendredis, samedis et dimanches.

### • Points forts

Spécialiste et non généraliste, 20 années d'expérience, très bonne organisation, accueil chaleureux, convivialité, tarifs attractifs, visite sur le terrain quand les CE sortent, moment privilégié avec les artistes, bref crédibilité et sérieux.

(Licence 075950020.APS.R CP Mutuelles du Mans.)

### • Contacts

Anna, Odile et Mar au 01 42 93 55 55 ou par mail à info@tdf-paris.com



# Le spécialiste des sorties parisiennes

Theatres

**Chaque sortie**

=

**1 spectacle**

+

**1 dîner tout compris**

+

**une activité parisienne**



Croisière sur la Seine,  
Les étoiles du Rex,  
ou autres activités...

## SHOW EN VILLE

### ÉVÈNEMENTS

26, rue Paul Barruel  
75015 PARIS  
Tél. 01 42 50 19 60

## SPECTACLE HISTORIQUE DE MEAUX

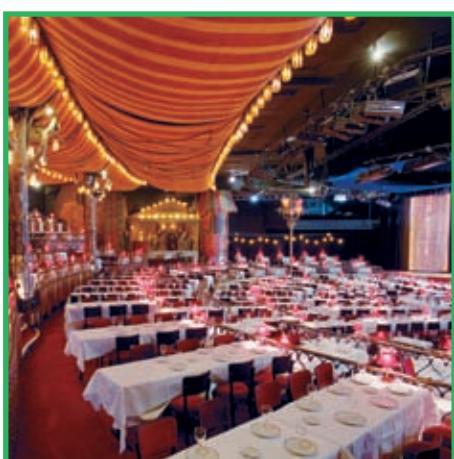
6 rue des Vieux Moulins  
77100 MEAUX  
Tél. 01 60 23 40 00  
Spectacle son et lumière, formule avec dîner et visites guidées.

## SRC SPECTACLES

10 allée J. J. Rousseau  
93420 VILLEPINTE  
Tél. 01 48 65 97 90

## VILLE DU MANS

Hôtel de Ville  
Place Saint-Pierre  
72000 LE MANS  
Tél. 02 43 47 49 15  
La Nuit des Chimères,  
la Cité Plantagenêt



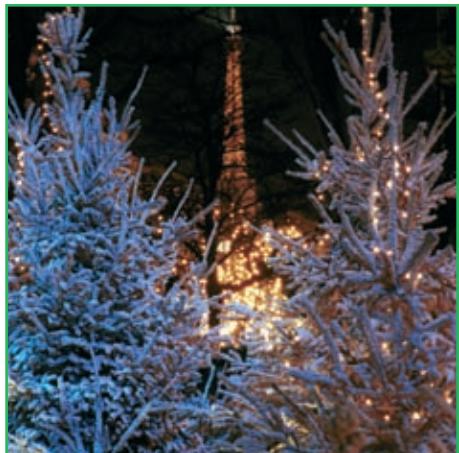
**RENSEIGNEZ-VOUS**

**01 42 93 55 55**

[www.tdf-paris.com](http://www.tdf-paris.com)

[info@tdf-paris.com](mailto:info@tdf-paris.com)

LE SPÉCIALISTE DES SORTIES PARISIENNES



# Arbre de Noël

Organiser un arbre de Noël pour les enfants des salariés reste l'une des plus jolies traditions que le CE peut offrir. Inconvénient : cela prend du temps. Avantages : les formules ne manquent pas. Le CE peut proposer un spectacle de clowns ou de magiciens dans l'entreprise même, embarquer son petit monde pour assister à un show sur glace ou une comédie musicale, ou bien encore organiser une sortie festive dans un parc de loisirs.

## Pour une bonne organisation



Pour préparer un Arbre de Noël plusieurs ingrédients sont nécessaires. Tout d'abord il faut s'armer de patience, l'organisation de ce genre d'après-midi demande beaucoup de temps. Les CE commencent les préparatifs dès le premier trimestre de l'année. Certain comité d'entreprise préfère déléguer cette tache à un prestataire qui prend en charge tout ou partie de l'organisation (cela dépend du budget du CE) : spectacles, animations, traiteur, musique.... Il est préférable également de prévoir l'Arbre de Noël en après-midi plutôt qu'en soirée et le week-end pour que les parents fassent partie de la fête.

Dans la préparation de cette fête il ne faut pas oublier la chose la plus importante : Noël est la fête la plus appréciée des enfants et donc tout doit être fait autour d'eux. Le spectacle est choisi en fonction de l'âge moyen des enfants présents. Les formules ne manquent pas quand on veut faire plaisir au jeune public.

## Les formules

On préférera un spectacle de marionnettes pour les enfants de moins de 5 ans et un spectacle de magie ou de clowns pour les enfants de 4 ans et plus. Certains prestataires proposent des spectacles dits interactifs où les enfants participent au spectacle. Cette formule plaît beaucoup aux enfants, ils ont l'impression d'avoir fait partie du spectacle. Mais elle séduit également les

adultes qui sont d'autant plus fiers de leurs enfants après les avoir admirer sur scène.

Autre formule qui fonctionne très bien, prévoir plusieurs petits spectacles pour pouvoir les adapter aux tranches d'âge différentes. Ainsi des ateliers peuvent être mis en place avec des animations, des stands de jeux, des ateliers de magie, de découverte du cirque ou encore un stand maquillage qui transformera les plus petits en lion ou en poisson.

Un arbre de Noël ne pourrait se faire sans une visite du Père Noël qui viendrait distribuer des cadeaux aux enfants et qui, pourquoi pas, resterait un peu avec eux pour partager un goûter de Noël et prendre quelques photos souvenirs.

## Le contrat

Quelle que soit la formule choisie par le CE, il devra signer un contrat : le contrat de cession ou le contrat d'engagement. Dans le cas où le comité d'entreprise choisirait de déléguer l'organisation de l'Arbre de Noël à un prestataire, il devra signer un contrat de cession. Ce contrat stipule que le CE achète le spectacle au producteur le temps d'une journée ou d'un après-midi. À l'inverse, si le CE se fait l'organisateur du spectacle il sera donc l'employeur des artistes. Un contrat d'engagement devra donc être signé. Attention ce contrat stipule que le CE devra prendre en charge la rémunération ainsi que les cotisations sociales et fiscales des artistes. Pour éviter toute déception il est recommandé de visionner une cassette du spectacle choisi ou même assister à une représentation avant de signer quoique se soit.

## Les nouveautés

Cependant, l'Arbre de Noël a évolué et certains CE préfèrent embarquer son petit public pour assister à des spectacles musicaux ou des shows sur glace. Plus à la mode et certes moins compliqués à organiser ces formules plaisent de plus en plus tant aux enfants qu'aux parents. Attention, là aussi mieux vaut réserver à l'avance les places de spectacles pour enfants pendant la période de Noël sont très demandées. Les parcs d'attractions ouvrent aussi leurs portes aux Arbres de Noël des comités d'entreprise. Les parents et les enfants sont accueillis par des personnages et sont conviés à un goûter à thème. Là aussi il faut vérifier si la visite du parc est prise en compte dans le forfait.

## Le futur de l'arbre de Noël

Bon nombre de comités d'entreprise se lassent petit à petit de cet événement. La raison principale ? En fait il y a deux raisons majeures : tout d'abord, les enfants grandissent et ne témoignent plus un intérêt important pour cette fête, puis l'organisation est très longue. Pour remédier à tout cela certains CE ont trouvé quelques solutions intéressantes. Désormais on s'associe à un ou plusieurs CE voisins pour se répartir les tâches et pour amoindrir les coûts. Autre possibilité l'organisation d'une fête de Noël réservée aux adolescents avec un tournoi de jeux vidéos, par exemple.

## POINT DE VUE DU CE

### **CE Alliance Healthcare (50 salariés), M. Lubaré**

« Chaque année pour le Noël des enfants nous organisons un arbre de Noël. Cela se traduit par une sortie à la patinoire, par exemple, puis un goûter pendant lequel le Père Noël distribue des cadeaux aux enfants.

Nous avons adapté cette sortie pour les adolescents. Ils passent donc une journée au bowling et prennent ensuite un goûter. Des challenges s'organisent entre les ados et les parents avec pour les uns et les autres des chèques cadeaux.

On essaie toutefois de varier, on ne propose pas deux années de suite la même chose sinon les salariés se lasseraient. Cet événement est une démarche du CE et nous l'estimons important.

Nous commençons nos préparations en septembre pour une date à la mi-décembre. C'est largement suffisant puisque nous ne faisons pas appel à un intermédiaire. Ils nous arrivent parfois de programmer l'arbre de Noël en interne, mais je pense que les familles sont plus attirées par une sortie bien précise. Pour que cette sortie soit réussie et que l'intérêt de cet événement soit important, il est nécessaire de savoir diversifier les offres et de s'adapter aux âges des enfants. »





## Aidez les enfants gravement malades à réaliser leurs rêves...

**Bon de soutien à détacher et à retourner sous enveloppe affranchie à :**

Association Petits Princes :  
15, rue Sarrette 75014 Paris  
01 43 35 49 00  
Œuvre de Bienfaisance -  
Membre du Comité de la Charte  
[www.petitsprinces.com](http://www.petitsprinces.com)

**Oui, je soutiens l'association Petits Princes par un don de :**

20 €    50 €    80 €  
 Autre : ..... €

Par chèque    Mandat cash  
(à l'ordre de Petits Princes)  
ou don en ligne sur  
[www.petitsprinces.com](http://www.petitsprinces.com)

**66% de votre don est déductible de votre impôt.**  
**Après déduction fiscale, un don de 50 € ne vous coûte que 17 €.**

Votre don est déductible fiscalement selon les dispositions des articles 200-I et 238 bis alinéa 2 du Code Général des Impôts.

J'indique ici mes coordonnées :  
 M.    Mme    Mlle

Nom .....

.....

Prénom .....

.....

Adresse .....

.....

.....

Date de naissance \* .....

Tél \* .....

Profession \* .....

Email \* .....

.....

(Vous serez ainsi informé de notre actualité)  
\* Facultatif

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification aux données personnelles vous concernant en vous adressant au siège de notre organisation. Seule notre organisation est destinataire des informations que vous lui communiquerez.

## Guso

### • Offre CE

Très facile d'utilisation et gratuit, le Guso est un dispositif simplifié de déclaration et de paiement des cotisations sociales.

Obligatoire depuis 2004, son champ d'application est étendu aux organisateurs de spectacle vivant, qui n'ont pas pour activité principale l'exploitation de lieux de spectacle, et qui emploient sous contrat à durée déterminée des artistes ou des techniciens qui concourent au spectacle vivant.

Avec un formulaire, on réalise simultanément 6 déclarations et l'employeur n'établit qu'un seul chèque.

### • Points forts

Facilité d'utilisation : une seule déclaration, un seul chèque. Gratuit. L'assurance pour les salariés du spectacle d'avoir une couverture sociale.

### • Contact

0 810 863 342

## A LA RIBAMBELLE

8 rue Robert Giraudineau  
94300 VINCENNES  
Tél. 01 41 93 10 00  
Organisation arbre de Noël.

## ALPHA-BABY

8 rue Robert Giraudineau  
94300 VINCENNES  
Tél. 01 43 65 32 32  
Organisation d'animation  
d'arbre de Noël.

## ARC MAGIC

39, l'Orée de Marly  
78590 NOisy le ROI  
Tél. 01 30 56 78 41  
Animations, spectacles de  
magie, revues, soirées casino.

## ART'MONIE

11 rue Jeanne d'Arc  
75013 PARIS  
Tél. 01 56 61 95 95  
Prestations événementielles,  
clés en mains, animations...

## AUBRUN ORGANISATION

21 avenue Charles de Gaulle  
82000 MONTAUBAN  
Tél. 05 63 66 06 78  
Organisation de 55 specta-  
cles de Noël.

## BOOMRANG SARL

5 av du Président Roosevelt  
90000 BELFORT  
Tél. 03 84 21 22 24  
Arbre de Noël, soirée dansante,  
spectacles, tea building.

## CONCEPT EVENEMENTS LOISIRS

15, place Indira Gandhi  
92230 GENNEVILLIERS  
Tél. 01 47 90 63 05  
Producteur et entrepreneur  
spectacle, arbre de noël, soi-  
rées à thèmes...

## EUROPÉENNE DE SPECTACLES

37, avenue des Ternes  
75017 PARIS  
Tél. 01 45 72 10 00  
Production de spectacles de  
Noël en billetterie et sur  
mesure.

## L'ACADEMIE LUDIQUE FUN SCIENCE

9 rue des Suisses  
92380 GARCHES  
Tél. 01 47 01 39 98  
Spectacles ludiques et ins-  
tructifs pour enfants et famil-  
les.

## ARTEMIA

21 rue Buffon  
37000 TOURS  
Tél. 02 47 64 75 38  
Animations, spectacles, soirées thématiques...

**GARP - CNCS GUSO**  
27 route de la Foire  
74650 CHAVANOD  
Tél. 0 810 863 342

## LES 3 CHARDONS

124, avenue d'Italie  
75013 PARIS  
Tél. 01 45 89 44 69  
Spectacles et marionnettes pour enfants.

## MAGIC MARKO'S

148 rue du Docteur Vaillant  
78210 SAINT CYR L'ECOLE  
Tél. 01 30 58 32 59  
Organisation de soirées

## NOS ANCETRES

**LES GAULOIS**  
39 rue Saint Louis-en-l'Ile  
75004 PARIS  
Tél. 01 46 33 66 07  
Restaurant.

## PARIS NEIGE

13 rue de Bruxelles  
75009 PARIS  
Tél. 01 30 83 20 75  
Arbre de Noël - Thématique station de ski.

## UNE JOURNÉE AU CIRQUE

115, boulevard Charles de Gaulle  
Parc des Chanteraines  
92390 VILLENEUVE LA GARENNE  
Tél. 01 47 99 40 40  
Cirque

## Marko's

### • Offre CE

Les productions MARKO'S vous présentent de véritables shows magiques destinés aux enfants pour vos arbres de Noël.

Chaque spectacle s'articule de la manière suivante : Tout d'abord un premier temps qui s'inscrit dans la plus pure tradition de la magie avec la présence du magicien MARKO'S revêtu de son fameux frac noir et qui produit des tours de magie fabuleux (durée 15 min). Un second temps qui est quant à lui, uniquement consacré à la participation des enfants sur scène et qui se présente sous forme de sketches drôlatiques et cocasses (45 min).

### • Points forts

Des spectacles modulables qui s'adaptent à vos envies, vos budgets et aux lieux de représentation.

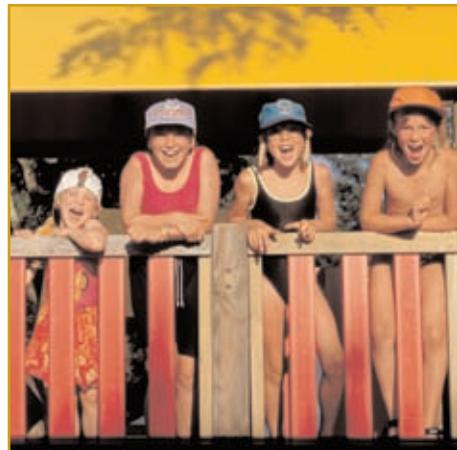
Des spectacles faisant intervenir plusieurs personnages au cours d'une même représentation : le magicien MARKO'S, un lapin géant, le Père Noël ainsi que ses colombes.

Des spectacles interactifs qui font participer le jeune public sur scène.

### • Contact

MARKO'S  
Tél. : 06 11 78 14 65  
01 70 42 56 61  
[www.magic-markos.info](http://www.magic-markos.info)  
[lerey.marc@neuf.fr](mailto:lerey.marc@neuf.fr)





# Hôtellerie de plein air

Premier mode d'hébergement touristique en France. De plus en plus de CE proposent et subventionnent ce style de vacances jugé par les salariés comme étant « convivial et confortable ». Activités pour tous les goûts du plus petit aux plus grand, contact direct avec la nature pour des vacances différentes.

## Choisir la bonne formule



En cas d'achat de linéaires il faut :

- visiter le terrain
- inspecter les sanitaires
- se renseigner sur les conditions de sécurité

En cas de location à la saison il faut :

- se renseigner sur les activités (été et hiver)
- vérifier les petits plus de chaque prestataires (superette, proximité gare, piscine...)

Confort, convivialité, services et prix attractifs sont autant d'arguments convaincants pour les salariés. Ils choisissent souvent un terrain pour son fort équipement en loisirs.

## Le Camping en France

Nous sommes le premier pays européen du camping ! Pas étonnant puisque la France recense 942 260 emplacements pour 11 000 terrains. On peut dire que l'on a l'embarras du choix et si la France n'attire pas certains, l'Europe s'est également mise en mode hôtellerie de plein air. En effet, on compte 4 000 terrains en Grande-Bretagne, 3 000 en Allemagne et 2 700 en Italie. Parmis tous ces emplacements, il existe plusieurs types de terrain de camping. On distingue ainsi les emplacements dits de tourisme, les emplacements dits de loisirs et enfin les parcs résidentiels de loisirs. Les établissements dits de tourisme réservent plus de la moitié de leurs emplacements au tourisme de passage, de plus en plus important. Contrairement aux établissements dits de loisirs qui, eux, réservent plus de la moitié de leurs emplacements au camping résidentiel c'est-à-dire aux longs séjours. Enfin, les parcs résidentiels de loisirs (les PRL) sont destinés aux unités d'habitation de type mobil-home. Certains y louent une parcelle, d'autres y achètent un emplacement.

Mise à part les campings traditionnels, on trouve également des

campings dits ruraux. Là encore on peut en distinguer deux sortes : les campings à la ferme dont la capacité d'accueil ne peut dépasser six emplacements, et les aires naturelles qui peuvent accueillir plus de vingt familles. Le choix du camping se fera en fonction des attentes du salarié, de son budget et de sa situation familiale.

Le choix du camping est très important et plusieurs critères sont nécessaires dans la prise de décision. La première étape, dirons-nous, est de définir les besoins des salariés en fonction surtout de leur âge et de leur situation familiale. En effet, une famille de trois enfants et un couple sans enfant n'ont pas les mêmes attentes en matière de camping. Il faut donc trouver un établissement qui propose aussi bien des animations pour adultes que pour enfants. Ainsi les couples sans enfant et les familles seront satisfaits. La seconde étape consiste à déterminer l'endroit géographique que le CE proposera aux salariés : près des montagnes ou de la mer. Une fois tout cela décidé et une bonne liste de campings pré-établie reste plus qu'à faire son choix. Mais comment ?

## La catégorie du camping

Il y a tout d'abord un critère indispensable : les étoiles. Comme les hôtels, les établissements de camping sont classés par des étoiles allant de une à quatre, par la majeure partie. Ce classement est établi par arrêté préfectoral après avis de la Commission Départementale de l'Action Touristique (CDAT). Elle a pour mission de visiter les terrains et d'établir son classement en fonction de critères très précis basé sur l'aspect quantitatif des équipements que sur leurs qualités. Il s'agit donc d'un point de vue quantitatif des services et prestations fournies et non d'une qualité quelconque du terrain.

Mais les étoiles définissent également la superficie minimale des emplacements, le nombre de sanitaires par rapport au nombre d'emplacements... Par contre, elles ne déterminent pas la qualité de l'accueil ou des animations.

## La charte camping qualité

Autre critère de sélection : la charte camping qualité. En France, on compte pas loin de 600 établissements qui ont obtenu cette charte. Il s'agit d'une sorte d'engagement qui constraint le gestionnaire du terrain à donner une information précise et vraie sur son établissement à ses clients, à offrir une propriété irréprochable, un emplacement privatif, un accueil chaleureux. Plusieurs critères sont surveillés par cette même commission : l'accès, l'environnement du site, l'état des sanitaires et leur propreté, l'organisation, la gestion... Il faut aussi se renseigner sur les petits plus de certains terrains comme les épiceries, la restauration, les animations, les différents hébergements locatifs afin d'attirer ceux et celles qui ne sont pas adeptes du camping.

## Le prix et la modernité

Enfin dernier critère, et probablement le plus déterminant pour certains : le prix. En France, les prix vont de 4,52 € la journée dans un établissement classé une étoile jusqu'à 33,06 € la journée dans un établissement classé quatre étoiles. Ces prix peuvent augmenter selon la région, la saison et bien sûr les équipements et services que le terrain offre aux campeurs.

**Pour tout savoir sur l'hotellerie de plein air retrouvez notre tableau comparatif dans Média CE n° 23. Toutes les infos dont vous avez besoin pour l'hotellerie de plein air sur [www.mediace.fr](http://www.mediace.fr)**

## POINT DE VUE DU CE

### Association interministérielle pour les fonctionnaires, Claude Sangua

« Nous proposons à nos 500 000 salariés de l'hôtellerie de plein air. Cette année, on marche au coup par coup et fait en fonction de la demande. Mais je pense que pour l'année prochaine on va investir dans du linéaire pour bénéficier et faire bénéficier de prix amoindris. Nos critères sont les suivants : un bon rapport qualité prix, le confort, les commodités, les animations, la proximité du lieu avec une gare voire même un aéroport. Les campings que l'on propose se trouvent aussi bien près de la mer et de la montagne. Cela laisse une plus grande liberté aux salariés. Nous privilégions les activités pour que les familles puissent passer des vacances en toute tranquillité. Pour les salariés qui n'ont pas d'enfants ça compte aussi les animations, rien ne les empêche de se détendre. »



# SÉJOURS EN FRANCE

## AIROTEL

BP 3  
64210 BIDART  
Tél. 05 59 41 24 64  
57 campings haut de gamme.

## CAMP'ATLANTIQUE

Les Plantes de la Brunelle  
85560 LONGEVILLE-SUR-MER  
Tél. 02 51 33 60 75  
Camping.

## CAMPEOLE

111-113 rue de Reuilly  
75012 PARIS  
Tél. 01 44 68 17 40  
Chaînes de terrains de camping en France, location d'hébergements entièrement équipés.

## CAMPING CLUB LE CALIFORNIA

Route de Saint Laurent  
66420 LE BARCARES  
Tél. 04 68 86 16 08  
Camping club "relaxation, humour et convivialité, un cocktail gagnant pour vos vacances".

## CAMPING CLUB LE PARC DE PARIS

Rue Adèle Claret  
77410 VILLEVAUDE  
Tél. 01 60 26 20 79  
Camping, location CE et collectivités.

## CAMPING DE L'AILETTE

02860 CHAMOUILLE  
Tél. 03 23 24 66 86  
Camping.

## CAMPING DE LA PLAGE BENODET

20, rue Poulquer  
29950 BENODET  
Tél. 02 98 57 00 55  
Hôtellerie de plein air.

## CAMPING INTERNATIONAL

Route Palud  
04120 CASTELLANE  
Tél. 04 92 83 66 67  
Camping.

## CAMPING MUNICIPAL DE LA PLAGE

Boulevard de l'Athantique  
40200 MIMIZAN PLAGE  
Tél. 05 58 09 00 32  
Camping.

## CAMPING PARC SAINT JAMES

23 -27 rue Victor Pauchet  
92420 VAUCRESSON  
Tél. 01 47 95 53 63  
Location chalets, mobil-homes sur 4 sites prestigieux (Gassin, Puget sur Argens, Villeneuve-Loubet, Aureilhan-Mimizan).

## HEXA CLUB

113, avenue Charles de Gaulle  
69160 TASSIN LA DEMI-LUNE  
Tél. 0825 828 825  
Carte avantage, véritable cocktail de loisirs permettant d'offrir des avantages aux salariés.

## BON À SAVOIR

# Accord collectif réduisant la durée des mandats des membres du comité d'entreprise et des délégués du personnel

## Préambule

Les parties au présent accord ont souhaité, conformément à ce que prévoit la loi, réduire la durée des mandats des représentants du personnel qui seront élus au sein de la société....

## Article 1. Objet

La loi n°2005-882 du 2 août 2005, modifiant les articles L.423-16 et L.433-12 du Code du travail, a porté la durée des mandats des membres du comité d'entreprise et des délégués du personnel de deux à quatre ans. Néanmoins, l'article 96 de la loi prévoit qu'il est possible, de manière dérogatoire, dans le cadre d'un accord d'entreprise, de fixer une durée du mandat comprise entre deux et quatre ans.

## Article 2. Réduction de la durée des mandats

En application de l'article 96 de la loi évoquée ci-dessus, les parties conviennent, de manière dérogatoire aux articles L.423-16 et L.433-12 du Code du travail, de réduire de quatre à trois ans la durée des mandats des membres du

comité d'entreprise et des délégués du personnel.

## Article 3. Durée

Le présent accord n'a vocation à s'appliquer que pour les élections organisées en 2008. Il est donc conclu pour une durée de trois ans et cessera de s'appliquer automatiquement au terme des mandats en 2011.

## Article 4. Dépôt et publicité

Le présent accord sera notifié par la Direction de la société...., par courrier recommandé avec accusé de réception ou par remise en main propre contre décharge, à l'ensemble des organisations syndicales représentatives dans l'entreprise.

A l'expiration du délai de 8 jours, cet accord est établi en nombre suffisant d'exemplaires pour remise à chacune des organisations syndicales signataires et dépôt dans les conditions légales, réglementaires et conventionnelles en vigueur.

Il fera l'objet, par ailleurs, d'un affichage destiné à assurer l'information de l'ensemble du personnel.

## Camping Club Le Parc de Paris

Offre spéciale CE et Collectivités  
77410 VILLEVAUDÉ



### DETENTE ET LOISIRS AUX PORTES DE PARIS

#### • Les offres :

Mobiles et Chalets en formule location linéaire à proximité des Parcs Disneyland et Astérix.

#### • Points forts

- À proximité de Paris (25 km)
- Ouvert toute l'année

#### • Contact

M. ZIRI 06 63 03 06 04

### HOLIDAY GREEN

Route de Bagnols  
83600 FRÉJUS  
Tél. 04 94 19 88 30  
Location linéaire de mobil homes.

### HOMAIR VACANCES

570 av du Club Hippique  
Immeuble Le Derby  
13097 AIX EN PROVENCE  
Tél. 04 42 20 47 25  
Location de mobil homes, camping

### LE VILLAGE DES MEUNIERS

71520 DOMPIERRE LES ORMES  
Tél. 03 85 50 36 60  
Camping

### TRIGANO MDC

Parc Affaire Silic - BP 30311  
1 place Gustave Eiffel

94588 RUNGIS CEDEX

Tél. 01 46 87 34 77

Tentes, activités et évènements, équipements, villages vacances, réservation de séjours.

### VACANCES DIRECTES

ZA les Alleux Taden  
4 rue du Suroît - BP 10

22101 DINAN CDX

Tél. 02 96 39 51 10

Location de mobil-homes.

### VACANSOLEIL

8, rue Jules Cazot

30100 ALES

Tél. 0 810 855 866

Vente de séjours en camping haut de gamme en Europe.

### YELLOHI VILLAGE

7 chemin du Mole

BP 68

30220 AIGUES MORTES

Tél. 04 66 73 97 39

Organisme de campings

### ODALYS VACANCES

26 avenue de l'Opéra  
75001 PARIS  
Tél. 01 58 56 56 50  
Résidences en villas, maisonnettes ou appartements à la montagne, mer ou campagne.

### SIBLU

Europarc  
10 avenue Léonard de Vinci  
33600 PESSAC  
Tél. 05 56 07 90 00  
Propriétaire de parcs-clubs en France, Espagne et Italie.

+ d'infos  
+ d'efficacité

+ d'idées  
+ pratique

# MédiaCE.fr

Pour une information quotidienne  
connectez vous vite sur  
[www.mediace.fr](http://www.mediace.fr)



**ÉLUS DE CE, RESTEZ CONNECTÉS  
SUR LE SITE 100 % CE**



## Les sports d'hiver

Chaque année le salarié étudie toutes les pistes pour trouver dans quelle station de ski va-t-il partir cet hiver. Dans les massifs montagneux français, les stations diversifient leur offre et proposent de nouvelles activités sportives tout en mettant l'accent sur la sécurité des skieurs de plus en plus d'actualité.

### Carnet pratique



Depuis les années 60, les séjours aux sports d'hiver se sont largement développés. Véritable financement pour les familles ou les couples sans enfants, il reste cependant l'un des modes de séjour hivernal le plus apprécié. Certains CE pratiquent une participation selon le quotient familial de chacun. Ce qui permet à des familles de fréquenter plus souvent les stations de ski françaises.

### Des pratiques qui se diversifient

Même si certains amoureux de la neige continuent à pratiquer le ski alpin traditionnel, d'autres préfèrent goûter à de nouvelles sensations comme des balades en raquettes ou pour les plus courageux la pratique des nouvelles glisses tels que le snowboard ou le free-ride. Ces nouvelles pratiques séduisent très souvent les plus jeunes demandeurs de sensations fortes et les plus intrépides. Or ce ne sont pas là les seules possibilités qui s'offrent aux salariés. D'autres activités liées à la neige voit le jour ou, pour certaines, refont apparition. C'est le cas du ski de fond, qui n'est plus perçu comme une véritable épreuve sportive mais plutôt comme une activité accessible à tous et très conviviale.

Par ailleurs, les balades en raquettes ont de plus en plus la cote auprès des femmes qui sont plus nombreuses à favoriser cette activité. Certaines stations proposent même cette balade en pleine nuit éclairée par des flambeaux. Il est également possible de faire une balade en chiens de traîneau ou en motoneige sans pour autant traverser l'océan atlantique ou la mer du nord. Une fois la journée terminée, la relaxation est au rendez-vous dans certains hôtels ou club de vacances.

# SÉJOURS EN FRANCE

## CIS CENTRE VILLAGE VACANCES

Les Creux  
73480 VAL CENIS - LANSLE-BOURG  
Tél. 04 79 05 92 30  
Forfait séjours formules individuelles, familles et groupes.

## COMPAGNIE DU MONT-BLANC

35 place de la Mer de Glace  
74400 CHAMONIX  
Tél. 04 50 53 14 14  
Remontées mécaniques, trains et restauration d'altitude.

## COTE VACANCES

18 rue Pertinax  
06000 NICE  
Tél. 04 93 92 57 05  
Séjour et week-end ski.

## FEDERATION DES CLUB ALPIN FRANÇAIS

24, avenue de Laumière  
75019 PARIS  
Tél. 01 53 72 87 00  
Découverte de la montagne et la nature sous des formes sportives ou touristiques.

## FRANCHE MONTAGNE

16 rue Gustave Eiffel  
25300 PONTARLIER  
Tél. 03 81 46 66 59  
Organisation de séjours dans les montagnes du Jura.

## HOTEL CLUB LA LAUZETANE

La Lauzetane  
04340 LE LAUZET UBAYE  
Tél. 04 92 85 55 00  
Weekend ski , séjours familiaux à la carte hiver ou été.

## ICV

7, rue Malassis  
75015 PARIS  
Tél. 01 42 50 79 71  
Tour Opératör.

## LE GRAND BORNAND SAEM

BP 23  
74450 LE GRAND BORNAND  
Tél. 04 50 02 78 10  
Remontées mécaniques, domaine skiable.

## OT LA CLUSAZ

BP 7  
74220 LA CLUZAZ  
Tél. 04 50 32 65 00  
Office du tourisme de la Clusaz.

## QUARTIERS DU MONDE

118 rue Landy  
93400 SAINT OUEN  
Tél. 01 40 12 12 00  
Spécialiste des week-ends groupes.

## TOURCOM

20 boulevard Montmartre  
75009 PARIS  
Tél. 01 44 70 06 68  
Ski et week-end : Lisbonne, Rome et Barcelone.

## MER MONTAGNE VACANCES

Service Groupes & Collectivités  
Tél. 04 92 12 62 00  
Partenariat avec les CE pour l'organisation de séjours mer ou montagne.

## Mer Montagne Vacances

### Avec MMV, un partenariat privilégié

#### • Offre CE

MMV propose à ses partenaires CE et collectivités une relation privilégiée avec de nombreux avantages pour l'organisation de séjours à la montagne comme en bord de mer :

- Un partenariat sur mesure avec différents modes de réservations : pour les groupes constitués ou au coup par coup, en allotement, en linéaire,
- Des réductions exceptionnelles toute la saison sur toutes nos destinations,
- Un site internet dédié pour faciliter vos démarches, vos recherches et réserver en ligne 24h/24,
- Une brochure dédiée,
- Un numéro de téléphone spécifique et un interlocuteur unique à votre écoute pour l'ensemble de vos démarches,
- De nombreux supports

d'aide à la présentation des séjours : affiches personnalisées, CD Photos, flyers, pages internet,

- La participation de MMV à votre forum vacances,
- Un accès prioritaire sur nos plannings,

#### • Points forts

- 2<sup>ème</sup> opérateur hôtelier dans les Alpes Françaises,
- Plus de 25 ans d'expérience
- Un excellent rapport qualité/prix
- De nombreux avantages pour les collectivités

#### • Contact

Service Groupes & Collectivités  
Tél. : 04 92 12 62 00  
e-mail : [partenaires@mmv.fr](mailto:partenaires@mmv.fr)  
Sites : [www.mmv.fr](http://www.mmv.fr) ou [www.partenaires.mmv.fr](http://www.partenaires.mmv.fr)





# MMV, votre partenaire privilégié

**Avec MMV...**  
vos vacances en toute confiance

2ème opérateur hôtelier dans les Alpes françaises, MMV met au service de vos vacances son savoir-faire et son professionnalisme.

Producteur de vos séjours, MMV, c'est aussi :

- 25 ans d'expérience dans l'hébergement en montagne et en bord de mer
- 15 Hôtels Club et Résidences dans les plus grandes stations des Alpes et sur la Côte d'Azur
- 100 000 vacanciers accueillis chaque année
- Un excellent rapport qualité/prix
- Des tarifs exceptionnels pour les enfants, que ce soit pendant les vacances scolaires ou hors-vacances
- Des actions concrètes et impliquées en faveur du tourisme responsable pour la protection de l'environnement.
- Un développement sélectif pour des sites de grande qualité avec de nouvelles destinations en projet dans les années à venir...

## Avec MMV, un partenariat sur mesure...

Parce que chaque partenariat mérite une attention particulière, MMV vous propose différents modes de réservation :

### LA RÉSERVATION EN GROUPES :

Nos conseillères de vente sont à votre entière disposition pour vous renseigner sur nos formules et nos conditions réservées aux groupes à partir de 15 adultes et enfants de + de 12 ans : des tarifs attractifs, des gratuités, de nombreuses prestations et de nouveaux services à la carte, un interlocuteur unique à votre écoute...

### LA RÉSERVATION AU "COUP PAR COUP":

Vous même ou votre ressortissant pouvez réserver votre séjour selon vos envies, auprès de notre Centrale de Réservation ou sur notre site internet dédié, parmi l'ensemble de nos destinations et sur toute la saison en bénéficiant de réductions exclusives, en fonction des disponibilités de nos plannings.

### LA RÉSERVATION EN "ALLOTEMENT" :

Un fonctionnement simple sans engagement de votre part. MMV vous propose l'allottement continu sur toute la saison ou fractionné selon les semaines de votre choix ou l'allottement avec contingent fixe sur des périodes retenues ou variables selon les périodes.

### LA RÉSERVATION EN "LINÉAIRE":

En hiver comme en été, si vous choisissez de vous engager fermement sur un volume de chambres ou d'appartements vous profitez de réductions tarifaires supplémentaires, vous pouvez faire varier la durée de votre engagement et vous pouvez rétrocéder une partie de vos stocks.

*Quelque soit le mode de réservation retenu, chez MMV, vos ressortissants bénéficient pendant toute la saison de nos réductions spécifiques. A vous de sélectionner celui qui saura vous correspondre.*

**www.partenaires.mmv.fr\***,  
un site dédié pour plus de réactivité

Selon le partenariat que nous aurons mis en place, vous trouverez sur ce site dédié :

- la réservation en ligne pour vos ressortissants
- des offres exceptionnelles en avant première chaque mois
- des formulaires pour faciliter la gestion de vos dossiers, de vos besoins au quotidien
- des informations et actualités pour vous aider dans votre sélection de destinations
- des documents à télécharger en toute simplicité : affiches, photos, flyers...
- des documents ou informations pour vous aider dans la préparation de vos séjours
- une newsletter dédiée avec des offres tarifaires, des informations, des actualités...

(\* Mise en ligne du site dédié prévu pour l'été 2008).

## Avec MMV, des avantages toute l'année...

- Des réductions et des tarifs exclusifs
- De nombreux Bons Plans pour les réservations au coup par coup : des réductions enfants exceptionnelles, des bons de réductions, des journées offertes, des formules Économiques ou week-ends escapades, des réductions sur vos prestations Glisse, des chèques cadeaux, des chèques fidélité ou parrainage, des séjours à gagner...
- Un numéro de téléphone spécifique et un interlocuteur professionnel à votre écoute pour l'ensemble de vos démarches avant, pendant et après votre séjour
- Des disponibilités réservées aux partenaires Collectivités,...



Pour tout renseignement ou pour mettre en place un partenariat...

Mer Montagne Vacances - 51 avenue France d'Outremer - BP39 - 06701 Saint Laurent du Var Cedex

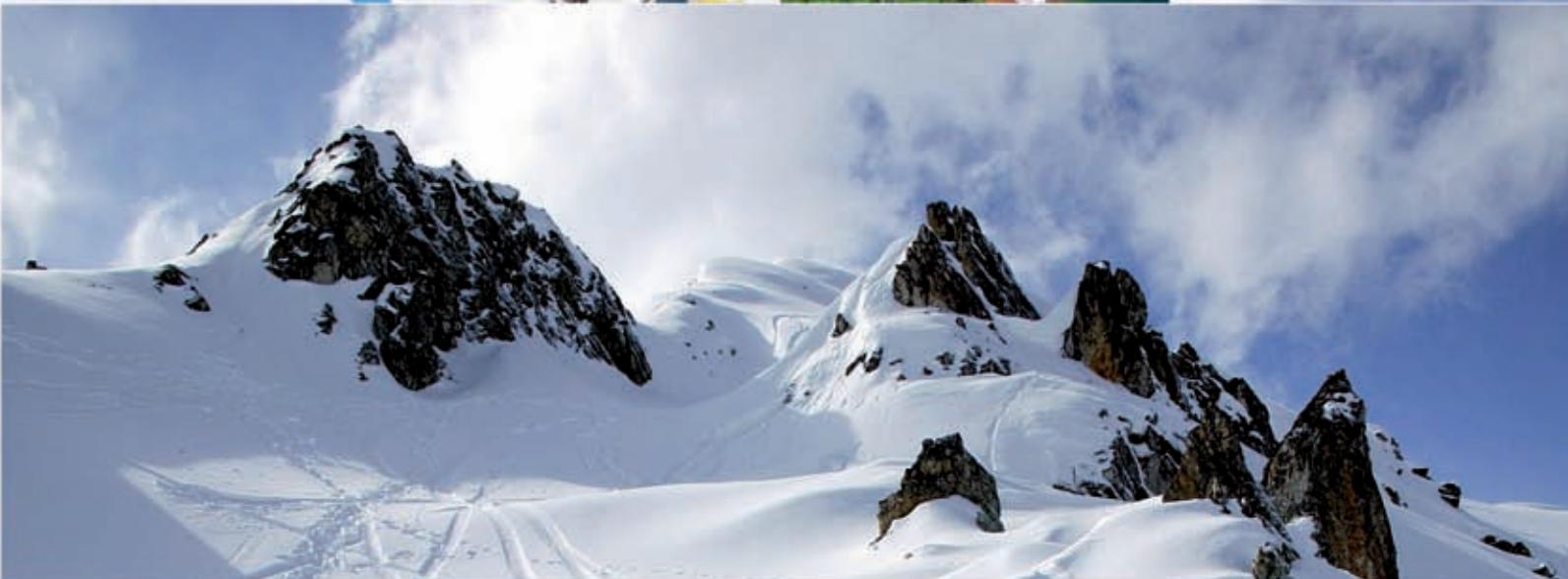
Mail : [partenaires@mmv.fr](mailto:partenaires@mmv.fr) - Site internet : [www.mmv.fr](http://www.mmv.fr) - Site dédié : [www.partenaires.mmv.fr](http://www.partenaires.mmv.fr)

Téléphone : 04 92 12 62 00 - Fax : 04 92 12 62 20



# MER MONTAGNE VACANCES

## HÔTELS CLUB & RÉSIDENCES



### Vos destinations MMV...

#### EN HIVER

MMV vous propose des vacances à la neige dans les grandes stations des Alpes où ski et activités hors ski vous attendent.

- **Alpe d'Huez**
- **Arc 2000**
- **La Plagne - Montalbert**
- **Serre Chevalier**
- **Val Thorens**
- **Montgenèvre**
- **Flaine**
- **Les 2 Alpes**
- **Tignes**
- **Val Cenis**
- **Valfréjus**
- **Vars**

#### EN ETE

*Vous choisissez des vacances actives au grand air avec programme de randonnées, activités nautiques et piscine chauffée en montagne ou le bord de mer et ses nombreuses activités pour toute la famille.*

#### A la montagne

- **Serre Chevalier**
- **Val Cenis**
- **La Plagne - Montalbert**

#### Au bord de mer

- **Sète**
- **Biscarrosse**
- **Cannes-Mandelieu**

*Imaginez vos vacances*

### Vos vacances en Hôtel Club

C'est l'Esprit Club associé aux nouvelles tendances

Détente & Bien-être avec :

- Des Hôtels Club de gamme 2 et 3 étoiles tout confort,
- Une formule Club tout compris incluant la pension complète, le service hôtelier, les clubs enfants, les animations en journée et en soirée,
- Des Espaces Détente & Bien-être (selon destination),
- Des Activités Détente & Découverte (selon destination)

### Vos vacances en Résidence

C'est le standing et les services associés aux nouvelles tendances Détente & bien-être avec :

- Le standing de Résidences 3 ou 4\*,
- Des Services Club : Club Enfants, Restauration, Activités selon destinations,
- Des Espaces Détente & Bien-être,
- Des piscines extérieure ou intérieure.



## Les séjours nature

Promenade au fil de l'eau, randonnée ou balade à vélos, tous les moyens sont bons pour découvrir ou redécouvrir les secrets de la nature. En France et dans le monde entier, les séjours nature constituent le meilleur moyen pour les citadins, stressés et hyperactifs durant l'année, de faire une « pause verte ».

### Les formules



Que l'on est l'âme d'un capitaine ou d'un aventurier, cette forme de loisirs a tout ce qu'il faut pour nous charmer. S'offre alors une quantité de possibilités pour assouvir un désir grandissant de quitter, pour quelques jours, notre cocon.

### Les tendances

La randonnée est pratiquée depuis de nombreuses années et il existe plusieurs façons de la concevoir : elle peut se faire à pied, à vélo, ou en roller pour les plus courageux. Des circuits sont organisés par des professionnels pour tous que l'on soit débutant ou expert en la matière, petit ou grand. Certaines sociétés élaborent même des circuits à thèmes. Au-delà des randonnées en terrain français, il existe de plus en plus d'organisateurs européens et même internationaux. Il est possible désormais de planifier des vacances « rando ». Terminé les circuits organisés en 4x4 et place aux sacs à dos et aux bonnes chaussures de marche pour une découverte du pays plus sportive.

Croisières sur des péniches-hôtels, promenade en bateau mouche ou location de péniches habitables pour quelques jours, sont autant de parcours possibles pour découvrir les paysages français.

Le CE préfère souvent la location de coche de plaisance où l'on se laisse conduire. C'est le choix de la liberté. Les bateaux offrent un confort indispensable avec salle(s) de bain, chauffage, eau chaude, électricité, cabine(s) double(s) et tout le matériel nécessaire pour qu'une balade au fil de l'eau soit une douce aventure et non une terrible expédition.

**AAGAC**

Camping Najac  
12770 NAJAC  
Tél. 05 65 29 73 94  
Kayak, VTT, rafting, randonnée, sport découverte..

**ACTION VOILE**

BP 22  
85101 LES SABLES D'OLONNE CEDEX  
Tél. 06 86 58 24 10  
Coureur, équipier course, consultant TV, communication, vente et location de voiliers.

**ADN ASSOCIATION**

Rue Douvisis  
19400 ARGENTAT  
Tél. 05 55 28 86 45  
Activité sportive, delta-plane, séjours ski....

**AUPALYA**

394 rue Léon Blum  
Immeuble Jacques Cartier  
34000 MONTPELLIER  
Tél. 04 67 200 787  
Loisirs à la carte, pleine nature.

**AVVENTURE FLOREVAL**

Route Départementale 97  
91680 BRUYERES LE CHATEL  
Tél. 01 64 90 04 04  
Parcours acrobatique en forêt.

**CENTER PARCS**

11 rue de Cambrai  
75947 PARIS CEDEX 19  
Tél. 01 58 21 59 24  
Formules de location de bungalows en villages vacances boisés.

**CIS CENTRE VILLAGE VACANCES**

Les Creux  
73480 VAL CENIS - LANSLE-BOURG  
Tél. 04 79 05 92 30  
Forfait séjours formules individuelles, familles et groupes.

**FEDERATION SPORTIVE DES ASPTT**

5, rue Maurice Grandcoing  
94200 IVRY SUR SEINE  
Tél. 01 43 90 64 90  
Vacances, séminaires, chalets en montagne, centres nature, bateaux de croisière, en famille ou en groupe.

**FFCT**

12 rue Louis Bertrand  
94207 IVRY/SEINE CEDEX  
Tél. 01 56 20 88 73  
Randonnée vélo en montagne.

**FRANCE MONTGOLFIERES**

24 Rue Nationale  
41400 MONTRICHARD  
Tél. 02 54 32 20 48  
Ballades en montgolfière pour individuels et groupes.

**GÎTES DE FRANCE BRETAGNE**

5 allée Sully  
29322 QUIMPER CEDEX  
Tél. 02 98 64 20 20  
Réseau d'hébergement site rural.

**GITES DE FRANCE 69**

1 rue Général Pleissier  
69002 LYON CEDEX 2  
Tél. 04 72 77 17 50  
Location de gîtes et de chambres d'hôtes.

**GÎTES DE FRANCE COTES D'AMOR**

7 rue St Benoît  
BP 4536  
22045 SAINT BRIEUX CEDEX 2  
Tél. 02 96 62 21 73  
Location de gîtes et chambres d'hôtes, à la semaine ou au week-end, campings à la ferme, gîtes d'enfants, gîtes de groupes et gîtes d'étapes.

**MONTAGNE CORSE LOISIRS**

9 bd Maglioli  
20000 AJACCIO  
Tél. 04 95 24 29 07  
Organisation de randonnées.

**MONTAGNE EVASION**

4 rue des Vosges  
88408 GERARDMER CDX  
Tél. 03 29 63 63 92  
Randonnée mer et montagne, séjour hiver en France et Europe, Maroc et déserts moyen Orient-

**NOMADE AVENTURE**

40 rue de la Montagne Sainte Geneviève  
75005 PARIS  
Tél. 01 46 33 87 74 / 01 43 25 69 37  
Randonnée à pied, bateau, kayak, cheval...

**OXYGÈNE ADPA**

Centre sports et loisirs de la Lombertie  
19130 VOUTEZAC  
Tél. 05 55 84 73 54  
Base de pleins air avec un centre sports et loisirs de 52 places.

**RIVE DE FRANCE**

Port de Plaisance  
34440 COLOMBIERS  
Tél. 04 67 37 14 60  
Location fluviale sans permis

**SHERWOOD**

7 rue des Panilliers  
95270 VIARMES  
Tél. 01 34 09 36 44  
Parc d'aventures dans les arbres.

**SIBLU**

Europarc  
10 avenue Léonard de Vinci  
33600 PESSAC  
Tél. 05 56 07 90 00  
Propriétaire de parcs-clubs en France, Espagne et Italie.

**TIPIKS**

53 rue du Souvenir  
77210 AVON  
Tél. 01 60 39 07 04  
Parcours acrobatique, sentiers de découvertes, parc aout 2002.

**VOILES ET TRADITIONS**

22, Brezel Nevez  
22470 PLOUEZEC  
Tél. 02 96 55 44 33  
Journée ou séjours de découverte : voile traditionnelle, sorties en mer, faune et flore du littoral, kayaks, croisières avec journées...

**XTREM AVENTURES**

20 rue Alexandre MERELLE  
60110 LORMAISON  
Tél. 08 75 64 97 35  
Parcours aventure, quad, buggy, rafting...

+ d'infos  
+ d'efficacité

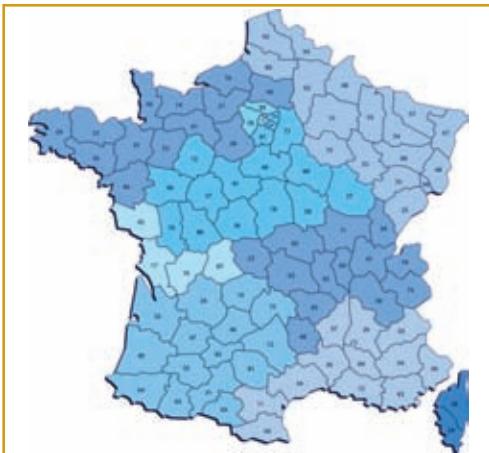
+ d'idées  
+ pratique

# MédiaCE.fr

Pour une information quotidienne,  
connectez vous vite sur

[www.mediace.fr](http://www.mediace.fr)





## Les CDT

Vous avez décidé d'organiser une sortie, un week-end ou un court séjour en France, contactez le comité départemental du tourisme. Si vous n'avez pas encore choisi votre destination ou si vous n'avez pas encore tout prévu, les comités départementaux du tourisme vous apporteront une aide précieuse...

### Indispensable



Lorsque vous organisez une sortie ou un séjour dans un département français :

- piochez les informations sur leur site Internet
- téléphonez leur, vos interlocuteurs pourront construire avec vous votre itinéraire et l'adapter à vos besoins.

### Une mine d'informations et de conseils

Véritables professionnels, ils sont d'une grande aide quand on souhaite un produit « sur mesure ». En relation avec les hôtels, les centres d'hébergement, les particuliers, ils peuvent vous trouver la meilleure solution, tant du point de vue du budget dont vous disposez, que du type de séjour que vous projetez (culturel, sportif...) ou que de l'alternance du rythme que vous voulez donner à votre déplacement.

Les comités départementaux du tourisme disposent d'ailleurs de nombreuses brochures à la fois généralistes (présentation du département) et spécifiques par thème (richesse du patrimoine culturel, circuit sportif ou gastronomique, hôtels, maisons d'hôte, gîtes ruraux...) Pour un grand nombre d'entre eux, ces informations sont accessibles sur leur site Internet.

### Des propositions de séjour

Au-delà des informations et conseils qu'ils peuvent vous fournir, les comités départementaux du tourisme proposent également des séjours clé en main. Qu'il s'agisse d'une journée ou de plusieurs jours, ils ont monté avec les professionnels locaux des produits bien adaptés. La gamme des séjours est souvent variée : randonnée, visite des principaux centres d'intérêt, activités sportives, découverte de l'artisanat...

## Le Mans par une Nuit des Chimères

### • Offre CE

Cet été encore, l'une des plus belles villes médiévales de France, la Cité Plantagenêt, au Mans, se met en scène. L'enceinte romaine, construite vers l'an 280, se transforme en écran géant aux mille décors imaginaires : bestiaire fantastique, danse antique et théâtre romain. Le porche de la cathédrale Saint-Julien accueille des anges musiciens, échappés d'une fresque du XIV<sup>e</sup> siècle, pour un concert céleste. Dans la plus médiévale des rues mancelles, la reine Bérengère, épouse délaissée de Richard Cœur-de-Lion, apparaît comme un mirage, telle la dame blanche. La cour du Conservatoire devient le théâtre d'un banquet avec, autour de la table, une pléiade d'invités sortis de la légende des siècles : reines, rois, chevaliers, fées, troubadours et trouvères... Et aux détours de chaque ruelle, chi-

mères et autres grylles envahissent la cité, jadis terre des Plantagenêt.

En prélude : possibilité d'une visite guidée, suivie d'une dégustation de produits du terroir et d'un spectacle théâtral vivant : 26,50 € par personne, la formule soirée complète. Tarifs préférentiels pour les moins de 12 ans, gratuit pour les moins de 6 ans.

### • Points forts

Un parcours nocturne gratuit et libre de 2 heures, du mardi au samedi, du 1<sup>er</sup> juillet au 30 août. Une création originale de Skertzó pour la Ville du Mans, unique en Europe. Nombre de visiteurs en 2007 : 200 000.

### • Contact

Office de tourisme, rue de l'Étoile, 72000 Le Mans  
Tél. 02 43 28 17 22  
tourisme@ville-lemans.fr

### CDT ARDENNES

22 place Ducal - BP 419  
08107 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX  
Tél. 03 24 56 06 08

### CDT D'ARIEGE-PYRENEES

31 Bis av. Charles de Gaulle  
BP 143  
09004 FOIX CEDEX  
Tél. 05 61 02 30 70

### CDT DE L'ALLIER

Pavillon des Maronniers  
6 rue Jean Vidal BP 65  
03400 YZEURE CEDEX  
Tél. 04 70 46 81 60

### CDT DE L'ANJOU

1 Place Président Kennedy  
BP 32147  
49021 ANGERS CEDEX 02  
Tél. 02 41 23 51 51

### CDT DE L'AVEYRON

17 rue Aristide Briand  
BP 831

12008 RODEZ CEDEX  
Tél. 05 65 75 55 75

### CDT DE L'HERAULT

Maison du Tourisme  
Avenue des Moulins  
34184 MONTPELLIER CEDEX 04  
Tél. 04 67 67 71 29

### CDT DE L'ISERE

14 rue de la République  
BP 227  
38019 GRENOBLE CEDEX  
Tél. 04 76 54 34 36

### CDT DE LA CHARENTE-MARITIME

85 Boulevard de la République  
17076 LA ROCHELLE CEDEX 9  
Tél. 05 46 31 71 71

### CDT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

11 rue du Château de l'Erdière - CS 40698  
44306 NANTES CEDEX 3  
Tél. 02 51 72 95 30

### CDT DE TOURNAINE

9 Rue Buffon  
BP 3217  
37032 TOURS CEDEX  
Tél. 02 47 31 47 48

### CDT DE VENDEE

8 place Napoléon - BP 233  
85006 LA ROCHE SUR YON  
Tél. 02 51 47 88 20  
Office tourisme de Vendée.

### CDT DES VOSGES

7 rue Gilbert - BP 332  
88008 EPINAL CEDEX  
Tél. 03 29 82 49 93

### CDT DU DOUBS

7, avenue de la Gare d'Eau  
25031 BESANÇON  
Tél. 03 81 21 29 69

### CDT DU GARD

3 Place des Arenes  
BP 122  
30010 NIMES CEDEX 04  
Tél. 04 66 36 96 30

### CDT DU MORBIHAN

Allée Nicolas Le Blanc  
BP 408  
56010 VANNES CEDEX  
Tél. 02 97 54 06 56

### CDT DU NORD

6, rue Gauthier de Châtillon  
BP 1232  
59013 LILLE CEDEX  
Tél. 03 20 57 59 59

### LOISIRS ACCUEIL CORREZE

45 quai Aristide Briand  
19000 TULLE  
Tél. 0820 90 19 19  
Loisirs dans le département de la Corrèze.

### LOISIRS ACCUEIL DEUX-SEVRES

15, rue Thiers  
79025 NIORT  
Tél. 05 49 77 87 79

Organisation de sorties et séjours pour groupes et individuels.

### LOISIRS ACCUEIL LOT

Place François Mitterrand  
46000 CAHORS  
Tél. 05 65 53 20 90  
Découverte du Lot.

### LOISIRS ET TOURISME BRETAGNE

12 rue Colbert  
56100 LORIENT  
Tél. 02 97 21 16 86  
Weekend, séjours et circuits organisés.

### VILLE DU MANS

Hôtel de Ville  
Place Saint-Pierre  
72000 LE MANS  
Tél. 02 43 47 49 15  
La Nuit des Chimères,  
la Cité Plantagenêt.

## Cdt des Vosges

### • Offre CE

Les Vosges sur les rails avec le 0800 VOSGES. Tout une gamme de séjours « tout compris » sur les thèmes de la randonnée, de la gastronomie, du bien être et des plaisirs de la montagne.

3 jours / 2 nuits en pension complète à partir de 210 euros par personne en 3 étoiles.

3 jours / 2 nuits en pension complète à partir de 170 euros par personnes en 2 étoiles.

### • Contact

0800 867 437 ou 0800 VOSGES pour une réservation immédiate en appel gratuit.  
Retrouvez les Vosges sur le [www.tourismevosges.fr](http://www.tourismevosges.fr)



# Les vacances jeunes

C'est souvent grâce à la participation financière de son CE qu'un salarié peut envoyer ses enfants dans un centre de vacances. Parce qu'ils possèdent de moins en moins leurs propres centres, les CE achètent des séjours auprès d'organismes spécialisés. C'est donc aux élus de vérifier impérativement le confort, la sécurité et l'environnement pédagogique que l'association choisie est susceptible d'offrir.

## Quel centre choisir ?



Des vacances à la mer ou à la montagne, deux ou trois semaines à l'étranger, un séjour multi-activités pour toucher à tout, ou encore un séjour à dominante où le jeune colon pratiquera chaque jour son activité favorite (tennis, voile, théâtre, cirque...) : le choix ne manque pas quand il s'agit de sélectionner un centre de vacances pour les enfants des salariés. Les parents pourront réclamer quelques documents comme : les diplômes des animateurs et du directeur (BAFA, BAFF ou brevets d'Etat), la déclaration d'ouverture faite à la Préfecture, l'agrément de séjour obtenu auprès de la Direction départementale Jeunesse et Sport... La législation française concernant les colonies est la plus réglementée d'Europe, ce qui rassurera les parents. Pas autant, toutefois, qu'une visite par les élus du centre en fonctionnement : indispensable pour apprécier son environnement, le confort des locaux, le comportement des animateurs, le respect des normes d'hygiène et de sécurité...

## La tendance

Le marché des séjours de vacances évolue sans cesse et les thématiques s'affinent, développant de véritables phénomènes de mode : les pratiques artistiques, le multimédia, les sports à risque récoltent de plus en plus d'inscriptions. Les séjours sans thématique séduisent souvent les CE parce qu'ils s'adressent à une large population d'enfants. Alternative possible au séjour 100 % sportif, il se structure souvent autour d'un fil rouge.

**ALLO COLO EDISON**  
COMMUNICATIONS  
25 rue Lenepveu  
49100 ANGERS  
Tél. 02 41 20 35 42  
Service d'information des parents quant au déroulement de l'activité à laquelle participent leurs enfants.

**CHICHOUNE ACCROFOREST**  
Avenue des Hyverneaux  
Complexe de l'Entre 2 Parcs  
77150 LESIGNY  
Tél. 06 65 44 77 77  
Parcours aventure : 3 parcours enfants à partir de 5 ans et adulte, déplacement dans les arbres jusqu'à 15 m de hauteur avec ateliers ludiques.

**FOYER LES EMMANUELS**  
28 A rue Gérard Mansion  
57420 FLEURY  
Tél. 04 50 47 55 18  
Colos, centre de vacances.

**O'HARA VACANCES**  
Parc Activité Soleil Levant  
BP 656 - GIVRAND  
85806 SAINT GILLES  
CROIX DE VIE CDX  
Tél. 02 51 26 20 20  
Conception et commercialisation de séjours de vacances. mobil-home

**TELLIGO AVENTURE SCIENTIFIQUE**  
1 rue de l'Egalité  
92220 BAGNEUX  
Tél. 01 46 12 18 50  
Séjours scientifiques pour les 4 à 18 ans.

**TEMPS JEUNES**  
99, rue de Merlo  
69600 OULLINS  
Tél. 04 72 66 16 61  
Séjours enfants, France et étranger.

**UCPA**  
62 rue de la Glacière  
75640 PARIS CEDEX 13  
Tél. 01 45 87 45 72  
Union nationale des Centres sportifs de Plein Air. 7 activités sportives

**UFCV - Siège national**  
10, quai de la Charente  
75 019 Paris  
Tél. 01 44 72 14 14  
Fax 01 44 72 14 72  
communication@ufcv.fr  
[www.ufcv.fr](http://www.ufcv.fr)

**VIATGES ROSA DELS VENTS SA**  
Avda Madrid 95 - 5° 3a  
08028 BARCELONA  
Tél. 00 34 93 409 20 70  
Appartements et hôtels sur la côte méditerranéenne, séjours linguistiques, centres de vacances pour enfants.

**Des Vacances avec l'Ufcv !**

Fondée en 1907, l'Ufcv a pour objet de développer l'animation socio-éducative, culturelle ou sociale, ainsi que des actions de formation et d'insertion.

Avec son réseau d'adhérents et ses 19 délégations, l'Ufcv organise chaque année les vacances et les loisirs de 300 000 jeunes et de 7000 personnes handicapées mentales enfants et adultes.

Les vacances avec l'Ufcv c'est :

- Pratiquer des activités innovantes de 4 à 18 ans,
- Avoir une garantie de qualité et partir en toute sécurité (tous les séjours sont soumis à la Charte Qualité de l'Ufcv),
- Bénéficier d'une offre diversifiée,

avec des séjours au départ des grandes villes, aux destinations variées.

- Un encadrement assuré par des animateurs compétents (1er formateur Bafa/Bafid, l'Ufcv forme chaque année 35 000 animateurs et directeurs de centres de vacances).
- La possibilité de composer des séjours sur mesure adaptés aux collectivités et aux CE.

*Contactez-nous !*

NºAzur **0 810 200 000**  
**PRIX APPEL LOCAL**  
[www.ufcv.asso.fr](http://www.ufcv.asso.fr)

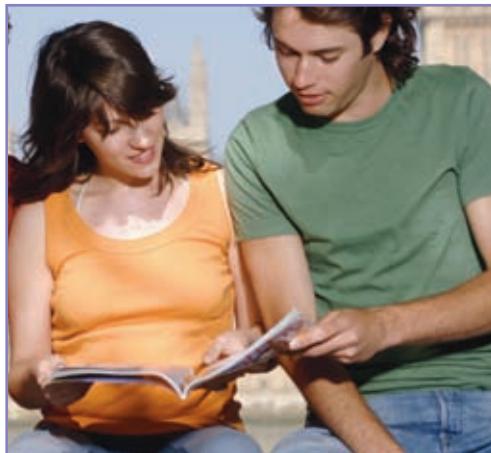
## POINT DE VUE DU CE

### CE Gima (1 000 salariés), M. Orlikowski

« Notre entreprise compte pour de salariés qui ont une famille et des enfants. C'est pour cela que nous avons décidé de faciliter l'accès des enfants aux vacances jeunes. Les enfants de 12 à 13 ans peuvent donc partir au sport d'hiver. Ils partent en autocar pendant les vacances d'hiver. Nous choisissons notre prestataire grâce à Internet. Le tout est de bien chercher celui qui remplit toutes les conditions demandées. Nous prenons soin, par exemple, de prévoir pour les vacances d'été des séjours à la montagne mais aussi à la mer.

La participation du CE s'élève à environ 25 %. Nous favorisons l'attribution par le quotient familial, c'est plus pratique. Les parents sont contents et les enfants plus libres. »





# Les séjours linguistiques

Le séjour linguistique permet d'améliorer sur le terrain la pratique d'une langue étrangère. L'anglais, l'espagnol, l'allemand et l'italien restent les langues les plus étudiées. Mais aujourd'hui on peut préférer l'Irlande et Malte à l'Angleterre, le Mexique ou l'Argentine à l'Espagne. On choisira les formules selon le niveau de l'élève et sa maturité.

## Le programme le plus courant

### A chacun son séjour



- Le séjour classique dans une famille : de 2 à 4 semaines, avec cours le matin dans une école ou une université, multi-activités sportives et culturelles l'après-midi et retour dans la famille le soir.
- Le séjour en collège : même programme que le séjour classique mais hébergement en internat avec d'autres jeunes (francophones ou internationaux). Recommandé pour un premier départ ou un jeune un peu timide.
- Le stage sportif ou culturel : le programme de cours s'accompagne de la pratique intensive d'un sport (équitation, tennis...) ou d'une activité culturelle (musique, danse, théâtre...).
- Le séjour en immersion : formule sans cours mais destinée à faire partager le quotidien d'une famille. Déconseillé aux grands débutants (le jeune n'a pas de contacts avec d'autres francophones), mais progrès en anglais garantis.
- Le summer camp : sorte de colonie de vacances, sans cours, sur un campus fréquenté par des jeunes de toutes les nationalités.
- Le One to One (ou home lessons) : proche de la formule en immersion mais avec des cours à domicile. Hébergement chez un professeur avec de 15 à 25 heures de cours individuels ou en tout petit comité.

## BRITISH EUROPEAN CENTER

94 rue La Fayette  
75010 PARIS  
Tél. 01 55 35 25 00  
Séjours linguistiques juniors et étudiants en Europe, USA, Canada, Australie...

## BUSINESSTALKFRANCE

58 rue de l'Arcade  
75008 PARIS  
Tél. 01 42 66 04 32  
Apprentissage de langues étrangères.

## CAP MONDE

11 quai Conti  
78430 LOUVECIENNES  
Tél. 01 30 82 15 12  
Organisateur de séjours pour enfants et adolescents, sous la forme de séjours linguistiques, séjours de ski, classes de découverte et voyages scolaires.

## CEI CLUB DES 4 VENTS

1 rue Gozlin  
75006 PARIS  
Tél. 01 40 51 11 79  
Séjours linguistiques.

## ECI

62 avenue de Lattre de Tassigny  
13097 AIX EN PROVENCE CEDEX 2  
Tél. 04 42 21 07 68  
Séjours linguistiques.

## EF EDUCATION

4, rue Duphot  
75001 PARIS  
Tél. 01 42 61 10 79  
Séjours linguistiques.

## EXPERIMENT

89 rue Turbigo  
75003 PARIS  
Tél. 01 44 54 58 00  
Séjours linguistiques, stages en entreprises, immersion en famille et programme au pair.

## IFG LANGUES

37 quai de Grenelle  
75015 PARIS  
Tél. 01 40 59 30 86  
Séjours linguistiques.

## KINGSWOOD GROUP

Kingswood House Alkmaar Way  
Norwich Norfolk NR6 6BF  
UNITED KINGDOM  
Tél. 02 35 84 60 68  
Séjours linguistiques et sportifs, grand choix d'activités sportives et culturelles.

## LE COMPTOIR DES LANGUES

63 rue la Boétie  
75008 PARIS  
Tél. 01 45 61 53 53  
Apprentissage de langues étrangères.

## LEC

89, avenue de Villiers  
75017 PARIS  
Tél. 01 42 67 75 75  
Séjours linguistiques pour jeunes de 8 à 23 ans. 7 pays, 8 formules.

## SILC

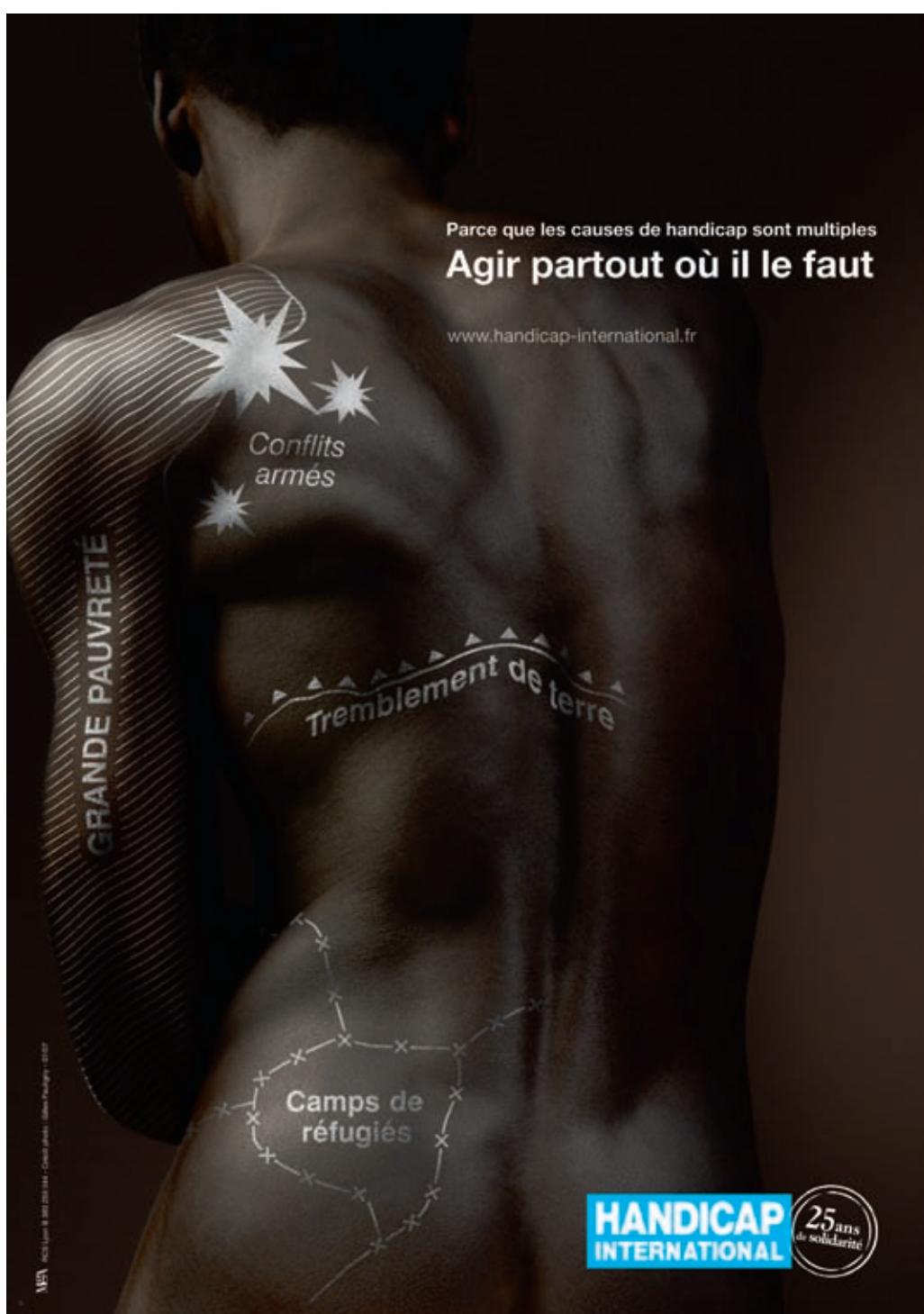
**SEJOURS LINGUISTIQUES**  
32 rempart de l'Est  
16022 ANGOULEME  
Tél. 05 45 97 41 37  
Organisation de séjours linguistiques.

## STS

**SEJOURS LINGUISTIQUES**  
33-35 rue Faidherbe  
BP 40177  
59029 LILLE CEDEX  
Tél. 03 28 36 27 27  
Séjours linguistiques.

## UNOSEL

19 Bis rue de Seine  
92100 BOULOGNE CEDEX  
Tél. 01 44 64 80 30  
Union Nationale des Organisations de Séjours Linguistiques.

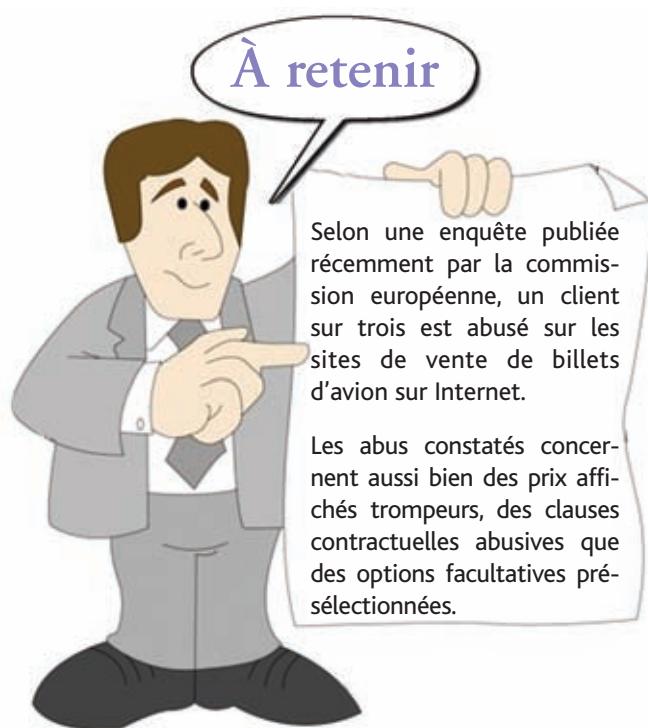




# Voyages de groupes

Avec l'arrivée de la vente de voyages sur Internet, le monde des voyagistes a été bousculé. Certes, il y a du bon... Mais, à y regarder de plus près, le constat est plus complexe. Faire voyager les salariés, c'est une responsabilité qu'il ne faut pas sous-estimer et qui exige que l'on prenne toutes les garanties possibles.

## Les devoirs du T.O.



## Une profession réglementée

La profession de voyagiste est encadrée par la loi, afin de protéger le voyageur : une licence est obligatoire et le voyagiste doit disposer d'une caution financière et d'une garantie financière dont les montants sont fixés par les pouvoirs publics.

En effet, la caution financière APS (garantie des fonds déposés) a pour but de maintenir les prestations lorsqu'un voyagiste adhérent à l'APS est défaillant : les prestations ainsi fournies se substituent à celles qui ont été payées et lui sont au moins équivalentes.

Quant à la garantie financière (responsabilité civile professionnelle, elle est également obligatoire. Son montant est fixé en prenant compte de plusieurs paramètres : chiffre d'affaires et destinations offertes par le voyagiste, notamment.

De telles obligations sont loin de peser sur tous les voyagistes présents sur Internet. Les sociétés installées à l'étranger échappent tout naturellement à la loi française, ce qui est le cas de nombreux sites de voyages.

## Assurances complémentaires

Ces différentes garanties ne suffisent pas à couvrir tous les risques. Plusieurs polices d'assurance, non obligatoires, peuvent utilement être contractées : annulation, rapatriement, perte de bagages... Aucun voyagiste ne peut vous contraindre à y souscrire.

En règle générale, l'assurance annulation est fixée à 3% du montant du voyage. Quant à l'assurance perte de bagage, il convient de distinguer entre la responsabilité du transporteur et celle du voyageur. Si les valises n'arrivent pas au point d'arrivée, la responsabilité incombe à la compagnie aérienne. Il n'est pas nécessaire de payer une assurance pour couvrir un tel risque. En revanche, les bagages sont « oubliés », « perdus » ou « volés » en cours de voyage, une assurance peut s'avérer utile. Il faut aborder cette question avec le prestataire lors de l'achat du voyage.

Quant aux autres types d'assurance, questionnez les participants au voyage. Il arrive fréquemment qu'ils soient déjà couverts s'ils possèdent certaines cartes de crédit, par exemple.

## Choix du prestataire

Certains voyagistes sont spécialisés sur le marché des comités d'entreprise. Depuis de nombreuses années, la plupart d'entre eux travaillent avec les comités d'entre-

**Pour tout savoir sur les voyages de groupe retrouvez notre édition annuelle Le Spécial Loisirs. Véritable outil pour la préparation des voyages du CE, il vous donne toutes les informations grâce aux bancs d'essais spécial voyagistes.**

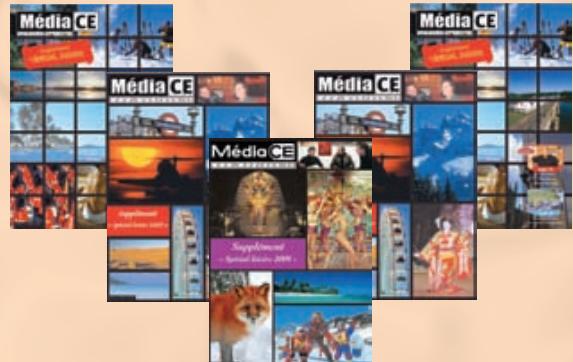
prise. Ils ont acquis une grande expérience et savent anticiper les besoins des comités. Il existe dans ce groupe, des voyagistes plus ou moins axés sur certains produits ou destinations. Faites votre enquête avant auprès d'autres comités d'entreprises, c'est la meilleure façon d'avoir une bonne idée du sérieux de votre interlocuteur.



**MédiaCE**

**pour tout savoir sur les loisirs, les voyages et les activités à la mode...**

**Ne manquez pas l'édition annuelle dédiée aux loisirs**



**Le Spécial Loisirs**

## POINT DE VUE DU CE

### CE Sécuri France (1 000 salariés), M. Turlutte

« Notre nouveauté cette année sera l'organisation de voyages en groupe. Nous avons choisi 10 destinations que nous avons soumises aux salariés. Nous avons organisé un sondage avec un coupon-réponse. Le nombre de retour pour les voyages en individuel a été le plus important. Il est vrai que pour les congés, il faut que les salariés s'accordent. Dans l'ensemble ils ne sont pas contre un voyage entre collègues et c'est pour cela que nous avons décidé de continuer dans notre idée : organiser un voyage de groupe.

Dans notre choix du tour opérateur nous privilégions la qualité du séjour, les animations proposées et bien entendu le prix qui doit être compétitif sans pour autant qu'il cache des négligences sur la qualité. Je pense qu'il ne faut pas s'arrêter au 1er voyagiste et qu'il faut se rendre dans les salons spécialisés ou demander conseil à d'autres CE. »



## Quartiers du Monde

Le spécialiste des Voyages pour Comités D'entreprises

### Offre CE

Un éventail de destinations à la hauteur de votre demande  
Week-ends – Moyens courriers – Longs courriers  
Voyages à thèmes – Sportifs et artistiques  
Stages de Football :  
Dominique Rocheteau

### Points forts

Toujours à la recherche de nouvelles destinations comme L'ISLANDE , LA POLOGNE , DES CROISIERES et un choix unique sur l'ITALIE , LA GRECE et la TUNISIE  
Une brochure sports d'hiver : avec des week-ends de ski sur plus de 30 stations

différentes proposées  
Une brochure week-ends France / Europe et Monde : avec PLUS DE 90 week-ends différents proposés  
Une brochure Bassin Méditerranéen : avec 18 destinations différentes proposées  
Une brochure Longs Courriers avec 14 destinations différentes proposées

### Contact

Mauro FROSI  
Tél. 01 42 62 54 64  
Fax 01 42 62 57 67  
1 bis villa Montcalm  
75018 Paris  
[mauro@qdmcv.com](mailto:mauro@qdmcv.com)  
[contact@qdmcv.com](mailto:contact@qdmcv.com)

## ANSEL TRAVEL

34 av. des Champs Elysées  
75008 PARIS  
Tél. 01 45 62 31 89  
Agence de voyage spécialisée sur la Chine.

## ARVEL VOYAGES

BP 22080  
31 Cours Emile Zola  
69616 VILLEURBANNE  
CEDEX  
Tél. 04 72 44 95 50  
Voyages dans plus de quarante pays, séjours familiaux...

## ATC TOUR

9 rue du Château Landon  
75010 PARIS  
Tél. 01 55 26 93 70  
Voyages et séjours France et étranger, croisières, campings...

## CAP JEUNES

22 boulevard de la Concorde  
13009 MARSEILLE  
Tél. 04 91 400 668  
Formules sportives, linguistiques, culturelles et ludiques en France et à l'étranger.

## CARAIBES PRIVILEGES

7 impasse Richard  
69100 VILLEURBANNE  
Tél. 04 72 65 93 94  
Editeur de guides et conseil en séjours touristiques dans les Caraïbes.

## CLUB AVENTURES

BP 109  
13321 MARSEILLE CEDEX 16  
Tél. 0826 88 20 60  
Spécialiste de toutes les randonnées : pédestre, désert, trekking et voyages découverte.

## COMPAGNIE EUROPEENNE DU VOYAGE

25 rue Clémenceau  
59830 BOURGHELLES  
Tél. 03 20 79 48 29

## CONCEPT TOURISME.COM

97 route de Liffremont  
76440 MAUQUENCHY  
Tél. 02 35 90 58 22  
Tourisme et loisirs, locatif de loisirs.

## CONSULT VOYAGES TRACES

2 rue Lhomond  
75005 PARIS  
Tél. 01 40 46 09 09  
Tour opératop spécialiste des groupes et individuels regroupés.

## DAUMIN VOYAGES

Avenue de Verdun  
BP 22  
72200 LA FLECHE  
Tél. 02 43 94 33 13  
Voyages, séjours, circuits et week-end

## DB FRANCE

47 avenue de l'Opéra  
75002 PARIS  
Tél. 01 44 58 94 78  
Programmes groupes sur mesure, devis détaillés et organisation soignée.

## DES HÔTELS ET DES ÎLES

120, rue de la Boétie  
75008 PARIS  
Tél. 01 42 56 46 98  
Caraïbes (Guadeloupe, Marie Galante et Saint-Barthélemy)

## DIFFERENCES

33-35 rue Ledru Raullin  
94200 IVRY SUR SEINE  
Tél. 01 56 20 02 02  
Agence de voyages.

## DONATELLO

20 rue de la Paix  
75002 PARIS  
Tél. 01 44 58 30 75

## DUBROVNICK PLUS

5 Place Charras  
92400 COURBEVOIE  
Tél. 01 46 67 15 16  
Agence de voyages

## ECHOS DU MONDE

65-67 avenue Victor Hugo  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE  
Tél. 04 78 38 72 22  
Agence de voyages.

## ELLIPSE VOYAGE

2 avenue Louis Lachenal  
BP 23211  
34518 BEZIERS CEDEX  
Tél. 04 67 35 99 24  
Agence de voyage.

## 2 POLES VOYAGES

17 rue de la Gaudrée  
91410 DOURDAN  
Tél. 01 60 81 10 04  
Organisateur WE et séjours.

## ACCOR VACANCES

33 avenue du Maine  
75015 PARIS  
Tél. 01 45 38 86 00  
voyages d'incentive

## ADORA VOYAGES

14, rue de Tolbiac  
75013 PARIS  
Tél. 01 53 60 40 50  
Organisation de voyages pour collectivités.

## AGENCE COVAC

10 rue Réaumur  
92140 CLAMART  
Tél. 01 46 32 13 35  
Agence de communication au service du social des CE, séjours, weekend, circuits et vols sec.

## AIR CARAÏBES

4 rue de la Croix Nivert  
75015 PARIS  
Tél. 0820 835 835  
Compagnie aérienne sur les Caraïbes.

## ALBA VOYAGES

21 av. de la Libération  
BP 17  
77520 DONNEMARIE-DON-TILLY  
Tél. 01 60 67 06 70  
Séjours & circuits (neige, mer, montagne).

## ALLIBERT VOYAGES

Rue Longifan  
38530 CHAPAREILLAN  
Tél. 04 76 45 22 26  
Agence de voyages

## AMERASIA

3 Quai de dion bouton  
92800 PUTEAUX  
Tél. 01 47 72 55 55  
Agence de voyages.

## IBÉROSTAR Hôtels & Resorts

### Vos vacances sous une bonne étoile

#### Offre CE

Iberostar Hotels & Resorts, ce sont plus de 100 hôtels, situés au bord des plus belles plages de la Méditerranée, de l'Atlantique ou des Caraïbes.

Nos hôtels de 4 et 5 étoiles garantissent un service parfait et la qualité Iberostar. Nous savons que les petits détails sont ceux qui font la différence. C'est pour cette raison que nous disposons de professionnels hautement qualifiés qui se chargent de transformer de simples vacances en des journées inoubliables.

Nos hôtels proposent une multitude de programmes d'activités variés pour les petits et pour les grands, ainsi que des centres de bien-être pour se détendre.

Notre offre gastronomique est à la fois exquise et importante, avec des restaurants à la carte et des buffets copieux.

#### Points forts

- Hôtels adaptés à tous les goûts et tous les clients
- Grands espaces avec piscines bien entretenues
- Un service hors du commun, sourire compris
- Excellent rapport qualité-prix

Contactez votre Tour Opérateur ou notre Département de Groupes et Incentives

Centrale de Réservations de Voyages de Groupes et CE  
[gruposeincentivos@iberostar.com](mailto:gruposeincentivos@iberostar.com)

+ 34 971 78 82 00  
[www.iberostar.com](http://www.iberostar.com)

#### EMOTION TRAVEL

3 rue Bernard Palissy  
 93300 AUBERVILLIERS  
 Tél. 01 48 20 48 19  
 Tour opérateur sur des destinations nouvelles et de charme.

#### EQUATOUR

14 place de la République  
 57100 THIONVILLE  
 Tél. 03 82 82 58 10  
 Agence de voyage

#### ESPACE MANDARIN NANTES

37 rue Saint Léonard  
 44000 NANTES  
 Tél. 02 40 89 34 44  
 Voyages à composer, circuits individuels et séjours balnéaires.

#### FRAM VOYAGES

1 rue l'apeyrouse  
 31008 TOULOUSE CEDEX 6  
 Tél. 05 62 15 16 17  
 Agence de voyages.

#### GAMMA TRAVEL

13/15 rue des Réglises  
 75020 PARIS  
 Tél. 01 55 25 45 00  
 Agence de voyages.

#### GENERALE TOURISTIQUE

17, rue de l'Evangile  
 75018 PARIS  
 Tél. 01 44 72 05 05  
 Tour opérat : Asie, Afrique, Polynésie, USA, Kenya, Afrique du Sud et Europe...

#### GO VOYAGES

14, rue de Cléry  
 BP 6036  
 75060 PARIS CDX 2  
 Tél. 01 53 40 44 28  
 Tour opérat.

#### GOLDEN TOUR

11-13 rue Georges Bernard Shaw  
 75015 PARIS  
 Tél. 01 42 73 13 33  
 Tour opérat Europe de l'Est.

## Iberostar devine vos envies.



Accueil, gastronomie, divertissement, activités sportives ... chez Iberostar Hôtels & Resorts, nous assurons la réussite de vos vacances. Choisissez la formule tout compris pour plus de simplicité et nous ferons le reste.

[www.iberostar.com](http://www.iberostar.com)

Iberostar Hôtels & Resorts, ce sont plus de 100 hôtels à travers le monde.

 **IBEROSTAR**  
HOTELS & RESORTS

Espagne ★ Grèce ★ Chypre ★ Tunisie ★ Maroc ★ Bulgarie ★ Croatie ★ Montenegro ★ Sardaigne ★ Mexique ★ Cuba ★ République Dominicaine ★ Brésil ★ Jamaïque

# Les heures de délégation

Sauf accord plus favorable, les membres titulaires du comité d'entreprise disposent de vingt heures par mois pour l'exercice de leur mandat (article L.434-1 du Code du travail). Pour les délégués du personnel titulaires, ce crédit d'heures est de :

- 15 h par mois dans les entreprises d'au moins 50 salariés,
- 10 h par mois dans les entreprises de moins de 50 salariés (article L.424-1 du Code du travail).

Si une délégation unique du personnel a été mise en place dans une entreprise de moins de 200 salariés, ses membres titulaires, qui exercent à la fois les fonctions de membres du comité d'entreprise et de délégués du personnel, ont un crédit global d'heures de 20 heures par mois (article L.431-1-1 du Code du travail).

Quant aux délégués syndicaux, ils disposent de :

- 10 h par mois dans les entreprises de 50 à 150 salariés,
- 15 h par mois dans les entreprises de 151 à 500 salariés,
- 20 h par mois dans les entreprises de plus de 500 salariés.

Il est à noter que les sections syndicales bénéficient d'un crédit d'heures spécifique au profit de leurs délégués syndicaux ou salariés amenés à négocier un accord d'entreprise : 10 heures par an dans les entreprises d'au moins 500 salariés et de 15 heures par an dans les entreprises d'au moins 1 000 salariés. Les heures ainsi octroyées à chaque délégué syndical s'ajoutent à son crédit d'heures mensuel (article L.412-20 du Code du travail). Si le délégué syndical est désigné délégué syndical central d'entreprise (entreprises d'au moins 2 000 salariés comportant au moins deux établissements de 50 salariés chacun ou plus), il lui est attribué un crédit spécifique de 20 heures.

## Cumul de mandats

Lorsqu'un représentant du personnel titulaire exerce plusieurs mandats, il cumule les crédits d'heures : 20 heures pour membre du comité d'entreprise et 15 heures pour délégué du personnel, par exemple.

Pour ceux qui travaillent à temps partiel, s'ils bénéficient du même crédit d'heures mensuel comme les autres, le cumul des heures de délégation est limité. En effet, le temps de travail mensuel d'un salarié à temps partiel ne peut être réduit de plus d'un tiers du fait de l'utilisation des heures de délégations auxquelles il peut prétendre en raison des mandats qu'il détient. Toutefois, il peut disposer du solde des heures pour les utiliser en dehors de son temps de travail. Dans un tel cas, ces heures sont considérées comme temps de travail et doivent être payées comme tel (article L.212-4-10 du Code du travail).

## Réunions et préparation des travaux

Le temps passé aux réunions du comité d'entreprise (des délégués du personnel ou de négociation avec les délégués syndicaux) ne s'imputent pas sur le crédit d'heures mensuel octroyé à chaque représentant du personnel. Pour les suppléants, ce temps est payé comme temps de travail (article L.434-1 du Code du travail).

Ce principe s'applique également pour le temps de trajet nécessaire pour assister aux réunions : il ne s'impute pas sur le crédit d'heures et lorsqu'il est compris dans les horaires de travail, il est rémunéré comme salaire, y compris pour les suppléants.

Quant au temps passé aux réunions préparatoires, il se déduit du crédit mensuel d'heures. Pour les suppléants, ce temps doit légalement ne pas être payé par l'employeur.

Enfin, le temps passé lors des réunions des commissions du comité d'entreprise est :

- payé en plus du crédit mensuel d'heures, lorsque ces commissions sont obligatoires (commission formation et commission de l'égalité professionnelle pour les entreprises de 200 salariés et plus, commission logement pour les entreprises de 300 salariés et plus, commission économique pour les entreprises d'au moins 1000 salariés),
- imputé sur le crédit mensuel d'heures, lorsque les commissions ne sont pas obligatoires.

**MédiaCE**

**Retrouvez toutes les informations juridiques et sociales dont vous avez besoin dans l'exercice de votre mandat dans les Cahiers Experts de Média CE**

*(au centre de chaque numéro de Média CE)*

**ou sur le [www.mediace.fr](http://www.mediace.fr)**

## Vision du Globe

### • Offre

Vision Du Globe, spécialiste de l'organisation de voyages de groupes depuis 1983 auprès des comités d'entreprises, collectivités et associations.

Des programmes « prêt à partir » vers 12 destinations phares : Japon, Tibet, Philippines, Inde, Chine, Vietnam, Egypte, Bali, Kenya, Tanzanie, Namibie, Afrique du Sud, USA, Brésil, mais également une production adaptée vers les moyens et d'autres longs courriers.

### • Points forts

La production, qui est composée

d'une équipe de techniciens et de chefs de produits qui sélectionnent méticuleusement à l'étranger hôtels, restaurants, guide... suivant les normes Vision, afin que votre voyage soit une réussite.

Leurs propres structures dans un certain nombre de destinations.

La proximité : une équipe de commerciaux à Paris et en région (Lyon, Toulouse, Lille, Lons le Saulnier) est entièrement dédié au traitement de vos demandes.

### • Contact

Kinaa Mounir

Tél. 01 49 91 21 31

### GROUPE MARMARA

81, rue Saint Lazare  
75009 PARIS

Tél. 01 44 63 64 70  
Spécialiste de vacances :  
Turquie, Tunisie, Maroc,  
Egypte, Kenya.

### GROUPE TEKER

12, rue Godot de Mauroy  
75009 PARIS

Tél. 01 40 06 88 11  
Tour Opératot Groupe TEKER  
(Pacha Tours - Rev vacances  
- voyages Eden)

### GROUPTOUR

4, rue Louis Mondaut  
33150 CENON

Tél. 05 56 40 75 25  
Voyage de groupe sur  
mesure.

### HAVANATOUR

16 Rue Drouot  
75009 PARIS

Tél. 01 48 01 44 44  
Voyagiste spécialiste des  
voyages à la Havane, Cuba...

### HISPANO ALEMANA DEL MANAGEMENT HOTELERO, S.A IBEROSTAR

C/ MENORCA 10  
ILES BALEARES  
07011 PALMA DE MALLORCA  
Tél. 0034 97 17 88 200  
Plus de 10 millions de voyageurs dans 27 pays. 70 ans  
d'expérience.

### HORIZON-LOISIRS

34 boulevard Exelmans  
75016 PARIS

Tél. 01 42 83 10 10  
Site de loisirs de paris et  
région parisienne.

### ICV

7, rue Malassis  
75015 PARIS  
Tél. 01 42 50 79 71  
Tour Opératot.

### IDEAL VOYAGES

5, rue du Chant des Oiseaux  
78360 MONTESSON  
Tél. 01 30 15 78 34  
Weekends et cours séjours.

**BALI**  
10 jours Paris / Paris  
A partir de  
**885 €**

Vol régulier - Demi pension - Hôtel 5 \*\*\*\*\*  
2 journées entières d'excursion avec déjeuner  
+ 1/2 journée visite inclus

**VISION du GLOBE**  
14, rue Scandicci - Tour Essor 93508 Pantin Cedex  
**Tél. 01 49 91 21 31**  
**Fax 01 49 91 21 32**  
email : [vision.du.globe@groupevisions.com](mailto:vision.du.globe@groupevisions.com)  
Délégations régionales :  
Lille - Lyon - Lons le Saulnier - Toulouse

\* Hors taxes d'aéroport (210 € à ce jour) et assurances

## ICV VOYAGES

### Offre CE

SARL 33 000 €  
Licence 075.98.0003  
garantie APS RCP : AXA  
Producteur : spécialiste week-ends Européens (Londres, Dublin, Amsterdam, Bruxelles, Bruges, Budapest, Vienne, Venise, Florence, Rome, Naples, Palerme, Madrid, Barcelone, Lisbonne, Porto, Berlin, Séville et Athènes) + New-York + Cuba. Individuels & Groupes

### Points forts

Producteur maîtrisant parfaitement l'ensemble des destinations proposées.  
Partenaire exclusif des CE depuis 15 ans en programmation individuels & groupes.  
Le plus, les services au CE :

département agence de voyage à distance (tarifs préférentiels pour les salariés), service billetterie AIR/FER/MER, département affrètement,

### Contact

Call center (N° classique sans taxation sup.) : 01 42 50 79 71 – Fax : 01 42 50 79 65  
[contact-icv@wanadoo.fr](mailto:contact-icv@wanadoo.fr)  
[www.icv-voyages.fr](http://www.icv-voyages.fr)  
Agence : 07, rue Malassis 75015 PARIS  
Métro Convention ou Porte de Versailles  
Jean-Pierre GOLDBERGER, Dominique AUBE, Marie COROLLER et Donia El Ghali à votre service pour toute information.

## LE TEMPS DE VIVRE

8 rue des Saussaies  
75008 PARIS  
Tél. 01 55 57 19 99  
Séjours, circuits Afrique, Amérique du Sud, Asie et Europe Méditerranée.

## LES VOYAGES DE PHARAON

20 rue des Fossés St Bernard  
75005 PARIS  
Tél. 01 43 29 36 36  
Voyages.

## LIGUE 92

101-111 av. Jules Quentin 92000 NANTERRE  
Tél. 01 46 69 92 01  
Vente de séjours à thème et locations pour individuels.

## LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FED PARIS

9, rue du Docteur Potain 75019 PARIS  
Tél. 01 53 38 85 02  
Séjour France avec location.

## LOISIRS VACANCES PASSION

Parc Atlantique  
6 rue du Clos Fleuri BP 509  
17119 SAINTES CDX  
Tél. 05 46 97 67 60  
Séjours "groupes" en France et à l'étranger, en location ou formule hôtelière.

## LOOK VOYAGES

12, rue Truillot  
94204 IVRY-SUR-SEINE  
Tél. 01 45 15 15 00  
Tour Opérat.

## LVJ VOYAGES

7 avenue Walwein  
93100 MONTREUIL  
Tél. 01 48 18 76 89  
Tourisme sociale, développement durable.

## MAISON DE LA FRANCE

23 pl des catalannes  
75015 PARIS CEDEX 01  
Tél. 01 42 96 70 00  
Chargé de la promotion de la destination France sur le territoire national et à l'étranger.

## MEDIADES

24 rue Chauchat  
75009 PARIS  
Tél. 01 49 91 72 80  
Agence spécialiste en destination de la Turquie.

## MEDITRAD

3 rue Taitbout  
75009 PARIS  
Tél. 01 42 68 05 50  
Long et moyen courriers, croisières.

## MERLINTOUR

118 rue réaumur  
75002 PARIS  
Tél. 01 55 34 90 40  
Voyages..

## METEOR RESORTS

37 bd des Capucines  
75002 PARIS  
Tél. 01 42 68 11 12  
Agence de voyages.

## NEUILLY VOYAGES

SELECTOUR  
21 bis, rue du Général de Gaulle  
93360 NEUILLY -PLAISANCE  
Tél. 01 43 00 53 58  
Agence de voyage

## NOUVELLES ANTILLES

55 rue des Petites Ecuries  
75010 PARIS  
TO spécialiste des Antilles

## NOUVELLES FRONTIERES

74 rue de Lagny  
93107 MONTREUIL CEDEX  
Tél. 01 48 51 80 00  
Gamme de pays et de formulaires de voyages : longs week-ends, hôtel club...

## PACHA TOURS

12, rue Godot de Mauroy  
75009 PARIS  
Tél. 01 40 06 88 00  
Tour opérat. spécialiste de la Turquie.

## INTERMEDES

60 rue de la Boétie  
75008 PARIS  
Tél. 01 45 61 90 90  
Voyagiste.

## INTERNATIONAL OK TOURISMES

16 rue de l'Evangile  
75018 PARIS  
Tél. 01 44 89 64 10  
Agence de voyages.

## JET AIRWAYS

9 rue de Théhéran  
75008 PARIS  
Tél. 01 49 52 41 14  
Voyages

## JET TOURS

23 rue Raspail  
94858 IVRY SUR SEINE  
CEDEX  
Tél. 01 45 15 71 27  
Voyagiste groupes et individuels

## JOUBERT VOYAGES

10 rue Joubert  
75009 PARIS  
Tél. 01 48 74 30 12  
Voyages

## KUONI

95, rue d'Amsterdam  
75008 PARIS  
Tél. 01 42 85 62 55  
Tour Opérat.

## LA CITE DU VOYAGE

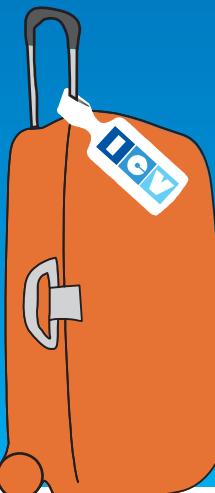
150 rue Marcadet  
75018 PARIS  
Tél. 01 42 23 81 88  
Week-end ski : 24 stations.

## LAGRANGE VACANCES

9, rue le Châtelier  
75017 PARIS  
Tél. 01 47 54 60 00  
Séjours mer, montagne, hôtels clubs et location à la semaine.

**Au service des CE depuis 15 ans.**

Où l'emmenez-vous ce week end ?



**PLANETE AVENTURE**  
47 rue de l'Alma  
92400 COURBEVOIE  
Tél. 01 46 35 52 90  
Voyage personnel et professionnel, en individuel et en groupe.

**PORTUGAL ESTRELA**  
131 rue Cardinet  
75017 PARIS  
Tél. 01 47 63 49 30  
TO spécialiste Portugal, Madère, Açores, Capvert, groupes circuits, séjours week-ends, locations...

**PROMOVOLS**  
14 rue de la pepinière  
75008 PARIS  
Tél. 01 53 43 70 55  
Vente en ligne de billets d'avion à prix 'discount' sur plus de 1000 destinations, des séjours, hôtels, locations de voitures et voyages packagés.

**PROTOUR VOYAGES**  
73 La Canebière  
13231 MARSEILLE CEDEX 1  
Tél. 04 91 919 002  
Voyages en Amérique du nord, centrale et latine, Afrique, Europe et Asie.

**QUARTIERS DU MONDE**  
118 rue Landy  
93400 SAINT OUEN  
Tél. 01 40 12 12 00  
Spécialiste des week-ends groupes.

**REPUBLICTOURS**  
9 rue du Château d'eau  
75010 PARIS  
Tél. 01 53 36 55 50  
Tour Opératör.

**SEAFRANCE VOYAGES**  
1, avenue de Flandre  
75019 PARIS  
Tél. 0825 826 000  
Compagnie maritime reliant Calais-Douvres.

**SLAVTOURS**  
29 bd Rocheplatte  
45000 ORLEANS  
Tél. 02 38 77 07 00  
Voyages

**SNCF VFE**  
**DC VI PÔLE GROUPES**  
40 avenue des Terroirs de France  
Immeuble Lumière - C 218  
75611 PARIS CEDEX 12  
Tél. 01 57 23 53 72  
Agence commerciale voyageurs, conseil voyages.

**STELLA VOYAGES**  
123 boulevard de Champigny  
94214 LA VARENNE CEDEX  
Tél. 01 43 97 28 28  
Créateurs de vacances en Irlande depuis 1990.

**SYLTOURS**  
51, rue Sèvres  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
Tél. 01 55 38 11 11  
Agence de voyages.

**TEMPS D'VOL**  
14, avenue de la Soeur Rosalie  
75013 PARIS  
Tél. 01 44 08 78 78  
Agences de voyages.

**TERRE VOYAGES**  
28 boulevard de la Bastille  
75012 PARIS  
Tél. 01 44 32 12 80  
Agence de voyages

**THOMAS COOK**  
92/98 boulevard Victor Hugo  
92115 CLICHY CEDEX  
Tél. 01 76 77 70 00  
Organisation de séjours en Hôtels-clubs, circuits culturels et croisières.

**TIME TOURS**  
150 avenue Gabriel Péri  
93400 SAINT-OUEN  
Tél. 01 40 11 16 10  
Agence de voyages, Asie, Laponie, Brésil et Vietnam.

**TOUR INDICOM VOYAGES**  
79 rue du Faubourg Poissonnière  
75009 PARIS  
Tél. 01 56 03 90 90  
Spécialiste de l'Egypte.

Le spécialiste de vos Week-Ends

Au départ de toute la France.

**AMSTERDAM**

**ATHENES**

**BARCELONE**

**BRUGES**

**BRUXELLES**

**BUDAPEST**

**DUBLIN**

**FLORENCE**

**LISBONNE**

**LONDRES**

**MADRID**

**NEW-YORK**

**PALERME**

**ROME**

**VIENNE**

**VENISE**

**www.icv-voyages.fr**

7, rue Malassis - 75015 PARIS

**Tél : 01 42 50 79 71**

**Fax : 01 42 50 79 65**

LICENSE LI 075980003

# Licenciement de salariés protégés : l'enquête de l'inspecteur du travail

Dans une circulaire du 23 janvier 2007, le ministère de l'emploi a apporté des précisions sur le déroulement de l'enquête contradictoire que doit mener l'inspecteur du travail saisi d'une demande de licenciement d'un salarié protégé (23 janvier 2007, DGT n° 03.)

Lorsque l'inspecteur du travail est saisi d'une demande d'autorisation de licenciement d'un salarié protégé (membre de comité d'entreprise, délégué du personnel, délégué syndical...), il doit effectuer une enquête afin de vérifier que la procédure a bien été respectée (consultation et avis du comité d'entreprise) et que les motifs évoqués par l'employeur sont fondés.

A cet effet, il entend l'employeur et le salarié protégé, ce dernier pouvant se faire assister d'un représentant de son syndicat, s'il est lui-même syndicaliste. Au cours de l'entretien, l'inspecteur du travail doit fournir à l'intéressé toutes les informations lui permettant d'assurer sa défense.

## Obligations de l'inspecteur

Le Conseil d'Etat a précisé que le caractère contradictoire de l'enquête impose « à l'autorité administrative d'informer le salarié concerné de façon suffisamment circonstanciée des agissements qui lui sont reprochés et de l'identité des personnes qui s'en estiment victimes. » Si cette décision a été rendue dans des affaires de harcèlement, la solution dégagée par le Conseil d'Etat s'applique, indique le ministère, « de manière très générale à toutes les situations où des personnes se présentent comme victimes d'agissements, qu'elle qu'en soit la nature. »

De plus, le salarié « doit être à même de prendre connaissance de l'ensemble des pièces produites par l'employeur à l'appui de sa demande, notamment des témoignages et attestations. » Toutefois, la jurisprudence a ajouté que « lorsque l'accès à ces témoignages et attestations est de nature à porter gravement préjudice à leurs auteurs, l'inspecteur du travail doit

se limiter à informer le salarié protégé, de façon suffisamment circonstanciée, de leur teneur. »

Il en découle que si l'inspecteur du travail estime que l'accès aux témoignages et attestations est susceptible de porter gravement préjudice à leurs auteurs, il peut « se limiter à informer le salarié protégé concerné de la teneur de ces documents sans le mettre à même d'en prendre personnellement connaissance. »

## Conséquences pratiques

Quel que soit le motif disciplinaire allégué par l'employeur pour licencier le salarié protégé, l'inspecteur du travail doit, en principe, toujours communiquer au salarié l'identité des personnes s'estimant, directement et personnellement, victimes des agissements, à l'exclusion de toute autre mention concernant : leur vie privée (adresse, situation de famille, numéro de téléphone, âge, date de naissance, situation matrimoniale et patrimoniale...), des faits se rapportant au comportement d'autres personnes, des éléments couverts par des secrets protégés par la loi (tel que le respect médical ou le secret de fabrication.)

Le salarié mis en cause par des témoignages et des attestations doit être mis à même d'en prendre connaissance, à sa demande.

Toutefois, lorsque l'inspecteur du travail estime que l'accès à ces témoignages et attestations est susceptible de porter gravement préjudice à leurs auteurs, il peut « se limiter à informer le salarié protégé concerné de la teneur de ces documents sans le mettre à même d'en prendre personnellement connaissance. Il peut en pratique se borner à lui en traduire le contenu, de façon toutefois suffisamment circonstanciée pour qu'il soit en mesure de se défendre sur chacun des griefs. » Ce pouvoir d'appréciation donné à l'inspecteur du travail « ne doit pas le conduire à opposer un refus systématique aux demandes d'accès aux témoignages et attestations.

**TRANSUNIVERS SA**  
8, cité Nollez  
75018 PARIS  
Tél. 01 42 23 77 77  
Tour opérateur pour groupes.

**VACANCES HELIADES**  
1, parc Club du Golf  
BP 42200  
13591 AIX EN PROVENCE  
Tél. 0892 23 15 23  
Voyagiste spécialiste des  
vacances en Grèce, île de  
Crète et Chypre.

**VALVF**  
33 rue Eugène Gilbert  
63000 CLERMONT FERRAND  
CEDEX  
Tél. 04 73 17 45 15  
Séjours en mer, montagne et  
campagne.

**VIKINGS VOYAGES**  
16 rue du Général Giraud  
BP 2  
14013 CAEN CEDEX  
Tél. 02 31 27 12 37  
Agence de voyages Mlle  
Mazeron

**VISION DU GLOBE**  
14-16, rue Scandicci  
Tour Essor  
93508 PANTIN CEDEX  
Tél. 01 49 91 21 20  
Tour opérateur.

**VISION DU GLOBE  
PROVINCE**  
• Lons le Saulnier  
Tél. 03 84 43 37 04  
• Lille  
• Lyon  
Tél. 04 37 24 39 79  
• Toulouse  
Tél. 05 62 16 17 00

**VOYAGES PLUS**  
6 place Louis 13  
94150 RUNGIS  
Tél. 01 45 12 95 95  
Groupiste circuits et séjours.

**VTF "L'ESPRIT VACANCES"**  
1460 route de Galice  
13097 AIX EN PROVENCE  
CEDEX 2  
Tél. 04 42 95 19 11  
Séjours adultes et enfants en  
village et résidence de  
vacances.

**VVF VACANCES**  
28 rue d'Arcueil  
94253 GENTILLY CEDEX  
Séjours en France : week  
ends sportifs, remise en  
forme, circuit découverte,  
séjours à l'Etranger : détente  
ou circuits découvertes et  
séjours jeunes.



**VPC**  
*Une forte expérience  
des groupes sur mesure*

## Circuit "Terre du Brésil et Paraty"

12 jours / 9 nuits

vols directs,  
hôtels de charme

**1750 € \***



## Circuit "Terre du Brésil et Amazonie"

15 jours / 12 nuits

vols directs,  
hôtels de charme

**1990 € \***



# MédiaCE

Rendez-vous sur le site  
[www.mediace.fr](http://www.mediace.fr) pour tout  
savoir sur le règlement  
intérieur du comité d'entreprise.

**www.mediace.fr**

Le site 100 % CE

\* Prix TTC - A partir de

# VPC VOYAGES

Contact : Sonia Hautcastel  
[sonia.vpc@orange.fr](mailto:sonia.vpc@orange.fr)

Tél. : 01.44.49.74.74- Fax : 01.44.49.06.07



SARL Neuilly Voyages  
Lic 93060007 - RCP GAN

## ABONNEZ-VOUS ET BÉNÉFICIEZ DES AVANTAGES MÉDIA CE :

✓ Votre code d'accès privé et illimité  
(7j/7) à [www.mediace.fr](http://www.mediace.fr)

✓ Votre newsletter bi-mensuelle

✓ Votre service lecteurs

✓ Le hors-série L'Essentiel des CE

✓ Le hors-série Spécial Loisirs



Média Ce Magazine



L'Essentiel des CE



Spécial Loisirs

## OUI, je m'abonne à Média CE

À IMPUTER  
SUR VOTRE  
0,2 %

5 numéros & 2 hors-série = 120 €

10 numéros & 4 hors-série = 240 €

CE \_\_\_\_\_

Responsable \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_ Effectif \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Bon pour accord :

Signature :

Abonnement renouvelable par tacite reconduction, hors promotion, dénonçable par simple lettre recommandée 3 mois avant l'expiration. Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès et de modification des informations vous concernant (art. 34 de la loi Informatique et Libertés).

Par fax au 0811 11 20 27 :  
nous réservons notre abonnement dès à présent

Par courrier : en retournant ce coupon-réponse à  
Média CE - 134 -140 Rue d'Aubervilliers - 75019 Paris



## Média CE

### vous conseille sur vos projets de voyages en groupe

VOUS ORGANISEZ UN VOYAGE DE GROUPE SUR L'UNE  
DES DESTINATIONS CI-DESSOUS ?

Notre service lecteur se fera une joie de répondre à vos questions pour vous conseiller sur :

- les voyagistes les plus compétitifs sur la destination que vous aurez choisie.
- les voyagistes les plus expérimentés sur cette destination.

Les coupons renvoyés devront concernés uniquement les projets de voyages dont les contrats ne sont pas encore signés.



### Destination(s) projetée(s) :

#### Afrique du Sud

Date ..... nb participants .....

#### Algérie

Date ..... nb participants .....

#### Antilles

Date ..... nb participants .....

#### Brésil

Date ..... nb participants .....

#### Canada

Date ..... nb participants .....

#### Chine

Date ..... nb participants .....

#### Cuba

Date ..... nb participants .....

#### Egypte

Date ..... nb participants .....

#### Espagne

Date ..... nb participants .....

#### Grèce

Date ..... nb participants .....

#### Inde

Date ..... nb participants .....

#### Israël / Jordanie

Date ..... nb participants .....

#### Italie

Date ..... nb participants .....

#### Japon

Date ..... nb participants .....

#### Kenya

Date ..... nb participants .....

#### Maroc

Date ..... nb participants .....

#### Mexique

Date ..... nb participants .....

#### Portugal

Date ..... nb participants .....

#### Rep. Dominicaine

Date ..... nb participants .....

#### Russie

Date ..... nb participants .....

#### Sénégal

Date ..... nb participants .....

#### Seychelle

Date ..... nb participants .....

#### Sicile

Date ..... nb participants .....

#### Sri Lanka

Date ..... nb participants .....

#### Thaïlande

Date ..... nb participants .....

#### Tunisie

Date ..... nb participants .....

#### Turquie

Date ..... nb participants .....

#### USA

Date ..... nb participants .....

#### Vietnam

Date ..... nb participants .....

#### Week-end européen

Date ..... nb participants .....

#### Week-end Ski

Date ..... nb participants .....

CE \_\_\_\_\_

Responsable \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Fax \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

Effectif \_\_\_\_\_

# SANS LUI, ÇA N'EXISTERAIT PAS SANS VOUS, ÇA N'EXISTERAIT PLUS.

En octobre 1985, Coluche eut l'idée de lancer un appel à toutes les bonnes volontés pour distribuer des repas aux plus démunis. Les Restos du Cœur étaient nés. Sans cet artiste, et sa persévérance qui l'a amené à plaider cette cause devant le Parlement Européen, les Restos n'existeraient pas. Depuis, des dizaines de milliers de bénévoles participent chaque année à ce grand élan de générosité



qui a permis en 2006/2007 de servir plus de 81 millions de repas, de venir en aide à 23 300 bébés et de faire travailler 1200 personnes dans 175 ateliers et jardins d'insertion. Aujourd'hui, Coluche n'est plus là mais l'idée de lutter contre l'exclusion en donnant nourriture, chaleur et réconfort est plus que jamais d'actualité. Il est de notre responsabilité de la faire vivre.

Envoyez vos dons aux Restaurants du Cœur, 75515 Paris Cedex 15 ou [www.restosducoeur.org](http://www.restosducoeur.org)

**ÇA  
C'EST  
PARIS!**  
TABLES DE FRANCE

# TARIFS ATTRACTIFS POUR LES GROUPES !

à partir de  
25 personnes



## RÉSERVATION

17-21, rue Francoeur - 75018 Paris  
Tél. : 01 42 93 55 55 - Fax : 01 42 93 87 98  
[www.tdf-paris.com](http://www.tdf-paris.com) - [info@tdf-paris.com](mailto:info@tdf-paris.com)

LE SPÉCIALISTE DE VOS SORTIES PARISIENNES

Paris à la journée

Week-end

Sorties spectacles

Soirées cabarets...

Offre réservée  
aux comités  
d'entreprise

Avec

Les cinémas  
**Gaumont & PATHÉ!**

et le Ciné Accès

**Le meilleur du cinéma  
sur plus de 600 écrans !**

**Une offre nationale accessible  
à vos salariés partout en France  
à prix préférentiel !**

Vivez votre cinéma en grand ! Le Ciné Accès national est une contremarque échangeable aux caisses, contre une place, dans tous les cinémas Gaumont & Pathé de France, soit 65 cinémas. En plus, la durée de validité de votre contremarque est allongée de 3 mois ; vous avez maintenant entre 9 et 12 mois pour en profiter !

Renseignements sur [www.cinemasgaumontpathe.com](http://www.cinemasgaumontpathe.com)

Rubrique "Offres Entreprises et CE"

et avec le Ciné Accès, réservez vos places de cinéma avant tout le monde.\*

\* Pour les cinémas Gaumont & Pathé offrant ce service.



Pour toute information ou commande, contactez : Marie-Ange Fernandes

Tél : 01 71 72 30 32 / Fax : 01 71 72 30 35

E-mail : marie-ange.fernandes@europalaces.com